

PARIS 2024, (EN)JEUX OLYMPIQUES UN REGARD PLURIDISCIPLINAIRE

COMPÉTITION ENTRE LES NATIONS

La prévision économique des médailles par nation aux JO de Paris 2024

Wladimir Andreff, Nicolas Scelles, Liliane Bonnal, Madeleine Andreff, Pascal Favard

Les Jeux olympiques, objet et vitrine des relations internationales ?

Pascal Gillon

ORGANISATION ET IMPACT

Retombées économiques des Jeux olympiques

Jean-Pascal Gayant

Des « trains » et des « Jeux ». Les JOP de Paris 2024 peuvent-ils se passer d'une politique ambitieuse de transports publics ?

Alexandre Faure

HISTOIRES DE SPORTIFS, HISTOIRE D'UN SPORT

Les parcours d'insertion professionnelle des ex-sportives et sportifs de haut niveau

Cécile Collinet, Jérémie Pierre

Le football aux Jeux olympiques : une histoire de concurrence politique, financière et d'audiences

Paul Dietschy

L'Observatoire français des conjonctures économiques est un organisme indépendant de prévision, de recherche et d'évaluation des politiques publiques. Créé par une convention passée entre l'État et la Fondation nationale des sciences politiques approuvée par le décret n° 81.175 du 11 février 1981, l'OFCE regroupe plus de 40 chercheurs (es) français et étrangers. « Mettre au service du débat public en économie les fruits de la rigueur scientifique et de l'indépendance universitaire », telle est la mission que l'OFCE remplit en conduisant des travaux théoriques et empiriques, en participant aux réseaux scientifiques internationaux, en assurant une présence régulière dans les médias et en coopérant étroitement avec les pouvoirs publics français et européens. Philippe Weil a présidé l'OFCE de 2011 à 2013, à la suite de Jean-Paul Fitoussi, qui a succédé en 1989 au fondateur de l'OFCE, Jean-Marcel Jeanneney. Depuis 2014, Xavier Ragot préside l'OFCE. Il est assisté d'un conseil scientifique qui délibère sur l'orientation de ses travaux et l'utilisation des moyens.

Président

Xavier Ragot.

Direction

Jérôme Creel, Anne Epaulard, Estelle Frisquet, Sarah Guillou, Éric Heyer, Xavier Timbeau.

Comité de rédaction

Guillaume Allègre, Luc Arrondel, Cécile Bastidon, Frédérique Bec, Christophe Blot, Carole Bonnet, Virginie Coudert, Brigitte Dormont, Sarah Guillou, Meriem Hamdi-Cherif, Éloi Laurent, Anne Lavigne, Florence Legros, Mauro Napoletano, Maxime Parodi, Mathieu Plane, Corinne Prost, Muriel Pucci, Romain Rancière, Raul Sampognaro, Michaël Sicsic et Grégory Verdugo.

Publication

Xavier Ragot, *directeur de la publication*

Vincent Touzé, *rédacteur en chef*

Najette Moummi, *responsable de production*

Contact

OFCE, 10, place de Catalogne 75014 Paris

Tel. : +33(0)1 44 18 54 19

web : www.ofce.sciences-po.fr

PARIS 2024, (EN) JEUX OLYMPIQUES UN REGARD PLURIDISCIPLINAIRE

Sous la direction de **Luc Arrondel, Richard Duhautois,
Sarah Guillou et Vincent Touzé**

Introduction	5
Luc Arrondel, Richard Duhautois, Sarah Guillou et Vincent Touzé	

COMPÉTITION ENTRE LES NATIONS

La prévision économique des médailles par nation aux Jeux olympiques de Paris 2024	13
Wladimir Andreff, Nicolas Scelles, Liliane Bonnal, Madeleine Andreff, Pascal Favard	
Les Jeux olympiques, objet et vitrine des relations internationales ? . .	57
Pascal Gillon	

ORGANISATION ET IMPACT

Retombées économiques des Jeux olympiques	89
<i>Splendeurs et misères des études</i> Jean-Pascal Gayant	
Des « trains » et des « Jeux »	115
<i>Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 peuvent-ils se passer d'une politique ambitieuse de transports publics ?</i> Alexandre Faure	

HISTOIRES DE SPORTIFS, HISTOIRE D'UN SPORT

Les parcours d'insertion professionnelle des ex-sportives et sportifs de haut niveau	141
<i>Contraintes et opportunités</i> Cécile Collinet et Jérémy Pierre	
Le football aux Jeux olympiques	169
<i>Une histoire de concurrence politique, financière et d'audiences</i> Paul Dietschy	

Les propos des auteurs et les opinions qu'ils expriment n'engagent qu'eux-mêmes et non les institutions auxquelles ils appartiennent.

PARIS 2024, (EN)JEUX OLYMPIQUES UN REGARD PLURIDISCIPLINAIRE

Luc Arrondel, Richard Duhautois, Sarah Guillou et Vincent Touzé*

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 est l'occasion d'en mesurer les enjeux et de s'interroger sur diverses questions que suscite leur organisation par les grandes cités mondiales. La Charte olympique rappelle que son but « est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine ». L'idéal olympique se confronte cependant à chaque fois à la réalité de la compétition qui oppose les pays et les quêtes individuelles d'exploits sportifs, aux contraintes d'urbanisme et organisationnelles, et finalement à des enjeux financiers de plus en plus importants qui conditionnent tant le succès de l'édition en cours que la poursuite des éditions à venir.

Ce numéro de la *Revue de l'OFCE* fait suite à la [conférence « Paris 2024, \(en\)Jeux olympiques : un regard pluridisciplinaire »](#) qui a été organisée à l'OFCE les 22 et 23 juin 2023. Son objectif était d'apporter un éclairage pluridisciplinaire sur les implications sociétales et humaines associées au Mouvement olympique. Douze travaux y avaient été présentés.

À l'issue de cette conférence fut lancé un appel à contributions. Ce numéro de la *Revue de l'OFCE* publie les articles sélectionnés. Il rassemble six articles réunis autour de trois thèmes : la compétition entre les nations, l'organisation et l'impact financier ainsi que l'histoire

Luc Arrondel (CNRS et PSE), Richard Duhautois (CNAM), Sarah Guillou (OFCE, Sciences Po) et Vincent Touzé (OFCE, Sciences Po).

des Jeux et des sportifs. Plusieurs champs disciplinaires sont couverts : l'économie, la sociologie, l'histoire, la géographie et l'urbanisme.

COMPÉTITION ENTRE LES NATIONS

La communion des nations par le sport que porte le projet olympique s'accompagne des rivalités entre pays qui transitent via leurs champions. « *Ciltius, altius, fortius* » est la devise olympique. La force symbolique des victoires entraîne une comptabilité des médailles et un grand intérêt aux projections anticipées pour construire le narratif qui précède les Jeux. Mais est-il possible de prévoir le nombre de médailles ?

Le numéro s'ouvre donc sur un article intitulé « **La prévision économique des médailles par nation aux Jeux olympiques de Paris 2024** ». Wladimir Andreff, Nicolas Scelles, Liliane Bonnal, Madeleine Andreff et Pascal Favard relient le nombre de médailles obtenues aux caractéristiques économiques et sportives des nations. Ils s'appuient sur un modèle économétrique qui a été testé sur les palmarès des précédentes olympiades. Il explique le nombre de médailles par la taille de la population, le PIB par habitant, le nombre d'athlètes alignés, le nombre de médailles remportées aux Jeux olympiques (JO) précédents net des disqualifications pour dopage, ainsi que des indicateurs concernant le régime politique, la spécialisation sportive, le fait d'être le pays hôte des prochains Jeux et le fait d'avoir été l'hôte des JO précédents. Le modèle prédit ainsi que les quatre nations récoltant le plus de médailles sont, dans l'ordre : les États-Unis, la Chine, les athlètes russes et la Grande-Bretagne. Selon ce modèle, la France remporterait entre 47 et 48 médailles, avec des intervalles de confiance allant de 43 à 60 médailles. L'équipe de France se classerait alors à la 5^e ou 6^e place au classement des médailles selon les variantes du modèle. L'objectif politique initial affiché de 70 à 80 médailles apparaît donc statistiquement improbable. Mais l'objectif révisé de la 5^e place est jugé atteignable.

Les rivalités ne s'expriment pas seulement dans les stades mais également en amont pour participer aux Jeux ou les organiser. Les Jeux ont été dès le départ instrumentalisés pour donner un écho à des tensions géopolitiques et une tribune à des questions sociétales. Ils sont aussi le théâtre des rivalités des organisations internationales et de la gouvernance mondiale du sport.

Dans un second article intitulé « **Les Jeux olympiques, objet et vitrine des relations internationales** », Pascal Gillon analyse la façon dont l'organisation des JO a mis le sport au cœur des relations internationales depuis le début du xx^e siècle. Ces Jeux sont organisés par le Comité international olympique (CIO) et impliquent des sphères sportive, économique, de régulation et géopolitique. Les États utilisent le sport pour exercer leur influence internationale, tandis que les ONG et les athlètes utilisent des stratégies comme le « *naming and shaming* ». Le CIO essaie de maintenir le contrôle en exerçant son droit de reconnaissance et d'exclusion, tout en développant une diplomatie économique et sportive pour contrer les influences extérieures et se rapprocher de l'ONU.

ORGANISATION ET IMPACT

Le second thème du numéro entre dans la réalité pratique de l'organisation. Se pose tout d'abord la question du coût net des gains que le pays hôte espère. Les études d'impact sont en général commandées en amont des Jeux afin de valider leur tenue.

Dans « **Retombées économiques des Jeux olympiques : splendeurs et misères des études d'impact** », Jean-Pascal Gayant revient sur la méthodologie de ces études et explique comment elle s'est affinée au fil du temps et comment ces études sont devenues des outils précieux pour les décideurs publics et les citoyens. La validation de l'organisation des Jeux nécessite des estimations des coûts et bénéfices engendrés et donc de la viabilité économique. Les nombreuses études d'impact, quasi systématiques depuis une quarantaine d'années à l'approche des grands événements, visent à mesurer l'activité économique supplémentaire générée par ces manifestations dans la région concernée. Pour rester crédibles, l'auteur montre qu'elles doivent respecter certaines règles : se concentrer sur une zone géographique bien définie, s'inscrire dans un cadre temporel court (maximum 12 mois autour de l'événement), utiliser un multiplicateur raisonnable adapté au périmètre et aux dépenses de l'événement, et éviter les spéculations irréalistes sur le tourisme induit ou les investissements directs étrangers futurs. Contrairement aux études à court terme, les études à long terme sont souvent peu convaincantes, tout comme les évaluations de l'impact des grands événements sportifs sur l'emploi. En respectant ces précautions méthodologiques, Jean-Pascal Gayant évalue l'impact économique des Jeux olympiques de Paris 2024 à un

peu plus de 4 milliards d'euros, à comparer avec un coût pour le contribuable estimé à plus de 3,1 milliards d'euros.

Derrière le coût se cachent des engagements d'infrastructures et les défis organisationnels ne manquent jamais. En général, organiser les Jeux présente un défi logistique pour les villes d'accueil. Pour Paris, la question des transports était critique et les polémiques n'ont pas manqué de s'exprimer.

Dans « **Des "trains" et des "Jeux" : les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 peuvent-ils se passer d'une politique ambitieuse de transports publics ?** », Alexandre Faure montre que la candidature parisienne a imbriqué des engagements préexistants de la Ville de Paris et des engagements spécifiques à l'échéance des Jeux, ce qui a compliqué l'exécution et la tenue des délais.

L'article analyse le projet de transport associé à Paris 2024, en examinant les candidatures françaises depuis 1992 et l'évolution du contexte régional. Bien que le projet du Grand Paris Express soit lié à la candidature et à la préparation des Jeux, depuis l'élection de Paris en 2017, il s'est avéré impossible pour les concepteurs et les institutions publiques de respecter les objectifs politiques d'ouverture des nouvelles lignes de métro et de RER avant 2024. En étudiant les temporalités politiques et urbanistiques, ainsi qu'en analysant la littérature grise, les documents de candidature et les rapports, Alexandre Faure met en lumière la difficulté d'aligner le projet olympique avec les projets d'aménagements et de développement existants.

HISTOIRES DE SPORTIFS, HISTOIRE D'UN SPORT

Enfin le numéro spécial de la Revue se termine par des perspectives temporelles qui dépassent l'horizon des Jeux : tout d'abord en s'interrogeant sur le devenir des sportifs olympiques, ensuite en retraçant l'histoire d'une de ses disciplines, le football.

Dans l'article intitulé « **Les parcours d'insertion professionnelle des ex-sportives et sportifs de haut niveau. Contraintes et opportunités** », Cécile Collinet et Jérémy Pierre proposent ainsi une analyse des histoires individuelles de sportifs. Ils rappellent que le devenir professionnel des sportifs de haut niveau est fréquemment débattu dans les médias et suscite l'attention des pouvoirs publics et des sportifs eux-mêmes. En effet, de nombreux sportifs vivent des difficultés

une fois leur carrière arrêtée. La pratique à haut niveau exige un engagement total, rendant difficile la réalisation du double projet classique. Entre rêves de succès exceptionnels et réalités de précarité, il est nécessaire de mener des études approfondies sur le sujet. À travers 61 entretiens biographiques, les auteurs analysent les parcours d'insertion d'ex-sportifs de haut niveau (SHN). Les entretiens réalisés permettent d'examiner les parcours professionnels en relation avec les choix d'orientation, les diplômes obtenus et les opportunités ou difficultés pour trouver un premier emploi. Leurs analyses révèlent que ces parcours sont marqués par de fortes contraintes, une limitation des incertitudes lors des périodes de transition et un allongement des parcours. Cependant, ils montrent aussi des opportunités grâce aux situations facilitantes offertes aux SHN pour accéder à l'emploi, à condition que celui-ci se situe dans le domaine sportif.

Le numéro se termine par l'histoire du football aux Jeux olympiques, histoire qui est également un condensé des évolutions des Jeux depuis leur création. Dans « **Le football aux Jeux olympiques : une histoire de concurrence politique, financière et d'audiences** », Paul Dietschy revient sur les 124 ans d'histoire du football olympique. Il explique comment le football a joué un rôle crucial dans l'histoire des JO, cristallisant les tensions géopolitiques, de la guerre froide à la guerre russo-ukrainienne, et soulevant la question de l'amateurisme et de son hypocrisie, les sujets sociétaux d'égalité et de non-discrimination, et les questions d'audience et de notoriété à la source des rentrées financières qui hiérarchisent les disciplines et le pouvoir des fédérations.

Dans les Jeux olympiques de la Grèce antique, s'y pratiquaient des épreuves athlétiques hippiques et de gymnastique correspondant aux pratiques de l'époque. Dans la forme moderne imaginée par le baron Pierre de Coubertin, ce dernier pensait d'abord aux sports dominants à la fin du XIX^e siècle. Parmi les sports emblématiques qui seront intégrés aux Jeux olympiques, le football va tenir une place très singulière et, à l'inverse, les Jeux vont être essentiels pour le développement du football international. Malgré une certaine hostilité des dirigeants du CIO, le football a renforcé la viabilité économique des Jeux, conduisant à la création de la Coupe du monde pour les professionnels. Pendant la guerre froide, le football a mis en lumière les contradictions de l'olympisme avec les faux amateurs de l'Est. Il est aussi devenu une tribune pour les pays africains et les femmes, bien qu'elles n'aient pu participer qu'à partir de 1996. Son statut de sport mondial le plus populaire lui assure une place permanente aux Jeux, alors même que le

CIO introduit de nouvelles disciplines comme le breakdance ou le basket à trois.

Les six articles de ce numéro spécial permettent de soulever les questions essentielles que posent l'organisation et la tenue des Jeux, tout comme ils permettent de penser leurs évolutions dans le respect d'une ambition universaliste et humaniste autour du sport et de la performance et en intégrant l'incontournable dimension géopolitique de ce grand événement sportif. ■

COMPÉTITION ENTRE LES NATIONS

La prévision économique des médailles par nation aux Jeux olympiques de Paris 2024	13
Wladimir Andreff, Nicolas Scelles, Liliane Bonnal, Madeleine Andreff, Pascal Favard	
Les Jeux olympiques, objet et vitrine des relations internationales ?	57
Pascal Gillon	

LA PRÉVISION ÉCONOMIQUE DES MÉDAILLES PAR NATION AUX JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024¹

Wladimir Andreff², Nicolas Scelles, Liliane Bonnal, Madeleine Andreff,
Pascal Favard

Les objectifs de résultats assignés, par le pouvoir politique, à l'équipe de France pour les Jeux olympiques (JO) de Paris 2024 sont comparés aux prévisions obtenues avec un modèle macroéconométrique déjà éprouvé puisqu'il a prévu 95 % des résultats des JO de Tokyo 2021. Ses variables sont pour chaque pays : population, PIB par habitant, nombre d'athlètes alignés et nombre de médailles remportées aux JO précédents net des disqualifications pour dopage ainsi que des indicatrices pour le pays hôte, le régime politique, la spécialisation sportive, le fait d'être le pays hôte des prochains Jeux, et le fait d'avoir été l'hôte des JO précédents. Dans toutes les variantes du modèle, estimées en Tobit et en Hurdle, les quatre nations récoltant le plus de médailles sont dans l'ordre : États-Unis, Chine, athlètes russes, Grande-Bretagne. Le résultat le plus probable de la France est 47-48 médailles dans des intervalles de confiance allant, aux extrêmes, de 43 à 60 médailles. L'équipe de France se classe 5^e ou 6^e au nombre de médailles selon les variantes. Ce qui nous écarte de l'objectif politique initial de 70 à 80 médailles. Selon le modèle de prédiction, l'objectif initial en nombre de médailles est hors d'atteinte et statistiquement improbable mais l'objectif révisé de la 5^e place est atteignable.

Mots clés : Jeux olympiques, performance sportive, prévision économique.

1. Ce travail est issu des rapports réalisés en collaboration avec les quatre cosignataires mentionnés (Andreff *et al.*, 2019, 2022) pour le ministère des Sports.

2. Wladimir Andreff (*professeur honoraire*, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne), auteur de cet article et de la présentation à la Conférence de l'OFCE des 22-23 juin 2023, Nicolas Scelles (*Reader*, Manchester Metropolitan University), Liliane Bonnal, (*professeure*, Université de Poitiers), Madeleine Andreff (*maître de Conférences retraitée*, Université Paris Est Marne-la-Vallée), Pascal Favard (*professeur*, Université de Tours).

L'équipe de France olympique a gagné 33 médailles aux Jeux olympiques (JO) de Tokyo 2021, la classant au 10^e rang des nations participantes selon le nombre de médailles remportées, toutes couleurs (or, argent, bronze) confondues. Elle avait gagné 42 médailles la portant au 5^e rang à Rio de Janeiro en 2016.

À la réunion du Comité international olympique (CIO) dédiée à l'attribution des prochains JO d'été, à Lima en 2017, Paris est choisie pour organiser les Jeux de 2024. Dans l'euphorie de cette désignation, la ministre des Sports Laura Flessel présente à Lima assigne un objectif à l'équipe de France : doubler le nombre de médailles à l'occasion des JO accueillis à Paris (soit 84, arrondi à 80 médailles). L'objectif évoqué par la ministre suivante, Roxana Maracineanu, est ramené à 70 médailles. En 2022, Emmanuel Macron, président de la République, le reformule : la France doit se classer parmi les cinq premières nations olympiques aux Jeux de 2024, ce qui donne une feuille de route pour Amélie Oudéa-Castéra, l'actuelle ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques. Cet objectif doit être considéré dans un contexte où les athlètes russes seront autorisés à participer uniquement en tant qu'athlètes individuels neutres sous des conditions d'admission strictes (Commission exécutive du CIO, 2023). Dans cet article, le fait que la Russie ne sera pas officiellement classée et ne pourra pas participer aux compétitions en équipe n'est pas pris en compte car cette information n'était pas connue au moment où le modèle a été développé.

Pour mémoire, aux JO de Tokyo 2021, l'équipe olympique classée 5^e était celle du Japon (58 médailles), la 4^e étant la Grande-Bretagne (65 médailles) et la 6^e l'Australie (46 médailles). Aux JO de Paris 2024, l'objectif de la 5^e place pour l'équipe de France est-il réaliste ? Est-il atteignable et à quelles conditions ?

1. La modélisation économique de la performance olympique dans la littérature

Pour pouvoir réaliser une prévision des médailles olympiques par nation, il faut disposer d'un modèle explicatif des gains de médailles. On ne mobilise pas ici des variables individuelles relatives aux caractéristiques des athlètes : leur taille, leur poids, leur masse musculaire, leur palmarès, etc. La modélisation est économique et recherche

l'explication des gains de médailles en fonction de variables macro-économiques, démographiques, sociologiques, voire politiques. Elle s'inscrit dans une tradition de littérature en économie du sport qui relie les performances sportives des nations à des variables macroéconomiques. Cette littérature remonte aux années 1970 (Ball, 1972 ; Grimes *et al.*, 1974 ; Levine, 1974), avec une exception plus ancienne (Jolk *et al.*, 1956). À présent plus d'une trentaine d'articles sont recensés dans Scelles *et al.* (2020) et Schlembach *et al.* (2022).

Le modèle de base expliquant le nombre de médailles gagnées par les équipes nationales est dû à Bernard et Busse (2004)³, devenu la référence de la plupart des travaux ultérieurs. Pour chaque pays participant aux JO, les variables explicatives introduites dans le modèle sont : la population (N), le produit intérieur brut (PIB) par habitant, le régime politique du pays, le fait d'être ou non le pays hôte des Jeux (Hôte). Ce modèle vise à expliquer les disparités dans la distribution statistique des médailles par pays selon leur niveau de développement économique (Andreff, 2001). Pour tenir compte du fait qu'un nombre important de pays ne gagnent aucune médaille, un modèle Tobit est estimé⁴. Toutes ces variables ont un effet positif et significatif sur le nombre de médailles. Toutefois, les auteurs considèrent que leur modèle manque de pouvoir prédictif. Ce problème est traité par l'ajout du nombre de médailles obtenues aux JO précédents qui améliore sensiblement le pouvoir explicatif du modèle⁵.

Des versions améliorées du modèle de base intègrent des variables explicatives supplémentaires. Andreff, Andreff et Poupaux (2008), Andreff (2009) ou encore Noland et Stahler (2017) ajoutent des indicatrices de la région du monde où se situe le pays. Noland et Stahler (2017) montrent que l'indicatrice (ex-) pays communistes cesse peu à peu d'être significative à mesure que les JO s'éloignent de la période historique du communisme. Trivedi et Zimmer (2014) ajoutent le genre (proportion d'athlètes féminines par nation), une indicatrice caractérisant les pays islamiques et remplacent le nombre de médailles aux olympiades précédentes par la position de chaque nation dans la hiérarchie des pays en fonction de leur part dans le total des médailles

3. Une revue de la littérature plus complète est donnée dans Andreff *et al.* (2019).

4. Le modèle Tobit simple considère qu'il y a une masse en 0 (aucune médaille gagnée par le pays), voir par exemple Wooldridge (2001) pour plus de détails sur la modélisation.

5. Le nombre de médailles gagnées aux olympiades précédentes introduit de l'inertie dans le modèle. Ainsi, le modèle de prévision est ergodique tel que l'histoire passée du modèle permet en partie d'évaluer son comportement futur.

lors des JO précédents. Cette dernière variable a un impact positif et significatif tandis que les deux autres (part des femmes et pays islamiques⁶) ont un impact significatif et négatif. Lowen, Deaner et Schmitt (2016) intègrent dans leur modèle l'indicateur d'inégalité entre les genres fourni dans le *Rapport sur le développement humain* des Nations unies. Ils montrent que les nations les plus inégalitaires ont moins de médailles dans les compétitions féminines mais également dans les compétitions masculines. Enfin, le modèle de Celik et Gius (2014) retranche du nombre de médailles attribuées les disqualifications postérieures pour dopage pour améliorer la prévision de la performance olympique nette, après disqualifications, celles-ci pouvant désormais intervenir pendant 10 ans après les JO. En revanche, la prise en compte des conditions climatiques (Vagenas et Palaiothodorou, 2019) ou de la distance (Nolan et Stahler, 2017) ne sont pas significatives pour expliquer le nombre de médailles.

Des études se sont intéressées à la « qualité » des médailles, c'est-à-dire à la couleur des médailles olympiques ou aux disciplines sportives. Leeds et Leeds (2012) montrent que les déterminants des médailles d'or ne sont pas les mêmes que ceux des médailles d'argent et de bronze mais ils sont les mêmes pour les compétitions masculines et féminines. Rewilak (2021) tient compte de la concentration du nombre total de médailles et construit un score. Il attribue 1 point pour un classement entre la 4^e et la 8^e place, 2 points pour une médaille de bronze, 3 points pour une médaille d'argent et 5 points pour une médaille d'or. L'auteur trouve que la population et l'effet pays hôte sont les seules variables significatives ; l'effet pays hôte a le même impact pour chaque genre mais pas la population dans la mesure où une augmentation de la population a un impact systématiquement significativement positif pour les femmes mais pas pour les hommes.

Est-il possible d'expliquer le nombre de médailles par discipline ? L'équipe de David Forrest (Forrest, Sanz et Tena, 2010 ; Forrest *et al.*, 2015, 2017) a procédé à plusieurs exercices dans ce sens. Mais apparaît le problème suivant : le nombre d'observations disponibles pour chaque discipline sportive est trop faible pour réaliser des tests économétriques significatifs et robustes. Cela conduit Forrest *et al.* à ne retenir que les sports où au moins 200 médailles ont été distribuées

6. Les deux variables ont été introduites simultanément, la part des femmes dans les pays islamistes étant plus faible ; ne pas mettre cette indicatrice aurait augmenté l'effet négatif de la variable genre.

pendant la période d'observation, ce qui revient à les agréger en seulement 14 vastes disciplines : athlétisme, aviron, boxe, canoë-kayak, cyclisme, escrime, gymnastique, haltérophilie, judo, lutte, natation, sports équestres, tir et voile. Bien que ces groupes de disciplines représentent 86,6 % du total des médailles distribuées sur la période, l'exercice perd un peu de son intérêt.

Enfin, des études montrent que les dépenses gouvernementales consacrées au sport sont un meilleur indicateur des résultats olympiques que le PIB par habitant. Selon les auteurs, l'investissement gouvernemental dans le sport, mesuré par une proxy (dépenses gouvernementales pour les loisirs, la culture et le culte fournies par les Nations unies, dont une part est consacrée au sport) est un instrument de politique publique pour atteindre des objectifs de succès d'une nation dans les JO (Andreff *et al.*, 2019 ; Blais-Morisset, Boucher et Fortin, 2017). Cette modélisation n'est pas généralisable pour deux raisons liées à la proxy : elle ne peut pas être renseignée pour toutes les nations (dans Blais-Morisset, Boucher et Fortin (2017), 53 nations pour la période 1992-2012, soit un peu plus d'un quart des pays participant aux dernières éditions des JO) et elle n'est pas une très bonne proxy car elle n'est pas consacrée aux dépenses liées au sport seulement.

Les résultats des modèles économétriques présentés, basés sur des variables macroéconomiques, fournissent-ils de meilleures prévisions des médailles olympiques que les experts connaisseurs des différentes disciplines sportives ? Otamendi et Doncel (2018) répondent par une comparaison statistique entre cinq prévisions d'experts publiées dans la presse sportive spécialisée avec celles de trois modèles de prévision des médailles respectivement aux JO d'hiver de Vancouver 2010 (Otamendi et Doncel, 2014b), aux JO d'été de Londres 2012 (Otamendi et Doncel, 2014a) et aux JO d'hiver de Sotchi 2014 (Andreff, 2013). La comparaison s'appuie sur divers indicateurs de qualité d'une prévision : ratio d'exactitude de la prévision par rapport aux résultats, corrélations de Pearson, Kendall et Spearman, ajustement de la distribution statistique prédite à la distribution observée *ex post*. Les auteurs concluent que les prévisions des experts sportifs sont meilleures dans le détail de la distribution des médailles par discipline sportive, par athlète et par couleur des médailles tandis que les modèles économiques sont plus performants pour prévoir la distribution des médailles entre nations participantes. Les prévisions d'experts seraient plutôt utiles pour des parieurs sportifs tandis que les prévisions

des économistes pourraient être utiles pour mieux définir les politiques sportives en vue de la performance. Partant de ce constat, nous avons choisi d'estimer un modèle macroéconomique pour prévoir le nombre de médailles gagnées aux JO de Paris 2024.

2. Nos modélisations des médailles olympiques

Le modèle estimé par Andreff, Andreff et Poupaux (2008) reprend le modèle de référence de Bernard et Busse (2004) sur la période 1976-2004 en ajoutant le nombre de médailles obtenues par chaque nation aux JO précédents et des indicatrices de zone géographique⁷. La prévision réalisée s'est avérée être une anticipation exacte du nombre de médailles pour 70 % des nations ayant participé aux JO de Pékin 2008, leur nombre de médailles observées *ex post* se situant dans l'intervalle de confiance des valeurs estimées *ex ante* (Andreff, 2009). Avec une marge d'erreur de deux médailles, 88 % de la distribution des médailles par nation est identifiée à l'avance par le modèle. Il n'y a que 12 % des cas, soit pour 23 nations participantes, où la prévision du modèle est éloignée des résultats observés *ex post*.

La modélisation retenue pour la partie explicative de ce travail (voir Andreff *et al.* (2022) pour l'analyse complète) inclut les différentes variantes du modèle de base de Bernard et Busse présentées dans le paragraphe précédent afin d'obtenir les prévisions les plus réalistes possibles.

2.1. Nos variables

La variable dépendante

Avant d'introduire notre variable dépendante, il convient de préciser que le nombre de disqualifiés par année olympique pour cause de contrôle antidopage positif pouvant intervenir après les JO a nettement augmenté lors des JO 2008 et 2012 – il peut encore augmenter pour les JO 2016 avant la prescription décennale ; 22 pays ont eu des athlètes disqualifiés de 1992 à 2018. Lorsqu'un médaillé olympique est disqualifié le décompte des médailles est modifié : l'équipe nationale

7. Ces indicatrices distinguent neuf grandes régions du monde selon la spécialisation par « culture » sportive des pays de chaque région, soit : AFN Afrique du Nord, AFS Afrique subsaharienne, ASI Autres pays d'Asie, EAST Europe de l'Est, LSA Amérique latine et du Sud, MNE Moyen- et Proche-Orient, NAM Amérique du Nord, OCE Océanie, WEU Europe occidentale.

dans laquelle il a remporté ce trophée perd une médaille. Le plus souvent, mais ce n'est pas systématique, cette médaille « perdue » pour une nation est réattribuée à l'athlète classé(e) quatrième dans l'épreuve olympique considérée. Contrairement aux modèles présentés, la variable dépendante avec laquelle nous allons travailler n'est pas le nombre de médailles obtenues aux JO de l'année t pour le pays i notée $M_{i,t}$ mais une variable plus proche de la réalité des gains de médailles obtenus conformément aux règles sportives, c'est-à-dire le nombre de médailles *après* prise en compte des disqualifications, notée $Mapdisq_{i,t}$, i.e. le nombre de médailles par nation corrigé du nombre des disqualifications connues à ce jour⁸ et du nombre de réattributions des médailles des disqualifiés à d'autres nations. Ce décompte des disqualifiés corrige la variable dépendante en tenant compte du dopage. Cependant, cette prise en compte est partielle puisque tous les athlètes ne sont pas contrôlés. Pour apprécier l'effet du dopage sur les performances, il faudrait connaître la proportion des athlètes dopés. Ce qui ne s'observe pas. Les données disponibles renseignent seulement sur le nombre d'athlètes contrôlés et sur le nombre des contrôlés positifs (de 0 % à 1,9 % du total des contrôlés, selon le sport, d'après les données de l'AMA) et non le nombre d'athlètes effectivement dopés. Le dopage ne peut être renseigné comme variable explicative des médailles aux JO, faute de données complètes, mais il influence certainement les résultats sportifs. Une expérience naturelle le suggère : la disqualification en 2017 de 11 athlètes russes dopés aux JO de Sotchi 2014 corrige presque exactement la différence entre le nombre de médailles prévues pour la Russie dans notre modèle (Andreff, 2013) et le nombre de médailles (plus élevé) effectivement attribuées à la Russie avant disqualifications pour dopage (Andreff, 2019). Faute de données ou d'autres expériences naturelles de ce type, seul le dopage sanctionné est pris en considération dans notre modèle comme correction de la valeur numérique de la variable dépendante.

Les variables indépendantes

Les variables indépendantes incluent plusieurs ensembles de variables, en premier lieu les variables du modèle de base de Bernard et

8. Désormais des contrôles antidopage peuvent être demandés par l'Agence mondiale antidopage (AMA) ou l'une de ses agences nationales pendant 10 ans après les JO. Conséquences : le tableau final des médailles attribuées n'est connu qu'en $t + 10$ (en 2026 pour les JO de Rio 2016) et des disqualifications peuvent intervenir pendant tout cet intervalle de 10 ans.

Busse (2004) et d'Andreff, Andreff et Poupaux (2008) pour la nation i et les JO de l'année t :

- Les variables observées au moment des JO précédents (année $t - 4$) : le niveau de population ($N_{i,t-4}$) et le PIB par habitant en dollars à parité de pouvoir d'achat (PPA) constants 1995 ($(Y/N)_{i,t-4}$) ;
- L'indicatrice supposée capter l'effet pays hôte l'année des JO ($Hôte_{i,t}$) ;
- Les indicatrices caractérisant la zone géographique, c'est-à-dire les neuf régions de la note de bas de page 6 ($Régions_{r,i}$)
- Les indicatrices caractérisant le régime politique ($RégPol_{p,i}$). Trois régimes sont considérés : CAPME (économie de marché), CEEC (11 nations post-communistes qui ont adhéré à l'UE⁹) et POSTCOM (23 autres nations à économies post-communistes, non membres de l'UE¹⁰).

Au vu de la littérature, quatre variables ont été ajoutées pour améliorer le pouvoir explicatif du modèle :

a) Le nombre d'athlètes de chaque nation i participant aux JO l'année t .

Il est presque trivial de considérer que plus une nation aligne un grand nombre d'athlètes dans les épreuves des JO et plus son gain de médailles probable augmente. Cette information a été introduite en classes pour deux raisons : d'une part, l'effet du nombre d'athlètes participant peut ne pas être linéaire, d'autre part, pour la prévision, cette discrétisation tient compte de l'information sur le nombre d'athlètes participants sans avoir besoin de connaître le nombre exact d'athlètes. La variable en classes est notée $RNA_{i,d,t}$. Quatre classes ont été créées : $[0,10[$; $[10,50[$; $[50,150[$; 150 et plus.

b) Une indicatrice précisant que le pays sera organisateur de l'édition suivante des JO.

9. Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque (Tchécoslovaquie pour les données de 1992, avant la séparation d'avec la Slovaquie en 1993), Roumanie, Slovaquie, Slovénie.

10. Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Biélorussie, Chine, Cuba, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kosovo, Laos, Macédoine, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Ouzbékistan, République populaire de Corée, Russie, Serbie (République de Serbie-et-Monténégro de 1992 à 2006, avant la séparation d'avec le Monténégro), Tadjikistan, Ukraine et Viêt Nam.

L'hypothèse sous-jacente est que l'équipe olympique du futur pays organisateur va d'ores et déjà se préparer plus intensément dans la perspective de l'accueil des JO et que cette préparation précoce peut avoir un effet positif dès les JO en cours. Un tel effet a été mentionné pour expliquer le succès, dépassant toute prévision, de l'équipe olympique de la Grande-Bretagne aux JO de Pékin 2008 (Maennig et Wellbrock, 2008). Cette variable, notée $Org_{av}_{i,t}$, prend la valeur 1 pour la nation i au JO de l'année t quand le pays sera organisateur de l'édition suivante des JO (en $t + 4$).

- c) Une indicatrice précisant que le pays était l'hôte de l'olympiade précédente, quatre ans plus tôt, en $t - 4$.

Une variable $Org_{ap}_{i,t}$ est introduite dans le modèle pour tester si le fait d'être le pays organisateur des JO l'année t a un impact sur le nombre de médailles qu'il va gagner aux JO suivants (en $t + 4$). L'intuition est la suivante : la préparation de l'équipe olympique pour gagner beaucoup de médailles quand le pays est hôte en t peut prolonger son effet bénéfique jusqu'aux JO postérieurs à ceux où la nation a organisé les Jeux. Cette indicatrice prend la valeur 1 pour la nation i l'année t lorsqu'elle était l'organisatrice des précédents JO (en $t - 4$).

- d) La variable dépendante retardée de quatre années.

La variable $Mapdisq_{i,t-4}$ améliore le pouvoir explicatif du nombre de médailles des différentes nations participant aux JO de l'année t , en lui faisant mémoriser la plus récente performance olympique nette, après disqualifications, de ces nations¹¹.

Deux variables supplémentaires ont été testées mais n'ont pas été retenues dans la modélisation finale : le climat et l'inégalité de genre. Il a été démontré dans certains modèles d'explication de la performance sportive dans les compétitions de football que la température idéale pour jouer est 14 °C (Scelles et Andreff, 2017). Après différentes prises en compte du climat (différence entre la température moyenne de la nation et 14 °C, carré de cette différence ; valeur absolue de la différence entre la température de la nation et celle du pays hôte), les résultats associés à ces variables de climat sont statistiquement non significatifs. Ce résultat est conforme à celui obtenu par Vagenas et Palaiothodorou (2019). L'indice d'inégalité de genre du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) disponible pour les

11. Pour celles des nations qui participent à la fois aux JO en t et en $t - 4$.

années 1995, 2000, 2005, 2010-2015 n'a pas d'impact statistiquement significatif sur le nombre de médailles dans notre modèle, confirmant les résultats de Lowen, Deaner et Schmitt (2016). Ce résultat un peu surprenant pourrait s'expliquer par une corrélation relativement forte entre le PIB par tête et l'inégalité de genre qui est de -0,496 sur la période 1992-2016.

La période d'observation retenue s'étend de 1992 jusqu'aux JO de Rio de Janeiro 2016 inclus. Sur cette période, 196 nations participent à au moins une olympiade et, parmi elles, 70 ne reçoivent aucune médaille sur l'ensemble des olympiades considérées, soit plus d'un tiers des nations. Les modélisations retenues tiennent compte du fait qu'un pays participant peut ne pas obtenir de médailles. À la modélisation Tobit habituelle nous avons ajouté un modèle Hurdle. La différence entre les deux modèles est la distribution : pour le modèle Tobit, le nombre de médailles corrigé des disqualifications est supposé être une variable aléatoire continue distribuée selon une loi normale ; pour le modèle Hurdle, le nombre de médailles corrigé des disqualifications est supposé être une variable aléatoire discrète (processus de comptage) distribuée selon une loi binomiale négative (Poisson avec hétérogénéité inobservée Gamma)¹². Les deux types de modèles ont été estimés en panel avec des effets aléatoires de pays.

Notons $Mapdisq_{i,t}$ le nombre corrigé de médailles obtenues par le pays i aux JO de l'année t et la variable latente associée.

Dans le cadre d'un Tobit, notre modèle s'écrit :

$$Mapdisq_{i,t}^* = X_{i,t}\Theta + u_i + \epsilon_{i,t},$$

où $\epsilon_{i,t} \sim N(0, \sigma^2_\epsilon)$ et $u_i \sim N(0, \sigma^2_u)$, et

$$Mapdisq_{i,t} = \begin{cases} Mapdisq_{i,t}^* & \text{si } Mapdisq_{i,t}^* > 0 \\ 0 & \text{si } Mapdisq_{i,t}^* \leq 0. \end{cases}$$

Dans le cadre d'un Hurdle, l'écriture de la partie liée au processus de comptage est :

$$\chi_{i,t} = \exp(X_{i,t}\Theta + \tau_{i,t}u_i),$$

12. Pour plus de détails sur les différents modèles estimés, voir par exemple Wooldridge (2001).

avec :

$$Mapdisq_{it} \sim \text{Poisson}(\chi_{i,t}) ; \chi_{i,t} | u_i \sim \text{Gamma}(\exp(g_{i,t})) u_i \sim N(0, \sigma^2_u).$$

L'ensemble de variables indépendantes $X_{i,t}$ diffère légèrement selon que l'on veut estimer un modèle explicatif ou un modèle prédictif des médailles olympiques.

2.2. Notre modèle explicatif des médailles olympiques

Pour le modèle explicatif, selon l'ensemble de variables explicatives retenu, $X_{i,t} \Theta$ est défini par :

$$R_{i,t} = c + \alpha \ln N_{i,t-4} + \beta \ln \left(\frac{Y}{N} \right)_{i,t-4} + \gamma \text{Hôte}_{i,t} + \sum_p \delta_p \text{RégPol}_{p,i} + \sum_r \rho_r \text{Régions}_{r,i} \quad (1)$$

$$R_{i,t} + \lambda \text{Orgav}_{i,t} + \mu \text{Orgap}_{i,t} \quad (1')$$

$$R_{i,t} + \nu \text{RNA}_{i,t} \quad (3)$$

Le modèle associé à la relation (1) correspond au modèle estimé par Andreff, Andreff et Poupaux (2008) sur la variable nombre corrigé de médailles. À la relation (1) nous ajoutons les variables liées aux pays hôtes avant et après pour obtenir la relation (1'). À la relation (1) nous ajoutons le nombre d'athlètes pour obtenir la relation (3)¹³.

La significativité du paramètre g_{it} confirme la pertinence de l'estimation d'un modèle binomial négatif (ligne g_{it} du tableau de l'annexe 1). Les effets estimés associés aux différentes variables sont comparables en Tobit et Hurdle. De plus, les valeurs des log vraisemblances confirment que le modèle avec les trois variables associées aux pays hôtes (modèle (1')) est significativement plus adapté.

Les estimations en Hurdle et en Tobit confirment l'impact significatif sur le nombre de médailles par nation des variables du modèle d'Andreff, Andreff et Poupaux (2008). Les variables capturant respecti-

13. Le modèle (3') incluant le nombre d'athlètes l'année des JO et les variables liées aux pays hôtes avant et après ne donnent pas de résultats satisfaisants, car de manière systématique le nombre d'athlètes augmente significativement lorsque le pays est hôte. Nous sommes en présence d'un problème de colinéarité imparfaite. Ce problème disparaît lorsque nous discrétisons cette information.

vement le fait pour un pays d'être l'hôte des prochains Jeux ($Org_{av_{i,t}}$) ou d'avoir été l'hôte des Jeux précédents ($Org_{ap_{i,t}}$) et le nombre d'athlètes participant aux Jeux ont un impact significativement positif sur le nombre de médailles gagnées : accueillir les prochains JO majore les gains de médailles du futur pays hôte¹⁴ ; de la même façon, le gain de médailles est majoré pour le pays qui les a organisés à l'olympiade précédente. Le nombre d'athlètes alignés aux JO joue un rôle important avec une influence positive sur le nombre de médailles gagnées par n'importe quel pays participant.

2.3. Notre modèle prévisionnel des médailles olympiques

Pour la prévision, on ajoute le nombre de médailles obtenues par chaque nation aux JO précédents parmi les variables explicatives, l'expression $X_{i,t}\theta$ utilisée dans les modèles Tobit et Hurdle est définie par :

$$R_{i,t} + \theta Maqdisq_{i,t-4} \quad (2)$$

$$R_{i,t} + \theta Maqdisq_{i,t-4} + \lambda Org_{av_{i,t}} + \mu Org_{ap_{i,t}} \quad (2')$$

$$R_{i,t} + \theta Maqdisq_{i,t-4} + \sum_d t_{nd} RNA_{i,d,t} \quad (4)$$

$$R_{i,t} + \theta Maqdisq_{i,t-4} + \sum_d t_{nd} RNA_{i,d,t} + \lambda Org_{av_{i,t}} + \mu Org_{ap_{i,t}} \quad (4')$$

où $R_{i,t}$ est défini par la relation (1). À la relation (1) nous rajoutons le nombre de médailles obtenues par la nation i aux olympiades précédant celles de l'année t (en $t - 4$) pour obtenir la relation (2). À la relation (2) nous rajoutons les variables liées aux pays hôtes pour obtenir la relation (2') et les indicatrices associées aux classes de nombre d'athlètes pour obtenir la relation (4). À la relation (3) nous rajoutons les variables liées aux pays hôtes pour obtenir la relation (4').

14. Cet effet semble avoir peu joué pour l'équipe de France aux JO de Tokyo 2021.

3. Nos prévisions économiques du nombre de médailles olympiques

3.1. Application aux JO de Tokyo (test du modèle)

Avant de commenter les résultats, il convient de noter que, concernant les modèles Hurdle, le modèle binomial négatif est préféré au modèle de Poisson¹⁵ (ligne g_{it} des tableaux des annexes 2 et 3). Les résultats des estimations des modèles prévisionnels (2 et 2', 4 et 4') sont très comparables à ceux des modèles explicatifs (1, 1' et 3). Les variables sont significatives, sans changement de signe de leur coefficient.

Ces variantes du modèle prévisionnel sont utilisées (Andreff *et al.*, 2019) pour prévoir le nombre de médailles par nation aux JO de Tokyo 2020 (retardés à 2021). Quelle que soit la variante du modèle de prévision, les neuf mêmes pays se classent en tête par leur nombre de médailles : États-Unis, Chine, Grande-Bretagne, Russie, France, Allemagne, Japon, Australie et Italie, et les quatre premiers toujours dans le même ordre. Le modèle prédit que l'équipe de France gagnerait 42-43 médailles aux JO de Tokyo, en tout cas entre 38 et 66 médailles aux valeurs extrêmes des intervalles de confiance de toutes les variantes.

Le tableau 1 compare la prévision des médailles olympiques (intervalle de confiance des gains de médailles) et le nombre effectivement observé des médailles gagnées par les nations participantes aux JO de Tokyo 2021. Faute de données disponibles pour quelques pays, les prévisions du modèle portent sur 194 nations alors que Tokyo 2021 a rassemblé 206 nations participantes. La comparaison prévisions/résultats ne peut être effectuée pour : Andorre, îles Caïman, Cambodge, îles Cook, Guam, Lichtenstein, Monaco, Nauru, Samoa américaines, Saint-Marin, Soudan du Sud, îles Vierges. Aucune de ces nations n'a remporté de médaille. La comparaison n'est pas biaisée par leur absence. Pour les 19 pays ayant remporté le plus de médailles à Tokyo 2021 (également supposés en remporter le plus à Paris 2024, voir plus bas), les modèles Tobit offrent une meilleure prédiction que les modèles Hurdle dans 9 cas, les modèles Hurdle sont plus performants dans 4 cas et dans 6 cas les deux types de modèles performant à un niveau similaire¹⁶. Cela suggère que les modèles Hurdle peuvent utile-

15. Parce que le modèle binomial négatif (avec hétérogénéité non observée) est toujours préféré au modèle de Poisson, les résultats du modèle de Poisson ne sont pas donnés.

16. Résultats disponibles sur demande aux auteurs.

ment compléter les modèles Tobit, d'où la décision de conserver les deux types de modèles dans la suite de l'analyse et pour les prévisions pour Paris 2024 plus tard.

Le modèle a prévu exactement 88 % (170 pays/194) de la distribution des médailles olympiques, 170 pays ayant gagné un nombre de médailles contenu dans l'intervalle de confiance statistique estimé avant les Jeux. Si on accepte une marge d'erreur de plus ou moins 2 médailles au-delà de l'intervalle de confiance, le modèle a prévu les résultats de 184 nations, soit 95 % de la distribution des médailles effectivement observée. Les 5 % de « résultats surprenants » (Andreff et Andreff, 2015), imprédictibles, car situés dans une marge d'erreur de plus de 2 médailles, ne représentent que 10 pays.

Pour 13 pays, l'écart de 1 ou 2 médailles hors de l'intervalle de confiance n'appelle pas de longs commentaires, ne représentant ni l'expression d'un aléa majeur ni une lourde contre-performance ou une super-performance exceptionnelle. En revanche, pour 10 pays l'écart entre prévision et résultat observé est supérieur à 2 médailles. Six pays ont remporté plus de médailles que prévu, ils ont surperformé : Hong Kong (+3 médailles de plus que la prévision), Suisse (+4), Australie (+8), Italie (+9), Comité olympique de Russie (+10) et Pays-Bas (+13). À l'inverse, quatre pays ont obtenu nettement moins de médailles que prévu, ils ont sous-performé ; leurs équipes nationales ont réalisé une inattendue « mauvaise » performance d'ensemble : Allemagne (-3 médailles par rapport à la prévision), Taïwan (-5), Azerbaïdjan (-6) et surtout France (-13).

L'explication de la sous-performance de ces équipes nationales doit mobiliser deux types d'arguments (et de variables) : micro et macro. Les informations plus « micro » caractérisant les athlètes, les équipes ou la prise en compte des disciplines permettraient sûrement d'avoir des prévisions plus précises mais, comme nous l'avons évoqué, ces variables ne peuvent pas être prises en compte dans cette modélisation. Ces informations compléteraient la liste des facteurs ayant déterminé les résultats de l'équipe de France olympique à Tokyo 2021, ses bonnes performances en judo (8 médailles) et en escrime (5), sa surperformance en sports d'équipe (6), mais aussi ses sous-performances, les plus marquantes étant l'athlétisme, la natation, le tir et l'équitation (1 médaille) et surtout la boxe, le canoë-kayak, le cyclisme sur route et la gymnastique (0 médaille). Ces sous-performances pourraient être liées à un investissement plus ciblé dans d'autres pays.

Tableau 1. Comparaison entre les prévisions du modèle et les résultats des JO de Tokyo en 2021

Dans l'intervalle de confiance	Médailles 2021 gagnées	Prévisions		Hors intervalle de confiance	Médailles 2021 gagnées	Prévisions		Erreur*
		Min	Max			Min	Max	
USA	113	111	151	FRA	33	46	64	(-13)
GBR	65	51	67	AZE	4	10	20	(-6)
JPN	58	42	58	TWN	12	2	7	(-5)
CAN	24	17	27	DEU	37	40	49	(-3)
NZL	20	10	21	NLD	36	17	23	(+13)
HUN	20	14	20	RUS	71	49	61	(+10)
KOR	20	18	28	ITA	40	25	31	(+9)
UKR	19	12	20	AUS	46	26	38	(+8)
ESP	17	15	21	CHE	13	4	9	(+4)
CUB	15	10	24	HKG	6	0	3	(+3)
POL	14	10	17	Total 10 pays				
CZE	11	7	11	Dans une marge d'erreur de 2 médailles				
DNK	11	7	16	THA	2	4	9	(-2)
KEN	10	10	15	SWE	9	10	15	(-1)
JAM	9	6	13	KAZ	8	9	20	(-1)
SRB	9	4	11	ZAF	3	4	12	(-1)
NOR	8	3	8	LTU	1	2	6	(-1)
HRV	8	4	11	DZA	0	1	6	(-1)
IRN	7	4	11	CHN	88	67	86	(+2)
BEL	7	3	8	TUR	13	5	11	(+2)
BLR	7	6	12	AUT	7	2	5	(+2)
IND	7	1	7	BRA	21	9	20	(+1)
BGR	6	2	9	GEO	8	3	7	(+1)
EGY	6	1	7	DOM	5	0	4	(+1)
SVN	5	2	6	UGA	4	0	3	(+1)
UZB	5	5	17	Total 13 pays				
COL	5	2	9					
IDN	5	2	6					
GRC	4	3	8					
ISR	4	0	4					
Total		170 pays						

* Erreur = nombre de médailles gagnées moins nombre de médailles prévues.

Voir liste des abréviations de pays en fin d'article.

Au niveau macro, comme on l'a constaté pour les Jeux de Pékin (Andreff, 2009) et ceux de Sotchi (Andreff, 2013), il existe des variables macroéconomiques qui influencent le nombre de médailles par nation et qui n'ont pas été incluses dans le modèle :

a) Le dopage : les athlètes de certaines équipes nationales se sont-ils dopés de manière particulièrement efficace, notamment comparés à ceux de l'équipe de France (ou ceux-ci ne se seraient-ils pas dopés du tout ?). La possibilité de tester les athlètes olympiques pendant 10 ans après les Jeux en fera savoir davantage à ce sujet. La disqualification de 11 athlètes russes médaillés aux JO de Sotchi 2014 pour dopage a amoindri la performance de la Russie (Andreff, 2019). Mais la disqualification de la Russie pour les JO de Tokyo n'a pas eu d'effets négatifs sur les performances des athlètes russes admis à participer à titre individuel sous l'emblème du CNO de Russie ; ils ont surperformé par rapport aux résultats attendus (dans le modèle) d'une équipe nationale russe officielle.

b) Des changements institutionnels importants dans la régulation et le management du système des sports de certaines nations : ce facteur a eu un rôle explicatif depuis 1990 dans l'évolution des performances olympiques des pays post-communistes (Andreff, 2020).

c) L'hyperspécialisation de certaines nations dans une discipline olympique particulière où elles ont concentré leurs gains de médailles – par exemple aux Jeux de Pékin, la Jamaïque en sprint, le Kenya en courses de longue distance, les Pays-Bas en patinage, la Grande-Bretagne en cyclisme sur piste – est sans doute insuffisamment captée par la variable *Regions* du modèle. Une variable de spécialisation par discipline serait plus pertinente, mais on a vu sa limite statistique avec Forrest, Sanz et Tena (2010) et Forrest *et al.* (2015, 2017).

d) Les JO de Tokyo se sont déroulés dans un contexte de crise sanitaire. Il est possible de considérer que la sous-performance de l'équipe de France olympique est en partie due à l'impact potentiel de la pandémie de Covid-19 sur la variable « pays hôte des prochains JO ». Cette variable suppose que le prochain pays organisateur a déjà commencé à investir en vue de l'organisation future des JO, ce qui a un impact positif sur la performance lors de l'édition précédente. La pandémie de Covid-19 a peut-être réduit cette possibilité d'investir à l'avance.

3.2. Application aux JO de Paris 2024

Par rapport aux modèles de prévision pour les JO de Tokyo, la base des données utilisées pour prévoir le nombre de médailles aux JO de Tokyo (Andreff *et al.*, 2019 ; Scelles *et al.*, 2020) a été mise à jour en tenant compte de la réactualisation – changement d’année de base – par la Banque mondiale de ses données (Andreff *et al.*, 2022). Le PIB par habitant est maintenant exprimé en dollars à parité de pouvoir d’achat (PPA) constants 2020. Ce changement de base de référence n’affecte ni le pouvoir explicatif du modèle, ni le signe des coefficients associés aux variables, ni leur significativité. Pour certaines variables (PIB par habitant, population), un facteur inattendu et impondérable – la crise du Covid-19 – complique un peu l’exercice de prévision pour Paris 2024. En toute logique, il faudrait prendre en compte ces deux variables en $t - 4$, soit en 2020. En raison des mesures prophylactiques prises par les gouvernements, c’est l’année où la pandémie a le plus entravé le déroulement de la préparation des athlètes, des compétitions sportives et leurs résultats, mais aussi les clubs et l’économie du sport (Feiler *et al.*, 2022), les sports professionnels (Catana *et al.*, 2021 ; Reade et Singleton, 2020) et le haut niveau amateur (Carin et Andreff, 2020).

Convenait-il de substituer les données de 2019 (dernière année « normale ») à celles de 2020 ? Cela reviendrait à faire l’hypothèse que les JO de Paris 2024 se dérouleraient comme s’il n’y avait pas eu la crise du Covid-19 ou qu’elle n’aurait eu aucun effet sur la préparation olympique. Ou bien serait-il plus approprié de retenir les données de 2021 en supposant, d’une part, qu’après une forte perturbation en 2020 la préparation olympique a presque repris son cours normal en 2021 et, d’autre part, que les JO de 2024 vont se dérouler dans un environnement de maîtrise de la pandémie ?

Le choix de prendre 2021 comme année $t - 4$ du modèle de prévision pour 2024 se justifie par le fait que la reprise économique, après la « récession sanitaire » de 2020, est une situation moins anormale que la première année du Covid-19 et par les progrès dans la maîtrise de la pandémie réalisés depuis lors. La prévision du nombre de médailles olympiques en 2024 retient les valeurs des variables pour 2021. Néanmoins, alternativement le calcul des prévisions a été effectué en prenant également $t - 4 = 2020$ ¹⁷, et aucun changement important n’a été observé par rapport aux prévisions calées sur 2021.

17. Résultats disponibles sur demande aux auteurs.

Testés en Tobit et en Hurdle, les modèles prédictifs restent statistiquement valides avec les nouvelles données. Quelques résultats d'estimation sont un peu différents par rapport à ceux d'Andreff *et al.* (2019), voir annexes 4 et 5. Dans les modèles (2) et (2') Tobit, la modalité CEEC du Régime politique cesse d'être significative, de même que la modalité Europe de l'Est de la variable Région dans le modèle (2') Tobit et le modèle (2') Hurdle. À mesure que des années supplémentaires sont incluses dans l'exercice de simulation, la singularité de la qualité de pays communistes et la significativité de cette indicatrice diminuent. Ces économies se normalisent de plus en plus par rapport à la catégorie de référence CAPME. La région Afrique subsaharienne devient une variable significative dans le modèle (4) Hurdle, elle ne l'était pas dans le modèle de 2019. À l'inverse, la modalité Afrique du Nord de cette variable cesse d'être significative dans les modèles (4) et (4') Tobit. Le PIB par tête en $t - 4$ devient significatif dans le modèle (4) Hurdle, il ne l'était pas dans la prévision de 2019. Un seul coefficient change de signe, celui de la variable « olympiade $t + 4$ » dans le modèle (2') Tobit. Les modèles (2), (2'), (4) et (4') sont donc conservés pour procéder à l'exercice de prévision du nombre de médailles par nation aux JO de Paris 2024.

Les prévisions des gains de médailles de tous les pays¹⁸ supposés participer aux JO de Paris 2024 sont reportées dans les tableaux 2 et 3 (top 17) et les annexes 6 et 7 (ensemble des pays)¹⁹.

Les tableaux 2 et 3 sont d'abord ordonnés selon le nombre de médailles remportées aux Jeux de Tokyo en 2021, puis ils présentent les prévisions du modèle pour les JO de Paris 2024. Chaque prévision pour une nation est assortie de la borne inférieure et de la borne supérieure de son intervalle de confiance. Ainsi, selon le modèle (2) Hurdle, la valeur la plus probable du gain de médailles des États-Unis en 2024 est 131. Entre 117 et 144 médailles gagnées, le résultat olympique des États-Unis demeure dans l'intervalle statistique estimé par le modèle comme vraisemblable.

Tous les modèles prévoient les quatre mêmes pays remportant le plus grand nombre de médailles, dans l'ordre : 1) États-Unis, 2) Chine, 3) Russie, 4) Royaume-Uni (Grande-Bretagne). Les trois pays suivants

18. Pour lesquels les données sont disponibles, voir Andreff *et al.* (2019).

19. Pour ne pas alourdir, les pays qui ont gagné moins de deux médailles aux JO de Tokyo 2021 n'y figurent pas. Pour les prévisions concernant les pays absents des deux tableaux, voir la note 15, mais il est quasiment certain qu'ils ne remporteront qu'une seule ou zéro médaille aux JO de Paris 2024.

sont toujours les mêmes : France, Japon et Australie, le Japon prend quatre fois la 5^e place, la France aussi. Les modèles prévoient les 12 mêmes pays suivants si on les classe d'après leurs gains prévus de médailles, mais pas dans le même ordre d'un modèle à l'autre : Allemagne, Italie, Pays-Bas, Corée du Sud, Canada, Cuba, Hongrie, Ukraine, Espagne, Brésil, Pologne et Nouvelle-Zélande. Ces 19 pays devraient réaliser les meilleures performances aux JO de Paris 2024.

Tableau 2. Prévision des médailles olympiques aux JO de Paris 2024 – modèles (2)-(2') – Top 19 (PIB 2021)

Pays	JO Tokyo 2021	HURDLE						TOBIT					
		Modèle (2)			Modèle (2')			Modèle (2)			Modèle (2')		
		Prév.	IC-inf	IC-sup	Prév.	IC-inf	IC-sup	Prév.	IC-inf	IC-sup	Prév.	IC-inf	IC-sup
USA	113	131	117	144	162	147	177	111	105	116	116	110	123
CHN	89	124	112	135	119	107	130	91	86	96	91	86	95
RUS	71	76	69	82	76	69	82	71	67	75	71	67	75
GBR	64	59	54	65	56	51	62	62	59	65	62	59	65
JPN	58	46	42	49	45	41	48	55	51	59	52	47	56
AUS	46	50	43	57	48	41	55	47	43	51	47	43	50
ITA	40	37	33	41	37	32	41	40	38	43	40	38	43
DEU	37	42	38	47	42	38	47	39	37	41	39	37	41
NLD	36	29	26	32	29	26	32	36	34	38	36	34	38
FRA	33	54	49	60	55	50	60	48	43	52	48	43	52
CAN	24	23	19	27	23	19	27	26	24	29	26	24	29
BRA	21	16	13	19	15	12	19	21	19	23	21	19	23
HUN	20	19	16	22	19	16	22	20	18	22	20	18	22
KOR	20	25	23	28	25	23	28	21	18	23	21	18	23
NZL	20	14	10	18	14	10	18	20	17	23	20	17	23
UKR	19	18	15	22	18	15	22	20	18	22	20	18	22
ESP	17	18	15	21	18	15	21	18	16	20	18	17	20
CUB	15	20	15	24	20	15	24	17	13	21	17	13	21
POL	14	15	11	18	15	11	18	16	14	19	16	14	19

Tableau 3. Prédiction des médailles olympiques aux JO de Paris 2024 – modèles (4)-(4') – Top 19 (PIB 2021)

Pays	JO Tokyo 2021	HURDLE						TOBIT					
		Modèle (4)			Modèle (4')			Modèle (4)			Modèle (4')		
		Prév.	IC-inf	IC-sup	Prév.	IC-inf	IC-sup	Prév.	IC-inf	IC-sup	Prév.	IC-inf	IC-sup
USA	113	126	115	137	156	143	169	109	105	112	115	110	120
CHN	89	114	104	125	111	101	122	88	85	91	88	85	91
RUS	71	74	68	81	74	68	81	70	68	73	70	68	73
GBR	64	58	53	63	56	51	61	62	60	64	62	60	64
JPN	58	46	41	50	44	39	48	57	54	59	52	48	56
AUS	46	47	41	54	46	40	52	46	44	49	46	43	49
ITA	40	36	32	40	36	33	40	40	39	42	40	39	42
DEU	37	41	37	45	41	37	45	38	37	40	38	36	40
NLD	36	28	25	32	28	25	32	36	34	38	36	34	38
FRA	33	51	46	56	51	46	56	47	43	51	47	43	51
CAN	24	22	18	26	22	18	26	27	25	29	27	25	29
BRA	21	16	12	19	15	12	18	22	20	24	22	20	24
HUN	20	19	16	22	19	16	22	21	19	23	21	19	23
KOR	20	24	21	27	24	21	27	22	20	24	22	20	24
NZL	20	16	11	20	16	11	20	21	19	24	21	19	24
UKR	19	19	15	23	19	15	23	22	20	24	22	20	24
ESP	17	18	15	21	18	15	21	20	18	21	19	18	21
CUB	15	15	11	18	15	11	18	17	14	20	17	14	20
POL	14	15	11	18	15	11	18	17	15	19	17	15	19

La lecture du tableau 2 – modèles (2) et (2') – pour chaque nation prévoit que les États-Unis devraient remporter 162, 131, 116 ou 111 médailles, la Chine 124, 119 ou 91 médailles, la Russie 76 ou 71 médailles, et ainsi de suite. Il est très probable que le résultat observé aux JO de Paris 2024 se situe entre 111 et 162 médailles pour les États-Unis, entre 91 et 124 médailles pour la Chine et entre 71 et 76 médailles pour la Russie. Au tableau 3 – modèles (4) et (4') –, le résultat prévu pour les États-Unis comporte entre 109 et 156 médailles, pour la Chine entre 88 et 114 médailles et pour la Russie entre 70 et 74 médailles. La technique d'estimation Hurdle est plus « généreuse » que le Tobit dans l'attribution des médailles aux pays qui en gagnent le plus grand nombre. L'estimation Tobit donne des résultats plus homogènes, moins dispersés.

En dessous de sa plus faible borne inférieure, le nombre effectif de médailles gagnées par une nation aux JO de Paris 2024 serait définitivement une faible performance. Au-dessus de sa plus forte borne supérieure, le nombre de médailles remportées par un pays aux JO de Paris 2024 serait à considérer comme une excellente performance relativement aux attentes et aux performances passées.

Qu'en est-il de l'équipe de France olympique ? Selon les prévisions des modèles (2) et (2') Tobit, la France gagnerait 48 médailles aux JO de Paris 2024 ; avec les modèles (4) et (4') Tobit, son gain serait de 47 médailles. En Hurdle, plus généreux, entre 51 et 55 médailles. On peut considérer 47 ou 48 médailles gagnées comme la prévision la plus fiable, avec une éventualité de gagner 3 à 8 médailles supplémentaires. Cet objectif réaliste de 47-48 médailles rend possible un classement dans les nations les plus performantes, au 5^e ou 6^e rang. Le challenge de cet objectif de classement vient principalement du Japon dont le nombre de médailles dépasse celui de la France dans la moitié des variantes du modèle. L'Australie est un autre adversaire menaçant pouvant atteindre entre 41 et 57 médailles.

Une vision optimiste, mais pas improbable, situerait la performance française entre 48 et 55 médailles, l'équipe de France tirant alors un meilleur parti de l'avantage d'être le pays hôte des JO.

La borne inférieure de l'intervalle de confiance la plus basse estimée en Hurdle est de 46 médailles (modèles (4) et (4')) et la borne supérieure la plus haute est de 60 médailles (modèles (2) et (2')). En Tobit, la borne inférieure la plus basse est de 43 médailles et la borne supérieure est 52 médailles. Un gain inférieur à 43 médailles constituerait une énorme contre-performance. L'équipe de France n'aurait pas tiré parti de l'effet pays hôte, normalement au moins 14 médailles de plus que les 33 de Tokyo 2021.

Selon le modèle de prédiction, l'objectif politique initial de 70-80 médailles est hors d'atteinte et statistiquement improbable ; cela s'applique également à un objectif (fictif) de 60 médailles. S'il s'avérait dépassé, il représenterait un exploit absolument imprévisible que d'aucun serait alors en droit de qualifier d'« extraordinaire », « fantastique » ou autre superlatif en usage dans le sport. Il serait inconsideré, voire fantaisiste, d'assigner à l'équipe de France olympique un objectif supérieur à 60 médailles qui la rapprocherait de la performance britannique prévue, lui garantissant alors à coup sûr la 5^e place au classement, la 4^e place de la Grande-Bretagne restant hors de portée.

4. Conclusion

Selon le modèle de prédiction, l'objectif politique initial de 70-80 médailles est statistiquement improbable, toutefois l'objectif révisé de finir dans le top 5 n'est pas « inconcevable ». Cela affectera l'appréciation du succès des Jeux pour la France. Le choix d'un objectif *ex ante* trop ambitieux assigné à une équipe olympique est source de désillusion et de déception lorsqu'il n'est pas atteint *ex post* ; la déception est en proportion du déficit de médailles gagnées par rapport à l'objectif. Doubler le nombre de médailles remportées par l'équipe de France aux JO de Paris 2024 est un doux rêve, inatteignable, sauf s'il se produisait un choc exogène majeur imprévu par notre modèle, par exemple l'interdiction de participer prononcée à l'encontre des athlètes russes, entraînant un boycott des Jeux par plusieurs nations, Biélorussie en tête. Un objectif réaliste, parce que plus probable (47-48 médailles), déçoit moins quand il est manqué de quelques médailles. Le résultat des JO est satisfaisant s'il est atteint, et il engendre l'enthousiasme et les superlatifs dont le sport et les supporters sont friands quand il est dépassé.

Références

- Andreff M., W. Andreff et S. Poupaux, 2008, « Les déterminants économiques de la performance sportive. Préviation des médailles gagnées aux Jeux de Pékin », *Revue d'économie politique*, vol. 118, n° 2, pp. 135-169.
- Andreff W., 2001, « The correlation between economic underdevelopment and sport », *European Sport Management Quarterly*, vol. 1, n° 4, p. 251-279.
- Andreff W., 2009, « Comparaison entre les prévisions et les médailles gagnées aux Jeux de Pékin », in INSEP, *Pékin 2008. Regards croisés sur la performance sportive olympique et paralympique*, Paris, INSEP, pp. 241-247.
- Andreff W., 2013, « Economic development as major determinant of Olympic medal wins: Predicting performances of Russian and Chinese teams at Sochi Games », *International Journal of Economic Policy in Emerging Economies*, vol. 6, n° 4, pp. 314-340.
- Andreff W., 2019, *An economic roadmap to the dark side of sport*, Cham, Palgrave Macmillan.
- Andreff W., 2020, « The economic determinants of the Olympics performance in Communist and post-Communist countries », in W. Andreff

- (ed.), *Comparative economic studies in Europe: A thirty year review*, Cham, Palgrave Macmillan, pp. 377-413.
- Andreff W. et M. Andreff, 2015, « Economic prediction of sport performances from the Beijing Olympics to the 2010 FIFA World Cup in South Africa: The notion of surprising sporting outcomes », in P. Rodriguez, S. Késenne et R. Koning (eds), *The economics of competitive sports*, Cheltenham, Edward Elgar, pp. 185-215.
- Andreff W., N. Scelles, L. Bonnal, M. Andreff et P. Favard, 2019, *Actualisation du modèle de prévision économique de la répartition des médailles olympiques. Tokyo 2020*, rapport intermédiaire, Paris, Observatoire de l'économie du sport, Ministère des Sports, mars.
- Andreff W., N. Scelles, L. Bonnal, M. Andreff et P. Favard, 2022, *La prévision économique de la répartition des médailles aux Jeux Olympiques de Paris 2024*, Paris, Observatoire de l'économie du sport, Ministère des Sports, novembre.
- Ball D. W., 1972, « Olympic Games competition: Structural correlates of national success », *International Journal of Comparative Sociology*, vol. 13, n° 3-4, pp. 186-200.
- Bernard A. B. et M. R. Busse, 2004, « Who wins the Olympic Games: Economic resources and medal totals », *Review of Economics and Statistics*, vol. 86, n° 1, pp. 413-417.
- Blais-Morisset P., V. Boucher et B. Fortin, 2017, « L'impact des dépenses publiques consacrées au sport sur les médailles olympiques », *Revue économique*, vol. 68, n° 4, pp. 623-642.
- Carin Y. et W. Andreff, 2020, « Le football amateur sous le choc économique de la crise de la Covid-19 en France », *Revue STAPS*, n° 130, pp. 29-41.
- Catana S., S.-G. Toma, C. Gradinaru et R. Radoi, 2021, « The management of European football clubs in the COVID-19 pandemic », *Manager Journal: Challenges of entrepreneurship in the 21st century*, vol. 32, n° 1, pp. 29-33.
- Celik O. B. et M. Gius, 2014, « Estimating the determinants of Summer Olympic Game performance », *International Journal of Applied Economics*, vol. 11, n° 1, pp. 39-47.
- Commission exécutive du CIO, 2023, « La commission exécutive du CIO admet les athlètes individuels neutres aux Jeux Olympiques de Paris 2024 et impose des conditions d'admission strictes », communiqué de presse, 8 décembre, <https://olympics.com/cio/news/la-commission-executive-du-cio-admet-les-athletes-individuels-neutres-aux-jeux-olympiques-de-paris-2024-et-impose-des-conditions-d-admission-strictes>
- Feiler S., S. Beermann, K. Hallmann et C. Breur, 2022, « COVID-19 and sports clubs », in S. Frawley et N. Schulenkorf (eds), *Routledge handbook of sport and COVID-19*, Londres, Routledge, pp. 242-251.

- Forrest D., I. McHale, I. Sanz et J. D. Tena, 2015, « Determinants of national medals totals at the summer Olympic Games: An analysis disaggregated by sport », in P. Rodriguez, S. Késenne et R. Koning (eds), *The economics of competitive sport*, Cheltenham, Edward Elgar, pp. 166-184.
- Forrest D., I. McHale, I. Sanz et J. D. Tena, 2017, « An analysis of country medal shares in individual sports in the Olympics », *European Sport Management Quarterly*, vol. 17, n° 2, pp. 117-131.
- Forrest D., I. Sanz et J. D. Tena, 2010, « Forecasting national team medal totals at the summer Olympic Games », *International Journal of Forecasting*, vol. 26, n° 3, pp. 576-588.
- Grimes A. R., W. J. Kelly et P. H. Rubin, 1974, « A socioeconomic model of national Olympic performance », *Social Science Quarterly*, vol. 55, n° 3, p. 777-783.
- Jolk E., M. J. Karvonen, J. Kihlberg, J. Koskela et L. Noro, 1956, *Sports in the cultural pattern of the world: A study of the 1952 Olympic Games at Helsinki*, Helsinki, Institute of Occupational Health.
- Leeds E. M. et M. A. Leeds, 2012, « Gold, silver, and bronze: Determining national success in men's and women's Summer Olympic events », *Journal of Economics and Statistics*, vol. 232, n° 3, pp. 279-292.
- Levine N., 1974, « Why do countries win Olympic medals? Some structural correlates of Olympic Games success: 1972 », *Sociology and Social Research*, vol. 58, n° 4, pp. 353-361.
- Lowen A., R. O. Deaner et E. Schmitt, 2016, « Guys and gals going for gold: The role of women's empowerment in Olympic successes », *Journal of Sports Economics*, vol. 17, n° 3, pp. 260-285.
- Maennig W. et C. Wellebrock, 2008, « Sozioökonomische Schätzungen olympischer Medaillen-gewinne. Analyse-, Prognose- und Benchmark-möglichkeiten », *Sportwissenschaft*, vol. 38, n° 2, pp. 131-148.
- Noland M. et K. Stahler, 2017, « An old boys club no more: pluralism in participation and performance at the Olympic Games », *Journal of Sports Economics*, vol. 18, n° 5, pp. 506-536.
- Otamendi J. et L. M. Doncel, 2014a, « By sport predictions through socio-economic factors and tradition in Summer Olympic Games: The case of London 2012 », in P. M. Pardalos et V. Zamaraev (eds), *Social networks and the economics of sports*, Berlin, Springer, pp. 125-147.
- Otamendi J. et L. M. Doncel, 2014b, « Medal shares in Winter Olympic Games by sport: Socioeconomic analysis after Vancouver 2010 », *Social Science Quarterly*, vol. 95, n° 2, pp. 598-614.
- Otamendi J. et L. M. Doncel, 2018, « Can economists beat sport experts? Analysis of medal predictions for Sochi 2014 », *Social Science Quarterly*, vol. 99, n° 5, pp. 1699-1732.

- Reade J. et C. Singleton, 2020, « Demand for public events in the COVID-19 pandemic: A case study of European football », *European Sport Management Quarterly*, vol. 21, n° 3, pp. 391-405.
- Rewilak J., 2021, « The (non) determinants of Olympic success », *Journal of Sports Economics*, vol. 22, n° 5, pp. 546-570.
- Scelles N. et W. Andreff, 2017, « Comparaison entre prédictions et réalisations pour la Coupe du Monde de la FIFA 2014. Des pistes pour une aide à la prise de décision pour les paris futurs ? », in F. Dosseville et C. Garncarzyk (eds), *Jugement et prise de décision en football*, Caen, Presses universitaires de Caen, pp. 103-121.
- Scelles N., W. Andreff, L. Bonnal, M. Andreff et P. Favard, 2020, « Forecasting national medal totals at the Summer Olympic Games reconsidered », *Social Science Quarterly*, vol. 101, n° 2, pp. 697-711.
- Schlembach C., S. L. Schmidt, D. Schreyer et L. Wunderlich, 2022, « Forecasting the Olympic medal distribution: A socioeconomic machine learning model », *Technological Forecasting and Social Change*, vol. 175, art. 121314.
- Trivedi P. K. et D. M. Zimmer, 2014, « Success at the Summer Olympics: How much do economic factors explain? », *Econometrics*, vol. 2, n° 4, pp. 169-202.
- Vagenas G. et D. Palaiothodorou, 2019, « Climatic origin is unrelated to national Olympic success and specialization: An analysis of six successive Games (1996–2016) using 12 dissimilar sports categories », *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, vol. 22, n° 3, pp. 1961-1974.
- Wooldridge J. M., 2001, *Econometric analysis of cross section and panel data*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.

ANNEXE 1. Résultats des estimations du modèle explicatif

	Modèle (1) Hurdle		Modèle (1) Tobit		Modèle (1') Hurdle		Modèle (1') Tobit		Modèle (3) Hurdle		Modèle (3) Tobit	
	coef	e.t.	coef	e.t.	coef	e.t.	coef	e.t.	coef	e.t.	coef	e.t.
Constante	-9,630 ***	0,95	-129,000 ***	12,22	-9,481 ***	0,93	-125,377 ***	11,89	-6,108 ***	0,87	-62,923 ***	9,25
Population en log (t – 4)	0,561 ***	0,04	6,764 ***	0,60	0,558 ***	0,04	6,602 ***	0,59	0,364 ***	0,04	2,678 ***	0,43
PIB par tête en log (t – 4)	0,254 ***	0,06	3,592 ***	0,72	0,243 ***	0,06	3,456 ***	0,69	0,165 ***	0,05	2,156 ***	0,55
<i>Pays hôte en t : oui</i>												
olympiade en t – 4					0,359 ***	0,11	9,352 ***	2,16				
olympiade en t	0,418 ***	0,11	14,967 ***	2,20	0,519 ***	0,11	17,817 ***	2,16				
olympiade en t + 4					0,303 ***	0,10	11,104 ***	2,16				
Nombre d'athlètes/10									0,034 ***	0,00	1,101 ***	0,06
<i>Régime politique</i>												
CAPME	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
CEEC	1,150 ***	0,41	11,922	7,61	1,134 ***	0,41	11,419	7,46	0,952 ***	0,31	5,644	4,47
POSTCOM	1,040 ***	0,33	14,786 **	5,85	1,020 ***	0,33	14,298 **	5,73	0,875 ***	0,25	10,349 ***	3,49
<i>Continent</i>												
Amérique du Nord	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Afrique du Nord	-1,391 ***	0,41	-21,180 ***	6,95	-1,385 ***	0,41	-20,733 ***	6,80	-0,947 ***	0,33	-8,979 **	4,32
Afrique sub-saharienne	-0,876 ***	0,33	-19,180 ***	4,83	-0,886 ***	0,33	-18,859 ***	4,73	-0,458 *	0,27	-6,472 **	3,05
Asie	-1,509 ***	0,30	-22,631 ***	5,11	-1,510 ***	0,30	-22,291 ***	5,02	-0,957 ***	0,24	-8,860 ***	3,09
Amérique du Sud	-1,168 ***	0,32	-16,699 ***	4,99	-1,169 ***	0,32	-16,422 ***	4,89	-0,872 ***	0,25	-7,899 ***	3,04
Europe de l'Est	-0,950 **	0,40	-16,195 **	7,32	-0,926 **	0,40	-15,448 **	7,18	-0,678 **	0,31	-8,800 **	4,33
Europe de l'Ouest	-0,047	0,28	-6,098	5,04	-0,047	0,28	-6,117	4,93	-0,024	0,22	-7,165 **	3,03
Moyen-Orient	-1,351 ***	0,34	-20,946 ***	5,21	-1,335 ***	0,34	-20,464 ***	5,10	-0,839 ***	0,27	-7,751 **	3,30
Océanie	0,770 *	0,46	-4,398	6,95	0,735	0,46	-4,859	6,86	0,390	0,35	-7,591 *	4,52

	Modèle (1) Hurdle		Modèle (1) Tobit		Modèle (1') Hurdle		Modèle (1') Tobit		Modèle (3) Hurdle		Modèle (3) Tobit	
	coef	e.t.	coef	e.t.	coef	e.t.	coef	e.t.	coef	e.t.	coef	e.t.
$g_{i,t}$	-3,191 ***	0,22			-3,374 ***	0,24			-3,341 ***	0,24		
σ^2_u	0,355 ***	0,06	170,183 ***	24,41	0,350 ***	0,06	164,685 ***	23,67	0,355 ***	0,06	51,907 ***	8,36
Nombre d'observations												
totales	554		1289		554		1289		554		1289	
non censurées			554				554				554	
Log Likelihood	-1518,8		-2070,6		-1401,6		-2051,4		-1369,6		-1962,5	
Nombre de pays	126		196		126		196		126		196	
Chi2^c	315,1 ***		686,8 ***		317,8 ***		682,8 ***		157,9 ***		353,9 ***	

Lecture : *** significatif au seuil de 1 % ; ** au seuil de 5 % ; * au seuil de 10 %. ^c : statistique de test associé à la comparaison des modèles avec et sans prise en compte du panel.

ANNEXE 2. Résultats des estimations du modèle prédictif (modèles 2 et 2') (pour Tokyo 2021)

	Modèle (2) Hurdle			Modèle (2) Tobit			Modèle (2') Hurdle			Modèle (2') Tobit		
	coef		e.t.	coef		e.t.	coef		e.t.	coef		e.t.
Constante	-6,444	***	0,96	-50,420	***	5,43	-6,376	***	0,96	-47,726	***	5,20
Population en log (t - 4)	0,430	***	0,04	12,394	***	2,06	0,428	***	0,04	-3,751	*	2,13
PIB par tête en log (t - 4)	0,118	**	0,06	2,129	***	0,23	0,113	**	0,06	12,817	***	2,05
<i>Pays hôte en t : oui</i>												
olympiade en t - 4							0,341	***	0,11	1,743	***	0,31
olympiade en t	0,363	***	0,11	1,840	***	0,32	0,414	***	0,11	2,006	***	0,22
olympiade en t + 4							-0,001		0,12	8,694	***	2,03
Médailles aux JO (t - 4)	0,015	***	0,00	0,837	***	0,03	0,015	***	0,00	0,848	***	0,03
<i>Régime politique</i>												
CAPME	Réf.			Réf.			Réf.			Réf.		
CEEC	0,938	***	0,36	3,698	*	1,95	0,932	***	0,36	3,417	*	1,86
POSTCOM	0,727	**	0,29	4,043	***	1,53	0,719	**	0,29	3,761	***	1,45
<i>Continent</i>												
Amérique du Nord	Réf.			Réf.			Réf.			Réf.		
Afrique du Nord	-1,120	***	0,37	-4,086	**	1,87	-1,117	***	0,37	-3,766	**	1,77
Afrique sub-saharienne	-0,828	***	0,31	-4,455	***	1,42	-0,832	***	0,30	-4,236	***	1,35
Asie	-1,165	***	0,27	-5,302	***	1,39	-1,167	***	0,27	-4,991	***	1,32
Amérique du Sud	-0,942	***	0,28	-4,388	***	1,36	-0,947	***	0,28	-4,233	***	1,29
Europe de l'Est	-0,650	*	0,35	-3,951	**	1,93	-0,640	*	0,35	-3,590	**	1,83
Europe de l'Ouest	0,140		0,25	-1,257		1,29	0,141		0,25	-1,122		1,23
Moyen-Orient	-1,026	***	0,30	-5,519	***	1,49	-1,019	***	0,30	-5,181	***	1,42
Océanie	0,747	*	0,40	-0,855		1,86	0,729	*	0,39	-0,989		1,78

	Modèle (2) Hurdle			Modèle (2) Tobit			Modèle (2') Hurdle			Modèle (2') Tobit		
	coef		e.t.	coef		e.t.	coef		e.t.	coef		e.t.
$g_{i,t}$	-3,270	***	0,24				-3,374	***	0,24			
σ_u^2	0,253	***	0,05	5,064	***	1,90	0,350	***	0,06	4,331	***	1,67
Nombre d'observations												
totales	529			1232			554			1289		
non censurées				529						554		
Log Likelihood	-1325,9			-1834,2			-1401,6			-2051,4		
Nombre de pays	124			194			126			196		
Chi2^c	199,7 ***			16,6 ***			317,8 ***			682,8 ***		
Taux de bonnes prévisions pour les olympiades 2016												
<i>Tous les pays participants</i>												
IC à 95 %	87,0			84,4			83,8			83,3		
IC+ ou -2	91,5			90,1			91,7			91,1		
<i>Les pays ayant au moins 3 médailles (56 pays)</i>												
IC à 95 %	57,1			42,9			55,4			48,2		
IC+ ou -2	71,4			67,9			71,4			73,2		

Lecture : *** significatif au seuil de 1 % ; ** au seuil de 5 % ; * au seuil de 10 %. ^c : statistique de test associé à la comparaison des modèles avec et sans prise en compte du panel.

ANNEXE 3. Résultats des estimations du modèle prédictif (modèles 4 et 4') (pour Tokyo 2021)

	Modèle (4) Hurdle			Modèle (4) Tobit			Modèle (4') Hurdle			Modèle (4') Tobit		
	coef		e.t.	coef		e.t.	coef		e.t.	coef		e.t.
Constante	-3,824	***	0,92	-24,097	***	4,68	-3,725	***	0,92	-22,507	***	4,57
Population en log (t - 4)	0,236	***	0,04	0,761	***	0,19	0,231	***	0,04	0,700	***	0,19
PIB par tête en log (t - 4)	0,071		0,05	0,627	**	0,28	0,067		0,05	0,569	**	0,28
<i>Pays hôte en t : oui</i>												
olympiade en t - 4							0,336	***	0,10	8,864	***	2,02
olympiade en t	0,324	***	0,10	12,354	***	2,07	0,366	***	0,11	12,520	***	2,03
olympiade en t + 4							-0,050		0,11	-4,760	**	2,08
<i>Nombre de</i>												
— médailles aux JO (t - 4)	0,016	***	0,00	0,893	***	0,02	0,016	***	0,00	0,897	***	0,02
— athlètes												
[0, 10[Réf.			Réf.			Réf.			Réf.		
[10, 50[0,506	**	0,23	5,207	***	0,69	0,510	**	0,23	5,126	***	0,67
[50, 150[0,985	***	0,24	7,548	***	0,89	0,989	***	0,24	7,394	***	0,87
150 et plus	1,561	***	0,27	9,559	***	1,17	1,559	***	0,27	9,314	***	1,15
<i>Régime politique</i>												
CAPME	Réf.			Réf.			Réf.			Réf.		
CEEC	0,500	*	0,27	0,510		1,43	0,490	*	0,27	0,390		1,40
POSTCOM	0,550	**	0,22	1,987	*	1,10	0,538	**	0,22	1,828	*	1,07
<i>Continent</i>												
Amérique du Nord	Réf.			Réf.			Réf.			Réf.		
Afrique du Nord	-0,854	***	0,28	-2,243	*	1,32	-0,844	***	0,28	-2,101	*	1,29
Afrique sub-saharienne	-0,251		0,25	-1,799	*	1,06	-0,246		0,25	-1,749	*	1,04

	Modèle (4) Hurdle			Modèle (4) Tobit			Modèle (4') Hurdle			Modèle (4') Tobit		
	coef		e.t.	coef		e.t.	coef		e.t.	coef		e.t.
Asie	-0,625	***	0,21	-1,827	*	1,00	-0,618	***	0,21	-1,719	*	0,97
Amérique du Sud	-0,742	***	0,22	-2,718	***	0,98	-0,742	***	0,22	-2,705	***	0,96
Europe de l'Est	-0,402		0,26	-2,084		1,38	-0,386		0,26	-1,890		1,35
Europe de l'Ouest	-0,013		0,18	-1,336		0,93	-0,009		0,18	-1,205		0,90
Moyen-Orient	-0,532	**	0,24	-1,504		1,10	-0,520	**	0,24	-1,373		1,07
Océanie	0,303		0,29	-1,658		1,42	0,288		0,29	-1,772		1,39
$g_{i,t}$	-3,308	***	0,24				-3,408	***	0,25			
σ_u^2	0,116	***	0,05	0			0,115	***	0,03	0		
Nombre d'observations												
totales	529			1232			529			1232		
non censurées				529						529		
Log Likelihood	-1295,2			-1794,3			-1294,0			-1781,4		
Nombre de pays	124			194			124			194		
Chi2 ^c	74,9	***		0,00			77,6	***		0,00		
Taux de bonnes prévisions pour les olympiades 2016												
<i>Tous les pays participants</i>												
IC à 95 %	86,4			81,7			87,5			82,3		
IC+ ou -2	92,2			89,6			93,2			91,1		
<i>Les pays ayant au moins 3 médailles (56 pays)</i>												
IC à 95 %	53,6			41,1			57,1			41,1		
IC+ ou -2	73,2			67,9			76,8			69,6		

Lecture : *** significatif au seuil de 1 % ; ** au seuil de 5 % ; * au seuil de 10 %. ^c : statistique de test associé à la comparaison des modèles avec et sans prise en compte du panel.

ANNEXE 4. Résultats des estimations du modèle prédictif (modèles 2 et 2') (pour Paris 2024)

	Modèle (2) Hurdle			Modèle (2) Tobit			Modèle (2') Hurdle			Modèle (2') Tobit		
	coef		e.t.	coef		e.t.	coef		e.t.	coef		e.t.
Constante	-6,436	***	0,87	-57,423	***	5,13	-6,462	***	0,87	-55,697	***	4,96
Population en log (<i>t-4</i>)	0,420	***	0,04	2,188	***	0,20	0,420	***	0,04	2,106	***	0,20
PIB par tête en log (<i>t-4</i>)	0,135	**	0,05	2,428	***	0,33	0,138	***	0,05	2,367	***	0,32
<i>Pays hôte en t : oui</i>												
olympiade en <i>t-4</i>							0,262	***	0,10	5,989	***	1,91
olympiade en <i>t</i>	0,382	***	0,10	12,800	***	1,92	0,421	***	0,10	12,983	***	1,92
olympiade en <i>t+4</i>							0,025		0,11	-3,344	*	1,97
Médailles aux JO (<i>t-4</i>)	0,015	***	0,00	0,838	***	0,03	0,015	***	0,00	0,848	***	0,03
<i>Régime politique</i>												
CAPME	Réf.			Réf.			Réf.			Réf.		
CEEC	0,824	**	0,36	2,986		1,89	0,815	**	0,36	2,809		1,81
POSTCOM	0,578	*	0,30	3,775	**	1,54	0,577	*	0,30	3,590	**	1,47
<i>Continent</i>												
Amérique du Nord	Réf.			Réf			Réf			Réf		
Afrique du Nord	-0,854	***	0,28	-2,243	*	1,32	-0,844	***	0,28	-2,101	*	1,29
Afrique sub-saharienne	-0,251		0,25	-1,799	*	1,06	-0,246		0,25	-1,749	*	1,04
Asie	-1,113	***	0,35	-3,464	**	1,74	-1,107	***	0,35	-3,210	*	1,66
Amérique du Sud	-0,924	***	0,28	-3,512	***	1,35	-0,914	***	0,28	-3,319	***	1,29
Europe de l'Est	-1,079	***	0,26	-4,922	***	1,32	-1,079	***	0,25	-4,669	***	1,26
Europe de l'Ouest	-0,918	***	0,27	-4,157	***	1,27	-0,919	***	0,27	-3,979	***	1,22
Moyen-Orient	-0,574	*	0,35	-3,082	*	1,85	-0,561		0,35	-2,831		1,77
Océanie	0,143		0,23	-1,761		1,17	0,138		0,23	-1,688		1,12

	Modèle (2) Hurdle			Modèle (2) Tobit			Modèle (2') Hurdle			Modèle (2') Tobit		
	coef		e.t.	coef		e.t.	coef		e.t.	coef		e.t.
$g_{i,t}$	-3,254	***	0,22				-3,309	***	0,23			
σ_u^2	0,236	***	0,04	4,225	***	1,76	0,233	***	0,04	3,601	***	1,56
Nombre d'observations												
totales	615			1458			615			1458		
non censurées				615						615		
Log Likelihood	-1540,0			-2123,8			-1534,8			-2051,4		
Nombre de pays	129			200			129			200		
Chi2^c	234,4 ***			14,0 ***			237,7 ***			12,0 ***		
Taux de bonnes prévisions pour les olympiades 2016												
<i>Tous les pays participants</i>												
IC à 95 %	85,8			85,3			83,8			83,2		
IC+ ou -2	93,4			92,4			91,9			91,9		
<i>Les pays ayant au moins 3 médailles (56 pays)</i>												
IC à 95 %	59,4			57,8			59,4			57,8		
IC+ ou -2	79,7			76,6			76,6			76,6		

Lecture : *** significatif au seuil de 1 % ; ** au seuil de 5 % ; * au seuil de 10 %. ^c : statistique de test associé à la comparaison des modèles avec et sans prise en compte du panel.

ANNEXE 5. Résultats des estimations du modèle prédictif (modèles 4 et 4') (pour Paris 2024)

	Modèle (4) Hurdle			Modèle (4) Tobit			Modèle (4') Hurdle			Modèle (4') Tobit		
	coef		e.t.	coef		e.t.	coef		e.t.	coef		e.t.
Constante	-3,873	***	0,83	-27,593	***	4,82	-3,864	***	0,84	-26,513	***	4,75
Population en log (t-4)	0,236	***	0,04	0,829	***	0,18	0,234	***	0,04	0,789	***	0,18
PIB par tête en log (t-4)	0,088	*	0,05	0,912	***	0,31	0,090	*	0,05	0,865	***	0,30
<i>Pays hôte en t : oui</i>												
olympiade en t-4							0,252	***	0,10	6,209	***	1,91
olympiade en t	0,346	***	0,09	12,581	***	1,93	0,378	***	0,10	12,621	***	1,92
olympiade en t+4							-0,010		0,10	-4,489	**	1,95
<i>Nombre de</i>												
— médailles aux JO (t-4)	0,015	***	0,00	0,895	***	0,02	0,015	***	0,00	0,898	***	0,02
— athlètes												
[0, 10[Réf.			Réf.			Réf.			Réf.		
[10, 50[0,383	*	0,20	4,786	***	0,64	0,386	*	0,20	4,763	***	0,63
[50, 150[0,880	***	0,21	6,748	***	0,85	0,883	***	0,21	6,722	***	0,84
150 et plus	1,410	***	0,24	8,897	***	1,12	1,410	***	0,24	8,835	***	1,11
<i>Régime politique</i>												
CAPME	Réf.			Réf.			Réf.			Réf.		
CEEC	0,481	*	0,27	0,762		1,39	0,468	*	0,27	0,671		1,38
POSTCOM	0,490	**	0,23	2,145	*	1,13	0,487	**	0,22	2,053	*	1,11
<i>Continent</i>												
Amérique du Nord	Réf.			Réf.			Réf.			Réf.		
Afrique du Nord	-0,846	***	0,27	-1,837		1,23	-0,837	***	0,27	-1,764		1,22
Afrique sub-saharienne	-0,381	*	0,23	-1,637	*	0,99	-0,368		0,23	-1,598	*	0,97

	Modèle (4) Hurdle			Modèle (4) Tobit			Modèle (4') Hurdle			Modèle (4') Tobit		
	coef		e.t.	coef		e.t.	coef		e.t.	coef		e.t.
Asie	-0,549	***	0,20	-1,689	*	0,93	-0,544	***	0,20	-1,606	*	0,92
Amérique du Sud	-0,705	***	0,21	-2,628	***	0,91	-0,704	***	0,21	-2,571	***	0,90
Europe de l'Est	-0,362		0,26	-1,785		1,34	-0,344		0,26	-1,670		1,32
Europe de l'Ouest	0,014		0,18	-1,250		0,85	0,012		0,17	-1,212		0,84
Moyen-Orient	-0,545	**	0,23	-1,259		1,01	-0,539	**	0,23	-1,168		0,99
Océanie	0,339		0,27	-0,311		1,25	0,329		0,27	-0,366		1,24
$g_{i,t}$	-3,355	***	0,23				-3,402	***	0,23			
σ_u^2	0,116	***	0,03	0			0,114	***	0,03	0		
Nombre d'observations												
totales	615			1458			615			1458		
non censurées				615						615		
Log Likelihood	-1505,1			-2088,0			-1499,6			-2076,9		
Nombre de pays	129			200			129			200		
Chi2^c	96,9	***		0,00			97,0	***		0,00		

Taux de bonnes prévisions pour les olympiades 2016

Tous les pays participants

IC à 95 %	85,8		84,8		84,3		84,3
IC+ ou -2	92,4		91,9		92,4		91,9

Les pays ayant au moins 3 médailles (56 pays)

IC à 95 %	57,8		54,7		54,7		54,7
IC+ ou -2	76,6		75,0		76,6		75,0

Lecture : *** significatif au seuil de 1 % ; ** au seuil de 5 % ; * au seuil de 10 %. ^c : statistique de test associé à la comparaison des modèles avec et sans prise en compte du panel.

ANNEXE 6. Prédiction des médailles olympiques aux JO Paris 2024 – modèles (2)-(2') (PIB 2021)

Pays	JO Tokyo 2021	HURDLE						TOBIT					
		Modèle (2)			Modèle (2')			Modèle (2)			Modèle (2')		
		Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup
États-Unis	113	131	117	144	162	147	177	111	105	116	116	110	123
Chine	89	124	112	135	119	107	130	91	86	96	91	86	95
Russie	71	76	69	82	76	69	82	71	67	75	71	67	75
Royaume-Uni	64	59	54	65	56	51	62	62	59	65	62	59	65
Japon	58	46	42	49	45	41	48	55	51	59	52	47	56
Australie	46	50	43	57	48	41	55	47	43	51	47	43	50
Italie	40	37	33	41	37	32	41	40	38	43	40	38	43
Allemagne	37	42	38	47	42	38	47	39	37	41	39	37	41
Pays-Bas	36	29	26	32	29	26	32	36	34	38	36	34	38
France	33	54	49	60	55	50	60	48	43	52	48	43	52
Canada	24	23	19	27	23	19	27	26	24	29	26	24	29
Brésil	21	16	13	19	15	12	19	21	19	23	21	19	23
Hongrie	20	19	16	22	19	16	22	20	18	22	20	18	22
Corée du Sud	20	25	23	28	25	23	28	21	18	23	21	18	23
Nouv.-Zélande	20	14	10	18	14	10	18	20	17	23	20	17	23
Ukraine	19	18	15	22	18	15	22	20	18	22	20	18	22
Espagne	17	18	15	21	18	15	21	18	16	20	18	17	20
Cuba	15	20	15	24	20	15	24	17	13	21	17	13	21
Pologne	14	15	11	18	15	11	18	16	14	19	16	14	19
Suisse	13	8	6	11	8	6	11	14	12	16	14	12	15
Turquie	13	9	6	12	9	6	12	15	12	17	15	12	17

Pays	JO Tokyo 2021	HURDLE						TOBIT					
		Modèle (2)			Modèle (2')			Modèle (2)			Modèle (2')		
		Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup
Taïwan	12	5	3	7	5	3	7	13	10	15	13	11	15
Rép. tchèque	11	10	7	13	10	7	13	12	10	14	12	10	14
Danemark	11	9	7	11	9	7	11	12	10	13	11	10	13
Kenya	10	12	10	14	12	10	14	10	8	12	10	8	11
Jamaïque	9	8	6	10	8	6	10	8	5	10	8	5	10
Serbie	9	1	0	2	1	0	2	0	0	2	0	0	2
Suède	9	10	7	12	10	7	12	10	8	12	10	8	12
Croatie	8	6	3	8	6	3	8	8	6	11	8	6	10
Géorgie	8	7	5	8	7	5	8	8	6	11	8	6	10
Kazakhstan	8	11	8	13	11	8	13	11	8	13	10	8	13
Norvège	8	8	5	10	8	5	10	9	7	11	9	7	10
Autriche	7	4	2	6	4	2	6	8	6	10	8	6	10
Azerbaïdjan	7	9	7	11	9	7	11	9	7	11	9	7	11
Belgique	7	5	3	8	5	3	8	8	7	10	8	7	10
Biélorussie	7	11	8	13	11	8	13	8	6	10	8	6	10
Inde	7	4	1	8	4	1	8	10	8	12	10	8	12
Iran	7	6	4	9	6	4	9	8	5	10	8	5	10
Bulgarie	6	8	5	10	8	5	10	6	4	8	6	4	8
Égypte	6	3	1	6	3	1	6	7	4	10	7	4	10
Hong Kong	6	2	0	3	2	0	3	5	3	7	5	3	7
Colombie	5	4	2	6	4	2	6	6	4	8	6	4	8

Pays	JO Tokyo 2021	HURDLE						TOBIT					
		Modèle (2)			Modèle (2')			Modèle (2)			Modèle (2')		
		Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup
Rép. dominicaine	5	2	0	5	2	0	5	6	4	9	6	4	8
Indonésie	5	6	3	8	6	3	8	7	5	10	7	5	9
Slovénie	5	1	0	2	1	0	2	0	0	2	0	0	2
Ouzbékistan	5	7	4	10	7	4	10	8	6	10	8	5	10
Arménie	4	3	2	4	3	2	4	4	2	6	4	2	6
Éthiopie	4	8	6	10	8	6	10	6	4	8	5	4	7
Grèce	4	6	4	8	6	4	8	5	3	6	4	3	6
Irlande	4	4	2	6	4	2	6	7	5	8	6	5	8
Israël	4	2	1	3	2	1	3	5	2	7	4	2	7
Mexique	4	5	1	10	5	1	10	8	5	11	8	5	11
Philippines	4	2	0	4	2	0	4	4	2	6	4	2	6
Portugal	4	3	0	5	3	0	5	5	3	7	5	3	7
Roumanie	4	11	8	15	12	8	15	6	4	9	6	4	9
Slovaquie	4	5	3	8	5	3	8	6	3	8	6	3	8
Ouganda	4	2	0	3	2	0	3	3	1	5	3	1	5
Vénézuéla	4	2	0	4	2	0	4	4	2	6	4	2	6
Argentine	3	4	2	6	4	2	6	5	3	7	5	3	7
Équateur	3	1	0	3	1	0	3	2	0	4	2	0	4
Kirghizistan	3	2	0	4	2	0	4	3	1	5	3	1	5
Qatar	3	2	0	3	2	0	3	3	1	6	3	1	6
Afrique du Sud	3	5	3	7	5	3	7	5	3	7	5	2	7

Pays	JO Tokyo 2021	HURDLE						TOBIT					
		Modèle (2)			Modèle (2')			Modèle (2)			Modèle (2')		
		Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup
Saint-Marin	3	4	2	6	4	2	6	6	4	8	6	4	8
Bahamas	2	2	1	3	2	1	3	2	0	5	2	0	5
Estonie	2	2	1	4	2	1	4	3	1	5	3	1	5
Fidji	2	1	0	4	1	0	4	1	0	4	1	0	4
Finlande	2	3	2	5	3	2	5	4	2	6	4	2	5
Jordanie	2	1	0	2	1	0	2	1	0	3	1	0	3
Lettonie	2	2	1	4	2	1	4	3	1	5	3	1	5
Malaisie	2	2	1	4	2	1	4	4	2	6	4	2	6
Nigéria	2	4	1	7	4	1	7	4	2	7	4	2	6
Thaïlande	2	4	2	6	4	2	6	4	2	6	4	2	6
Tunisie	2	1	0	3	1	0	3	2	0	5	2	0	5
Kosovo	2	2	1	4	2	1	4	2	0	4	2	0	4

ANNEXE 7. Prédiction des médailles olympiques aux JO Paris 2024 – modèles (4)-(4') (PIB 2021)

Pays	JO Tokyo 2021	HURDLE						TOBIT					
		Modèle (4)			Modèle (4')			Modèle (4)			Modèle (4')		
		Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup
États-Unis	113	126	115	137	156	143	169	109	105	112	115	110	120
Chine	89	114	104	125	111	101	122	88	85	91	88	85	91
Russie	71	74	68	81	74	68	81	70	68	73	70	68	73
Royaume-Uni	64	58	53	63	56	51	61	62	60	64	62	60	64
Japon	58	46	41	50	44	39	48	57	54	59	52	48	56
Australie	46	47	41	54	46	40	52	46	44	49	46	43	49
Italie	40	36	32	40	36	33	40	40	39	42	40	39	42
Allemagne	37	41	37	45	41	37	45	38	37	40	38	36	40
Pays-Bas	36	28	25	32	28	25	32	36	34	38	36	34	38
France	33	51	46	56	51	46	56	47	43	51	47	43	51
Canada	24	22	18	26	22	18	26	27	25	29	27	25	29
Brésil	21	16	12	19	15	12	18	22	20	24	22	20	24
Hongrie	20	19	16	22	19	16	22	21	19	23	21	19	23
Corée du Sud	20	24	21	27	24	21	27	22	20	24	22	20	24
Nouv.-Zélande	20	16	11	20	16	11	20	21	19	24	21	19	24
Ukraine	19	19	15	23	19	15	23	22	20	24	22	20	24
Espagne	17	18	15	21	18	15	21	20	18	21	19	18	21
Cuba	15	15	11	18	15	11	18	17	14	20	17	14	20
Pologne	14	15	11	18	15	11	18	17	15	19	17	15	19
Suisse	13	8	6	10	8	6	10	13	11	15	13	11	15
Turquie	13	9	6	11	9	6	11	14	12	16	14	12	16

Pays	JO Tokyo 2021	HURDLE						TOBIT					
		Modèle (4)			Modèle (4')			Modèle (4)			Modèle (4')		
		Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup
Taiwan	12	5	3	7	5	3	7	12	10	14	12	10	14
Rép. tchèque	11	9	7	12	9	7	12	11	9	13	11	9	13
Danemark	11	9	7	10	9	7	10	11	9	12	11	9	12
Kenya	10	12	9	14	12	9	14	9	7	11	9	7	11
Jamaïque	9	9	7	11	9	7	11	8	6	10	8	6	10
Serbie	9	1	0	2	1	0	2	0	0	2	0	0	2
Suède	9	7	6	9	7	6	9	9	8	11	9	8	11
Croatie	8	6	4	8	6	4	8	7	6	9	7	6	9
Géorgie	8	6	5	7	6	5	7	6	5	8	6	5	8
Kazakhstan	8	10	7	12	10	7	12	10	8	12	10	8	12
Norvège	8	7	5	9	7	5	9	8	7	10	8	7	10
Autriche	7	4	2	6	4	2	6	8	6	9	8	6	9
Azerbaïdjan	7	6	5	8	6	5	8	6	4	8	6	4	8
Belgique	7	5	3	7	5	3	7	8	6	9	8	6	9
Biélorussie	7	8	6	10	8	6	10	8	6	10	8	6	10
Inde	7	5	2	8	5	2	8	9	7	11	9	7	11
Iran	7	7	5	6	7	5	10	8	6	10	8	6	10
Bulgarie	6	5	3	6	5	3	6	5	2	7	4	2	6
Égypte	6	3	1	3	3	1	6	7	5	9	7	5	9
Hong Kong	6	2	0	6	2	0	3	5	3	7	5	3	7
Colombie	5	4	2	6	4	2	6	5	3	7	5	3	7

Pays	JO Tokyo 2021	HURDLE						TOBIT					
		Modèle (4)			Modèle (4')			Modèle (4)			Modèle (4')		
		Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup
Rép. dominicaine	5	4	1	6	4	1	6	6	4	8	6	4	8
Indonésie	5	5	3	7	5	3	7	5	3	7	5	3	7
Slovénie	5	1	0	2	1	0	2	0	0	2	0	0	2
Ouzbékistan	5	7	4	9	7	4	9	7	5	9	7	5	9
Arménie	4	3	2	4	3	2	4	3	2	5	3	2	5
Éthiopie	4	6	5	8	6	5	8	3	1	5	3	1	5
Grèce	4	5	4	7	5	3	7	5	3	6	5	3	6
Irlande	4	4	2	5	4	2	5	5	4	7	5	4	7
Israël	4	3	1	5	3	1	5	5	3	7	5	3	7
Mexique	4	8	4	12	8	4	12	9	7	12	9	7	12
Philippines	4	2	0	3	2	0	3	4	2	5	4	2	5
Portugal	4	3	1	5	3	1	5	5	3	6	5	3	6
Roumanie	4	10	7	12	10	7	12	6	4	7	5	4	7
Slovaquie	4	3	2	5	3	2	5	3	1	5	3	1	5
Ouganda	4	2	0	3	2	0	3	3	1	4	3	1	4
Vénézuela	4	1	0	3	1	0	3	3	1	5	3	1	5
Argentine	3	5	3	8	5	3	8	6	3	8	5	3	8
Équateur	3	1	0	2	1	0	2	2	0	4	2	0	4
Kirghizistan	3	2	1	3	2	1	3	3	1	4	3	1	4
Qatar	3	1	0	3	1	0	3	3	1	5	3	1	5
Afrique du Sud	3	8	5	12	8	5	11	6	4	8	6	4	8

Pays	JO Tokyo 2021	HURDLE						TOBIT					
		Modèle (4)			Modèle (4')			Modèle (4)			Modèle (4')		
		Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup	Prévision	IC-inf	IC-sup
Saint-Marin	3	4	3	6	4	3	6	5	3	7	5	3	7
Bahamas	2	2	1	3	2	1	3	2	0	4	2	0	4
Estonie	2	2	1	3	2	1	3	2	0	4	2	0	4
Fidji	2	1	0	3	1	0	3	1	0	4	1	0	4
Finlande	2	2	1	4	2	1	4	2	1	4	2	0	4
Jordanie	2	1	0	2	1	0	2	2	0	4	2	0	4
Lettonie	2	2	1	3	2	1	3	2	0	4	2	0	4
Malaisie	2	2	1	3	2	1	3	3	1	4	3	1	4
Nigéria	2	4	2	7	4	2	7	4	2	6	4	2	6
Thaïlande	2	3	2	5	3	2	5	3	1	4	3	1	4
Tunisie	2	2	0	3	2	0	3	3	0	5	3	0	5
Kosovo	2	2	1	3	2	1	4	2	0	4	2	0	4

Liste des abréviations de pays

AUS	Australie	IND	Inde
AUT	Autriche	IRN	Iran
AZE	Azerbaïdjan	ISR	Israël
BEL	Belgique	ITA	Italie
BGR	Bulgarie	JAM	Jamaïque
BLR	Biélorussie	JPN	Japon
BRA	Brésil	KAZ	Kazakhstan
CAN	Canada	KEN	Kenya
CHE	Suisse	KOR	Corée du Sud
CHN	Chine	LTU	Lituanie
COL	Colombie	NLD	Pays-Bas
CUB	Cuba	NOR	Norvège
CZE	République tchèque	NZL	Nouvelle-Zélande
DEU	Allemagne	POL	Pologne
DNK	Danemark	RUS	C. O. de Russie
DOM	République dominicaine	SRB	Serbie
DZA	Algérie	SVN	Slovénie
EGY	Égypte	SWE	Suède
ESP	Espagne	THA	Thaïlande
FRA	France	TUR	Turquie
GBR	Grande-Bretagne	TWN	Taiwan
GEO	Géorgie	UGA	Ouganda
GRC	Grèce	UKR	Ukraine
HKG	Hong Kong	USA	États-Unis
HRV	Croatie	UZB	Ouzbékistan
HUN	Hongrie	ZAF	Afrique du Sud
IDN	Indonésie		

LES JEUX OLYMPIQUES, OBJET ET VITRINE DES RELATIONS INTERNATIONALES ?

Pascal Gillon

ThéMA, UMR6049, Université de Franche-Comté

Le sport est entré dans l'arène des relations internationales dès le début du XX^e siècle et n'en est jamais ressorti depuis. Fort de sa dramaturgie et vecteur symbolique d'un affrontement « pacifique » entre nations, il s'est particulièrement épanoui lors des Jeux olympiques, rendez-vous médiatique mondialisé. Cette compétition est le produit du système olympique réunissant une sphère sportive, dominée par le CIO, une sphère économique constituée des diffuseurs et des sponsors, une sphère de régulation (Tribunal arbitral du sport et Agence mondiale antidopage) et des acteurs externes qui tentent d'utiliser cette dernière à des fins géopolitiques (États et ONG). Ce sont principalement les États qui instrumentalisent le sport en utilisant des outils de relations internationales comme la reconnaissance, les stratégies d'influence et de puissance. Les ONG et les athlètes sont des acteurs qui agissent plutôt en passagers clandestins avec leurs propres techniques (*naming and shaming* et *ambush marketing*) pour les ONG. Quant au CIO, il tente de conserver le contrôle des Jeux en utilisant son droit de reconnaissance et son corollaire, l'exclusion, pour y parvenir. Par ailleurs, il a dû développer une diplomatie économique et sportive pour tenter de contrer certaines stratégies d'influence tentées par les autres acteurs et se rapprocher de l'ONU.

Mots clés : Jeux olympiques, relations internationales, softpower, boycott, fierté nationale.

À un peu plus de trois mois des Jeux de Paris, la tension est encore montée d'un cran entre la Russie et le Comité international olympique (CIO). Le 19 mars 2024, sa commission exécutive a décidé de ne pas autoriser la participation des athlètes russes et biélorusses au défilé des délégations lors de la cérémonie d'ouverture et de ne pas afficher leurs médailles remportées au tableau des médailles des Comités nationaux olympiques (CNO) (CIO, 2024c). Ce même jour, le CIO a réaffirmé « sa position ferme contre la politisation du sport » (CIO, 2024a), accusant la Russie d'organiser des manifestations sportives à caractère purement politique au travers notamment des « Jeux de l'amitié » d'été et d'hiver, dont la première édition devrait se tenir en septembre 2024. Le lendemain, la Russie a répondu par l'entremise de la porte-parole de la diplomatie russe, Maria Zakharova, que les « décisions du CIO sont illégales, injustes et inacceptables » vis-à-vis des athlètes russes. Elle a rajouté, à propos de la politisation du sport, que ces décisions « démontrent à quel point le CIO s'est éloigné de ses principes déclarés et a basculé dans le racisme et le néonazisme ».

Cette énième passe d'armes illustre le rôle que peut tenir le sport, et ici les Jeux olympiques, dans les relations internationales¹. Vitrine médiatique incontournable en cette année 2024, la présence de ses athlètes est devenue un enjeu symbolique pour la Russie et subséquemment pour l'Ukraine qui a appelé au boycott de ces derniers. Ce n'est pas la première fois que les Jeux sont ainsi « pris en otage » par des États, forces externes au monde sportif. Ils ont intérêt à instrumentaliser cette manifestation car le « coût géopolitique » reste très modeste par rapport aux enjeux. Mais les États ne sont pas les seuls acteurs qui tentent de détourner la manifestation : les athlètes, les organisations non gouvernementales (ONG) et le CIO sont aussi susceptibles d'utiliser cette caisse de résonance médiatique à des fins de communication politique et de relations internationales.

Afin de mieux cerner ce phénomène, il faut, dans une première partie, analyser le système olympique, composé d'acteurs répartis dans plusieurs « cercles », qui jouent chacun leur partition. La sphère sportive, qui organise la compétition, a eu besoin des médias et spon-

1. Définies ici comme « l'ensemble des relations qui se déroulent au-delà de l'espace contrôlé par les États pris individuellement, quel que soit l'acteur (étatique ou non) concerné par ces relations, et quelle que soit la nature (politique ou autre) de ces relations » (Battistella, 2015, p. 27).

sors pour financer le développement de la manifestation (sphère économique). Avec l'augmentation des enjeux financiers, il était nécessaire de développer une sphère de régulation afin de gérer les litiges (Tribunal arbitral du sport, TAS) et garantir un spectacle « propre » notamment face à la montée du dopage (Agence mondiale antidopage, AMA). Enfin, et présente depuis le début, la sphère géopolitique comprend les principaux acteurs des relations internationales : les États, les athlètes et les ONG en tant que porteurs de revendications identitaires, politiques ou sociales.

La seconde partie reviendra sur la nature du spectacle sportif et la visibilité exceptionnelle des Jeux. Basé sur l'opposition, la lutte pour la victoire, et propice au classement, le sport permet de transposer ce simulacre de combat, de façon quasi inconsciente, au niveau des nations. Il est donc un carburant potentiel de la fierté nationale, voire du nationalisme. Le fait d'être le spectacle le plus médiatisé renforce alors son attrait pour de nombreux acteurs et en fait un support de communication politique de choix.

La troisième partie reviendra sur les objectifs et les différentes stratégies adoptés par les acteurs de la sphère géopolitique. Qu'il s'agisse d'affirmer son existence ou d'exprimer sa puissance sur la scène internationale, ou encore de reconnaître l'Autre, ou de développer une forme de *softpower*, le sport est un outil utilisé par les États, les Jeux étant un temps fort spécifique. Les ONG en profitent aussi pour mener des opérations médiatiques avec leurs techniques de *naming and shaming* et les athlètes peuvent être des porte-paroles de causes notamment lors des épreuves ou des podiums.

Enfin, la dernière partie reviendra sur le CIO qui a profité de sa position unique pour développer ses propres stratégies, cimenter son pouvoir et jouer sa propre partition dans le jeu des relations internationales.

1. Le système olympique, acteurs et rapports de force

Ce que l'on décrit comme le système olympique est le produit d'une histoire plus que centenaire. Elle a vu la constitution du Mouvement olympique (MO) avec la naissance du CIO, la création des fédérations sportives internationales (FI) et des CNO avec comme objectif de diffuser la pratique sportive à l'échelle de la planète et d'organiser tous les quatre ans les Jeux olympiques. Très rapidement,

cette manifestation s'est développée en symbiose avec les médias (presse écrite, puis radio, puis télévision et enfin les réseaux sociaux) avant d'adopter dans les années 1980 une approche plus commerciale intégrant le sponsoring de multinationales. La fin de l'amateurisme et la commercialisation des Jeux a structurellement accentué les conflits (de plus en plus d'argent en jeu) et a mis en relief le besoin d'une sphère de régulation à la fois sur le versant de la justice sportive et sur celui du contrôle du dopage, moyen interdit mais qui reste tentant pour un sportif afin d'améliorer ses performances physiques, sa notoriété et, par conséquent, ses gains financiers. Enfin, les acteurs de la sphère géopolitique sont présents dès qu'ils ont perçu l'intérêt du sport pour développer leur propre politique de communication, voire leur diplomatie, soit dès le début du XX^e siècle. Les interactions entre ces divers acteurs sont nombreuses, d'où le qualificatif de système.

1.1. La sphère sportive : le Mouvement olympique créateur et animateur du spectacle sportif

Créé en 1894, le CIO n'a eu de cesse de contrôler le mouvement sportif international qu'il a fortement contribué à développer. Le sport lui doit beaucoup, sur le plan organisationnel notamment, puisque le CIO a posé les bases d'une organisation sportive internationale non gouvernementale. Parti le premier, créateur des Jeux, il s'est autoproclamé « autorité suprême du Mouvement olympique » dans la Charte olympique² et s'est attribué tous les pouvoirs³ secrétant une *lex olympica* (Latty, 2009). Son emprise est totale grâce à son pouvoir de reconnaissance puisqu'il décide de l'entrée ou de l'exclusion des deux autres piliers du MO que sont les CNO et les FI. Il impose que leurs statuts, pratiques et activités soient conformes à la mise en œuvre du code mondial antidopage. Par ailleurs, il leur accorde l'accès aux JO, manifestation qui est sa propriété exclusive. Celle-ci génère des sommes d'argent considérables depuis les années 1980⁴ (CIO, 2023a). Sa puissance financière lui permet ainsi de financer en partie l'organisation des Jeux, et les FI et CNO au travers de redistributions

2. La Charte olympique est la codification des principes fondamentaux de l'olympisme, des règles et des textes d'application adoptés par le Comité international olympique. Elle régit l'organisation, les actions et le fonctionnement du Mouvement olympique et fixe les conditions de la célébration des Jeux olympiques. Voir <https://olympics.com/cio/charte-olympique>.

3. « Toute personne ou organisation appartenant à quelque titre que ce soit au Mouvement olympique est liée par les dispositions de la Charte olympique et doit respecter les décisions du CIO » (Charte olympique, règle 1.4).

4. Les droits télévisés sont passés de 18 millions de dollars en 1972 à 35 en 1976, 88 en 1980, 287 en 1984 et plus de 400 en 1988.

conséquentes de ses bénéficiaires (90 %). Ainsi pour la dernière olympiade (2017-2020), le CIO a dispensé aux CNO et aux FI 755 millions de dollars à chacun (CIO, 2023a). Dernières prérogatives non négligeables, le CIO désigne la ville hôte au travers d'une élection, parmi des candidates qui participent à un « processus d'enchères », et établit le programme sportif des Jeux : la participation à l'événement est donc totalement entre ses mains.

Deuxième composante du MO, les FI sont les partenaires du CIO pour l'organisation des JO. Dans ce cadre, elles sont chargées d'établir les critères d'admission aux compétitions pour les athlètes (minima, classements...), d'assumer la responsabilité de l'arbitrage et de donner leur avis sur les moyens techniques décrits dans les candidatures des villes.

Elles présentent une dépendance plus ou moins affirmée vis-à-vis du CIO. Certaines ont développé leur autonomie financière grâce à la création et à la commercialisation de leur propre spectacle sportif (le football avec la Coupe du monde ou le tennis avec le circuit ATP...). D'autres en revanche, comme le pentathlon moderne, pâtiraient énormément de leur absence aux Jeux qui sont leur première source de financement avec plus de 70 % des revenus (Augustin et Gillon, 2021).

Ayant introduit la possibilité d'écarter un sport au programme des Jeux depuis 2005, en créant deux catégories de sports (« cœur » et « additionnel » sur proposition du Comité d'organisation des JO (COJO) pour une olympiade), le CIO peut exercer de fortes pressions sur les FI. La comparaison des programmes des Jeux de Tokyo, de Paris et de Los Angeles, montre que le karaté est entré à Tokyo au même titre que le skateboard, le surf et l'escalade mais qu'il est écarté des deux prochains Jeux alors que les trois autres y restent. À Paris, le breakdance est présenté mais ne sera pas retenu à Los Angeles qui réintroduit le baseball/softball (sport états-unien par excellence) et intégrera le cricket, le flag football, le lacrosse et le squash. Cette stratégie permet au CIO de « tester » les audiences télévisées, d'attirer de nouveaux spectateurs (le cricket amènera les téléspectateurs indiens, un enjeu considérable, ce sous-continent étant « rétif » à la plupart des sports présents aux Jeux) et de donner une « coloration » régionale (flag football et lacrosse pour l'Amérique du Nord).

Enfin, le CIO peut exclure une FI comme cela s'est passé pour l'International Boxing Association (IBA) lors de sa 140^e session (octobre 2023). Le CIO reproche à cette fédération une gestion du

dopage approximative, des scandales d'arbitrage à répétition, une gestion financière catastrophique et plus globalement une nomination de dirigeants très douteux⁵. La gestion des FI pose d'ailleurs question et est un objet de préoccupation pour le CIO. Dernièrement, plusieurs scandales ont émaillé l'actualité avec des éléments de corruptions omniprésents. Lamine Diack, ancien président de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF), a été condamné en 2020 à quatre ans de prison, dont deux avec sursis, pour son implication dans un réseau de corruption protégeant des athlètes dopés. Anders Besseberg, président norvégien de l'Union internationale de biathlon (UIB) de 1993 à 2018 a été condamné le 12 avril 2024 à trois ans et demi de prison pour corruption aggravée en faveur de la Russie (Burgeaud, 2024).

Dernier pilier du système olympique, les CNO sont les représentants du CIO dans chaque pays (et pas l'inverse) et lui assurent le quadrillage du monde. Les CNO sont chargés de développer le MO en diffusant son idéal. Ils choisissent la ville candidate à l'organisation des JO dans leur pays (s'il y a plusieurs candidatures) et sont les seuls habilités à composer la délégation des athlètes. Les CNO, bien que dépendants du CIO pour leur reconnaissance, sont les partenaires les moins contrôlables car ils sont en grande partie subordonnés à leur État. Le CIO recommande aux CNO de « préserver leur autonomie et résister à toutes les pressions, y compris, mais sans s'y restreindre, les pressions politiques, juridiques, religieuses ou économiques qui pourraient les empêcher de se conformer à la Charte olympique ». Ils ont bien du mal à se conformer à ce vœu car, même si le CIO essaie de financer les CNO les plus pauvres, il ne peut leur garantir des revenus suffisants. De plus, le sport étant un enjeu politique, un certain nombre de CNO ont à leur tête des représentants d'État, quand ils ne sont pas complètement intégrés à celui-ci comme ce fut le cas pour les pays de l'Est. Il n'existe qu'une trentaine de CNO réellement indépendants⁶ dans le monde, et encore, le CNO des États-Unis a obéi à son gouvernement lors du boycott de 1980 (Ménétrier, 2020).

5. Gafur Rakhimov était soupçonné d'être un membre de la mafia ouzbèke et son successeur Umar Kremlev s'est signalé en proposant au CIO d'éteindre la dette de 16 millions de dollars de l'IBA avec ses deniers personnels, argent que le CIO qualifiera « d'origine incertaine » à la suite d'une commission d'enquête.

6. L'indépendance est mesurée par la capacité du CNO à se financer en dehors des aides des États et à résister à toute pression politique. On ne compte plus les CNO dirigés par des ministres ou des généraux en exercice... À plusieurs reprises le CIO a suspendu les CNO pour intervention de l'État dans la gestion du CNO. Voir aussi Chappelet (2023).

Dans de rares cas, le CIO suspend les CNO tant qu'ils ne respectent pas la Charte olympique mais il entre à chaque fois dans un bras de fer avec un État et il est plus facile de s'attaquer alors à des États modestes. Les suspensions les plus récentes ont concerné le Guatemala (octobre 2022) pour ingérence dans les élections du CNO et la Russie pour l'inclusion dans son CNO des organisations sportives régionales qui relèvent de l'autorité du CNO d'Ukraine (à savoir Donetsk, Kherson, Louhansk et Zaporijia) (CIO, 2023b).

Pour le Guatemala, cette suspension a été levée (CIO, 2024b), à titre provisoire, à la suite de l'entrevue entre le président du CIO, le président du Guatemala et son ministre des Affaires étrangères et d'une réinstauration de l'équipe dirigeante du CNO qui avait été écartée. Pour la Russie, nous sommes dans la situation d'escalade évoquée en introduction.

1.2. La sphère économique : médias et sponsors, les indispensables partenaires financiers

Les acteurs du monde économique n'appartiennent pas au MO. Ils sont en dehors du monde sportif mais sont devenus indispensables à la réalisation de la « fête ». Sous l'ère d'Avery Brundage⁷, le CIO reste campé sur ses positions à propos de l'amateurisme : « Le sport doit être amateur, sinon ce n'est pas du sport. Les sports pratiqués de manière professionnelle sont du divertissement. » Mais l'arrivée du président Juan Antonio Samaranch⁸ va trancher définitivement en faveur de l'entrée des sportifs professionnels, accélérant alors la marchandisation des Jeux. Cette ouverture apporte au CIO une aisance financière renforçant son pouvoir et sa capacité à se globaliser.

Deux grands types de partenaires coexistent. D'un côté, les médias avec comme principal interlocuteur la télévision. Ils sont les pourvoyeurs les plus généreux du financement olympique. De l'autre, des multinationales qui associent leur image à l'événement au travers du programme de sponsoring *The Olympic Partners* (TOP) lancé en 1985. Sur la dernière olympiade (2017-2020), les droits TV représentent 61 % de ses revenus, soit 4,6 milliards de dollars et le sponsoring près de 30 % avec 2,5 milliard de dollars (CIO, 2023a).

7. Président du CIO de 1952 à 1972.

8. Président du CIO de 1980 à 2001.

Les relations entre le CIO et ses financeurs sont plus équilibrées. Les financeurs sont en position de relative faiblesse parce qu'ils sont nombreux à enchérir pour obtenir le droit de diffuser ou de sponsoriser. Toutefois, le CIO est aussi obligé de prendre en compte certaines de leurs demandes. Les médias ont besoin d'avoir un produit toujours plus attractif pour justifier des sommes investies : fournir un spectacle toujours plus haletant et des écrans toujours plus spectaculaires oblige le CIO et les FI à évoluer.

Les candidatures des villes hôtes distillent ainsi un argumentaire sur le cadre idéal dans lequel pourrait se dérouler les Jeux. Pour Rio de Janeiro on pouvait lire : « Rio organisera des Jeux olympiques et paralympiques qui tireront pleinement parti de la beauté naturelle, de la diversité et de l'énergie de la ville » (CIO, 2009) ou pour Paris 2024 : « La zone Paris Centre placera la célébration des Jeux le long de la Seine, dans le centre historique de Paris, avec tous les sites emblématiques de la ville comme toile de fond spectaculaire » (CIO, 2017). Au-delà du cadre de la ville, les équipements sportifs jouent aussi de cette dimension scénographique comme le fameux « nid d'aigle » ou le « cube » à Pékin.

Pour mieux vendre le spectacle, les diffuseurs militent pour rendre les compétitions toujours plus lisibles et plus haletantes en accélérant le rythme et l'intensité. Le cas du pentathlon moderne est le plus symbolique du pouvoir des médias. Compétition conçue pour les Jeux et présent depuis 1912, ce sport peu répandu est critiqué depuis les années 1990. Il a dû s'adapter pour rester aux Jeux, jusqu'à se dénaturer ? Pour les Jeux de Londres, toutes les épreuves ont été condensées en une journée et le tir au laser et la course à pied ont été combinés pour produire plus de suspens. Pour les Jeux de Paris, les épreuves du pentathlon seront concentrées dans un seul lieu et sur une durée de 90 minutes. Malgré ces ajustements, le pentathlon moderne a été menacé d'expulsion par Thomas Bach, le président du CIO : « Changez sinon nous changerons ». Ce qui amène à la future version pour les Jeux de Los Angeles, où l'équitation sera remplacée par une épreuve s'apparentant à un parcours du combattant popularisé par l'émission de télé-réalité « Ninja Warrior »...

Le rapport de force entre diffuseurs et monde sportif peut encore jouer sur les horaires des compétitions comme à Pékin où les nageurs ont dû se présenter en finales à 9 h du matin, heure locale, pour qu'elles soient retransmises en prime time aux États-Unis. Enfin, le paramètre télé-génique est un des critères les plus importants pour

l'introduction d'un sport⁹. Cela explique l'entrée de nouveaux sports comme le BMX, le skateboard, le surf et l'escalade qui permettent de rajeunir le public des Jeux.

1.3. La sphère de régulation : les garde-fous du système ?

La valeur du spectacle sportif dépend du niveau des athlètes et de la beauté de leurs exploits sportifs mais également du fait que les résultats sont incertains et les performances, inattendues. La surprise contribue souvent au divertissement. Ces attentes accentuent la course aux records et la pression sur les athlètes et leur entourage (préparateurs physiques, entraîneurs, médecins) pour obtenir des gains plus élevés. Cet appât du gain provoque des comportements déviants de corruption et de tricherie (achat de juges, manipulation de matchs et dopage). Ces dérives sont devenues trop fréquentes dans le sport et leurs révélations conduisent à des scandales salissant son image. À la suite de plusieurs scandales, dont celui de Festina lors du Tour de France en 1998¹⁰, le CIO et le MO ont lancé une série d'initiatives qui introduisent ou renforcent de nouveaux acteurs dans le système olympique afin de le réguler.

Le TAS a pour but de développer une juridiction internationale du sport et de résoudre les conflits en évitant l'intrusion des juges civils. Avec la montée des enjeux financiers et l'absence de cadres de référence mondiaux, le monde sportif n'est plus à l'abri des conflits juridiques. Des athlètes se sont retournés vers la justice de leur pays contre des décisions du MO comme une non-sélection aux Jeux, ou récemment la Russie a fait appel de la décision du CIO de suspendre son CNO. Pour enrayer ces dérives, il fallait une institution qui puisse servir de référence et initier des procédures applicables de manière universelle. Créé en 1983 à l'initiative du président du CIO, le TAS est composé d'experts en droit du sport, ses décisions sont équivalentes à des jugements de tribunaux ordinaires. Le CIO a incité les FI et les CNO à désigner le TAS comme la dernière instance de recours des divers jurys et commissions de discipline obligeant les athlètes à renoncer à faire appel aux tribunaux ordinaires, favorisant une *lex sportiva*.

9. « L'intérêt manifesté par le public et les médias pour un sport doit être considéré comme un facteur clé lors de l'analyse des sports, car il s'agit d'un élément essentiel au succès des Jeux » (CIO, 2002).

10. Découverte d'un dopage organisé et médicalisé à la suite de l'interception par les douanes françaises du véhicule d'un soigneur de l'équipe Festina contenant plus de 400 flacons de produits dopants et stupéfiants.

La montée du dopage a amené le CIO à créer une commission médicale dès 1960 et des contrôles antidopage dès 1968, mais son action se limite alors à la quinzaine olympique et se heurte au dopage d'État. À l'époque, le CIO ne peut s'opposer frontalement à l'URSS et ses satellites et les exclure pour dopage sans être taxé de favoriser un camp face à l'autre, dans lequel le dopage était aussi présent. Après plusieurs affaires, dont celle de Ben Johnson aux JO de Séoul, il faut attendre le scandale de l'affaire Festina en 1998 (hors arène olympique) pour que les autorités du sport se saisissent de l'enjeu, sous la pression des médias qui commencent à remettre en question la diffusion d'épreuves où le dopage est omniprésent¹¹.

Toujours sous l'impulsion du CIO, l'AMA apparaît alors en 1999 et a pour vocation de « promouvoir, coordonner et superviser au plan international la lutte contre le dopage sous toutes ses formes¹² ». L'AMA établit depuis un code mondial antidopage qui propose une liste commune des produits dopants adoptée par le CIO, les FI et les CNO, liste révisée chaque année et même en cours d'année. Dès 2000, le CIO impose au reste du MO le respect du code.

Dans la course sans fin du dopage, l'AMA tente de suivre les innovations en adaptant ses procédures et son périmètre d'intervention. Dès 2009, elle impose des contrôles hors compétition. En 2018, elle se voit confier des pouvoirs d'enquête : elle n'est plus seulement là pour fixer le cadre de la lutte, elle peut participer activement à la détection et à l'exploration des informations pouvant être fournies par des donneurs d'alerte. En 2019, le CIO impulse la création de l'Agence de contrôles internationale (ACI), association indépendante à but non lucratif de droit suisse, qui a pour rôle de réaliser les contrôles antidopage pendant les JO ou pour des FI qui n'ont pas forcément les moyens internes.

Cette agence a donc un rôle primordial à jouer pour défendre la santé des athlètes et l'éthique tant revendiquée par le mouvement sportif. Elle peut aussi garantir les efforts du monde sportif pour des Jeux propres (Ferrand, Chappelet et Séguin, 2012), mais n'est-ce pas aussi l'intérêt bien compris du marketing sportif ? Le CIO trouverait-il toujours autant de sponsors prêts à associer leur image avec des Jeux

11. À la suite des multiples scandales de dopage, les télévisions allemandes n'ont plus retransmis le Tour de France cycliste en direct entre 2012 et 2014 (Quintin, 2015).

12. Article 4-1 du statut de l'AMA, 1999.

trop fréquemment entachés par le dopage ? Toutefois, malgré tous les efforts, le dopage reste bien présent dans le sport avec toujours un temps d'avance (Bourg et Gouguet, 2017)...

À côté de ces trois sphères, des acteurs, qui n'appartiennent pas au MO mais qui ont saisi tout l'intérêt d'utiliser le sport, et plus particulièrement les Jeux d'été, pour servir leurs propres intérêts constituent la sphère géopolitique (Gillon, 2011 et 2024a). Les États, bien évidemment, mais aussi les athlètes et les ONG intègrent cette visibilité médiatique dans leur communication politique (Gillon, 2024b). Nous ne les décrivons pas plus ici, car ils seront au centre de notre troisième partie.

2. Le sport, un support de communication particulièrement efficace pour les États, les Jeux la manifestation qui cristallise l'attention mondiale

La popularité des Jeux olympiques n'est qu'une illustration de la diffusion extraordinaire du sport dans nos sociétés pendant le xx^e siècle. Produit de la société occidentale, la pratique sportive s'est diffusée progressivement au monde entier. Initialement plutôt confinée aux classes sociales aisées (d'où le clivage entre amateurisme et professionnalisme), la diffusion et la massification du sport se réalisent avec le développement de la société de loisir (dans les pays occidentaux tout d'abord, puis dans les pays en développement surtout dans la classe moyenne). Le sport est devenu un fait social et un support à l'activité économique notamment avec le développement du spectacle sportif.

Dans l'offre, devenue pléthorique, les Jeux conservent une primauté grâce à leur format particulier qui a très rapidement suscité l'intérêt des acteurs géopolitiques. Mais revenons un instant sur la nature du spectacle sportif.

2.1. Le sport, simulacre de combat et support de la fierté nationale

Au-delà du rôle du sport comme une pratique physique saine (surtout dans nos sociétés toujours plus sédentaires), associée par ailleurs à des valeurs cardinales de culture de l'effort et du dépassement, ou encore du fair-play, le sport est largement associé au « culte » de la performance. Elle se mesure intrinsèquement au travers de la notion de record (national, continental, mondial) mais aussi relativement avec le

classement qui ordonne et repose sur le principe de rivalité. Suivant la nature du sport, ce principe s'illustre d'autant plus qu'il oppose des équipes, collectifs qui font « sociétés » et par la suite « nations ». Comme le soulignent Clastres et Vallotton (2023, p. 3) : « [Le sport] est tout à la fois rapprochement et affrontement, réel et symbolique, entre individus ou équipes que les médias du monde entier assimilent volontiers à leurs nations d'origine. »

Les compétitions, comme les JO ou la Coupe du monde de football, sont d'autant plus intéressantes pour les États que la participation est basée sur la nationalité d'origine, à la différence d'autres compétitions où les équipes peuvent être plurinationales (la Ligue des champions pour le football par exemple). Les équipes peuvent donc être complètement assimilées aux pays d'origine et la mesure de leur performance à celle du pays.

De plus, le spectacle sportif combine les éléments essentiels de la dramaturgie (unité de temps, de lieu et d'action) et la simplicité d'un langage universel basé sur l'image. Concentré de suspense, de tension et d'émotions, il est idéal pour capter l'attention et développer l'identification du spectateur et devient ainsi un formidable support de communication puisqu'il fait appel au registre de l'émotion plutôt que de la raison (Sullivan, 2012). Il devient alors un outil parfait pour flatter la fierté nationale, même si le CIO insiste sur le fait que les JO sont une compétition entre athlètes et non entre pays¹³.

2.2. Un cérémonial destiné à renforcer la dimension nationale

Malgré cette affirmation, l'organisation sportive internationale du CIO s'est constituée à partir d'entités territoriales basées sur une identité nationale, les CNO. Le CIO va renforcer cette dimension au travers du cérémonial des Jeux. Confiée à une ville hôte, l'ouverture des Jeux se fait par le chef d'État du pays et lors de la cérémonie d'ouverture les délégations défilent par États derrière un porte-drapeau. À chaque finale, les trois ou quatre meilleurs athlètes sont honorés, le vainqueur ayant droit à son hymne national et les drapeaux des pays sont montés. D'où la réaction de la Russie aux décisions de la commission exécutive de mars.

13. « Les Jeux olympiques sont des compétitions entre athlètes, en épreuves individuelles ou par équipes et non entre pays » (règle 6 de la Charte olympique en vigueur en 2023).

À partir des années 1980, les athlètes vainqueurs se drapent souvent dans leur drapeau national. Cette dimension nationale est donc omniprésente, sans compter le fameux tableau des médailles qui mesure la performance des nations comme le soulignait la presse allemande dès 1913 : « L'idée olympique de l'ère moderne symbolise une guerre mondiale, qui ne montre pas son caractère militaire ouvertement, mais qui donne – à ceux qui savent lire les statistiques sportives – un aperçu suffisant de la hiérarchie des nations » (cité par Arnaud, 1999, p. 16). Le CIO se retrouve ainsi face à ses contradictions : prôner un universalisme et un apolitisme au travers d'une compétition entre athlètes et utiliser le « carburant » émotionnel de la nation, de l'identité et de la figure du « eux » contre « nous » qui suscite les passions. Ce support identitaire est un ressort essentiel pour vendre le spectacle aux diffuseurs, mais aussi à la communication politique des États et leur « diplomatie sportive ».

2.3. Une couverture médiatique exceptionnelle

Les JO sont nés et ont grandi avec les médias. La presse écrite a été relayée par la radio (Paris 1924), puis par la télévision et maintenant par les réseaux. Ils se sont nourris l'un et l'autre. En 1936, on commence à filmer pour la télévision (visible dans quelques salles en Allemagne). Le cinéma s'invite avec le film *Olympia* de Leni Riefenstahl qui sort en 1938. En 1960 à Rome, les JO sont retransmis en direct dans le monde et en eurovision en Europe. En 1964, c'est la première retransmission par satellite et en 1968 on peut voir les JO en couleur avec l'arrivée du ralenti. Les satellites sont utilisés dès cette époque... En 2004, la diffusion commence sur Internet.

En 2021 à Tokyo, 220 « pays » retransmettent les JO à la télévision. Plus de 150 000 heures de programme sont produites, pour une audience cumulée de 3 milliards de téléspectateurs (CIO, 2021). La diffusion quasi universelle de la télévision a augmenté le nombre de clients pour les diffuseurs, amplifiant une concurrence qui a permis au CIO de faire monter les enchères et de multiplier ses revenus. Pour l'olympiade 2020-2021, les droits représentent 61 % de ses revenus, soit 4,6 milliards de dollars ! Si les diffuseurs surenchérisent, c'est aussi parce qu'ils rentabilisent leur investissement. Ainsi, aux États-Unis, National Broadcasting Company (NBC) a obtenu sa 135^e première audience en prime time lors de la fin des JO de Tokyo.

Cette couverture médiatique exceptionnelle, de plus en plus relayée par les réseaux sociaux qui touchent de nouveaux publics, est devenue un fait incontournable pour les États dans leur stratégie de communication. Les Jeux sont une occasion pour faire passer des messages à sa population et au monde.

3. Les Jeux olympiques d'été, comme support de communication politique pour les acteurs de la sphère géopolitique dans leurs relations internationales

Plusieurs concepts sont associés aux relations internationales. Nous mobiliserons ici ceux de la reconnaissance, de l'influence et de la puissance qui relèvent des États dans leur relation aux autres. Les ONG et les athlètes sont des acteurs qui agissent plutôt en passagers clandestins avec leurs propres techniques qui sont le *naming and shaming* et l'*ambush marketing* pour les ONG, les athlètes se contentant d'utiliser une visibilité éphémère pour faire passer des revendications.

Dans tous ces cas, on reste principalement sur le terrain de la communication politique qui joue sur la puissante symbolique du sport.

3.1. Se rencontrer, se reconnaître, ou sortir du système ?

« Le sport est fréquentation » (Collomb, 1992). Dans le contexte des relations internationales, la rencontre sportive traduit le degré d'acceptation et de reconnaissance d'un régime vis-à-vis d'un autre.

Le refus de se rencontrer est donc lourd de sens. Il s'agit alors de conflits idéologiques marqués comme lorsque l'URSS a refusé d'intégrer la compétition olympique car elle rejetait le sport bourgeois dès les années 1920. L'URSS a même créé sa propre compétition, les Spartakiades internationales (1928-1934), jeux internationaux ayant un but marqué de propagande par le sport (Gounot, 2002). Elles regroupaient des sportifs issus du monde ouvrier et s'opposaient ainsi frontalement au sport issu de la bourgeoisie et des patronages.

Le refus peut aussi être temporaire, l'histoire olympique est ainsi riche de boycotts de la part d'États. En 1956, les Jeux de Melbourne sont le théâtre de plusieurs boycotts limités relatifs à trois crises. L'Égypte, l'Irak et le Liban protestent officiellement contre la présence d'Israël à la suite de la crise du canal de Suez. Les Pays-Bas, l'Espagne, la Suisse et le Liechtenstein manifestent leur dénonciation de l'intervention soviétique

lors de la révolution hongroise. Enfin, la République populaire de Chine refuse de venir en raison de la présence de la République de Chine (Taiwan – Chine nationaliste). Les Jeux de Montréal, en 1976, voient le boycott de 24 pays africains pour protester contre la présence de la délégation néozélandaise dont l'équipe de rugby a fait une tournée en Afrique du Sud (bannie des JO pour cause d'apartheid). Enfin en 1980, les Jeux de Moscou sont boycottés par les États-Unis et leurs alliés (65 pays) pour cause d'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques et ceux de Los Angeles par l'URSS et ses satellites, ceux-ci prétextant un manque de sécurité pour leurs athlètes.

À chaque fois, on s'est servi du sport comme d'une arme symbolique avec un faible « coût » pour les États, rapporté à la visibilité de l'action. Les médias ont fait leurs titres à la une sur ces boycotts offrant une visibilité mondiale au message adressé à l'adversaire, la perte n'étant « que » de quelques médailles : ce sont les sportifs qui paient le prix fort.

À défaut de réaliser un boycott général, certains pays n'hésitent pas à refuser la rencontre vis-à-vis d'un représentant d'un pays avec lequel ils sont en conflit. C'est le cas de la relation Iran-Israël, où à plusieurs reprises des athlètes iraniens ne se sont pas présentés et ont déclaré forfait. La déclaration du guide suprême iranien, l'ayatollah Ali Khamenei, après les Jeux de Tokyo est limpide : « Un athlète iranien digne de ce nom ne peut pas serrer la main d'un représentant du régime criminel (israélien) pour obtenir une médaille » (Franceinfo avec AFP, 2021).

Dans la crise entre Russie et CIO, Vladimir Poutine réactive l'expérience communiste avec le lancement des Jeux de l'amitié qui se dérouleront du 15 au 29 septembre 2024 (des « contre-Jeux »). Le choix du terme est important puisque ces jeux avaient déjà été organisés lors du boycott des Jeux de Los Angeles par l'URSS avec 49 pays participants (les pays qui boycottaient et des pays qui vont aux Jeux mais qui enverront une « équipe B »). Mais cette initiative n'est pas isolée, puisque la Russie va organiser les « Jeux des BRICS¹⁴ » à Kazan du 12 au 31 juin 2024 et a lancé fin février 2024, toujours à Kazan, les « Jeux du futur » qui, initiative originale, introduit de nouveaux formats de compétition associant sport traditionnel et e-sport. La Russie joue son va-tout face à sa mise à l'écart par le pouvoir sportif et utilise le

14. Les BRICS réunissent le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

sport de façon explicite : les Jeux des BRICS illustrant la tentative de Moscou et d'autres puissances (dont la Chine) de contester l'ordre mondial « occidental »¹⁵.

De façon symétrique, le sport peut être utilisé pour signifier une « détente » entre deux États. La désormais fameuse diplomatie du « ping-pong » (Lestienne, 2021) des années 1970 annonçait le réchauffement des relations diplomatiques entre États-Unis et Chine.

3.2. Exister, s'affirmer, modifier son image sur la scène internationale

Pour le pays organisateur, être choisi est une réelle reconnaissance à l'échelle internationale, surtout lorsqu'il n'appartient pas au club des puissances occidentales. Quand Pékin obtient les Jeux de 2008, cette sélection confirme la montée en puissance de la Chine dans le commerce international et la mondialisation. Pour le Brésil, lors de la présentation de la candidature de Rio de Janeiro pour le vote final, le président Lula prononce ces mots : « Je crois sincèrement que l'heure du Brésil a sonné. Le Brésil fait partie des dix premières économies mondiales et le Brésil est le seul pays à ne pas avoir organisé de Jeux olympiques et paralympiques¹⁶ ».

Cette reconnaissance est aussi recherchée par les pays qui viennent « d'émerger » sur la scène internationale ou qui sont dans un processus d'autonomisation. Ils peuvent se montrer lors de la cérémonie d'ouverture. Ainsi, aux JO de 2016, les téléspectateurs ont pu voir les délégations du Soudan du Sud (dernier pays admis à l'ONU en 2011) et du Kosovo, pays déclaré indépendant par son Parlement en 2008, alors qu'il fait toujours partie de la Serbie en droit international. En 2016, le Kosovo est reconnu par 108 membres de l'ONU, mais pas par la Russie, la Chine ou l'Inde. De plus, il n'est pas reconnu par l'ONU car son indépendance est en contradiction avec la résolution 1244¹⁷. La Palestine, présente aux JO depuis 1996, est aussi un cas symbolique puisqu'elle n'a que le statut d'État non membre observateur à l'ONU (depuis 2012) et n'est pas reconnue officiellement par les États-Unis ou la plupart des pays européens.

15. Voir la tribune d'Aubin (2024).

16. Extrait du discours du président Lula lors de la présentation de la candidature de Rio de Janeiro pour le vote final, 2 octobre 2009.

17. Qui stipule une autonomie du territoire mais dans le respect de l'intégrité territoriale de la Serbie.

Cas encore différent, les pays dont les noms ont changé comme la Macédoine du Nord (ancienne République de Macédoine en conflit avec la Grèce pour cette dénomination et donc pour sa future accession à l'Union européenne) et l'Eswatini (ancien Swaziland). Pour ces États, être aux Jeux est déjà une réussite en termes de communication internationale. C'est le cas aussi des micro-États comme Palaos ou les îles Caïmans pour lesquels la cérémonie d'ouverture est la seule occasion d'apparaître aux yeux du monde, pour d'autres raisons que l'évasion ou l'optimisation fiscale.

Mais cette cérémonie permet aussi à d'autres pays de tenter de modifier leur image internationale. Depuis 2008, l'Iran, les Émirats arabes unis, le Bahreïn ou l'Arabie saoudite ont choisi au moins une fois une femme comme porte-drapeau lors du défilé. Il s'agit ici de répondre aux fréquentes critiques d'une partie du monde occidental sur le statut de la femme dans ces pays.

Les Jeux sont aussi l'occasion rêvée de travailler sur l'image du pays d'accueil. Pour le pays organisateur, la cérémonie d'ouverture est une opportunité de se présenter au monde à l'heure de grande écoute. À Pékin, les Jeux ont permis à la Chine d'être identifiée comme une véritable puissance technologique (les taïkonautes), organisationnelle (tout a été quasi parfait) et sportive (première place du classement des médailles). Cette cérémonie fut aussi l'occasion de « passer » des messages, comme lors du tableau mettant en scène 56 enfants en costume traditionnel, représentant les minorités ethniques chinoises, apportant le drapeau chinois pour qu'il soit hissé par des représentants de l'armée nationale au mât à côté du drapeau olympique. Ce tableau répond habilement aux accusations directes d'atteinte aux droits des minorités de la part du gouvernement chinois. Tout aussi symbolique est le traitement des « natives » au Canada. Pour une société qui a construit son identité sur sa dimension multiculturelle et sa capacité d'intégration, la cérémonie d'ouverture est l'occasion de bâtir un discours inclusif qui a fortement varié au cours des trois Jeux accueillis. À Montréal en 1976, les huit nations amérindiennes n'ont même pas pu participer à la cérémonie d'ouverture... À Calgary en 1988, les tribus des plaines sont présentes à la cérémonie d'ouverture marquée par le triptyque *natives-cowboys-mounties*¹⁸. Elles défilent à cheval (1 minute 30) et réapparaissent pour accueillir la flamme olympique. Il faut attendre Vancouver en 2010 pour que ces peuples soient mis en

18. La police montée.

valeur par l'utilisation de l'iconographie traditionnelle¹⁹ et par une présence marquée tout au long de la cérémonie.

Le défilé des nations lors de la cérémonie d'ouverture donne déjà une idée de la puissance sportive. Entre les États qui font de la figuration, avec une délégation de quelques athlètes et celles des États-Unis (plus de 600 athlètes à Tokyo) ou de la Chine (plus de 400), la démonstration est déjà faite. Mais la visibilité se renforce au travers des victoires et des podiums.

Les pays mettent alors en place des stratégies qui vont de la spécialisation sportive au dopage institutionnalisé. La Jamaïque est ainsi connue pour ses succès dans le sprint (d'abord chez les femmes, puis avec Usain Bolt chez les hommes), le Kenya, l'Éthiopie pour leurs coureurs de fond. D'autres vont investir des sports de « niches », comme l'haltérophilie féminine, pour obtenir leur première médaille (Inde, Philippines ou encore Qatar), là où la concurrence est plus faible. Ce sont les pays de l'Est, lors de la lutte Est-Ouest, qui ont développé cette stratégie, en investissant fortement le sport féminin qui était délaissé en Occident. Ce fut un succès indéniable dans la course aux médailles.

Ce sont aussi ces puissances qui, pendant la guerre froide, ont entrepris un dopage d'État, décrit à la suite des témoignages recueillis après la chute du mur de Berlin (Spitzer, Treutlein et Pigeassou, 2005). Il est instructif de voir que 40 ans plus tard certains des records de ces athlètes n'ont toujours pas été battus²⁰... Les performances époustouflantes d'athlètes de RDA leur avaient valu la qualification « de diplomates en survêtement » par Erich Honecker²¹. Mais la dernière décennie a montré que ces pratiques n'avaient pas cessé, notamment du côté de la Russie avec le scandale Rodchenkov²², dévoilé dans le rapport McLaren (2016) commandé par l'AMA et qui met au jour un dopage institutionnalisé et soutenu par l'État russe au moins pour les JO de Pékin, Londres et Sotchi. Le dopage n'est bien évidemment pas

19. Le logo des Jeux est inspiré de l'inukshuk, un empilement de pierres construit par les Inuits, et pendant la cérémonie d'ouverture, l'iconographie des tribus de la côte ouest est utilisée avec une animation qui fait apparaître un bison puis un aigle, un loup et un ours.

20. En athlétisme, on peut citer les records du 400 m féminin toujours détenu par Marita Koch (République démocratique allemande, RDA) établi en 1985, le 800 m féminin avec Jarmina Kratochvílová (Tchécoslovaquie) en 1983, le lancer du disque masculin et féminin détenus respectivement par Jürgen Schult (RDA, 1986) et Gabriele Reinsch (RDA, 1983)...

21. Alors premier secrétaire du Parti communiste de RDA.

22. Nom du directeur de l'agence antidopage russe qui s'est enfui de Russie et a livré un témoignage édifiant.

restreint à cette sphère géographique, la Chine étant fortement suspectée d'y avoir recours dans les années 1990²³ ou encore très récemment à propos de ses nageurs avant Tokyo²⁴. À la suite de l'affaire Rodchenkov, les États-Unis ont voté une loi éponyme autorisant la justice américaine à poursuivre toutes les personnes, quelle que soit leur nationalité, impliquées dans un système international de dopage mais ne s'appliquant pas aux sports professionnels et universitaires américains...

Cette course aux médailles participe ainsi à la diplomatie sportive des États qui l'utilisent comme une composante de leur *softpower* (Nye, 1990). Lors de la guerre froide, la lutte s'établissait entre les États-Unis et l'URSS mais aussi entre les principaux membres des deux blocs. Après la chute du mur de Berlin, la lutte a repris entre États-Unis et Chine avec une première place obtenue par Pékin lors de « leurs Jeux ».

3.3. Utiliser la manifestation pour atteindre son propre agenda

Le CIO tente d'isoler les Jeux de la politique, mais il ne peut pas toujours contrôler l'expression des acteurs du spectacle, les athlètes.

Ceux-ci peuvent profiter des podiums et du direct pour faire passer des messages. On se souvient des sprinters états-uniens le poing levé contestant la situation des Noirs dans le monde (Afrique du Sud) et aux États-Unis, lors des Jeux de Mexico, ou encore plus récemment du marathonien éthiopien à Rio qui a franchi la ligne d'arrivée avec les bras croisés au-dessus de sa tête, comme s'ils étaient ligotés, geste utilisé lors de manifestations antigouvernementales violemment réprimées en Éthiopie.

23. Les coureuses de fond chinoises au milieu des années 1990 avaient défrayé la chronique en écrasant toute la concurrence. À l'époque, l'entraîneur chinois avait justifié leur performance par leur régime alimentaire (consommation de soupe au sang de tortue...). De récents développements montrent qu'il s'agissait surtout de produits dopants (Dhers, 2016).

24. « China files » (avril 2024) : enquête de l'ARD (télévision allemande) et du *New York Times*. L'ARD est à l'origine des révélations du dopage côté russe et ce qui deviendra l'affaire Rodchenkov.

Avec la crise actuelle au Proche-Orient, les Jeux de Paris ne seront pas à l'abri de manifestations de la part d'athlètes de pays musulmans ou occidentaux vis-à-vis du conflit israélo-palestinien. La présence d'athlètes russes et biélorusses sera aussi source de gestes de la part d'athlètes ukrainiens ou de certains pays occidentaux, comme lors des derniers championnats du monde d'escrime où l'Ukrainienne Olga Kharlan avait refusé de serrer la main de son adversaire russe.

Le port ostensible de signe religieux est un autre sujet de préoccupation pour le CIO. Qu'il soit poussé par un État ou qu'il soit une décision individuelle, le choix de la tenue sportive, notamment le hijab, peut devenir un élément central du débat entre non-discrimination et propagande. À Londres, le CIO a adopté une politique tolérante dans son interprétation de la règle 50-2 vis-à-vis du hijab en considérant qu'il n'est pas un symbole religieux mais culturel. À Rio en 2016, Kimia Alizadeh gagne la première médaille féminine iranienne en taekwondo (bronze) et porte le hijab sur le podium. Mise en avant par le régime iranien, sa victoire a été saluée par le président iranien Hassan Rohani lors d'un tweet. En 2020, cette athlète s'est réfugiée aux Pays-Bas et a dénoncé le statut de la femme dans son pays : « J'ai répété tout ce qu'ils m'ont ordonné de dire, et eux ont mis mes médailles au crédit du respect du voile obligatoire. Je fais partie des millions de femmes opprimées en Iran avec qui le régime iranien joue depuis des années » (Ouest France, 2020). Kimia Alizadeh a pu participer aux Jeux de Tokyo au titre de l'équipe des réfugiés et représentera la Bulgarie en 2024.

Pour Paris 2024, dans un contexte tendu en France sur le port du voile et la laïcité, la ministre des Sports a annoncé que « les représentants de nos délégations, dans nos équipes de France, ne porteront pas le voile » (Le Monde avec AFP, 2023).

Si les athlètes arrivent à faire passer quelques messages, les organisations non gouvernementales peuvent en revanche consacrer des moyens plus conséquents pour dresser des « embuscades » médiatiques et monter des campagnes de communication. Un certain nombre vont pratiquer la technique du *naming and shaming* pour défendre leur cause. Greenpeace, Amnesty International ou encore Reporters sans frontières (RSF), pour ne citer que les plus connues, font passer des messages percutants qui mettent en abîme les valeurs humanistes, universelles, défendues par le CIO et la réalité pratiquée dans certains pays. En 2008, les affiches chocs d'une campagne

d'Amnesty International intitulées « China is getting ready » dénonçaient les atteintes aux droits de l'homme au Tibet, tandis que RSF a su exploiter le parcours de la flamme olympique dans le monde occidental en organisant des manifestations de protestation et pour les droits de l'homme. Cette exploitation a été particulièrement habile puisque la Chine avait fait le choix d'internationaliser le parcours de la flamme sans en mesurer toutes les conséquences en termes médiatiques. Pour le CIO, cette évolution a été un nouveau défi puisqu'il a dû faire face à des attaques ne provenant pas d'États mais d'adversaires sur lesquels il n'a pas forcément de prises. Il en a d'ailleurs tiré de suite les conséquences en décidant pour les Jeux suivants de revenir à la « tradition », c'est-à-dire un parcours dans le pays d'accueil.

4. Le CIO ou la tentation de devenir un acteur des relations internationales

Au tournant du XIX^e siècle au XX^e siècle, le CIO s'est imposé comme l'organisation internationale majeure gérant le sport, notamment parce que les États n'en avaient pas perçu l'intérêt. Dans ce cadre, il a tissé des relations internationales pour organiser les Jeux et a utilisé son droit de reconnaissance « tous azimuts », notamment parce que l'universalité est inscrite dans ses principes fondamentaux. À l'époque, les négociations se réalisent par l'entremise des membres du CIO, personnes influentes aux réseaux sociaux étendus. L'institution tisse donc ses relations internationales au coup par coup.

Mais la politisation du sport, les tensions autour des JO (épisode des boycotts) et les événements géopolitiques extérieurs ont menacé l'existence même des Jeux et ont fait prendre conscience au CIO qu'il devait agir.

Il lui a fallu renforcer sa position d'institution internationale incontournable dans le sport, le conflit récent avec la Russie montrant que des États peuvent être tentés d'isoler l'institution ou de la catégoriser comme une entité partisane appartenant à un bloc. D'où un travail considérable pour se rapprocher de l'ONU, tout en conservant une capacité d'initiative symbolique qui fait de lui un acteur et pas seulement un objet des relations internationales.

4.1. Le droit de reconnaissance, un outil dévoyé ?

Au début de l'aventure olympique, le CIO a mis en place les CNO afin qu'ils organisent le mouvement sportif sur leur territoire et qu'ils fassent avancer la cause olympique. Il a ainsi tissé sa toile spatiale à partir de la reconnaissance des CNO, qui deviennent l'unité de base du pavage territorial. Dès le début du XX^e siècle, la géographie créée par le mouvement sportif n'est pas en adéquation avec les réalités du droit international et de la reconnaissance politique. En 1899, la Bohême, incluse dans la double monarchie austro-hongroise, constitue son CNO, l'Autriche attendant 1908 pour créer le sien. Alors qu'aux Jeux de Londres en 1908, la présence d'athlètes de Bohême ne soulève pas de commentaires particuliers, aux Jeux de 1912 les diplomates s'intéressent tout à coup au sport²⁵. Vienne estime alors que le CIO soutient le mouvement indépendantiste tchèque en autorisant la Bohême à avoir sa propre représentation et la Russie soulève une objection à la participation d'une délégation finlandaise autonome. Interpellé en 1911, Pierre de Coubertin répond au directeur d'une gazette sportive autrichienne soulignant l'absence de représentation de l'Autriche au CIO : « La règle fondamentale des olympiades modernes tient en deux mots : *All games, all nations* [...]. J'ajoute qu'une nation n'est pas nécessairement un État indépendant et qu'il existe une géographie sportive qui peut différer parfois d'avec la géographie politique » (cité par Mayer, 1960, p. 63). À l'époque, le sport n'étant pas encore un support des relations internationales, le CIO dessine sa propre géographie. Toutefois, cette position devient délicate dès la fin de la Première Guerre mondiale qui a entraîné une série de bouleversements territoriaux. Le temps de la géographie sportive indépendante de la politique est passé. Le CIO a pu naviguer à vue jusqu'en 1960, date à laquelle il modifie sa charte en introduisant une précision sur la sémantique des termes employés, pour gérer la cohabitation des « 2 Chineses » : « Étant donné que le Mouvement olympique est apolitique, les termes pays ou nations dans les présentes règles, s'appliquent également à une notion géographique, zone ou territoire, dans les limites de laquelle un Comité Olympique reconnu par le CIO déploie son activité ou fonctionne » (cité par Mayer, 1960, p. 321). Pendant la phase de

25. Le contexte des relations européennes est en train de se tendre à cette époque et les Balkans sont devenus un enjeu dans les systèmes d'alliances qui se forment (Italie, France, Russie d'une part et Autriche-Hongrie-Allemagne d'autre part). L'annexion de la Bosnie-Herzégovine en 1908 a pour but d'intimider la Serbie et en 1912, quelques mois après les Jeux, la première guerre des Balkans débute...

décolonisation, la reconnaissance par le CIO devient un objectif des nouveaux pays dans l'instauration de leurs relations internationales au même titre que la reconnaissance de l'ONU.

La dernière phase débute avec la chute de l'URSS et la déstabilisation de la Yougoslavie (1991). Le CIO va jouer sa propre partition lors des Jeux d'Albertville (8 au 23 février 1992) en acceptant les CNO de Slovénie et de Croatie alors que la reconnaissance de leur indépendance par l'ONU n'interviendra que le 22 mai 1992. Le CIO devance ainsi l'ONU. En revanche, lors des Jeux de Barcelone (25 juillet au 9 août 1992), il se conforme à l'embargo sportif décrété par l'ONU en obligeant les athlètes serbes et macédoniens à participer sous bannière « athlètes indépendants ».

Le cas de la Palestine est aussi intéressant. Le CIO a reconnu son CNO en 1993 la même année que la signature des accords de Washington entre Yitzhak Rabin et Yasser Arafat, bases pour les accords d'Oslo de 1994, alors que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ne dispose que d'un siège d'observateur permanent à l'ONU, depuis 1974. La Palestine participera dès les Jeux de 1996 alors qu'il faudra attendre 2012 pour qu'elle obtienne un statut d'État non membre observateur²⁶. Les États-Unis ont encore usé de leur droit de veto en avril 2024 pour empêcher la Palestine de devenir un membre à part entière.

Ces épisodes et des demandes toujours plus politiques amènent le CIO à modifier sa charte, en 1996, afin de mieux définir le terme « pays » qui jusqu'alors est défini par « un État, territoire ou portion de territoire que le CIO considère, selon sa discrétion absolue, comme une zone de juridiction du pays qu'il a reconnu » et qui lui laisse beaucoup de liberté mais l'entraîne sur un terrain glissant. La modification tente de clarifier la définition : « Dans la Charte olympique, l'expression "pays" signifie un État indépendant reconnu par la communauté internationale²⁷ ». Toutefois, cette définition n'est pas aussi claire qu'elle en a l'air. Combien de pays faut-il pour constituer une communauté internationale ? L'ONU est-il l'organisme représentatif de la communauté internationale et sa reconnaissance est-elle nécessaire ? Le cas du Kosovo illustre cette difficulté d'interprétation. Déclaré indépendant par son Parlement le 17 février 2008, alors qu'il fait partie de la Serbie et qu'il est géré par les forces internationales, il est reconnu en 2014

26. Résolution A/RES/67/19 du 29 novembre 2012.

27. Charte olympique, règle 31.1, version 2007.

par 108 membres de l'ONU mais pas par la Russie, la Chine, l'Inde ou l'ONU. Le Kosovo a depuis participé aux Jeux de Rio et de Tokyo et a obtenu respectivement une et deux médailles d'or, ce qui a permis à ce pays d'apparaître au devant de la scène internationale.

Les évolutions politiques et leurs traductions territoriales depuis la deuxième moitié du XX^e siècle ont obligé peu à peu le CIO à préciser sa politique de reconnaissance. Toutefois, le mouvement sportif conserve une géographie qui lui est propre, comme peuvent en témoigner les « anomalies » de Taiwan, de Hong Kong ou de nombreux territoires plus ou moins indépendants (dans les Caraïbes et le Pacifique notamment). La plupart de celles-ci sont dues à l'histoire et à des conceptions très différentes entre États de la souveraineté et de la façon de l'exercer.

4.2. La collaboration avec l'ONU, assurer sa position et s'abriter derrière un paravent

La diplomatie du CIO a consisté à raffermir sa position afin de rester incontournable dans le sport mondial (Chappelet, 2008). Elle y arrive en tissant de nombreuses relations avec des organismes qui, en échange, utilisent l'image du sport pour leur propre activité.

Pendant près de 30 ans, le CIO observe les initiatives côté ONU, notamment avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui crée, en 1958, le Conseil international pour l'éducation physique et le sport (CIEPS) en charge du sport et de l'éducation physique à l'échelle mondiale. Toutefois, il faut attendre 1978 pour que l'UNESCO publie la Charte internationale de l'éducation physique et du sport. Lord Killanin²⁸ lui suggère alors de centrer son action sur le sport à l'école et de laisser une forte autonomie aux organismes sportifs. Cette bataille feutrée pour désigner l'organisme en charge de la gestion du sport mondial évolue à l'arrivée de Juan Antonio Samaranch en 1980. Ce dernier se consacre à renforcer les liens diplomatiques avec l'ONU. Dans ce cadre, le CIO débute son offensive en se rapprochant des agences et organisations spécialisées de celle-ci. En une vingtaine d'années, et commençant par l'UNESCO, le CIO développe des partenariats avec les principales agences de l'ONU²⁹. En 2009, ses efforts sont récompensés, puisqu'il obtient le statut d'observateur à l'ONU, ce qui lui permet d'assister aux réunions de l'Assemblée générale et d'y prendre la parole, mais surtout, ce statut consacre sa prééminence vis-à-vis de l'UNESCO.

28. Président du CIO de 1972 à 1980.

Autre axe fort de la coopération avec l'ONU, la défense d'une société pacifique. Credo central du CIO³⁰ et de l'ONU, leurs discours s'accordent comme lors de la déclaration de Kofi Annan : « Les idéaux olympiques sont également ceux de l'Organisation des Nations unies : tolérance, égalité, fair-play et, surtout, paix. Ensemble, les Jeux et l'Organisation peuvent former une équipe gagnante » (Secrétaire général des Nations unies, 2000). Le CIO décide alors de réactiver le concept de trêve olympique et réalise un « coup » diplomatique puisqu'il réussit à faire adopter à l'ONU une résolution³¹. En termes de reconnaissance officielle il n'y a pas mieux... En 1994, le CIO obtient même que l'année soit proclamée « Année internationale du sport et de l'idéal olympique » par l'ONU. En échange de bons procédés, le CIO fait flotter le drapeau des Nations unies lors des JO depuis 1998. En 2000, le Sommet du millénaire de l'ONU adopte la Déclaration du millénaire, qui comprend un paragraphe sur le respect de la trêve olympique, et depuis 2001 l'ONU la promeut avant chaque organisation des Jeux. La démarche de la trêve olympique (qui commence sept jours avant les JO et se termine sept jours après la fin des Jeux paralympiques) a permis ainsi au CIO de devenir un partenaire incontournable, alors qu'elle n'est qu'un vœu pieux qui ne lui coûte rien puisque ce sont les États qui s'engagent à la faire respecter. Cette trêve n'est pas toujours respectée. Les exemples sont nombreux : en 2008, à l'occasion des Jeux de Pékin, Géorgie et Russie se sont affrontées pendant les Jeux ; en 2012, la guerre civile en Syrie ne s'est pas arrêtée ; en 2014, la Russie annexe la Crimée cinq jours après les Jeux de Sotchi ; en 2022, Moscou attaque l'Ukraine juste après la fin des Jeux de Pékin, une étrange « courtoisie » vis-à-vis de Xi Jinping...

Un autre succès s'ajoute à celui de la trêve : le coup de maître « diplomatique » lors du défilé des deux Corées sous une même bannière à l'occasion des Jeux de Sydney en 2000 et des JO d'hiver de

29. En 1993 avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), en 1994 avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), en 1996 avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial (PAM), en 1997 avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en 2004 avec le Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

30. « Le but de l'Olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine » (deuxième principe fondamental de la Charte olympique).

31. Résolution 48/11 du 25 octobre 1993.

Pyeong Chang en 2018. Ces démarches ne furent que symboliques, comme l'illustrent les relations entre les deux régimes...

Une dernière initiative du CIO s'est déroulée lors des Jeux de Rio, avec la création d'une équipe d'athlètes olympiques réfugiés dont le statut officiel de réfugiés est validé par l'ONU. Le succès de cette équipe a ensuite conduit, un an plus tard, à la création de l'Olympic Refugee Foundation (ORF). Pour les JO de Tokyo, l'expérience a été renouvelée en étroite collaboration avec le HCR.

5. Conclusion

Après avoir décrit les principales relations entre les acteurs composant le système olympique et montré en quoi le spectacle sportif était un support pertinent pour une communication au niveau des relations internationales des États, nous avons focalisé notre attention sur le rôle des États et du CIO dans la dimension internationale.

Les États ont utilisé le sport et la manifestation olympique chaque fois qu'ils l'ont pu car la caisse de résonance médiatique est telle qu'elle permet de délivrer des messages et de modifier la perception des autres pays. Suivant l'état des relations internationales, entre crises et détentes, les outils utilisés diffèrent, du boycott à des messages plus subliminaux. Après une période de « mondialisation heureuse », l'actualité brûlante de ces derniers mois réactive la dimension géopolitique du sport et de nouveaux développements sont à attendre pour les Jeux de Paris, qui pourraient être victimes de boycott, de cyberattaques ou, dans un scénario noir, de tentatives d'attentat. Le changement de jauge de la cérémonie d'ouverture (baisse drastique pour l'accueil des spectateurs), voire l'évocation d'un plan B, illustrent bien les préoccupations sécuritaires qui occupent maintenant une position centrale dans le budget d'organisation. Le comportement des athlètes sera aussi observé de très près, pour éviter des démonstrations de soutien à une cause politique. Enfin, les passes d'armes entre le CIO et la Russie ne sont sans doute pas terminées.

Cette situation diplomatique très complexe à l'orée des Jeux de Paris montre aussi tout l'enjeu pour le CIO de développer une approche « construite » de ses relations internationales. La crise avec la Russie a illustré son rapprochement avec l'ONU, le CIO n'hésitant pas à s'appuyer sur des avis de l'ONU ou d'autres organisations internatio-

nales (le G7, le G20 ou encore le Mouvement des non-alignés) pour justifier sa politique (CIO, 2023c). Ce travail entrepris depuis plus de 50 ans a porté ses fruits pour le CIO dans la reconnaissance explicite qu'il a obtenue de l'ONU, le sécurisant dans son rôle central pour la gestion du sport international.

Références

- Arnaud P., 1999, « Sport et relations internationales, la nouvelle donne géopolitique 1919-1939 », *Géopolitique*, n° 66, pp. 15-24.
- Aubin L., 2024, « Jeux de l'amitié en Russie : "Un instrument de la guerre de Poutine contre l'Occident" », *La Croix*, 9 avril, <https://www.la-croix.com/a-vif/jeux-de-l-amitie-en-russie-un-instrument-de-la-guerre-de-poutine-contre-loccident-20240409>
- Augustin J.-P. et P. Gillon, 2021, *Les jeux du monde. Géopolitique de la flamme olympique*, Paris, Armand Colin.
- Battistella D., 2015, *Théorie des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Bourg J.-F. et J.-J. Gouguet, 2017, *La société dopée. Peut-on lutter contre le dopage sportif dans une société de marché ?*, Paris, Seuil.
- Burgaud F., 2024, « Biathlon : Anders Besseberg, l'ancien président de l'IBU, condamné à trois ans et un mois de prison pour corruption aggravée », *Nordic*, 12 avril, <https://www.nordicmag.info/biathlon-anders-besseberg-lancien-president-de-libu-condamne-a-trois-ans-et-un-mois-de-prison-pour-corrupcion-aggravee-0412/>
- Chappelet J.-L., 2008, *The International Olympic Committee and the olympic system: The governance of world sport*, Londres, Routledge.
- Chappelet J.-L., 2023, « L'exclusion de pays des Jeux Olympiques (1924-2024) », *Jurysport*, n° 244, pp. 38-41.
- CIO, 2002, *Révision du programme olympique et recommandations concernant le programme des Jeux de la XXIX^e olympiade en 2008 à Beijing*, rapport du président de la commission du programme olympique à la Commission exécutive, Lausanne, Comité international olympique.
- CIO, 2009, *Dossier de candidature de la ville de Rio de Janeiro à l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques 2016*, vol. 1, Lausanne, Comité international olympique.
- CIO, 2017, *Rapport de la commission d'évaluation 2024 du CIO*, Lausanne, Comité international olympique.
- CIO, 2021, *IOC Marketing report – Tokyo 2020*, Lausanne, Comité international olympique.

- CIO, 2023a, *Olympic marketing fact file. Edition 2023*, Lausanne, Comité international olympique.
- CIO, 2023b, « Suspension avec effet immédiat du Comité olympique russe par la commission exécutive du CIO », communiqué de presse, 12 octobre, <https://olympics.com/cio/news/suspension-avec-effet-immediat-du-comite-olympique-russe-par-la-commission-executive-du-cio>
- CIO, 2023c, « Questions-réponses concernant la participation d'athlètes porteurs d'un passeport russe ou biélorussien aux compétitions internationales », 25 octobre, <https://olympics.com/cio/media/questions-reponses-concernant-la-declaration-sur-la-solidarite-avec-l-ukraine-sur-les-sanctions-a-l-encontre-de-la-russie-et-du-belarus>
- CIO, 2024a, « Déclaration du CIO contre la politisation du sport », communiqué de presse, 19 mars, <https://olympics.com/cio/news/declaration-du-cio-contre-la-politisation-du-sport>
- CIO, 2024b, « La commission exécutive du CIO lève provisoirement la suspension du CNO du Guatemala et confirme l'objectif d'avoir une équipe afghane respectant la parité femmes-hommes à Paris 2024 », 19 mars, <https://olympics.com/cio/news/la-commission-executive-du-cio-leve-provisoirement-la-suspension-du-cno-du-guatemala-et-confirme-l-objectif-d-avoir-une-equipe-afghane-respectant-la-parite-femmes-hommes-a-paris-2024>
- CIO, 2024c, « Mise en place d'un comité d'examen des AIN par la commission exécutive du CIO et approbation des éléments protocolaires pendant les Jeux de Paris », communiqué de presse, 19 mars, <https://olympics.com/cio/news/mise-en-place-d-un-comite-d-examen-des-ain-par-la-commission-executive-du-cio-et-approbation-des-elements-protocolaires-pendant-les-jeux-de-paris>
- Clastres P. et F. Vallotton, 2023, « Acteurs du sport et relations internationales. Introduction », *Relations internationales*, n° 195, pp. 3-13.
- Collomb P., 1992, « Sport et État », *Pouvoirs*, n° 61, pp. 39-50, <https://revue-pouvoirs.fr/Sport-et-Etat/>
- Dhers G., 2016, « Athlétisme : les soldates de Ma ne carbureraient pas qu'au sang de tortue », *Libération*, 6 février, https://www.liberation.fr/sports/2016/02/06/athletisme-les-soldates-de-ma-ne-carbureraient-pas-qu-au-sang-de-tortue_1431538/
- Ferrand A., J.-L. Chappellet et B. Séguin, 2012, *Le marketing olympique, co-création de valeur entre acteurs*, Bruxelles, De Boeck.
- Franceinfo avec AFP, 2021, « L'Iran toujours opposé à tout contact sportif avec Israël », *France Info*, 18 septembre, https://www.francetvinfo.fr/monde/iran/l-iran-toujours-oppose-a-tout-contact-sportif-avec-israel_4775869.html
- Gillon P., 2011, « Une lecture géopolitique du système olympique », *Annales de géographie*, n° 680, pp. 425-448.

- Gillon P., 2024a, « Géopolitique du système olympique : reconnaissances, stratégies d'influence, conflits à l'aube des Jeux de Paris », *Hérodote*, n° 192, pp. 31-52.
- Gillon P., 2024b, « Les JO, supports et enjeux de communication des acteurs du système olympique », in : N. Peyre et G. Rouet (eds), *Sport, communication et politique*, Paris, CNRS éditions.
- Gounot A., 2002, « Les Spartakiades internationales, manifestations sportives et politiques du communisme », *Cahiers d'histoire*, n° 88, pp. 59-75, <https://doi.org/10.4000/chrhc.1582>
- Latty F., 2009, « Les jeux olympiques et le droit international : rendez-vous manqué et rencontres du troisième type », *Annuaire français de relations internationales*, vol. X, <https://www.afri-ct.org/article/les-jeux-olympiques-et-le-droit/>
- Le Monde avec AFP, 2023, « Paris 2024 : la France interdira le port du voile à sa délégation, l'ONU désapprouve », *Le Monde*, 26 septembre, https://www.lemonde.fr/sport/article/2023/09/26/paris-2024-la-france-interdira-le-port-du-voile-a-sa-delegation-l-onu-desapprouve_6191120_3242.html.
- Lestienne C., 2021, « Diplomatie du ping-pong : il y a 50 ans, l'amorce d'une détente entre la Chine et les États-Unis », *Le Figaro*, 10 avril, <https://www.lefigaro.fr/histoire/archives/diplomatie-du-ping-pong-il-y-a-50-ans-l-amorce-d-une-detente-entre-la-chine-et-les-etats-unis-20210410>
- McLaren, R. H., 2016, *WADA investigation of Sochi allegations: The independent person report*, https://www.wada-ama.org/sites/default/files/resources/files/20160718_ip_report_newfinal.pdf
- Mayer O., 1960, *À travers les anneaux olympiques*, Genève, Cailler.
- Ménétrier D., 2020, « Le 12 avril 1980, le Comité olympique américain céda à la décision du président Carter de boycotter les Jeux de Moscou », *France Info*, 12 avril, https://www.francetvinfo.fr/sports/le-12-avril-1980-le-comite-olympique-americain-cedait-a-la-decision-du-president-carter-de-boycotter-les-jeux-de-moscou_4486253.html
- Nye J., 1990, « Soft power », *Foreign Policy*, n° 80, pp. 153-171.
- Ouest France, 2020, « Qui est Kimia Alizadeh, première médaillée olympique de l'Iran, qui a fui son pays ? », *Ouest France* 15, janvier, <https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/2020-01-15/qui-est-kimia-alizadeh-premiere-medaille-olympique-de-liran-qui-a-fui-son-pays-22ec8488-9b8d-4a0e-a9c4-77a569e1d31c>
- Quintin E., 2015, « Le Tour de France de nouveau diffusé gratuitement en Allemagne », *Le Figaro*, 7 janvier, <https://www.lefigaro.fr/le-scan-sport-medias/2015/01/07/27005-20150107ARTFIG00256-le-tour-de-france-de-nouveau-diffuse-gratuitement-en-allemande.php>

- Secrétaire général des Nations unies, 2000, « Unis par les mêmes idéaux, les athlètes olympiques et l'ONU peuvent former une équipe gagnante, déclare Kofi Annan », communiqué de presse, 31 août, <https://press.un.org/fr/2000/20000831.sgsm7523.doc.html>
- Spitzer G., G. Treutlein et C. Pigeassou, 2005, « Approche historique du dopage en République démocratique allemande : description et analyse d'un système de contraintes étatiques », *STAPS*, n° 70, pp. 49-58, <https://www.cairn.info/revue-staps-2005-4-page-49.htm>
- Sullivan G. B., 2012, « Qualitative investigations of mega-sport events: Exploring individual, group-based and collective emotions in response to elite athletic success », *QMiP Bulletin*, n° 14, pp. 31-39, <https://doi.org/10.53841/bpsqmip.2012.1.14.31>

Liste des sigles et acronymes

- ACI : Agence de contrôles internationale
 AMA : Agence mondiale antidopage
 BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud
 CIEPS : Conseil international pour l'éducation physique et le sport
 CIO : Comité international olympique
 CNO : Comité national olympique
 COJO : Comité d'organisation des Jeux olympiques
 FI : Fédération internationale
 HCR : Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
 IAAF : Association internationale des fédérations d'athlétisme
 IBA : International Boxing Association
 MO : Mouvement olympique
 ONG : Organisation non gouvernementale
 ONU : Organisation des Nations unies
 TAS : Tribunal arbitral du sport
 TOP : The Olympic Partners
 RDA : République démocratique allemande
 RSF : Reporters sans frontières
 UIB : Union internationale de biathlon
 UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

ORGANISATION ET IMPACT

Retombées économiques des Jeux olympiques	89
<i>Splendeurs et misères des études</i>	
Jean-Pascal Gayant	
Des « trains » et des « Jeux »	115
<i>Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 peuvent-ils se passer d'une politique ambitieuse de transports publics ?</i>	
Alexandre Faure	

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES JEUX OLYMPIQUES

SPLENDEURS ET MISÈRES DES ÉTUDES D'IMPACT

Jean-Pascal Gayant¹

Université Rennes, CNRS

Depuis une quarantaine d'années, les études d'impact fleurissent à l'approche des grandes manifestations sportives. Elles sont supposées mesurer le supplément d'activité économique engendré par la tenue de la manifestation dans le bassin économique considéré. Riches d'une méthodologie qui s'est progressivement affinée, elles constituent désormais un outil de nature à éclairer les décideurs publics et les citoyens. Elles doivent cependant respecter certaines règles de l'art pour demeurer crédibles : porter sur un périmètre géographique bien défini, s'inscrire dans un cadre temporel court (ne pas dépasser les 12 mois au cœur desquels se déroule la manifestation), choisir un multiplicateur raisonnable cohérent avec le périmètre et les dépenses occasionnées par l'événement, ne pas se hasarder en conjectures déraisonnables en matière de tourisme induit ou d'investissements directs étrangers futurs. Contrairement aux études de court terme, les études de long terme sont peu convaincantes tout comme les évaluations de l'impact en termes d'emplois. En prenant de bonnes précautions méthodologiques, l'article évalue l'impact économique des Jeux olympiques de Paris 2024 à un peu plus de 4 milliards d'euros, impact à mettre en perspective avec un coût pour le contribuable estimé, à l'aube de l'ouverture des Jeux, à plus de 3,1 milliards d'euros.

Mots clés : études d'impact, grands événements sportifs internationaux, multiplicateur d'impact.

1. Je tiens à remercier Vincent Touzé et deux rapporteurs anonymes pour leurs riches suggestions et commentaires.

Dans la Grèce antique, un cycle de jeux sacrés se déroulait en alternance tous les quatre ans (Pleket, 2004) : les Jeux olympiques, pythiques, isthmiques et néméens. On y pratiquait des épreuves athlétiques de gymnastique (lutte, pugilat et pancrace², course à pied sur plusieurs distances, lancer du disque, saut en longueur et lancer du javelot) ainsi que des épreuves hippiques. Les premiers Jeux olympiques eurent lieu en 776 av. J.-C.³. Les Jeux olympiques de l'Antiquité se sont tenus pendant près de 12 siècles. Crowther (2001) estime « qu'au milieu du v^e siècle av. J.-C., le stade de l'époque classique tardive (Olympie III) pouvait accueillir environ 40 000 spectateurs ». C'est un décret d'interdiction des cultes païens de l'empereur chrétien Théodose qui y mit fin en 393 ap. J.-C. Après 15 siècles d'interruption, les Jeux olympiques (JO) furent rénovés par le baron Pierre de Coubertin (appel de la Sorbonne en 1892 et création du Comité international olympique, CIO, en 1894). Les premiers Jeux de l'ère moderne se tinrent à Athènes en 1896 et réunirent 241 athlètes. Des Jeux d'hiver ont également été organisés à partir de 1924. Le nombre d'athlètes prenant part aux JO n'a cessé de croître mais semble désormais se stabiliser. Le nombre de participants aux Jeux d'été est d'environ 11 000 et, aux Jeux d'hiver, d'environ 2 900 (tableau 1).

L'essor du nombre de participants s'est accompagné d'un essor d'audience qui font des Jeux olympiques (d'été) l'un des deux plus importants grands événements sportifs internationaux (GESI)⁴. Mais l'essor du nombre d'épreuves et de participants a également conduit à un accroissement considérable du coût de l'organisation des Jeux. Ces coûts se chiffrent en milliards d'euros et suscitent les critiques des contribuables⁵ qui sont, le plus souvent, les principaux financeurs⁶.

2. Le pancrace, *pan kration*, fait figure de lointain ancêtre du MMA (Mixed Martial Arts). Les combattants étaient nus et couverts d'huile. Les seules règles du pancrace étaient l'interdiction de mordre l'adversaire et de lui arracher les yeux. Source : <https://olympics.com/cio/jeux-olympiques-antiquite/pancra>.

3. Les premiers Jeux pythiques (à Delphes) eurent lieu en 582 av. J.-C., les premiers Jeux isthmiques (à Corinthe) eurent lieu en 580 av. J.-C. et les premiers Jeux néméens (à Némée) eurent lieu en 573 av. J.-C.

4. La Coupe du monde de football (qui se déroule sur un mois) réunit plus de téléspectateurs : 3,56 milliards de téléspectateurs uniques auraient suivi la couverture médiatique de la Coupe du monde 2018 sur les chaînes de télévision linéaire et les plateformes numériques tandis que seulement 3,05 milliards de téléspectateurs uniques auraient suivi les Jeux de Tokyo 2020. Cependant l'audience des Jeux est plus concentrée (sur 16 jours) et plus universelle (la Coupe du monde de football est peu suivie en Inde et au Pakistan).

5. Voir, par exemple, Hiller et Wanner (2018) et Bourbillères et Koebel (2020).

Tableau 1. Nombre d'athlètes ayant pris part aux Jeux olympiques (par olympiade)

	Jeux d'été	Nombre d'athlètes	Jeux d'hiver	Nombre d'athlètes
1896	Athènes	241		
1900	Paris	997		
1924	Paris	3 089	Chamonix	258
1932	Los Angeles	1 332	Lake Placid	252
1948	Londres	4 104	Saint-Moritz	669
1968	Mexico	6 059	Grenoble	1 158
1992	Barcelone	9 356	Albertville	1 800
2014			Sotchi	2 873
2016	Rio	11 362		
2018			Pyeongchang	2 925
2021	Tokyo	11 092		
2022			Pékin	2 874

Kuper et Sterken (2001) et auteur.

Face à cette opposition des opinions publiques, les villes candidates à l'organisation des Jeux s'attachent à quantifier leurs retombées économiques et, dans certains cas, à convoquer un référendum local dont le succès n'est pas garanti (Maennig, 2017). Des études dites « d'impact », financées par les promoteurs des Jeux, sont souvent commandées très en amont de la manifestation et conduisent invariablement à des résultats très encourageants⁷. À l'heure des candidatures, les études produites sont des études d'impact dites de « long terme » et le narratif porté par les candidats à l'organisation des Jeux est fondé sur une comparaison entre l'impact (*i.e.* le supplément d'activité économique) prévisionnel et le coût de la manifestation. Bien que ces deux montants n'aient pas vocation à être strictement comparés, les études *ex ante* révèlent que l'impact des Jeux sera très largement supérieur à leur coût. Dans le cas des JO de Paris 2024, l'étude produite par le Centre de droit et d'économie du sport (CDES) un an avant l'attribution des Jeux (en 2016) prédisait un impact de 10,7 milliards d'euros (Gouquet, 2016), tandis que le coût (à la fois privé et public) des Jeux était évalué à 6,2 milliards d'euros. À la lecture

6. La contribution du CIO pour les Jeux de Paris 2024 est de 1,2 milliard d'euros. Le coût total pour le contribuable est, lui, estimé à plus de 3 milliards d'euros.

7. Parmi ces travaux, on trouve en particulier des études réalisées par des grands cabinets d'audit : étude KPMG (1993) et étude Arthur Andersen (1999) pour les Jeux de Sydney 2000, étude Ernst & Young (2011) pour les Jeux de Rio 2016, étude KPMG (2021) pour les Jeux de Brisbane 2032...

de ces chiffres, le citoyen peut être amené à considérer que les JO constituent une affaire « rentable », à l'issue d'une comparaison simpliste. Or, d'une part, le coût réel des Jeux ne va cesser d'être réajusté à la hausse jusqu'au début des épreuves (ce coût, hors sécurité, est déjà estimé à 9,157 milliards en décembre 2023) et, d'autre part, la mesure d'impact proposée est exagérément optimiste (nous y reviendrons). La faiblesse relative de l'impact réel des JO au regard de leurs coûts a conduit de nombreux auteurs à s'interroger sur le bien-fondé, pour une ville, de candidater à leur accueil : ce processus de candidature s'apparente à un mécanisme d'enchères dont le vainqueur serait en réalité le grand perdant. La « malédiction du vainqueur » (Capen, Clapp et Campbell, 1971 ; Andreff, 2012) semble avoir ainsi touché de nombreuses villes olympiques : Montréal, Athènes, Rio... . Le simple calcul coût-bénéfice ne peut donc, à lui seul, expliquer l'inclination à candidater. Des facteurs géopolitiques, tels que la volonté d'affirmer sa puissance économique et militaire, ont, à l'évidence, poussé la Chine à organiser deux olympiades en 14 ans (Jeux d'été 2008 et Jeux d'hiver 2022 à Pékin) ou la Russie à organiser les Jeux d'hiver à Sochi en 2014⁸. Si les villes candidates issues des démocraties libérales cherchent elles aussi à affirmer une certaine forme de puissance économique, leur utilisation des deniers publics est soumise au contrôle de parlementaires et de l'opinion publique. Conscients de la nécessité de veiller à la bonne utilisation de l'argent public, les organisateurs des Jeux s'appuient désormais sur un autre narratif, construit sur la distinction entre le budget d'organisation des épreuves (le budget du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, COJOP) et le budget de construction des infrastructures (le budget de la Société de livraison des ouvrages olympiques, SOLIDEO) : dans le cas des Jeux de Paris 2024, si l'on exclut l'organisation des épreuves paralympiques, l'intégralité du coût d'organisation des épreuves olympiques est réputé être couvert par des ressources privées (contribution du CIO, billetterie et sponsoring domestique). Cela a conduit à la diffusion d'un message caractéristique des « éléments de langage » qui abondent dans les cabinets de communication : « Les Jeux financent les Jeux ». Cette affirmation, discutable, permet de minimiser l'importance du débat sur l'ampleur des retombées économiques de ce type de grandes

8. À ce sujet, on ne manquera pas d'être frappé par la concordance du calendrier olympique et du calendrier militaire de Vladimir Poutine : si l'invasion de la Crimée s'est produite cinq jours après la clôture des Jeux de Sochi en 2014, il n'aura fallu attendre que quatre jours après la clôture des Jeux de Pékin en 2022 pour que soit engagée « l'opération militaire spéciale » en Ukraine.

manifestations sportives. Il est pourtant essentiel, pour éclairer le contribuable, d'établir la nature et l'ampleur de ces retombées. Dans cet article, nous allons nous attacher à cerner ce que les études d'impact mesurent et porter un regard critique sur l'ampleur du supplément d'activité économique que les JO sont supposés engendrer. Nous comparerons ces retombées avec celles d'autres événements, récurrents ou non, et inviterons à une lecture nuancée des chiffres produits par les cabinets rémunérés par les villes candidates. Nous constaterons, en effet, qu'entre les prévisions *ex ante* de ces cabinets et les mesures *ex post* des universitaires indépendants, l'écart d'impact est considérable.

1. Les études d'impact

Les études d'impact de grandes manifestations culturelles ou sportives sont apparues dans la littérature académique à la fin des années 1970 (Cwi et Lyal, 1977). Les premiers travaux ont souvent été entachés de doubles comptabilisations, de surestimations grossières ou d'erreurs méthodologiques. Crompton (1995) liste 11 sources d'erreurs ou de surestimations de l'impact et participe à l'émergence d'une série de « règles de l'art » en matière d'études d'impact (Matheson, 2006). Un certain consensus est donc atteint au début des années 2000 et les travaux appliqués menés par les cabinets spécialisés respectent désormais, pour l'essentiel, ces règles de l'art.

1.1. L'impact primaire et l'impact secondaire

Dans toute étude d'impact, on tente de mesurer le supplément d'activité économique engendré par une manifestation sportive ou culturelle dans le bassin économique considéré au regard d'une situation où cet événement n'aurait pas existé. On distingue les études d'impact à court terme et à long terme. Dans une étude d'impact à court terme, le supplément d'activité est mesuré pour la seule année de l'événement. Dans une étude de long terme, on tente d'évaluer l'impact de l'événement sur une période longue allant de la date d'attribution (dans le cas des Jeux, généralement sept ans avant) à une dizaine d'années après la tenue des épreuves.

Schématiquement, on calcule d'abord l'injection initiale, encore appelée impact primaire, dans le bassin économique local sur la base de deux types de dépenses :

- les dépenses d'organisation au sens large d'une part,

- les dépenses (hébergement, restauration, shopping...) des spectateurs non locaux (au prétexte que les spectateurs locaux d'une manifestation sportive auraient, même en l'absence de la manifestation, dépensé leur argent dans le bassin économique considéré) et des délégations étrangères d'autre part.

Ensuite, pour mesurer, dans une perspective macroéconomique, les effets cumulatifs de création de revenus, on applique à cette injection initiale un multiplicateur de dépense (pour figurer l'effet vertueux du circuit : supplément de dépenses – supplément de revenus pour les acteurs locaux qui les convertissent en nouvelles dépenses et ainsi de suite). L'impact final (*i.e.* les « retombées économiques ») est égal au produit du supplément de dépenses – l'impact primaire – (au regard d'une situation où l'infrastructure ou la manifestation n'existerait pas) par le multiplicateur de dépense.

De façon plus détaillée, le multiplicateur quantifie l'ampleur des impacts indirects et induits (ce que certains qualifient d'impact secondaire).

En résumé, à la suite de Maurence et Farama (2012), on distinguera :

- Impact primaire = impact direct. Impact économique généré par la présence de l'événement sur un territoire du fait des dépenses occasionnées⁹ pour l'organisation de la manifestation et des achats et consommations effectués localement par les visiteurs venus pour participer ou assister à l'événement.
- Impact secondaire = impact indirect + impact induit. *Impact indirect* : les entreprises ayant bénéficié de l'impact direct (commande des organisateurs et dépenses des visiteurs) vont à leur tour générer de l'activité auprès de leurs fournisseurs locaux. *Impact induit* : les individus ayant bénéficié d'un revenu (quelle qu'en soit la forme : salaires, dividendes...) lors de la production des effets directs et indirects vont générer à leur tour de l'activité dans les entreprises locales du fait de leurs achats et consommations.

9. Il existe une forme d'ambiguïté sur la nature des dépenses qu'il faudrait prendre en compte : doit-on seulement considérer des dépenses de fonctionnement ou doit-on aussi inclure des dépenses d'investissement ? L'intuition serait d'inclure les dépenses d'investissement au prorata du temps d'utilisation des infrastructures lié à la tenue de l'événement dont on étudie l'impact. Concrètement, on ne trouve jamais ce luxe de détail dans les études réalisées.

Il convient également de mentionner l'existence de travaux qui analysent l'impact des Jeux en adoptant une approche coûts-bénéfices (McHugh, 2006 ; Kesenne, 2012 ; Scandizzo et Pierleoni, 2018). L'un des intérêts de ces études est de permettre d'évaluer le supplément de recettes fiscales engendrées par la manifestation sportive et de le comparer à la dépense publique initiale. La philosophie des études d'impact est un peu différente puisque les recettes fiscales y apparaissent plutôt comme un élément d'atténuation des vagues de dépenses privées successives engendrées par l'impact primaire. Cet effet atténuant de la fiscalité est d'ailleurs l'un des traits essentiels de l'évaluation du multiplicateur d'impact.

1.2. Le multiplicateur d'impact

Le multiplicateur d'impact est le facteur d'accroissement de l'impact primaire mesuré pour un périmètre territorial déterminé. L'estimation du multiplicateur est une des dimensions clés de la crédibilité des études d'impact. Il existe schématiquement trois types de méthodes utilisées pour estimer le multiplicateur : l'utilisation d'un modèle input-output (qui figure les échanges entre les différents secteurs de l'économie)¹⁰, l'utilisation d'une modélisation d'inspiration keynésienne élémentaire (le multiplicateur mobilisé n'est alors rien d'autre qu'un multiplicateur de dépenses tenant compte des évictions liées à la fiscalité et aux importations, et ce type de modélisation présuppose une capacité de production excédentaire susceptible de satisfaire toute augmentation de la demande) ou une évaluation à partir d'un modèle d'équilibre général calculable dont l'objectif est de calculer un prix qui équilibre l'offre et la demande sur les différents marchés. La valeur du multiplicateur va dépendre du périmètre géographique retenu pour l'étude d'impact. Plus le périmètre géographique est petit, plus les évictions (au sens keynésien du terme) seront importantes et plus le multiplicateur sera faible. Or cette dimension spatiale est souvent mal spécifiée, quand elle n'est pas totalement ignorée, dans les études.

Dans les études des années 1990, il n'était pas rare de rencontrer des multiplicateurs compris entre 2 et 3. Après l'apparition de recommandations sur les règles de l'art en matière d'études d'impact, la valeur estimée des multiplicateurs a substantiellement diminué pour se

10. La méthodologie des tableaux input/output à la Léontiev est aussi parfois mobilisée pour quantifier l'impact primaire et décomposer son intensité dans les différents secteurs de l'économie.

situer très majoritairement entre 1,20 et 2 (Maurence et Farama, 2012). Dans l'étude réalisée par le CDES et Keneo (2017) sur les retombées économiques de l'Euro 2016 en France, une démarche intéressante est menée pour estimer un multiplicateur intertemporel à l'aide du modèle Mésange (Modèle économétrique de simulation et d'analyse générale de l'économie) de l'INSEE. L'idée est que l'effet multiplicateur n'est pas constant dans le temps et qu'on peut le quantifier en simulant un choc exogène de consommation des ménages (l'impact est évalué en écart à la trajectoire de l'économie en l'absence de choc). À l'issue de cette simulation, on constate que le multiplicateur oscille, pour l'économie française, entre 1,05 et 1,43 avec une stabilisation, à long terme, autour de 1,27. Dans cette étude, particulièrement utile pour évaluer l'effet multiplicateur à l'occasion des JO de 2024, les auteurs retiennent finalement un multiplicateur de 1,25. Ce multiplicateur est pertinent pour une étude d'impact dont le bassin économique de référence est la France entière. Ainsi, les spectateurs « non locaux » dont il convient de mesurer les dépenses sont uniquement les spectateurs étrangers.

Pour les JO de 2024, on pourrait également concevoir de réaliser une étude d'impact dont le bassin économique de référence serait l'Île-de-France¹¹. Dans cette hypothèse, l'impact primaire serait nécessairement supérieur puisqu'il conviendrait de prendre en compte les dépenses des spectateurs non franciliens en supplément de celles des spectateurs étrangers. Mais, en contrepartie, l'impact final serait sans doute plus faible, puisqu'une partie des dépenses indirectes et induites consenties en France le seraient en dehors de l'Île-de-France. On touche ici l'un des nœuds méthodologiques de toute étude d'impact, car il convient d'arbitrer entre deux niveaux géographiques de référence : le local (ou régional) et le national. À l'échelle locale, l'impact primaire est plus important mais le multiplicateur est plus faible ; à l'échelle nationale, l'impact primaire est plus faible mais le multiplicateur est plus important. Pour mesurer l'impact des Jeux de Paris 2024, il pourrait être envisagé de retenir l'échelon régional (*i.e.* l'Île-de-France), mais la tenue d'épreuves à Marseille (voile, football), Lyon, Nice, Bordeaux, Nantes, Saint-Étienne (football), Châteauroux (Tir) et en Polynésie française, d'une part, et la dispersion des délégations d'athlètes sur l'ensemble du sol français, d'autre part, invitent à ne pas privilégier cette option. C'est pourtant ce choix qui a été fait

11. Il existe une littérature spécifique aux multiplicateurs locaux de dépenses publiques. Voir par exemple Van Gemert, Lieb et Treibich (2022) ainsi qu'Auerbach, Gorodnichenko et Murphy (2020) pour une estimation sur l'économie américaine.

dans la principale étude produite, déjà mentionnée plus haut (Gouquet, 2016)¹².

1.3. Les effets à ne pas négliger

Au-delà de la question du choix du périmètre géographique pertinent, la bonne conduite d'une étude d'impact commande de ne pas négliger différents effets. Le premier des effets à ne pas négliger est connu dans la littérature sous la dénomination d'« effet de substitution ». Cet effet désigne l'écueil, courant dans les études de la fin du xx^e siècle, consistant à inclure dans la mesure de l'impact primaire les dépenses des spectateurs locaux. Ces dépenses auraient, rappelons-le, été consenties d'une autre manière dans le bassin économique local en l'absence de la manifestation. Nous avons pris le soin, dans le décryptage de l'impact primaire ci-dessus, d'écarter cette partie des dépenses et de nous soustraire ainsi à un tel effet de substitution. En revanche, trois autres effets peuvent biaiser l'estimation de l'impact primaire :

- Un effet d'éviction qui désigne le fait que les grandes manifestations sportives ont tendance à faire fuir les touristes « réguliers » lorsqu'elles se tiennent. Dans le cas d'une ville hautement touristique telle que Paris, cet effet n'est pas négligeable. Baade et Matheson (2016) rapportent que, selon l'Office national de statistiques du Royaume-Uni, le nombre de visiteurs internationaux a chuté de 6 % (de 6,568 millions à 6,174 millions) entre le bimestre juillet-août 2011 et le bimestre juillet-août 2012 à Londres¹³. De même, une chute de 30 % des visiteurs internationaux a été enregistrée à Pékin durant le mois des JO 2008 en comparaison du même mois l'année précédente (et la chute du taux d'occupation hôtelière s'est élevée à 39 %). Il est utile de remarquer qu'à certains égards, les grandes manifestations sportives profitent ainsi davantage aux villes moyennes peu touristiques (telles que Saint-Étienne en juin 2016 lors de l'Euro de football) qu'aux grandes cités très touristiques (telles que Londres ou Paris).
- Un effet de congestion qui désigne la possible dégradation de la qualité des services de transports publics en raison de l'affluence

12. À l'heure de la rédaction de l'étude, les sites n'étaient pas tous connus. Le choix de considérer l'Île-de-France comme bassin économique de référence était défendable. Mais cela aurait dû conduire à l'utilisation d'un multiplicateur considérablement plus faible !

13. Où se tenaient les Jeux d'été.

exceptionnelle pour l'acheminement vers les sites de compétitions. Une autre manifestation de cet effet est l'allongement des temps de parcours pour les usagers des voies de circulation pour automobiles en raison de la mise en place de voies réservées pour transporter les athlètes, les journalistes accrédités, les délégations officielles et les véhicules de secours et de sécurité. Dans le cas des Jeux de Paris 2024, ce sont 185 kilomètres de voiries qui sont ainsi concernés¹⁴.

- Une possible surestimation du multiplicateur d'impact provenant de ce que le fonctionnement de l'économie du bassin considéré est perturbée par la grande manifestation sportive. Le phénomène ici en jeu est que les augmentations de tarifs constatées lors des Jeux (en particulier dans l'hôtellerie) se propagent de façon moins que proportionnelle en effets indirects et induits qu'en situation de fonctionnement normal de l'économie. L'idée centrale est que si, en effet, le profit des chaînes d'hôtel, détenues par des actionnaires multinationaux, s'accroît, les rémunérations des personnels d'hôtellerie (réceptionnistes, femmes de ménage...) n'augmentent guère ou pas du tout. Ainsi, les dépenses consenties par les spectateurs non locaux pour se loger produisent des effets indirects et induits de plus faible ampleur qu'en situation de fonctionnement habituel de l'écosystème local. En d'autres termes, le multiplicateur d'impact « structurel » du bassin économique local est trop élevé pour valablement quantifier l'effet cumulatif de dépenses engendré par l'injection primaire lors de tels événements.

Ces précautions méthodologiques concernent les études d'impact de court terme comme celles de long terme. Si la pertinence des études de court terme est globalement reconnue dans la littérature, celle des études de long terme fait encore débat. Ces études de long terme sont le plus souvent publiées avant le déroulement des épreuves et se basent parfois sur des hypothèses dont le fondement est discutable. Elles identifient un impact préalable à la tenue des épreuves, un impact pendant les épreuves et un impact à la suite des épreuves. L'impact invoqué est justifié par l'existence de dépenses relatives à de

14. Point d'étape de la préfecture de police de Paris du 1^{er} mars 2024.

<https://anticiperlesjeux.gouv.fr/actualite/C3%A9s/perimetres-secrite-jop-voies-olympiques-decouvrez-evolutions-qui-vous-concernent#:text=Qu'est%2Dce%20qu%20sur%20l'axe%20routier%20concern%20C3%A9>

nouvelles constructions (principalement avant les Jeux), à l'organisation (principalement pendant l'année des Jeux) et au tourisme (pendant l'année des Jeux et les années suivantes). Il existe très peu d'études de long terme réalisées *a posteriori*, à l'exception notable de l'étude de Giesecke et Madden (2011) portant sur les Jeux de Sydney en 2000 et faisant écho à une étude réalisée en 1999 par CREA/Arthur Andersen. Selon CREA/Arthur Andersen, les Jeux de Sydney avaient vocation à engendrer un impact de 8,4 milliards de dollars australiens (répartis sur 12 ans, de 1994/1995 à 2005/2006). En utilisant un modèle d'équilibre général calculable, Giesecke et Madden établissent que, pour l'ensemble de la période considérée, l'Australie a connu une réduction de sa consommation totale de 2,1 milliards de dollars là où l'étude *ex ante* prédisait un accroissement de 2,5 milliards. En outre, ils n'observent aucune augmentation du tourisme postérieurement aux Jeux (tourisme induit), contrairement aux prédictions de l'étude CREA/Arthur Andersen. Or, l'impact touristique attendu lors des années suivant les Jeux est, dans ce genre d'études réalisées *ex ante*, une fraction conséquente de l'impact total supposé : de l'ordre de 1,5 milliard de dollars australiens sur un total de 8,4 dans l'étude CREA/Arthur Andersen de 1999, il est réputé être de 1,65 milliard d'euros sur un total de 10,7 dans l'étude du CDES sur les Jeux de Paris 2024 (Gouguet, 2016). Cela ne manque pas de susciter une grande perplexité. Est-il raisonnable de considérer que les Jeux olympiques vont servir de « booster » touristique pour la ville de Paris alors que celle-ci est installée, depuis des décennies, dans le top 5 des villes les plus visitées dans le monde ? Dans le même ordre d'idée, certaines études de long terme prédisent un formidable bénéfice engendré par un futur afflux d'investissements directs étrangers (IDE). À la clôture des JO de Londres 2012, David Cameron indiquait que l'économie du Royaume-Uni allait bénéficier d'un impact positif de 13 milliards de livres, dont 6 imputables aux IDE (suggérant ici une inclusion des investissements dans l'impact primaire), dans les quatre années suivants les Jeux. Il faisait ainsi écho à un rapport conjoint de Lloyds Bank et du cabinet de conseil Oxford Economics, également en 2012, évaluant à 16,5 milliards de livres l'impact des Jeux pour la période 2005-2012 et s'appuyant lui aussi sur la comptabilisation d'IDE. Cette prise en compte des IDE comme conséquence directe de la tenue des Jeux olympiques est très discutable. Si l'accueil des Jeux peut être interprété

comme un signal de l'ouverture d'une économie aux échanges culturels, industriels et marchands, il est peu vraisemblable que l'élément décisif d'une implantation de site ou d'une prise de participation dans une activité industrielle ou de service soit la tenue des Jeux. Ces excès entament le crédit des études d'impact de long terme.

1.4. L'impact en termes d'emplois

En outre, les études d'impact comportent généralement une estimation de l'équivalent en termes d'emplois de la stimulation que la grande manifestation a engendrée. Ces évaluations sont extrêmement hétérogènes. Il s'agit parfois simplement de recalculer en équivalent temps plein (ETP) le nombre d'emplois qui correspondrait au volume d'heures travaillées par l'ensemble des salariés ayant pris part à l'organisation de la manifestation. On rencontre dans certains cas une approche d'identification quasi nominative des salariés concernés. On trouve cela dans l'étude DAFSA de 2007 sur l'impact économique et emploi du tournoi de Roland Garros sur la région Île-de-France : les auteurs de l'étude identifient ainsi 221 agents sous contrat FFT et 351 agents sous contrat chez des prestataires ou partenaires de la FFT, soit au total 572 emplois ETP. Dans d'autres études, l'estimation du nombre d'emplois créés se fait en considération de l'impact total estimé et du « niveau de rémunération moyen observé dans le domaine de la construction » (Gouguet, 2016) dans le pays : selon toute vraisemblance, les auteurs se contentent de diviser l'impact total estimé par la charge salariale moyenne d'un employé du secteur de la construction. C'est ainsi que l'impact en termes d'emplois des JO 2024 est estimé à 247 000 ETP dans l'étude du CDES. En s'appuyant sur une approche économique plus poussée, Baade et Matheson (2002) choisissent d'estimer économétriquement le pourcentage de variation de l'emploi dans le bassin économique considéré imputable à la tenue des Jeux : pour cela, ils comparent les valeurs prédites par leur modèle de croissance de l'emploi avec la trajectoire réelle observée du niveau d'emploi. Pour les Jeux de Los Angeles 1984, ces emplois supplémentaires auraient été au nombre de 5 043 ; pour les Jeux d'Atlanta 1996, en retenant trois hypothèses différentes dans la conduite de la prédiction économétrique de l'évolution de l'emploi, le nombre d'emplois supplémentaires varie entre 3 467 et 42 448. On trouve aussi des solutions « mixtes » d'évaluation de l'impact en termes d'emplois. Dans l'étude sur l'impact de l'Euro 2016, le CDES et Keneo (2017) déterminent d'abord le nombre de jours de travail des personnels de

l'organisation, des populations accréditées (prestataires, sécurité) et des médias. Ces jours de travail sont convertis en équivalent mois travaillés pendant l'événement, puis convertis en emplois ETP annuels. Cette première partie de l'impact en termes d'emplois se chiffre à 3 771 ETP (en comptabilisant la partie « mois travaillés pour la préparation de l'événement »). Une deuxième partie de cette évaluation de l'impact en termes d'emplois repose sur l'équivalent en mois travaillés du chiffre d'affaires supplémentaire généré dans les secteurs de l'hôtellerie, restauration, transport, commerce, loisirs et tourisme, tel qu'estimé lors de la mesure des impacts primaires et secondaires (sur la base des ratios entre nombre d'emplois et chiffres d'affaires des secteurs d'activités concernés). La conversion en emplois ETP annuels de ce chiffre d'affaires supplémentaire s'élève à 5 991 ETP. Au total, l'impact en termes d'emplois de l'Euro 2016 aurait ainsi été de 9 762 ETP. Il règne donc une grande hétérogénéité dans les travaux conduits pour évaluer l'impact en termes d'emplois et les chiffres mis en avant par les différentes études peuvent, pour une même manifestation, varier du simple au décuple. L'exemple des Jeux d'Atlanta 1996 est, à cet égard, édifiant : tandis que l'étude de Feddersen et Maennig (2013) conclut à l'existence de 29 000 emplois supplémentaires pendant le mois des Jeux (en phase avec les estimations de Baade et Matheson (2002) présentées ci-dessus), celle de Hotchkiss, Moore et Zobay (2003) parvient à la conclusion d'une croissance du nombre d'emplois se chiffrant à 293 000...

De plus, les évaluations de l'impact en termes d'emplois ne sont pas toujours très explicites sur la nature de ce qui est mesuré. S'agit-il d'emplois temporaires ou permanents ? Dans l'étude du CDES sur les Jeux de Paris 2024 (Gouguet, 2016), on parle de 247 000 emplois « générés ». Dans l'étude du CDES et Keneo (2017) sur l'Euro 2016, on parle de « volumes d'activités supplémentaires imputables à » la manifestation. Il est ensuite indiqué que « les résultats ne doivent donc pas être interprétés comme des créations d'emploi ». Les estimations de l'impact en termes d'emplois semblent demeurer un point faible des études d'impact.

1.5. *Legacy*

Depuis quelques années, enfin, une nouvelle rubrique est apparue dans les études d'impact : quel est le « *legacy* » de la grande manifestation ? Il convient tout d'abord d'indiquer que la traduction du terme *legacy* par le mot « héritage » en français n'est pas totalement

satisfaisante : en invoquant un *legacy*, il s'agit d'apprécier les effets bénéfiques de long terme que la grande manifestation sportive aura légués au territoire considéré (voir Leopkey et Parent, 2012). L'argumentaire relatif au *legacy* se décline en plusieurs points :

- a) les infrastructures sportives construites pour l'événement vont bénéficier aux résidents locaux et aux futures générations ;
- b) les investissements dans les transports et les infrastructures générales vont améliorer durablement les conditions de vie des locaux ;
- c) l'enthousiasme engendré par le spectacle sportif va favoriser une hausse de la pratique sportive des habitants du territoire concerné ;
- d) la tenue des Jeux va engendrer un surcroît de bien-être et d'estime de soi pour les citoyens ;
- e) l'exposition médiatique de la grande manifestation sportive va accroître la notoriété de la ville et développer la fréquentation touristique future ;
- f) les investissements directs étrangers et le commerce international vont croître car les investisseurs vont être « familiers » avec la zone géographique concernée.

Nous avons déjà discuté, plus haut, des points (e) et (f) de cet argumentaire en remettant en cause leur pertinence (faiblesse du tourisme induit et caractère peu crédible de l'idée que la venue aux Jeux détermine la décision de procéder à des IDE).

Concernant le point (a), il existe également une grande controverse sur la réalité de l'héritage en matière d'infrastructures sportives. Nous abordons ici le point bien connu des « éléphants blancs » (Gold et Gold, 2007 ; Roult et Lefebvre, 2010 ; Nappi-Choulet et de Campos Ribeiro, 2018), ces infrastructures de grande dimension construites à l'occasion de la tenue de grandes manifestations sportives et qui sont, par la suite, largement sous-utilisées, fermées (en raison de coûts de maintenance dépassant les recettes d'exploitation) ou même laissées à l'abandon. Les exemples abondent, en particulier en marge des Jeux d'Athènes en 2004 : stades de baseball, de softball, de canoë-kayak et de hockey sur gazon du complexe d'Hellinikon finalement détruits après deux décennies de dépérissement ou encore stade de Faliro pour le beach-volley ou piscine de Thrakomakedones...). Le même genre de désolant spectacle s'est reproduit à la suite des Jeux de Rio en 2016 avec les piscines du stade olympique aquatique ou avec le parcours de

golf. Certains sites ont été fermés par décision de justice en janvier 2020, en raison de leur état de décrépitude (parc olympique de Barra da Tijuca, parc et stade de Deodoro) (Lopez, 2020). En matière de construction d'infrastructures sportives, le cahier des charges du CIO est un véritable « pousse au crime » contre lequel les villes et les États organisateurs peinent à lutter. La frénésie de construction est même un catalyseur de corruption dans de nombreux pays hôtes des Jeux. Les Jeux de Sotchi en 2014 ont, semble-t-il, été un cas d'école (Quénelle, 2014), mais on a également observé ces dommages à l'occasion des Jeux de Rio 2016, comme le mentionne Zimbalist (2017). Quant à la mise à disposition des citoyens des infrastructures construites pour les Jeux, elle est largement illusoire : les structures sont inadaptées à l'usage du grand public et les coûts de maintenance sont tels que les équipements sont fermés ou abandonnés.

Concernant le point (b) (transports et infrastructures), les Jeux sont souvent, en effet, un accélérateur de rénovation urbaine et de développement des infrastructures de transport. Mais la rénovation urbaine a la fâcheuse manie de repousser dans des banlieues toujours plus lointaines les habitants les plus modestes des quartiers concernés, et les lignes ferroviaires ou routières développées ne sont pas toujours les plus socialement utiles. Dans le cas des Jeux de Rio 2016, Zimbalist (2017) dénombre 77 000 habitants de favelas expulsés entre 2009 et 2015, relogés à plus de 55 kilomètres à l'ouest. Selon lui, cette localisation a rendu la conservation de leurs emplois pratiquement impossible et a obligé les enfants à quitter leur école. Quant à la construction de la ligne 4 du métro reliant Barra aux plages de Copacabana et Ipanema (pour un coût supérieur à 3 milliards de dollars), elle ne constituait certainement pas la priorité dans le développement des transports en commun cariocas. Zimbalist (2017, p. 224) indique qu'« en ce qui concerne les lignes de bus rapide et la ligne 4 du métro, [...] tout planificateur rationnel les aurait placées au bas d'une longue liste de projets d'investissement dans les transports pour Rio ».

Concernant le point (c), une étude menée à la suite des Jeux de Londres 2012 par Weed *et al.* (2015) conclut à l'existence d'effets de court terme qui engendrent, en particulier, un accroissement de la pratique sportive et des activités physiques. Mais les études antérieures concluent plutôt à l'existence d'effets très faibles ou à l'impossibilité de conclure. L'élément de consensus dans la littérature semble être la grande faiblesse ou l'inexistence d'effets de long terme.

Enfin, concernant le point (d), il existe depuis longtemps l'intuition que les Jeux sont susceptibles de produire des effets positifs en termes de « fierté » et d'estime de soi pour les citoyens des pays et des villes hôtes. Un tel bénéfice a été formellement mis en évidence, pour Londres 2012, par Dolan *et al.* (2019).

Le discours construit autour du *legacy* des Jeux, mis en avant par le CIO et les promoteurs des Jeux depuis une dizaine d'années, est un narratif très fragile. Si les Jeux de 1992 à Barcelone (et, dans une certaine mesure, ceux de Salt Lake City en 2002) ont été un succès en matière de rénovation urbaine et de tourisme induit¹⁵, le phénomène ne s'est pas reproduit dans les autres villes hôtes (Baade et Matheson, 2016). La notion de *legacy* est commode car difficilement quantifiable : elle permet de contourner les critiques sur la faiblesse de l'impact réel des Jeux et de parer de vertus des phénomènes ambivalents : rénovation urbaine et gentrification, développement de lignes de transports en commun mais non nécessairement les plus utiles socialement, relance de la construction et corruption... Il semble néanmoins que l'on puisse retenir l'existence d'effets positifs de court terme sur le bien-être des citoyens des territoires hôtes et sur leur activité physique. On considère également qu'il existe un effet positif sur les exportations et le commerce international : le fait, pour un pays, de s'être signalé comme désireux d'organiser les Jeux olympiques est un signal positif pour les investisseurs étrangers (pays ouvert aux échanges, effort sur les infrastructures...). Une fois encore, ces phénomènes se prêtent mal à la quantification. On peut néanmoins estimer qu'ils ont une influence positive sur le moral des ménages et des chefs d'entreprises.

2. Quel impact économique des Jeux de Paris 2024 ?

Si les études d'impact de long terme sont, comme nous l'avons suggéré ci-dessus, un support trop imparfait pour éclairer le décideur public, les études d'impact à court terme sont, en revanche, un outil crédible de quantification des retombées économiques des grandes manifestations sportives (sous réserve d'adoption d'une méthodologie rigoureuse). Nous allons donc nous attacher à évaluer l'impact de court

15. En 1990, Barcelone était la 13^e destination touristique la plus populaire d'Europe, avec deux fois moins de nuitées que sa première rivale nationale, Madrid. En 2010, la ville avait atteint la 5^e place, avec un nombre de nuitées supérieur à celui de Madrid (Zimbalist, 2015).

terme des Jeux de Paris 2024, en détaillant préalablement les résultats d'autres études comparables.

2.1. Éléments de comparaison

Nous présentons dans le tableau 2 les résultats d'études d'impact de court terme récentes de grandes manifestations sportives s'étant déroulées en France.

Tableau 2. . Impact de court terme* de grandes manifestations sportives

En euros courants

Manifestation	Impact de court terme
Euro de football 2016 (multiplicateur retenu : 1,25), Étude CDES et Keneo	1 222 M€ (2017)
Tournoi de tennis de Roland Garros 2007 (multiplicateur retenu : 1,7), Étude DAFSA	245 M€ (2007)
Grand Prix de France de F1 2018 (multiplicateur retenu : 1,7), Étude Deloitte	78 M€ (2018)
Ryder's Cup 2018 en France (multiplicateur retenu : 1,25)**, Étude CDES, Kantar Media, MKTG, Evea	76 à 82 M€ (2019)
Route du Rhum 2022, Saint-Malo (impact primaire seul), Étude comm. par la Ville de Saint-Malo et réalisée par Ernst & Young	29 M€ (2023)
America's Cup World Series Toulon 2016, Étude Ernst & Young	9 M€ (2017)

Recension de l'auteur.

* Surcroît de revenu national pour l'Euro 2016 et pour la Ryder's Cup 2018, surcroît de revenu régional pour Roland Garros 2007 et le Grand Prix de France de F1 2018, surcroît de revenu local pour la Route du Rhum 2022 et les America's Cup World Series de Toulon 2016.

** Dans cette étude, d'autres estimations sont réalisées, à l'échelon régional et à l'échelon local. Sans surprise, à l'échelon régional, l'impact primaire est légèrement supérieur à celui mesuré à l'échelon national. En revanche, les auteurs de l'étude choisissent d'appliquer un multiplicateur à l'échelon local de 1,5, c'est-à-dire supérieur à la valeur du multiplicateur qu'ils retiennent à l'échelon national, ce qui est économiquement inepte.

On souhaiterait ajouter à cette liste les retombées économiques du Tour de France cycliste, l'un des principaux événements sportifs français récurrents. Il n'existe pas, à proprement parler, d'étude d'impact global livrée par l'organisateur de la compétition. On trouve trace d'une tentative d'étude d'impact pour la ville de Digne en 2005 (Desbordes, 2007), à l'issue de laquelle les dépenses des spectateurs non locaux sont évaluées à 0,368 M€. Dans une autre étude, commandée par Metz Métropole Développement en 2012, on trouve une estimation des dépenses des spectateurs de 0,517 M€, à laquelle il convient d'ajouter 0,156 M€ de dépenses consenties par les professionnels du Tour. Amaury Sport Organisation, l'organisateur de la compétition, livre parfois quelques bribes d'information comme celles

relatives à l'édition 2015 : l'impact mesuré aurait été de 0,3 M€ pour la ville de Muret, de 0,9 M€ pour la ville de Rennes, de 1,1 M€ pour la ville de Rodez et de 2,1 M€ pour la ville du Havre. Selon ces éléments, les retombées économiques globales du Tour de France seraient donc comprises entre 20 et 30 M€ (la course s'étale sur 23 jours), mais demeurent extrêmement diffuses sur le territoire. Une très grande partie de l'impact est engendrée par les dépenses d'hébergement et de restauration de la « caravane » du Tour (organisation, équipes, médias, suiveurs). Les spectateurs ont peu l'occasion de consommer sur la route du Tour, guère plus que des touristes occasionnels. Il existe, en outre, un certain effet d'éviction touristique. On peut estimer que de très rares villes ou sites profitent de l'effet « Tour de France » de façon plus durable. C'est sans doute le cas de l'Alpe d'Huez ou du mont Ventoux.

Les différentes études présentées ci-dessus ont également fait l'objet d'une évaluation des retombées en termes d'emploi. Ces évaluations sont présentées dans le tableau 3.

Tableau 3. Impact en emploi équivalent temps plein (ETP) de grandes manifestations sportives

En euros courants

Manifestation	Impact en ETP
Euro de football 2016, Étude CDES et Keneo	9 762
Tournoi de tennis de Roland Garros 2007, Étude DAFSA	572
Grand Prix de France de F1 2018, Étude Deloitte	550
Ryder's Cup 2018 en France, Étude CDES, Kantar Media, MKTG, Eeva	644
Route du Rhum 2022, Saint-Malo, Étude Ernst & Young	319
America's Cup World Series Toulon 2016, Étude Ernst & Young	300 à 400

Recension de l'auteur.

Comme nous l'avons dit plus haut, les méthodes d'estimations de l'impact en ETP sont très variées et recouvrent des concepts différents : il s'agit, selon les études, d'emplois « générés », d'« emplois mobilisés pour l'organisation », d'« emplois créés ou conservés »... On trouve également la formulation : « L'événement a nécessité un volume d'activité total de l'ordre de x emplois. » Quant aux 9 762 emplois de l'étude d'impact de l'Euro 2016, les auteurs précisent que « l'activité supplémentaire (imputable à l'Euro 2016) peut avoir bénéficié à des personnes déjà salariées ou généré des embauches ». En résumé, il règne, encore à ce jour, une forme de flou « artistique » autour de la notion d'impact en termes d'emplois.

2.2. Impact de court terme des Jeux de Paris 2024

Étant donné les résultats et les hypothèses des études d'impact en France (section 2.1) et en essayant d'éviter les écueils de ce type d'études (section 1), nous allons tenter de calculer l'impact de court terme que l'on peut attendre des Jeux de Paris 2024. Nous allons pour cela nous appuyer sur une partie des résultats de l'étude d'impact de long terme réalisée par le CDES en 2016 et nous focaliser sur la seule année des Jeux. Les auteurs indiquent que 52 à 61 % de l'impact total porte sur la seule année de l'événement. Si l'on corrige l'impact mesuré en utilisant un multiplicateur crédible¹⁶, *i.e.* un multiplicateur de 1,25 environ, on obtient un impact de court terme (estimé en euros 2016)¹⁷ situé entre 3,4 et 4 milliards d'euros, dont 1,125 milliard correspondraient aux dépenses des spectateurs non locaux (entendus, dans cette étude, comme des spectateurs non franciliens). Il est intéressant de recouper cette évaluation des dépenses des spectateurs non locaux avec des données sur les Jeux de Londres 2012 et sur l'étude d'impact de l'Euro 2016. Lors de l'Euro 2016 en France, 1,4 million de billets ont été acquis par des spectateurs non-résidents. Ces spectateurs non-résidents sont supposés avoir engendré un impact de 626 M€. Lors des Jeux de Londres 2012, 1,97 million de billets avaient été acquis par des spectateurs non-résidents. En faisant l'hypothèse que 2 millions de billets de Paris 2024 seront acquis par des non-résidents et que la dépense moyenne d'un spectateur des Jeux est comparable à celle d'un spectateur de l'Euro¹⁸, on peut tabler sur un impact « dépenses des spectateurs non locaux » de l'ordre de 894 M€ d'euros aux prix de 2016. Il est très rassurant de constater que ces deux estimations (1,125 milliard de dépenses consenties par les spectateurs étrangers et français non franciliens d'une part et 0,894 milliard de dépenses consenties par les spectateurs étrangers d'autre part) sont cohérentes. Comme il nous paraît préférable (voir section 1.2) de ne retenir que les dépenses des spectateurs étrangers, nous sommes

16. Dans le scénario présenté par les auteurs de l'étude comme le « scénario à privilégier », le multiplicateur utilisé est 2. Comme expliqué ci-dessus, il ne nous paraît pas concevable de retenir cette valeur pour prétendre éclairer rigoureusement la décision publique.

17. L'inflation, souvent négligée entre la date de réalisation d'une étude *ex ante* et la date de la manifestation sportive, doit être prise en compte dans le cas présent en raison du caractère substantiel de la flambée inflationniste intervenue de façon concomitante à la crise Covid puis à la guerre en Ukraine.

18. Cette hypothèse peut paraître contestable. On objectera que l'Euro dure 31 jours tandis que les Jeux olympiques ne durent que 16 jours et, qu'en conséquence, la dépense moyenne, en euros constants, du spectateur de l'Euro a certainement été d'une ampleur comparable à celle de la dépense moyenne du futur spectateur des JO.

conforté dans l'idée que cette partie de l'impact s'élève à environ 0,9 milliard d'euros (aux prix de 2016). En considérant, d'autre part, que les dépenses consenties par les délégations étrangères seront substantiellement plus importantes lors des Jeux que ce qu'elles furent lors de l'Euro de football (les délégations se constituent autour des 11 000 athlètes participant aux Jeux, tandis qu'elles ne se constituent qu'autour de 552 footballeurs lors d'un Euro), nous pouvons finalement estimer que l'impact total des dépenses des spectateurs et des délégations étrangères sera de l'ordre de 1 milliard d'euros 2016. Si l'on ajoute maintenant les dépenses privées engagées dans l'organisation des Jeux, très substantiellement supérieures à celles consenties lors de l'Euro 2016, on parvient donc à un impact total compris entre 3,17 et 3,87 milliards d'euros 2016, ce qui, aux prix¹⁹ de 2023, correspond à un impact compris entre 3,74 et 4,57 milliards d'euros. L'impact des Jeux de 2024 serait donc de l'ordre du triple de celui de l'Euro 2016. Si l'on veut maintenant estimer l'impact des Jeux en comparaison de celui du plus gros événement sportif français récurrent (le tournoi de tennis de Roland Garros), on peut estimer (en utilisant un multiplicateur approprié pour l'étude DAFSA et en corrigeant de l'inflation) que les Jeux ont un impact de l'ordre de 12 fois celui du tournoi de Roland Garros.

Dans l'optique d'apporter un éclairage au décideur public, il convient de présenter cet impact en considération de ce que coûtent les Jeux, en distinguant rigoureusement ce qui est supporté par le contribuable et ce qui est supporté par le secteur privé. En suivant ce raisonnement, on peut estimer, en décembre 2023, que le coût total des Jeux de Paris 2024 sera de 9,157 milliards d'euros hors coût de la sécurité assurée par la puissance publique. En détail, le budget d'organisation (COJOP) atteint 4,397 milliards d'euros et celui des infrastructures (SOLIDEO) 4,49 milliards d'euros. Il faut ajouter 270 millions d'euros, à la charge de l'État, pour un ensemble assez hétérogène de dépenses qu'il est « parfois difficile d'évaluer²⁰ ».

Dans le budget du COJOP, seule l'organisation des Jeux paralympiques (4 % du total, soit environ 176 M€) est supposée être à la

19. Nous nous appuyons sur l'indice des prix à la consommation de l'INSEE : entre novembre 2016 et novembre 2023, les prix à la consommation ont progressé de 17,8 %.

20. Il s'agit de : 32 millions pour accompagner les collectivités qui disposent de centres de préparation aux Jeux, 20 millions pour l'olympiade culturelle, 18,64 millions pour les primes aux médaillés olympiques et paralympiques, 12,8 millions pour le déménagement du laboratoire antidopage français à Orsay, 12,5 millions pour l'achat de matériels qui seront distribués gratuitement au monde sportif après les Jeux, 11 millions pour l'achat de 400 000 billets pour les Jeux qui seront redistribués gratuitement, etc. (Le Cœur, 2023).

charge de la puissance publique. Du côté des infrastructures (budget du SOLIDEO de 4,49 milliards d'euros), il convient de distinguer les ouvrages considérés comme strictement nécessaires aux Jeux, pour un peu plus de 3,8 milliards d'euros, et les ouvrages considérés comme non exclusivement nécessaires aux Jeux (intégralement pris en charges par la puissance publique), pour 620 millions d'euros. La contribution publique pour les ouvrages nécessaires aux Jeux se répartit entre l'État (1,157 milliard d'euros), la Ville de Paris (169,7 millions), la Région Île-de-France (168,4 millions) et les autres collectivités territoriales associées aux Jeux (220,6 millions). Au total, ce sont donc 1,716 milliard d'euros qui sont à la charge du contribuable. En ajoutant les 620 millions d'euros pour les ouvrages non strictement nécessaires aux Jeux, on arrive à une facture de 2,336 milliards d'euros.

La facture totale s'élève donc à 0,176 (COJOP) + 2,2336 (SOLIDEO) + 0,260 (autres dépenses) = 2,772 milliards d'euros. Si l'on ajoute les coûts de la sécurité assurée par le public, soit a minima 419 M€ selon l'estimation de la Cour des comptes (dans son pré-rapport à l'été 2022), on parvient à un coût pour le contribuable de 3,191 milliards d'euros. Il y a fort à parier que le coût final des Jeux, qui sera mesuré lors du second semestre 2024, atteigne les 10 milliards d'euros et que la facture pour le contribuable avoisine une somme comprise entre 3,5 et 4 milliards d'euros. La morale de cette analyse est que pour 1 euro de dépenses publiques financées par le contribuable, les Jeux devraient engendrer (au sens des études d'impact) entre 1 et 1,30 euro de dépenses privées. Ainsi, les Jeux ne seraient, vus sous cet angle économique, ni une bonne ni une mauvaise affaire (cette appréciation sera à affiner lors du second semestre 2024).

3. Conclusion

Les études d'impact sont devenues un outil essentiel de la communication des promoteurs de grandes manifestations sportives, mais aussi, lorsqu'elles respectent les règles de l'art, une évaluation de nature à éclairer le décideur public et à informer le citoyen. Seules les études dites de court terme semblent offrir aujourd'hui certaines garanties de sérieux conceptuel et méthodologique. Il convient néanmoins d'utiliser des multiplicateurs d'impact fondés : il paraît inapproprié de voir retenus dans des études des multiplicateurs d'impact supérieurs à 1,4. Les évaluations de l'impact en termes d'emplois sont, quant à elles, très

hétérogènes et utilisent des méthodes très diverses. À cette heure, la méthodologie ne semble pas s'être stabilisée et il est très hasardeux de se fier aux estimations données par les différents cabinets rédacteurs des études.

L'impact économique des Jeux olympiques est très conséquent : il s'agit sans doute de la manifestation sportive planétaire dont l'impact est le plus grand, dépassant celui d'une coupe du monde de football (en raison de l'importance, non pas du nombre de spectateurs non locaux, mais du nombre d'épreuves, d'athlètes et d'accompagnants). Malheureusement, beaucoup d'études menées dans le passé se sont égarées dans une large surestimation de l'impact financier engendré. À l'aide d'hypothèses frappées du sceau de la pondération, il est possible d'estimer que l'impact de court terme des Jeux de Paris 2024 devrait être de l'ordre de 4 milliards d'euros.

Cet impact est à rapprocher du coût global des Jeux qui devrait avoisiner 10 milliards d'euros, dont 3 à 4 milliards à la charge du contribuable.

En matière d'héritage (*legacy*), il est sans doute à attendre une légère progression de la pratique sportive en France dans les mois qui suivront les Jeux (Attali, 2019), avant de voir cette progression s'évanouir en 2025 ou 2026. L'effet catalyseur de la pratique sportive est très temporaire, comme cela a pu être mesuré lors de chaque olympiade dans les pays industrialisés. Quant à la dynamisation du tourisme, il paraît illusoire d'espérer un effet substantiel dans le cas de Paris qui est déjà l'une des cinq premières destinations touristiques mondiales et qui est plus préoccupée par la problématique nouvelle du surtourisme que par le remplissage de ses hôtels, restaurants et musées. Enfin, il est à espérer que les Jeux olympiques ne se tiendront pas dans un contexte de conjoncture économique fortement dégradée, car les expériences de Moscou 1980, d'Athènes 2004 et de Rio 2016 ont montré que ce genre de manifestations pouvait constituer un coup de massue pour des économies fragilisées²¹. Sauf très mauvaise surprise en lien avec la dégradation – préoccupante – des finances publiques, l'économie française ne devrait pas venir allonger la liste des économies « victimes des Jeux olympiques ».

21. Les cas de la Grèce et du Brésil sont différents. Dans le cas de la Grèce, c'est la crise économique de 2008 qui a été le révélateur des insuffisances structurelles du pays et qui a conduit à une récession considérable entre 2008 et 2011 inclus. Dans le cas du Brésil, la récession était déjà présente en 2015 et s'est poursuivie en 2016. La tenue de la coupe du monde de football en 2014 a sans doute contribué à affaiblir une première fois l'économie brésilienne.

Références

- Andreff W., 2012, « The winner's curse: Why is the cost of mega sporting events so often underestimated? », in W. Maennig et A. Zimbalist (eds), *International handbook on the economics of mega sporting events*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, pp. 37-69.
- Attali M., 2019, « Les défis de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. De la croyance aux possibilités », *Revue internationale et stratégique*, vol. 114, n° 2, pp. 127-137.
- Auerbach A., Y. Gorodnichenko et D. Murphy, 2020, « Local fiscal multipliers and fiscal spillovers in the USA », *IMF Economic Review*, vol. 68, pp. 185-229.
- Baade R. A. et V. A. Matheson, 2002, « Bidding for the Olympics: Fool's gold? », in C. Pestana Barros, M. Ibrahímo et S. Szymanski (eds), *Transatlantic sport: The comparative economics of North American and European sports*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, pp. 127-151.
- Baade R. A. et V. A. Matheson, 2016, « Going for the gold: The economics of the Olympics », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 30, pp. 201-218.
- Bourbillères H. et M. Koebel, 2020, « Les processus de contestation dans le cadre des candidatures des villes européennes aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 », *Movement & Sport Sciences – Science & Motricité*, 107, pp. 17-29.
- Capen E. C., R. V. Clapp et W. M. Campbell, 1971, « Competitive bidding in high-risk situations », *Journal of Petroleum Technology*, vol. 23, n° 6, pp. 641-653.
- CDES et Keneo, 2017, *Étude sur l'impact économique de l'Euro 2016*, Limoges, Centre de droit et d'économie du sport, <https://v1.cdes.fr/expertise/economie-sport/nos-r-f-rences/tude-sur-limpact-conomique-leuro-2016>
- Crompton J. L., 1995, « Economic impact analysis of sports facilities and events: Eleven sources of misapplication », *Journal of Sport Management*, vol. 9, pp. 14-35.
- Crowther N., 2001, « Visiting the Olympic games in ancient Greece: Travel and conditions for athletes and spectators », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 18, n° 4, pp. 37-52.
- Cwi D. et K. C. Lyal, 1977, *Economic impacts of arts and cultural institutions: A model for assessment and a case study in Baltimore*, Washington (D.C.), National Endowment for the Arts.
- DAFSA, 2007, *Impact économique et emploi du Tournoi Roland Garros sur la Région île-de-France en 2007*, étude réalisée pour la Fédération française de tennis, décembre.
- Desbordes M., 2007, « A review of the economic impact studies done on the Tour de France: Methodological aspects and first results », *International Journal of Sport Management and Marketing*, vol. 2, n° 5/6, pp. 526-540.

- Dolan P., G. Kavetsos, C. Krekel, D. Mavridis, R. Metcalfe, C. Senik, S. Szymanski et N. Ziebarth, 2019, « Quantifying the intangible impact of the Olympics using subjective well-being data », *Journal of Public Economics*, vol. 117, art. 104043.
<https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2019.07.002>
- Feddersen A. et W. Maennig, 2013, « Mega-events and sectoral employment: The case of the 1996 Olympic games », *Contemporary Economic Policy*, vol. 31, n° 3, pp. 580-603.
- Giesecke J. et J. Madden, 2011, « Modelling the economic impacts of the Sydney Olympics in retrospect : Game over for the bonanza story? », *Economic Papers*, vol. 30, n° 2, pp. 218-232.
- Gold J. et M. Gold (eds), 2007, *Olympic cities, city agendas, planning and the world's games, 1896-2012*, New York, Routledge.
- Gouguet J.-J. (ed.), 2016, *Candidature Paris 2024. Étude d'impact*, Limoges, Centre de droit et d'économie du sport. <https://v1.cdes.fr/sites/default/files/files/Expertise/r%C3%A9f%20%C3%A9co/R%C3%A9sum%C3%A9%20%C3%A9tude%20finale%20JO2024.pdf>
- Hiller H. H. et R. A. Wanner, 2018, « Public opinion in Olympic cities: From bidding to retrospection », *Urban Affairs Review*, vol. 54, n° 5, pp. 962-993.
- Hotchkiss J., R. Moore et S. M. Zobay, 2003, « Impact of the 1996 summer Olympic games on employment and wages in Georgia », *Southern Economic Journal*, vol. 69, n° 3, pp. 691-704.
- Kesenne S., 2012, « The economic impact, costs and benefits of the FIFA World Cup and the Olympic Games: Who wins, who loses? », in W. Maennig et A. Zimbalist (eds), *International handbook on the economics of mega sporting events*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, pp. 270-278.
- Kuper G. H. et E. Sterken, 2001, « Olympic participation and performance since 1896 », <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.274295>.
- Le Cœur P., 2023, « Paris 2024 : ce que l'État et les collectivités financent pour les Jeux olympiques et paralympiques », *Le Monde*, 18 octobre. https://www.lemonde.fr/sport/article/2023/10/18/paris-2024-ce-que-l-etat-et-les-collectivites-finacent-pour-les-jeux-olympiques-et-paralympiques_6195207_3242.html
- Leopkey B. et M. Parent, 2012, « Olympic Games legacy: From general benefits to sustainable long-term legacy », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 29, n° 6, pp. 924-943.
- Lopez L.-V., 2020, « Décrépis ou abandonnés : quand les temples des Jeux olympiques galèrent à se reconverter », *France Inter*, 16 janvier, <https://www.radiofrance.fr/franceinter/decrepis-ou-abandonnes-quand-les-temples-des-jeux-olympiques-galerent-a-se-reconvertir-5752317>
- McHugh D., 2006, « A cost-benefit analysis of an Olympic Game », *Queen's Economics Department Working Paper*, n° 1097.

- Maennig W., 2017, « Public referenda and public opinion on Olympic Games », *Hamburg Contemporary Economic Discussions*, n° 57.
- Matheson V., 2006, « Economic impact analysis », in W. Andreff et S. Szymanski (eds), *Handbook on the economics of sport*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, pp. 137-142.
- Maurence E. et J. Farama, 2012, *La mesure de l'impact économique d'un événement touristique. Rapport d'étude*, Paris, Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.
- Nappi-Choulet I. et G. de Campos Ribeiro, 2018, « L'héritage urbain des jeux Olympiques et Paralympiques », *L'Économie politique*, vol. 78, n° 2, 2018, pp. 69-80.
- Pleket H. W., 2004, « The Olympic Games in antiquity », *European Review*, vol. 12, n° 3, pp. 401-413.
- Quénelle B., 2014, « À Sotchi, la chronique de la corruption ordinaire », *Les Echos*, 7 février. <https://www.lesechos.fr/2014/02/a-sotchi-la-chronique-de-la-corruption-ordinaire-290626>
- Roult R. et S. Lefebvre, 2010, « Reconversion des héritages olympiques et rénovation de l'espace urbain : le cas des stades olympiques », *Géographie, économie, société*, vol. 12, n° 4, 2010, pp. 367-391.
- Scandizzo P. L. et M. R. Pierleoni, 2018, « Assessing the Olympic Games: The economic impact and beyond », *Journal of Economic Surveys*, vol. 32, n° 3, pp. 579-960.
- Van Gemert T., L. Lieb et T. Treibich, 2022, « Local fiscal multipliers of different government spending categories », *Empirical Economics*, vol. 63, pp. 2551-2575.
- Weed M., E. Coren, J. Fiore, I. Wellard, D. Chatziefstathiou, L. Mansfield et S. Dowse, 2015, « The Olympic Games and raising sport participation: A systematic review of evidence and an interrogation of policy for a demonstration effect », *European Sport Management Quarterly*, vol. 15, n° 2, pp. 195-226.
- Zimbalist A., 2015, *Circus Maximus: The economic gamble behind hosting the Olympics and the World Cup*, Washington (D.C.), Brookings Institution Press.
- Zimbalist A., 2017, *Rio 2016: Olympic myths, hard realities*, Washington (D.C.), Brookings Institution Press.

DES « TRAINS » ET DES « JEUX »

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 peuvent-ils se passer d'une politique ambitieuse de transports publics ?

Alexandre Faure

Chercheur associé à la Fondation France-Japon de l'EHESS

Dans les mois qui ont précédé les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, des polémiques brèves mais vives ont éclaté autour des transports. Cet article propose de prendre du recul et de questionner le projet de transport de Paris 2024 à travers l'étude des candidatures françaises depuis 1992 et de l'évolution du contexte régional. En effet, si le projet du Grand Paris Express est concomitant de la candidature et de la préparation à l'organisation des Jeux, nous démontrons ici que depuis l'élection de Paris en 2017, il est toujours apparu impossible de la part des concepteurs du projet et des institutions publiques en charge de son contrôle, de poursuivre les objectifs politiques d'ouvrir les nouvelles lignes de métro et de RER à l'horizon 2024. Par une étude des temporalités politiques et urbanistiques, et via l'analyse de la littérature grise, des documents de candidature et de rapports, cet article met en lumière la complexité de faire concorder le projet urbain olympique éphémère très contraint dans le temps avec les projets d'aménagements et de développement préexistants à la candidature.

Mots clés : Jeux Olympiques, Paris 2024, transports, Grand Paris, Grand Paris Express.

Paris accueillera en 2024 les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP). Les spectateurs pourront accéder à une grande partie des épreuves et des sites de célébration en empruntant l'un des réseaux les plus denses et les plus étendus au monde (Wu *et al.*, 2021). Cependant, ce réseau fait face à de nombreux défis, depuis la question de son financement mis en lumière par l'annonce de l'augmentation de la tarification pendant l'événement par la présidente d'Île-de-France Mobilité (IDFM), à la question de l'entretien du réseau, du renouvellement des trains, de l'embauche de nouveaux conducteurs, en passant par celle du calendrier d'ouverture des nouvelles lignes en construction après les Jeux. En effet, si Paris a été élue avec la promesse d'améliorer le réseau de transport en profitant de la construction du Grand Paris Express, force est de constater que la construction des quatre nouvelles lignes de métro (15 à 18), de la ligne de RER EOLE (Est-Ouest Liaison Express) et de la liaison vers l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle (CDG Express), ainsi que la mise en accessibilité du réseau existant, ne seront pas terminées pour l'ouverture des Jeux.

S'agit-il pour autant d'un simple défaut d'exécution des promesses ? Lors de la remise du dossier de candidature de Paris 2024, les organisateurs indiquent qu'il n'est prévu aucune construction supplémentaire dans le domaine des transports et que la candidature est fondée entièrement sur les projets existants et en cours de réalisation. Les Jeux de Paris ne sont pas considérés par les organisateurs comme un levier de développement urbain, puisque l'ensemble des travaux nécessaires à l'organisation de l'événement sont déjà prévus depuis le début des années 2010. Cet état de fait permet aux promoteurs de Paris 2024 de broser le portrait d'une candidature soucieuse de l'environnement et sobre sur le plan budgétaire. Paris pourrait ainsi organiser les premiers « Jeux verts », appliquant la réforme de l'Agenda 2020 (CIO, 2018), ne construisant que le strict nécessaire, et ne produisant pas les éléphants blancs devenus le symbole de la démesure des projets urbains olympiques des décennies précédentes.

Plusieurs questions de recherche émergent du récit d'une candidature de Paris 2024 ayant le moins d'impact possible sur l'environnement en construisant le moins d'infrastructures et d'équipements possibles. Que léguera Paris 2024 en matière de transport ? Ce projet de Paris 2024 est-il singulier à cet égard ou existe-t-il une cohérence avec les projets urbains olympiques présentés dans les candidatures précédentes ?

Pour aborder ce sujet, nous nous aiderons des travaux menés en études urbaines relatifs aux JOP. Ce domaine a été largement étudié à partir des années 1990 et notamment dans le cadre de l'analyse des héritages olympiques de Barcelone. Au fil des années, la notion d'héritage est devenue l'un des mantras du Mouvement olympique, formant un pivot narratif autour duquel sont construites les candidatures pour l'accueil des JOP contemporains (Bramwell, 1997 ; Andranovich, Burbank et Heying, 2001 ; Girginov, 2018). Cependant, la définition de l'héritage matériel comme immatériel laisse place à de nombreuses interprétations tant sur le plan conceptuel (comment distinguer ce qui est directement lié aux Jeux et ce qui appartient aux autres politiques publiques déjà engagées ?) que méthodologique (que faut-il évaluer et comment ?) (Chen, Qu et Spaans, 2013). Ce concept multifacette a la particularité d'avoir été faiblement explicité par le Comité international olympique (CIO), tout en étant largement utilisé par les porteurs des candidatures et débattu dans le champ universitaire (Chappelet, 2012 ; Schut, Beaudouin et Philippe, 2021).

En tout premier lieu, l'héritage olympique est décrit dans les travaux en études urbaines comme un catalyseur de développement urbain, un levier visant à accélérer les programmes d'investissement publics et privés dans les villes hôtes (Essex et Chalkley, 1998 ; Viehoff, 2015). Avec l'expérience londonienne, l'étude des projets urbains olympiques a mis en valeur des processus de rénovation et de requalification urbaine en périphérie immédiate des cœurs métropolitains (Smith, 2012). Les candidatures ont ainsi pu servir de liant entre la ville centre et les territoires alentours plus ou moins intégrés dans des systèmes de gouvernement commun ; les négociations pour les Jeux entraînant une refonte des relations entre des acteurs de la ville et donc sa gouvernance (Benneworth et Dauncey, 2010). La phase de construction de la candidature apparaît fondamentale pour non seulement approfondir et affiner des idées afin de les transformer en projet à l'occasion des Jeux (Lauermaun, 2016), mais aussi pour réagencer les priorités de l'agenda public. Dans ce cadre, les Jeux sont un moment propice pour porter des politiques d'attractivité par la mise en récit des bénéfices qu'induirait l'accueil de ces méga-événements (Hiller, 2003 ; Gold et Gold, 2008 ; Suborg, VanWynsberghe et Wyly, 2008). Les études urbaines sur l'impact des Jeux ont aussi montré l'influence des candidatures sur les villes (Bason et Grix, 2023) même en cas de non-sélection. Dans certains cas, des candidatures ratées peuvent débloquent des projets, engager des études et des réflexions, amener des acteurs à se rencontrer et à

fonder des programmes communs (Leopkey, Salisbury et Tinaz, 2021). Enfin, un dernier pan des études a été consacré aux contestations des projets urbains olympiques face aux ambitions jugées démesurées des porteurs des candidatures (Lauermann, 2019). Ces contestations se basent notamment sur les dérives des anciennes éditions et l'inflation des coûts des Jeux et précisément des grands projets d'aménagements (Flyvberg, 2008). Les critiques émises dans ce cadre peuvent aussi s'étendre à une remise en cause globale du projet politique, social et économique associé au système olympique, que certains qualifient de néolibéral (VanWynsberghe, Suborg et Wyly, 2013).

Dans cet article, nous faisons l'hypothèse que l'absence de projet de transport dans le projet urbain olympique de Paris 2024 est une réponse aux critiques contre les anciens projets olympiques onéreux ayant entaché l'image des Jeux. Paris se positionne ainsi comme porteuse d'une vision sobre sur les plans environnemental et budgétaire dans la continuité des accords de Paris sur le climat et de la réforme du CIO de l'Agenda 2020. La seconde hypothèse soutenue dans cet article est que ce récit d'une candidature sobre de Paris n'est pas nouveau, il s'appuie sur un modèle de candidature française que l'on retrouve depuis les années 1990. Paris 2024 bénéficierait dans ce contexte de l'expérience des candidatures ratées de Paris 1992, Lille 2004, Paris 2008 et Paris 2012¹.

Afin de démontrer ces hypothèses, cet article s'appuiera sur une enquête menée en 2023 au sein du programme de recherche *Olympic Games and Global Cities* (Jeux Olympiques et Villes Globales) de la Fondation France-Japon de l'EHESS, de comparaison des dossiers de candidatures aux Jeux d'été depuis 1996, auxquels nous avons ajouté les candidatures pour 1992 ici. Les candidatures pour 1996 marquent une rupture dans le système de candidature du CIO, car à partir de cette date, les dossiers doivent obligatoirement comprendre un budget déclinant les investissements et dépenses liés à l'organisation des Jeux (*OCOG budget* – Budget COJO) et ceux ne relevant pas directement de l'événement (*non-OCOG budget* – Budget hors COJO). Comme nous le verrons, entre 1996 et 2024, toutes les villes candidates ont inscrit ces deux budgets dans leur dossier de candidature, à l'exception de Paris pour 2024 qui n'a pas souhaité indiquer le montant des investissements hors COJO. Ce changement doit être analysé dans le cadre d'un

1. À propos de l'expérience politico-administrative de la France pour être candidate à l'organisation des JO, voir la thèse de Morteau (2022).

narratif parisien cherchant à démontrer que la ville n'a pas besoin des Jeux pour rayonner et se développer. D'aucuns pourraient qualifier ce positionnement narratif de la candidature parisienne comme étant l'expression d'une candidature « hautaine » : Paris n'a pas besoin des Jeux mais les Jeux ont besoin de Paris pour redorer leur blason. L'analyse des dossiers de candidatures de Paris pour 1992, 2008, 2012 et 2024, ainsi que de celui de Lille pour 2004 montre, en effet, que les promoteurs des candidatures successives valorisent l'existant et détachent le devenir de la ville du levier que peuvent représenter les Jeux pour le développement urbain. L'analyse des projets de transports et des budgets de ces candidatures vient confirmer ce fait et son amplification en 2024.

Nous commencerons par revenir en première partie sur l'évolution des projets de transports des candidatures françaises depuis 1992, puis nous analyserons plus précisément le cas de Paris 2024, à travers le contexte de la candidature et des projets de transports régionaux engagés depuis 2010.

1. Évolution des projets de transport dans les candidatures de Paris pour les Jeux depuis 1992

1.1. Paris 1992

Paris 2024 est la dernière version d'une grappe de candidatures parisiennes pour obtenir les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été. La première candidature de cette grappe remonte à celle préparée pour les Jeux de 1992, dans les années 1980, dans un contexte totalement différent de celui que nous connaissons aujourd'hui.

Les années 1980 sont caractérisées par une période de profonde remise en cause du CIO et des fondements universalistes des Jeux. À Montréal tout d'abord, les pays africains boycottent l'événement pour dénoncer la participation de la Nouvelle-Zélande, accusée de légitimer le régime sud-africain d'apartheid en ayant accepté de participer à des matchs de rugby internationaux. Puis ce seront les boycotts successifs de Moscou 1980 par les pays de l'Alliance atlantique, et réciproquement de Los Angeles 1984 par les pays soviétiques. Le nombre de villes candidates chute et le CIO rebondit en invitant des métropoles de second rang national à prendre la relève, en commençant par Séoul en 1988, puis Barcelone en 1992 et Atlanta en 1996.

Comme nous l'avons montré avec John Lauer mann (Faure et Lauer mann, 2023), la période 1980-2000 connaît une multiplication de candidatures venant des métropoles de second rang. Le système olympique est alors modifié pour tendre vers une plus grande transparence du système de candidature, de sélection et d'élection (Chappelet, 2012). Les dossiers de candidatures sont étoffés, de plus en plus de détails sont demandés par le CIO aux villes, autorités publiques et porteurs des candidatures. À partir des candidatures pour 1996, un dossier en trois tomes devient obligatoire, décrivant la préparation, l'organisation, et esquissant les bases de ce que l'on nomme l'héritage olympique. Il est notamment demandé de fournir un budget prévisionnel comprenant le budget d'organisation (budget COJO) et supplémentaire (budget hors COJO), c'est-à-dire tout ce que les autorités souhaitent adosser au projet olympique sans que cela ne soit indispensable. Ce sont ces investissements supplémentaires, hors COJO, qui produiront l'inflation des dossiers de candidatures et des coûts à partir des années 2000 et tout particulièrement avec l'édition athénienne de 2004.

Paris 1992 se situe donc dans un entre-deux, balancée entre une période de crise marquée par les boycotts et le retour en grâce des Jeux avec l'ouverture à la Corée du Sud, puis les spectaculaires éditions de Barcelone et Albertville en 1992. De plus, la France tente un coup en proposant simultanément les candidatures de Paris pour les Jeux d'été et d'Albertville pour les Jeux d'hiver, afin de renouer avec les doubles attributions des Jeux d'été et d'hiver à un même pays comme avec Paris et Chamonix en 1924, Los Angeles et Lake Placid en 1932, Berlin et Garmisch-Partenkirchen en 1936, Tokyo et Sapporo en 1940.

Le projet de Paris pour 1992 a été largement étudié par Roberto D'Arienzo (2023) qui montre comment l'ambition des porteurs de la candidature de l'époque est concentrée au sud et à l'est de Paris, notamment autour de Bercy et de Tolbiac (XII^e et XIII^e arrondissements). Il montre le lien entre les études réalisées par l'Agence parisienne d'urbanisme (APUR) au cours des années 1970 sur le devenir du secteur Seine Sud-Est et du sous-secteur de Bercy, avec le projet urbain olympique de la candidature. L'aménagement de ces deux secteurs au nord et au sud de la Seine aurait pu être marqué par la construction du village olympique si Paris avait été élue ville hôte.

Ce projet comporte des similarités avec celui qui émergera dans les années 2010 pour la candidature de Paris pour les Jeux de 2024 : valorisation des infrastructures existantes, pas ou peu d'investissement en

dehors de la seule organisation de l'événement et de la réalisation d'équipements inexistantes comme le Stade olympique, utilisation de la Seine comme fil conducteur de la candidature, construction d'un village olympique enjambant le fleuve. D'autres éléments laissent entrevoir une continuité, notamment le fait qu'il existe alors, dans le secteur ciblé par les promoteurs de la candidature, des terrains disponibles, des opportunités foncières et une volonté politique d'engager des projets de rénovation et de régénération urbaine en immédiate périphérie du centre de Paris.

Sur le plan des transports, le projet urbain olympique de 1992 n'inclut pas de constructions spécifiques (Association pour la candidature aux Jeux de la XXV^e Olympiade Paris 1992, 1984). Le réseau ferroviaire de la région parisienne connaît des transformations majeures durant cette période, avec la constitution du réseau express régional (RER). Les secteurs concernés par le projet urbain olympique ne sont pas directement rattachés à des projets de transports en cours, mais sont tout de même desservis par des lignes proches (M1, M5, M6, M8), par le réseau de bus de la ville de Paris, et par la ligne de chemin de fer allant devenir le RER C à travers la gare du boulevard Masséna (remplacée en 2000 par la gare de la Bibliothèque François Mitterrand – Bibliothèque nationale de France). Si le projet olympique de 1992 ne prévoit pas d'investissements dans les infrastructures de transport, les autorités publiques conçoivent concomitamment la construction d'une nouvelle ligne de métropolitain devant traverser Paris d'est en ouest en connectant la gare Saint-Lazare, la gare de Lyon, la gare de Bercy, Châtelet-Les Halles, ainsi que les quartiers de Bercy, Tolbiac et Olympiades jusqu'alors mal connectés au réseau² (Zembri, 2010).

La candidature de Paris 1992 semble mettre en place les bases de la candidature pour 2024. En se fondant sur les infrastructures et équipements existants, tout en évitant de promettre des investissements dans des projets complémentaires mais non indispensables à la livraison et l'organisation de l'événement, la candidature parisienne s'éloigne des projets des villes qui vont faire rayonner les projets d'urbanisme liés aux Jeux, à savoir les grands projets de rénovation et de valorisation de métropoles régionales et de villes moyennes, à commencer par Barcelone et Albertville, mais aussi Sydney, Nagano ou encore Atlanta.

2. En 1987, la RATP a baptisé ce projet Météor (« Métro est-ouest rapide »). Ce projet devait relier la Porte Maillot à Maison Blanche. Cette liaison sera abandonnée. La préférence se fera en faveur d'une direction nord-sud de la ligne 14. Les travaux sont lancés en 1992. Source : <https://www.ratp.fr/une-ligne-une-histoire-ligne-14-metro>.

1.2. Lille 2004

Après la défaite de Paris et le succès d'Albertville, la France ne présente pas de ville pour les éditions suivantes. Surfant sur la vague des métropoles régionales candidates et hôtes des Jeux, c'est la ville de Lille qui prend le relais olympique en proposant d'accueillir l'édition de 2004. Elle fait face à pas moins de dix candidatures provenant de villes aux profils très variés : Athènes, Buenos Aires, Le Cap, Istanbul, Rio de Janeiro, Rome, Saint-Pétersbourg, San Juan, Séville, Stockholm.

Le projet de Lille pour 2004 intervient après la réforme du CIO entrée en vigueur pour les Jeux d'Atlanta et les promoteurs de la candidature ont écrit un dossier de candidature plus complet que Paris pour 1992, intégrant notamment un budget détaillant ce qui a trait à l'organisation de l'événement (budget COJO) et ce qui a trait aux investissements complémentaires mais non indispensables (budget hors COJO). Le budget complémentaire prévoit environ 2 623 millions de dollars US d'investissements, dont 586,5 millions pour les transports (Comité de candidature de Lille 2004, 1995, p. 117-120). Le dossier de candidature stipule que les investissements prévus sont en grande partie déjà engagés et que les Jeux serviront à accélérer ces projets déjà définis en amont. Il s'agit principalement de la complétion du réseau autoroutier autour de Lille et de l'aménagement de dessertes ferroviaires temporaires sur les lignes à grande vitesse pour compléter les capacités des gares existantes sur les lignes Paris-Bruxelles et Paris-Londres (*ibid.*,

Tableau 1. Budgets prévisionnels inscrits dans les dossiers des candidatures aux JOP 2004

	Budget hors COJO (en millions USD)	Dont transports (en millions USD)	Pourcentage dédié aux transports (en %)
Athènes 2004	7 350	4256	58
Buenos Aires 2004	7 148	4 144	58
Le Cap 2004	1 977	366	19
Istanbul 2004	1 104	425	38
Lille 2004	2 623	586	22
Rio de Janeiro 2004	2 051	943	46
Rome 2004	9 671	6 808	70
Saint-Pétersbourg 2004	7 417	3 201	43
San Juan	5 338	3 832	72
Séville 2004	680	70	10
Stockholm 2004	866	0	0

Données récoltées par l'auteur depuis les dossiers de candidatures.

p. 69). Un volet plus important concerne l'organisation des transports, la limitation du stationnement, la mise en place d'un système d'autorisation pour les riverains et les livraisons, ainsi que l'orientation des spectateurs vers les transports en commun (*ibid.*, p. 74-75).

Le projet olympique de Lille 2004 dans le domaine des transports s'avère très similaire à celui de Paris pour 1992 et pour 2024, fondé sur l'utilisation de l'existant, l'adaptation des réseaux et l'éventuelle accélération des programmes d'investissement déjà inscrits dans les politiques publiques locales comme nationales.

1.3. Paris 2008

La défaite de Lille face à Athènes pour les JO 2004 ne diminue pas les ambitions françaises d'obtenir de nouveau les Jeux. Après l'accession du maire de Paris, Jacques Chirac, à la présidence de la République en 1995, et l'élection de son successeur Jean Tibéri, et le succès de l'organisation de la Coupe du monde de la FIFA en France en 1998, une nouvelle fenêtre d'opportunité, notamment sur le plan politique, ouvre la voie à une candidature pour 2008.

Le dossier de Paris 2008 présente un projet urbain concentré entre Paris et la Plaine dans le département de la Seine-Saint-Denis dans l'immédiate banlieue nord de la capitale. Le budget prévisionnel hors COJO est de 2 038 millions de dollar US, dont 1 054 millions consacrés aux routes et aux voies ferrés : 70 % des projets étant « déjà décidés et financés, [et] seront réalisés avant la fin 2006 » (Groupement d'intérêt public Paris 2008, 2000, p. 72).

Quatre programmes d'investissements forment le cœur de la candidature, depuis la création d'une nouvelle gare sur le RER E (station Rosa-Parks), la construction de la deuxième partie du tramway des Évangiles de Saint-Denis jusqu'à Paris (extension du T8), la finalisation

Tableau 2. Budgets prévisionnels inscrits dans les dossiers des candidatures aux JOP 2008

	Budget hors COJO (en millions USD)	Dont transports (en millions USD)	Pourcentage dédié aux transports (en %)
Beijing 2008	14 257	3 758	26
Istanbul 2008	525	170	51
Osaka 2008	28 539	26 040	91
Paris 2008	2 038	1 054	52
Toronto 2008	9 679	4 557	47

Données récoltées par l'auteur depuis les dossiers de candidatures.

de la liaison SNCF passant par le Bourget et l'aménagement du boulevard MacDonald. Les trois premiers sont inscrits aux contrats de plan État-Région 2000-2006 et 2007-2013, alors que l'aménagement des quartiers autour du boulevard MacDonald représente une nouvelle phase de rénovation des quartiers se situant entre le boulevard périphérique et celui des Maréchaux sur lequel sera construit au cours des années 2000 le tramway circulaire T3a et T3b.

1.4. Paris 2012

L'échec de Paris face à Beijing pour les Jeux de 2008 coïncide avec la défaite de la droite aux municipales de 2001 et l'ascension de Bertrand Delanoë comme nouveau maire de Paris. Pour autant, l'alternance n'entraîne pas l'abandon du projet d'accueillir les Jeux à Paris. Une nouvelle candidature est préparée pour l'édition de 2012 dont le processus de sélection est largement médiatisé dans un contexte de compétition régionale avec Londres.

Pour Paris 2012, le budget hors COJO est beaucoup plus ambitieux qu'en 2008, prévoyant des investissements d'environ 6 206 millions de dollars US, dont 2 308 millions de dollars US pour les projets routiers et ferroviaires. Dans cet ensemble, les projets décrits comme supplémentaires, c'est-à-dire uniquement liés à l'organisation des Jeux et non inscrits dans des programmes préexistants à la candidature, ne représentent que 286 millions de dollars US : aménagement des voies olympiques, navettes temporaires de bus desservant la station Bagatelle, augmentation de capacité des stations de métro existantes, station de tramway temporaire sur le T2, passerelle pour desservir Vaires-sur-Marne, mise en accessibilité du métro, mise en accessibilité du RER, construction de pistes cyclables et réalisation d'un plan vélo olympique. La mise en accessibilité des réseaux ferroviaires, l'augmentation des capacités du métro existant et le plan cyclable concentrent la grande majorité de ce budget tout en correspondant, comme l'indique le document de candidature, à des investissements dit « permanents » (Comité de candidature Paris 2012, 2004).

En comparant les budgets des différentes villes candidates, il apparaît que Paris propose un budget hors COJO plutôt bas par rapport à ses concurrentes (c'est aussi le cas pour Lille 2004 et Paris 2008), ainsi qu'une part dédiée aux transports elle aussi relativement restreinte. Dans les trois cas comparables (il n'existe pas de budgets comparables pour 1992 entre les candidatures), les candidatures françaises intègrent des orientations budgétaires nettement plus faibles que la ville élue.

Tableau 3. Budgets prévisionnels inscrits dans les dossiers des candidatures aux JOP 2012

	Budget hors COJO (en millions USD)	Dont transports (en millions USD)	Pourcentage dédié aux transports (en %)
Londres 2012	15 794	11 522	73
Madrid 2012	1 645	27	2
Moscou 2012	10 060	7 780	77
New York 2012	7 593	2 397	32
Paris 2012	6 206	2 308	37

Données récoltées par l'auteur depuis les dossiers de candidatures.

L'évolution des dossiers entre 2004 et 2012 montre une forte augmentation des écarts entre les candidatures qui promettent le moins de dépenses et celles qui envisagent de grands investissements. Cet écart se retrouve dans les dépenses prévues pour les projets de transport puisque ces derniers tendent à représenter une part très significative des dépenses prévues par les candidatures les plus dispendieuses (Osaka, Londres, Moscou). Paris 2024 apparaît comme un tournant avec une absence de budget prévu pour les infrastructures de transports, et plus globalement des dépenses d'investissements relativement faibles en comparaison avec les candidatures précédentes.

2. Paris 2024, un projet olympique sans projet de transport ?

2.1. Le dossier de candidature

Paris 2024 présente un dossier de candidature inédit à plusieurs titres. C'est la première ville avec Los Angeles à devoir appliquer l'Agenda 2020 et poursuivre des objectifs de développement durable plus ambitieux que les villes précédentes, sans que la définition de ces objectifs par le CIO ne soit suffisamment précise pour être facilement évaluable.

Dans le troisième volume du dossier de candidature, le réseau parisien est décrit comme « parfaitement adapté aux Jeux et renforcé d'ici 2024 » (Paris ville candidate Jeux Olympiques de 2024, 2016, p. 123). L'affluence attendue pour les Jeux ne dépassera pas les affluences maximums déjà enregistrées, et plusieurs nouvelles stations de métro doivent compléter le réseau existant. Pour la période des Jeux, des personnels et des moyens matériels supplémentaires sont prévus. Les sites seront tous accessibles en transport en commun pour ceux prévus

dans le cadre du dossier de candidature (cela ne prend pas en compte les changements et choix réalisés après l'élection de Paris en 2017), et bénéficieront de cheminements piétons et cyclables pour permettre aux spectateurs de les rejoindre par des modes doux (*ibid.*, p. 124).

Paris 2024 est la première ville candidate à ne pas présenter de budget hors COJO depuis les candidatures pour les Jeux de 1992 (auxquels Paris était déjà candidate). Cette absence de budget peut s'expliquer principalement par l'existence de projets déjà existants, qui desserviront les sites olympiques mais seulement après l'événement. Ces projets nombreux font l'objet d'importantes politiques publiques depuis les années 2010, et bien que certains responsables politiques l'aient souhaité, leur accélération n'a pas été possible pour entrer en service tout ou partiellement pour les Jeux.

2.2. Grand Paris Express et Paris 2024

Le projet de transport pour Paris 2024 se résume à deux objectifs : s'appuyer sur l'existant et promouvoir l'accessibilité du réseau de transport public de surface (bus, tramway), développer l'offre cyclable en combinant l'accélération de la construction de certaines pistes cyclables et l'adaptation du service de vélo en libre-service Velib'.

Pour autant, bien que ne prévoyant pas d'investissements directement liés à la candidature de Paris pour les Jeux de 2024, le dossier propose de s'appuyer largement sur les travaux déjà engagés dans le cadre de ce que l'on nomme le Grand Paris Express. Comme lors des candidatures précédentes de Paris et de Lille, les autorités publiques françaises affichent un projet olympique qui serait totalement intégré dans les programmes de développement urbain. Ce récit de la cohérence entre les politiques urbaines mises en place et celles nécessaires à l'accueil d'un méga-événement par nature éphémère et rare vise à convaincre aussi bien les instances olympiques que les habitants des territoires hôtes qu'en choisissant Paris et la France, il n'y a pas de risques de mauvaises surprises. Cependant, cela induit aussi que la France et la ville hôte n'ont pas besoin des Jeux pour activer leurs leviers de développement, et donc qu'il n'y aura pas d'opérations d'aménagement majeures. Cela peut avoir un effet positif dans le cadre de l'Agenda 2020 et de la quête de sobriété face aux critiques contre le gigantisme et les éditions dispendieuses, mais cela peut aussi avoir un effet négatif face aux candidatures plus ambitieuses et aux membres du CIO qui souhaitent que les Jeux marquent le territoire et leur époque. Pour ce qui

concerne Paris, ce récit de Jeux à faible impact sur le territoire et son environnement a pu participer à dévaloriser ses candidatures précédentes, mais semble aujourd'hui rencontrer un certain nombre d'attentes et la candidature soulève peu de critiques, tout comme elle n'entraîne pas un grand enthousiasme (Bourbillères, 2024).

Entre les candidatures de Paris pour 2008 et 2012, et celles pour 2024, le paysage politique francilien et les politiques publiques nationales comme locales ont profondément été chamboulées. Alors que les politiques de transport des années 1990 visaient en Île-de-France au renforcement du réseau existant sans en modifier la structure, les politiques engagées dans les années 2000 puis plus activement encore dans les années 2010, ont eu pour objectif de transformer radicalement l'organisation des transports au niveau régional. Ce changement est le résultat d'une politique de décentralisation tardive en Île-de-France relativement aux autres régions françaises, et à l'émergence d'une configuration politique singulière à la fin des années 2000 avec l'accession de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République, puis la prise de pouvoir à tous les niveaux de la gauche de gouvernement entre 2011 et 2014. Comme nous allons le voir à présent, ces changements dans la composition du paysage politique et l'importance des personnels politiques franciliens de droite comme de gauche arrivant à des positions nationales, va grandement participer à la constitution du projet du Grand Paris Express³.

La décentralisation des politiques de transport en France a lieu au cours des années 1980 en dehors de la région parisienne. Dans les villes moyennes et grandes, des projets de transports sont conduits notamment à travers la construction de nombreuses lignes de tramways. Dans le cas parisien, la finalisation du réseau de RER et la construction de la ligne 14 éclipsent l'absence de décentralisation. Il faut attendre 2006 pour que le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF, devenu IDFM) soit décentralisé. Le conseil régional d'Île-de-France prend alors la direction de cette institution. Depuis le début des années 2000, celui-ci avait engagé avec des collectivités locales (communes, intercommunalités et/ou départements) des projets d'investissements dans les transports, notamment par la construction de lignes de tramways. Parallèlement au mouvement de décentralisation du STIF, le conseil régional avait entamé la révision de son schéma directeur (SDRIF) en

3. Sur la longue histoire du lien entre transports parisiens et pouvoir politique, voir Passalacqua (2020).

intégrant la construction d'un projet de transport en rocade en première banlieue visant à pallier les contraintes du réseau en étoile. Ce projet nommé Arc-Express proposait alors de faire la synthèse de différents projets présentés par le conseil général du Val-de-Marne d'un côté (Orbival), et par la Régie autonome des transports parisiens (RATP – Orbitale) de l'autre au cours des années précédentes.

En 2007, alors que le conseil régional approuve son schéma directeur et le projet de transport attenant, le nouveau président de la République, Nicolas Sarkozy, ancien président du conseil général des Hauts-de-Seine et maire de Neuilly-sur-Seine, bloque le projet au Conseil d'État. Il présente un projet concurrent, élaboré par Christian Blanc, ancien président de la RATP devenu secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale, et Gilles Carrez, député-maire de Perreux-sur-Marne, proposant un métro en rocade éloignée, avec une dizaine de stations reliant les pôles métropolitains universitaires, financiers, aéroportuaires avec le centre de Paris. Ce projet nommé Grand Paris Express est inscrit dans une loi relative au Grand Paris votée en 2010, prévoyant la constitution d'une entreprise publique, la Société du Grand Paris (SGP – devenant en 2024 la Société des Grands Projets), une fiscalité régionale (l'infrastructure sera quasi exclusivement financée par des impôts régionaux) et la réalisation des travaux en une dizaine d'années (Orfeuillat et Wiel, 2012 ; Gilli, 2014).

La loi relative au Grand Paris a jeté les bases d'un grand programme d'investissement qui ne fait pourtant pas totalement consensus. Comme je l'ai montré dans ma thèse de doctorat portant sur les temporalités politiques et urbanistiques du Grand Paris (Faure, 2018), une partie des élus de banlieue veulent obtenir une ou plusieurs stations de ce nouveau métro qui n'en comprend initialement qu'une dizaine. Entre 2011 et 2012, la gauche va gagner l'ensemble des élections locales, nationales et sénatoriales. Les élus franciliens profitent de cette occasion pour renégocier le tracé du Grand Paris Express et signent avec le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, en 2013 les accords du Nouveau Grand Paris, ainsi que le déblocage du schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF). L'accord propose de modifier radicalement le projet, passant le nombre de stations à plus de 60 et inscrivant au budget du projet les prolongements de la ligne 14 du métro et la participation au prolongement des lignes 4 et 11 ainsi qu'à la construction du RER Est-Ouest Liaison Express (EOLE).

Le dessin de ce projet du Nouveau Grand Paris ne sera pas modifié après 2013. Les chantiers commencent en 2015-2016 et des modifications substantielles sont apportées sur le fonctionnement de la SGP et les moyens déployés pour l'organisation et les chantiers à la suite d'un rapport de la Cour des comptes de décembre 2017. Ce rapport préconise d'augmenter les moyens de la SGP pour maîtriser le volet financier et anticiper les dérapages possibles, tout en évitant d'accélérer inutilement les calendriers en vue des Jeux Olympiques.

En 2017, un rapport de la Cour des comptes note que « [l']espoir de faire coïncider avec l'échéance olympique la mise en service d'une partie substantielle du réseau du Grand Paris Express est de nature à accroître les dépenses à la charge de la SGP de l'ordre de 625 M€, dont 300 M€ ont d'ores et déjà été décidés par le directoire de l'établissement pour les lignes 15 Sud et 16 » (p. 50). Dans ce contexte, les Jeux apparaissent comme un vecteur de déstabilisation d'un programme d'investissements hors norme dans la région parisienne et non comme un levier d'accélération. L'augmentation des coûts induits par les promesses relatives à l'accueil des Jeux entraîne une augmentation des emprunts de la SGP et donc du poids de leur remboursement dans le budget. Ce mécanisme remet en cause le mode de financement initialement prévu pour financer les investissements nécessaires à la construction et la mise en service des nouvelles lignes du Grand Paris Express.

2.3. Accélérer pour les Jeux ?

Le CIO rend son dossier d'évaluation des candidatures de Los Angeles et de Paris le 5 juillet 2017. Dans ce rapport, la mention du Grand Paris Express ou du Nouveau Grand Paris n'est pas explicite. Il est fait mention de certains projets dont la construction de la ligne CDG Express, de la ligne 17 et de l'extension de la ligne 14 vers Orly (Comité international olympique, 2017, p. 161). Le dossier d'évaluation n'indique rien de plus. Aucune information n'est donnée concernant le calendrier précis, le tracé de ses lignes, les porteurs des projets ou les modes de financement.

Les temporalités de l'élection de Paris et de la publication de rapports complémentaires dans les semaines suivantes concernant la faisabilité du projet du Grand Paris Express doivent retenir notre attention. Le rapport du CIO date du 5 juillet, et huit jours plus tard, le Centre d'études des tunnels (CETU) publie un rapport venant contredire la possibilité d'ouvrir pour les Jeux les lignes en question. Le CETU

indique non seulement que l'accélération de la construction des lignes du Grand Paris Express pour 2024 pose des problèmes techniques – il n'est pas certain que l'accélération soit possible – mais aussi financiers – l'accélération induit une forte augmentation des moyens à mettre en œuvre, notamment du nombre de tunneliers (Centre d'études des tunnels, 2017).

Le rapport de la Cour des comptes publié en 2017 et portant sur la gestion de la SGP donne une place importante à cette accélération olympique en critiquant fortement l'opportunité et l'intérêt de présenter comme objectif d'ouvrir les lignes pour 2024. Le rapport indique que l'accélération de la construction de certaines lignes pour l'horizon 2024 a déjà engendré un surcoût de 300 millions d'euros et que ce surcoût pourrait doubler si la SGP doit accélérer les constructions des lignes 17 et 18 (Cour des comptes, 2017, p. 48-56).

Le dossier de candidature de Paris pour 2024 comporte peu de références directes au Grand Paris Express. Le dossier ne comprend pas, comme nous l'avons vu, de lignes budgétaires dédiées à des projets supplémentaires comme ce fut le cas de l'ensemble des dossiers de candidatures depuis 1996. En innovant par la suppression des budgets hors COJO, les porteurs de la candidature parisienne apportent une certaine forme d'opacité, de flou, qui n'engage nullement sur le calendrier d'ouverture des lignes du Grand Paris Express au profit de la candidature et sans que cela n'entraîne une analyse de la faisabilité de ce calendrier. Dans le tableau 50C du premier volume du dossier de candidature, l'ensemble des lignes inscrites au programme de la SGP doivent ouvrir avant 2024 (Paris ville candidate Jeux Olympiques de 2024, 2016, vol. I, p. 54). Or, la Cour des comptes souligne que dès l'été 2015, la SGP avait annoncé qu'il n'était pas possible d'ouvrir la ligne 16 pour les Jeux dans l'état actuel, entraînant une augmentation du nombre de tunneliers pour atteindre cet objectif avec un surcoût de 250 millions d'euros (accélération qui s'avère aujourd'hui insuffisante) (Cour des comptes, 2017, p. 51). De plus, début 2017 donc, avant l'évaluation par le CIO du dossier parisien, la SGP avait indiqué au Premier ministre que le calendrier de mise en service de la ligne 17 nord avant les Jeux, et avant l'Exposition universelle de 2025, n'était pas envisageable en l'état (*ibid.*).

Ce décalage entre les promesses politiques et la réalité de l'inscription de celles-ci dans les objectifs de la SGP apparaît aussi à la lecture des rapports d'activité de cette dernière. Si le rapport d'activité pour

l'année 2018, publié en 2019, fait mention à une seule reprise de l'échéance olympique pour l'ouverture de la ligne 16 sud (Société du Grand Paris, 2019, p. 25), les autres rapports d'activité n'évoquent pas la question et les calendriers prévisionnels sont largement invisibilisés (Société du Grand Paris, 2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023).

Dans ce contexte, la conflictualité entre temporalités politiques et urbanistiques se révèle centrale. D'un côté les temporalités politiques définies à partir des objectifs des différents acteurs politiques en fonction de leurs échéances dont les Jeux Olympiques, et de l'autre les administrations incarnées ici par la Société du Grand Paris, le CETU, la Cour des comptes, qui répondent à des logiques distinctes. La SGP doit construire le nouveau réseau de métro en poursuivant des objectifs financiers et calendaires parfois incompatibles, comme le montre la demande d'être autorisé à augmenter le nombre de tunneliers en fonctionnement, induisant une augmentation des coûts mais aussi une meilleure probabilité d'atteindre les objectifs. La Cour des comptes met en lumière le risque de vouloir accélérer la construction des lignes pour l'horizon olympique sur le plan financier avec une inflation forte des coûts. Enfin, le CETU se concentre sur l'aspect technique et des ressources à disposition, montrant que l'accélération induite par un objectif 2024 mobiliserait une quantité de moyens matériels et humains particulièrement importante, ce qui pourrait causer une surchauffe du secteur et donc réduirait la possibilité de mener à bien les projets tout en rendant possible des abus de positions dominantes de la part des grandes entreprises du secteur.

2.4. Comment analyser ces contradictions ?

Le gouvernement français mise sur un ambitieux calendrier pour l'ouverture des lignes du Grand Paris Express dans le but d'obtenir l'investissement de Paris pour 2024. Mais, dans le même temps, il apparaît que ce calendrier n'est pas tenable tant sur le plan technique que sur le plan budgétaire. S'opposent ici des approches différentes entre, d'une part, les politiciens avec leurs promesses et, d'autre part, des institutions de contrôle des comptes publics et de la faisabilité des politiques publiques dont le but est d'informer les citoyens, les administrations et les élus des conséquences des décisions prises. La Cour des comptes, principale institution de contrôle des finances publiques, après avoir alerté sur les risques des promesses modifiant le projet du Grand Paris Express pour les Jeux en 2017, produit à l'inverse un rapport en 2023

beaucoup plus optimiste sur la capacité des autorités publiques locales et nationales à livrer et organiser les Jeux dans de bonnes conditions et sans débordement budgétaire incontrôlable (Cour des comptes, 2023).

La gouvernance du projet du Grand Paris Express est aussi à l'origine d'une partie des contradictions que nous avons vues. Le gouvernement national, l'État à travers les préfets, le conseil régional, les conseils départementaux, la Ville de Paris participant aux décisions prises par la Société du Grand Paris, un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi, donc par des parlementaires, qui en 2010, comme je l'ai montré dans ma thèse, était largement composé de députés et de sénateurs franciliens cumulant des fonctions municipales. À bien des égards, le projet du Grand Paris Express est à la croisée d'une politique nationale et du cumul de politiques locales, métropolitaines et régionales se retrouvant dans un compromis incarné par la loi relative au Grand Paris de 2010 et l'accord dit du Nouveau Grand Paris de 2013. Dans ce paysage d'une grande densité institutionnelle, les Jeux apparaissent comme un levier que de nombreux acteurs essaient d'activer à leur avantage. Bien loin de l'image médiatique de décisions prises uniquement par « Paris 2024 » (expression recoupant le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024), l'organisation des Jeux, la livraison des équipements et des infrastructures, sont le résultat de négociations continues entre différents acteurs ayant des revendications pas nécessairement communes.

C'est dans ce contexte que Paris 2024 et son aréopage d'acteurs publics présentent une candidature fondée sur l'idée d'utiliser au maximum les équipements existants, en s'appuyant sur la dynamique induite par le lancement du projet du Grand Paris Express. Parallèlement, la concurrence pour accueillir les Jeux s'affaiblit nettement, et de nombreuses villes abandonnent leur candidature pour 2024 (Boston, Hambourg, Rome et Budapest), ne laissant que Los Angeles face à la capitale française. De son côté, le CIO met en avant la réforme de l'Agenda 2020 visant à valoriser des candidatures plus sobres sur les plans budgétaires et environnementaux. De ce fait, l'objectif de livrer les lignes du Grand Paris Express pour les Jeux ne semble plus nécessaire pour obtenir l'investissement et l'organisation des Jeux. La surenchère entraînant des investissements supplémentaires pour accélérer les chantiers de la SGP pourrait s'apparenter à un mauvais calcul politique de la part du gouvernement dès lors qu'il était persuadé de faciliter la candidature parisienne alors que de nombreux signaux montraient que

Paris pouvait incarner une transformation radicale de l'olympisme à travers un projet urbain plus durable que les précédents. Cela entraîne aussi des conséquences négatives sur la communication autour de l'événement, que ce soit à cause des critiques contre le retard qu'aurait pris le Grand Paris Express, la possible augmentation des prix des titres de transports pendant l'événement ou encore l'absence de travaux pour rendre accessible le réseau existant.

3. Conclusion

Le débat sur la préparation ou l'impréparation de la région parisienne dans le domaine des transports montre aussi les différentes interprétations quant au projet olympique lui-même. Anne Hidalgo, maire de Paris, annonçait que les transports ne seraient pas prêts pour les Jeux le 23 novembre 2023, ce que la présidente de région en charge des transports réfuta⁴. Ce débat fait écho à l'annonce de l'augmentation du prix des tickets pendant la période des Jeux par Valérie Pécresse, alors même que celle-ci demande depuis plusieurs mois l'aide du gouvernement pour combler les déficits du réseau francilien face aux besoins de maintenance, de recrutement et aux conséquences de la pandémie⁵. Cette position n'est pas nouvelle, puisque la présidente de région émettait déjà des réserves sur le financement du Grand Paris Express et l'accélération promise pour les Jeux en septembre 2017⁶, alors que certains médias voyaient dans les JOP la possibilité de garantir la livraison des lignes du Grand Paris Express⁷.

4. Varoquier J. et O. Debruyne, « "On ne va pas être prêt" sur les transports pour les JO ? Le vrai du faux des propos d'Anne Hidalgo », *Le Parisien*, 23 novembre 2023, <https://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/on-ne-va-pas-etre-pret-sur-les-transport-pour-les-jo-le-vrai-du-faux-des-propos-danne-hidalgo-23-11-2023-DD5DDRZDYSE3PHC3NKUKEWXXIA.php>

5. Latribune.fr, « Île-de-France : pendant les JO 2024, le prix du ticket de métro va monter en flèche, annonce Valérie Pécresse », *La Tribune*, 27 novembre 2023, <https://www.latribune.fr/regions/ile-de-france/pendant-les-jo-2024-le-prix-du-ticket-de-metro-va-monter-en-fleche-annonce-valerie-pecresse-984300.html>

6. Challenges.fr, « Pécresse s'alarme des dérapages budgétaires du Grand Paris Express », *Challenges*, 18 septembre 2017, https://www.challenges.fr/entreprise/transports/pecresse-s-alar-me-des-derapages-budgetaires-du-grand-paris-express_500294

7. Malécot D., « L'organisation des JO donnerait un coup d'accélérateur au Grand Paris », *Les Echos*, 13 juin 2017, <https://www.lesechos.fr/2017/06/lorganisation-des-jo-donnerait-un-coup-daccelerateur-au-grand-paris-173239> ; Moreno C., « Des Jeux Olympiques, grands accélérateurs du Grand Paris », *La Tribune*, 29 novembre 2017, <https://www.latribune.fr/regions/smart-cities/la-tribune-de-carlos-moreno/des-jeux-olympiques-grands-accelerateurs-du-grand-paris-759653.html>

La relance du débat sur le transport à l'approche des Jeux est concomitante de l'abandon de l'objectif d'ouvrir les lignes pour les Jeux par les acteurs des chantiers. Ni la SGP, ni la RATP et la SNCF ne prévoient d'ouvrir les lignes 15, 16, 17, 18, et EOLE ou encore CDG Express pour 2024. L'extension de la ligne 14 semble être dans les temps, tout comme le plan vélo. Il est aussi certain que le réseau de métropolitain ne sera pas rendu totalement accessible pour les Jeux. Dans ce contexte, il est impossible d'affirmer que les Jeux ont été un levier ou un accélérateur pour les transports. Pourtant, le surcoût et l'augmentation du nombre de tunneliers ont certainement permis de construire plus vite le nouveau réseau sans que l'on puisse précisément dire dans quelle mesure cela influencera le calendrier final. La tentative politique des porteurs de la candidature et de certains élus nationaux comme locaux d'utiliser les Jeux pour s'engager dans un calendrier resserré à l'horizon 2024 a créé dès la phase de candidature une confusion entre les contraintes techniques inhérentes à ce projet d'envergure inégalée en Europe, et la poursuite d'objectifs politiques mouvants et changeants. Depuis l'annonce par Nicolas Sarkozy d'un programme d'investissement dont les résultats seraient visibles en 10 ans (soit entre 2017 et 2020), et le calendrier actuel qui échelonne les ouvertures de lignes depuis 2024 jusqu'aux années 2030, un retard important semble émerger. Ce retard est tout à fait relatif car les premières dates d'ouverture étaient énoncées du point de vue du politique, alors que le calendrier actuel répond à la traduction de l'ambition politique en un calendrier technique de faisabilité. Temporalités politiques et temporalités urbanistiques ne peuvent pas être comparées directement sans prendre en compte le fait qu'elles ne reposent pas sur les mêmes récits, ni sur les mêmes calculs, les premières répondant à la transcription d'intérêts partisans, personnels et institutionnels, alors que les secondes naviguent avec des contraintes matérielles et économiques parfois contradictoires. Ces temporalités ne sont pas indépendantes et autonomes, cependant, la configuration des priorités et des acteurs qui les définissent et les influencent peut différer parfois radicalement, tout en étant intriquées les unes avec les autres.

Pour répondre à la question à l'origine de cet article, à savoir si Paris 2024 possède ou non un projet de transport, il faut apporter une réponse prudente. Si Paris 2024 n'affiche pas dans son dossier de candidature un projet de transport spécifiquement associé aux Jeux, les promoteurs de la candidature s'appuyaient néanmoins sur l'espoir d'une ouverture tout au moins partielle des lignes inscrites au

programme de la Société du Grand Paris, et ce, malgré les nombreux avertissements de la part des acteurs publics quant à l'impossibilité de poursuivre un calendrier aussi serré. Nous pouvons aussi confirmer que la volonté d'intégrer le projet urbain olympique aux projets d'aménagements déjà engagés avant la candidature, forme un fil rouge des candidatures françaises pour les Jeux depuis 1992. Ainsi, les dossiers parisiens et lillois proposent un récit à contre-courant des autres candidatures, dans lequel les Jeux ne sont pas à proprement parler un levier de développement urbain, mais plutôt un ingrédient des politiques d'attractivité valorisant l'existant. L'absence de projet de transport dans la candidature ne signifie pas l'absence de projet de transport dans la ville, mais plutôt l'existence d'une démarche des candidatures françaises que certains pourraient qualifier de prime abord de « hautaine », mais qui a toutes les caractéristiques nécessaires pour favoriser un changement de paradigme vers une plus grande sobriété pour le Mouvement olympique.

Ressources

- Association pour la candidature aux Jeux de la XXV^e Olympiade Paris 1992, 1984, *Réponses aux questionnaires du CIO*.
- Athens 2004 Olympic Bid Committee, 1996, *Athens 2004 Candidate City*.
- Cap Bid Committee for the Olympic Summer Games 2004, 1997, *Les Jeux pour le cap, l'Afrique et le monde : Cape Town Candidate City*.
- Centre d'études des tunnels, 2017, *Rapport sur l'accélération de la réalisation des lignes 17 et 18 en vue des Jeux Olympiques de 2024*, 13 juillet.
- Comité de candidature de Buenos Aires 2004, 1996, *Buenos Aires 2004 : Candidate*.
- Comité de candidature de Lille 2004, 1995, *Lille : Candidature française aux JO de 2004*.
- Comité de candidature Paris 2012, 2004, *Paris 2012 Ville Candidate*.
- Comité international olympique, 2017, *Rapport de la Commission d'Évaluation 2024 du CIO. Los Angeles. Paris*, 5 juillet.
- Comité international olympique, 2018, *Olympic Agenda 2020. Closing report*. <https://olympics.com/ioc/olympic-agenda-2020>
- Cour des comptes, 2017, *La Société du Grand Paris*, Paris, Cour des comptes.
- Cour des comptes, 2023, *L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Rapport complémentaire au Parlement*, Paris, Cour des comptes.

Groupement d'intérêt public Paris 2008, 2000, *Oui Paris 2008 : ville candidate*.

Istanbul 2004 Candidate, 1996, *Olympist : The Olympist City / Istanbul 2004 Candidate*.

Paris ville candidate Jeux Olympiques de 2024, 2016, *Dossier de candidature : Paris ville candidate Jeux Olympiques 2024*.

Préfecture de région Île-de-France, 2000, *Contrat de Plan État-Région 2000-2006*.

Préfecture de région Île-de-France, 2007, *Contrat de Plan État-Région 2007-2013*.

Rio de Janeiro Olympics Bid Committee, 1996, *Rio de Janeiro Candidate to host the XXVIII Olympic Games in 2004*.

Roma 2004 Bidding Committee, 1996, *Roma 2004 : Candidate City*.

San Juan 2004 Candidate City, 1996, *San Juan 2004 : Candidature File for the Games of the XXVIII Olympiad 2004*.

Société du Grand Paris, 2019, *Rapport d'activité 2018*.

Société du Grand Paris, 2020, *Rapport d'activité 2019*.

Société du Grand Paris, 2021, *Rapport d'activité 2020*.

Société du Grand Paris, 2022, *Rapport d'activité 2021*.

Société du Grand Paris, 2023, *Rapport d'activité 2022*.

St Petersburg 2004 Candidate City, 1996, *St Petersburg 2004 : Candidate City for the Games of the XXVIII Olympiad 2004*.

Références

- Andranovich G., M. Burbank et C. Heying, 2001, « Olympic cities: Lessons learned from mega-event politics », *Journal of Urban Affairs*, vol. 23, n° 2, pp. 113-131.
- Bason T. et J. Grix, 2023, « Every loser wins: Leveraging “unsuccessful” Olympic bids for positive benefits », *European Sport Management Quarterly*, vol. 23, n° 1, pp. 167-187.
- Benneworth P. et H. Dauncey, 2010, « International urban festivals as a catalyst for governance capacity building », *Environment and Planning C: Government and Policy*, vol. 28, n° 6, pp. 1083-1100.
- Bourbillères H., 2024, « Understanding the socio-political construction of protest related to the Olympic and Paralympic Games (OPG): Another challenge for Paris 2024 », in : A. Faure (ed.), *Olympic Games and Global Cities: What future for an Olympic system in turmoil?*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, pp. 33-48.
- Bramwell B., 1997, « Strategic planning before and after a mega-event », *Tourism Management*, vol. 18, n° 3, pp. 167-176.

- Chappelet J.-L., 2012, « Mega sporting event legacies: A multifaceted concept », *Papeles de Europa*, vol. 25, pp. 76-86.
- Chen Y., L. Qu et M. Spaans, 2013, « Framing the long-term impact of mega-event strategies on the development of Olympic host cities », *Planning Practice and Research*, vol. 28, n° 3, pp. 340-359.
- D'Arienzo R., 2023, *Intégrer le changement. Le Pari(s) durable des Jeux Olympiques (1992-2008-2012)*, Paris, Eterotopia.
- Essex S. et Chalkley B., 1998, « Olympic Games: Catalyst of urban change », *Leisure Studies*, vol. 17, n° 3, pp. 187-206.
- Faure A., 2018, *Les temporalités politiques et urbanistiques du Grand Paris. Bâtir une métropole hors-norme*, thèse de doctorat en études urbaines, École des hautes études en sciences sociales.
- Faure A. et J. Lauermaann, 2023, « Are mega-events only for global cities? Analyzing host cities through the global and world cities framework, 1990-2020 », *Journal of Olympic Studies*, vol. 4, n° 2, pp. 31-55.
- Flyvberg B., 2008, « Public planning of mega-projects: Overestimation of demand and underestimation of costs », in : H. Priemus, B. Flyvberg et B. Van Wee (eds), *Decision-making on mega-projects: Cost-Benefit analysis, planning and innovation*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, pp. 120-144.
- Gilli F., 2014, *Grand Paris. L'émergence d'une métropole*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Girginov V., 2018, *Rethinking Olympic legacy*, Londres, Routledge.
- Gold J. et M. Gold, 2008, « Olympic cities: Regeneration, city rebranding and changing urban agendas », *Geography Compass*, vol. 2, n° 1, pp. 300-318.
- Hiller H. H., 2003, « Mega-events, urban boosterism and growth strategies: An analysis of the objectives and legitimations of the Cape Town 2004 Olympic bid », *International Journal of Urban Regional Research*, vol. 24, n° 2, pp. 449-458.
- Lauermaann J., 2016, « Temporary projects, durable outcomes: Urban development through failed Olympic bids? », *Urban Studies*, vol. 53, n° 9, pp. 1885-1901.
- Lauermaann J., 2019, « The urban politics of mega-events: Grand promises meet local resistance », *Environment and Society*, vol. 10, n° 1, pp. 48-62.
- Leopkey B., P. Salisbury et C. Tinaz, 2021, « Examining legacies of unsuccessful Olympic bids: Evidence from a cross-case analysis », *Journal of Global Sport Management*, vol. 6, n° 3, pp. 264-291.
- Morteau A., 2022, *Le consensus olympique : la construction politique et administrative des grands évènements sportifs internationaux, d'Albertville 1992 à Paris 2024*, thèse de doctorat en sciences politiques, Université Paris sciences et lettres.

- Orfeuil J.-P. et M. Wiel, 2012, *Le Grand Paris. Sortir des illusions, approfondir les ambitions*, Paris, Éditions Scrineo.
- Passalacqua A., 2020, « Les transports parisiens et les pouvoirs politiques : des conflits d'échelles, du métro au Grand Paris Express (XIX^e-XXI^e siècle) », *Revue d'histoire des chemins de fer*, vol. 53, pp. 21-40.
- Schut P.-O., S. Beaudouin et M. Philippe, 2020, « Interaction between Olympism and host cities: The example of Paris », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 37, n° 14, pp. 1443-1465.
- Smith A., 2012, *Events and urban regeneration: The strategic use of events to revitalise cities*, Londres, Routledge.
- Surborg B., R. VanWynsberghe et E. Wyly, 2008, « Mapping the Olympic growth machine », *City*, vol. 12, n° 3, pp. 341-355.
- VanWynsberghe R., B. Surborg et E. Wyly, 2013, « When the Games come to town: Neoliberalism, mega-events and social inclusion in the Vancouver 2010 Winter Olympic Games », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 37, n° 6, pp. 2074-2093.
- Viehoff V., 2015, *Mega-event cities: Urban legacies of global sports events*, Farnham, Ashgate.
- Wu H. *et al.*, 2021, « Urban access across the globe: An international comparison of different transport modes », *npj Urban Sustainability*, vol. 1, art. n° 16, <https://doi.org/10.1038/s42949-021-00020-2>
- Zembri G., 2010, « Infrastructures de transport hybrides : quelques enseignements pour la planification. Le cas de la ligne de métro automatique Météor à Paris », *Belgeo*, vol. 1-2, pp. 197-210.

HISTOIRES DE SPORTIFS, HISTOIRE D'UN SPORT

Les parcours d'insertion professionnelle des ex-sportives et sportifs de haut niveau	141
<i>Contraintes et opportunités</i>	
Cécile Collinet et Jérémy Pierre	
Le football aux Jeux olympiques	169
<i>Une histoire de concurrence politique, financière et d'audiences</i>	
Paul Dietschy	

LES PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES EX-SPORTIVES ET SPORTIFS DE HAUT NIVEAU CONTRAINTE ET OPPORTUNITÉS

Cécile Collinet et Jérémy Pierre

Laboratoire Analyse des pouvoirs, Université Gustave Eiffel

Le devenir professionnel des sportifs de haut niveau est souvent questionné dans les médias et fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics et des intéressés eux-mêmes. La pratique sportive à haut niveau implique un engagement total qui rend difficile la poursuite de ce que l'on appelle classiquement le double projet. Entre fantasme de réussites exceptionnelles et dénonciation de situations de précarité extrêmes, il convient de mener des études approfondies sur le sujet. Notre projet est d'analyser les parcours d'insertion d'ex-sportives et sportifs de haut niveau (SHN) à partir d'entretiens biographiques ($n = 61$). Nous analysons les parcours d'insertion professionnelle qui lient les choix d'orientation d'étude, les diplômes acquis et les opportunités ou difficultés pour trouver son premier emploi. Nous mettons notamment en évidence que ces parcours se caractérisent par de fortes contraintes, la limitation de l'incertitude des choix dans les périodes de transition et l'allongement des parcours, mais aussi par des opportunités au travers des situations facilitantes qui sont offertes aux SHN dans l'accès à l'emploi à condition cependant que celui-ci se situe dans l'univers sportif.

Mots clés : Sport de haut niveau, parcours d'insertion professionnelle, double projet, emploi, transition.

Le devenir professionnel des sportives et sportifs¹ de haut niveau (SHN) intéresse moins que leurs médailles et performances sportives. Cependant, à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris en 2024 la presse s'empare parfois du sujet et titre sur les difficultés des SHN à lier études et entraînements intensifs², leurs difficultés financières³ ou alors, à l'opposé, met en lumière le potentiel de ces sportifs pour le monde du travail⁴ et les réussites professionnelles de certains d'entre eux⁵. Les médias mettent ainsi en avant plusieurs exemples de reconversion remarquables (Fleuriel et Schotté, 2011). Les ex-SHN accédant à d'importantes fonctions politiques sont mis sur le devant de la scène (comme Jean-François Lamour ou Laura Flessel par exemple) et font parfois l'objet de biographies sportives (Ville, 2016 ; Constandt, Truyens et Constandt, 2021). Les institutions politiques et sportives sont, par ailleurs, régulièrement questionnées⁶ au sujet de l'accompagnement des SHN dans l'après-carrière sportive, particulièrement depuis l'annonce de l'accueil des JOP à Paris en 2017.

Le statut de SHN s'obtient sur demande auprès du ministère chargé des Sports ; l'inscription sur les listes est maintenue par le ministère pour une durée déterminée par les performances dans les compétitions de référence. La liste est aujourd'hui articulée en quatre catégories : élite, senior, jeune, reconversion.

La catégorie reconversion témoigne de la période de transition entre période compétitive à haut niveau et insertion professionnelle, qualifiée également de « phase de cessation » (Wylleman et Lavallee, 2004). Ces deux moments – période compétitive et insertion professionnelle – présentent des articulations variées selon les cas, d'autant plus que la pratique à haut niveau est elle-même parfois une carrière professionnelle (Forté *et al.*, 2024), ce qui transforme la phase de cessation en phase de transition professionnelle.

1. Pleinement conscient de la nécessité de soutenir et favoriser l'égalité femme-homme, nous faisons le choix dans cet article d'utiliser au maximum des méthodes permettant de propager cette égalité, sans avoir recours à l'écriture inclusive (Brunet, 2022).

2. https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/en-route-vers-paris-2024/en-route-vers-paris-2024-le-double-projet-du-sportif_3204345.html

3. https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/paris-2024/paris-2024-derriere-les-medailles-les-athletes-non-professionnels-luttent-pour-rester-a-flot-sur-le-plan-financier_5225575.html

4. <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/les-ex-sportifs-de-haut-niveau-ont-des-profils-qui-peuvent-interesser-les-employeurs-20220704>

5. https://actu.fr/ile-de-france/paris_75056/laura-flessel-ancienne-ministre-et-championne-olympique-ouvre-une-ecole-a-paris_50730481.html

6. <https://www.vie-publique.fr/discours/286375-amelie-oudea-castera-18072022-pistes-travail-suite-seminaire-gouvernance>

Encadré. Le statut de SHN

Depuis 1984 le statut de SHN s'obtient par l'inscription sur liste ministérielle par le ministre en charge des Sports au vu des propositions des fédérations sportives. Il existe quatre catégories pour les sportifs : élite, senior, relève et reconversion⁷. Cette inscription est remise en question tous les ans (tous les deux ans pour la catégorie élite) selon les résultats sportifs. Chaque année, entre 6 000 et 7 000 personnes sont ainsi inscrites sur liste dans l'une des catégories ci-dessous pour 61 fédérations listées comprenant des SHN⁸ :

— Élite (15 % des SHN) : le sportif qui réalise une performance ou obtient un classement significatif lors des épreuves de référence internationale. Cette performance, ce classement et ces épreuves sont fixés dans le projet de performance fédéral de la fédération délégataire compétente ; inscription valable deux ans.

— Senior (36 % des SHN) : le sportif qui réalise une performance ou obtient un classement significatif lors des mêmes épreuves de référence internationales définies pour la catégorie Élite mais qui ne remplit pas les conditions requises pour figurer sur celle-ci. Cette performance, ce classement et ces épreuves sont fixés dans le projet de performance fédéral de la fédération délégataire compétente ; inscription valable un an.

— Relève (anciennement appelée « Jeune », environ 47 % des SHN) : le sportif qui est sélectionné en équipe de France pour une compétition internationale inscrite dans le projet de performance fédéral de la fédération délégataire compétente ; inscription valable un an.

— Reconversion (2 % des SHN) : le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Élite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Élite, Senior ou Relève et qui présente un projet d'insertion professionnelle ; inscription valable un an.

7. Le nom des catégories et leurs descriptions et exigences évoluent dans le temps. Nous présentons dans cet encadré les listes telles qu'elles existent actuellement dans le Code du sport, articles R221.

8. <https://www.sports.gouv.fr/liste-des-sportifs-francais-de-haut-niveau-60>

Afin de préparer l'insertion professionnelle, la notion de double projet est peu à peu devenue un élément central de la rhétorique gouvernementale et de l'engagement des fédérations (Monnereau, 2013). Le double projet consiste en l'articulation de la formation et des études avec la pratique sportive de haut niveau afin de les mener à bien. Il est devenu un objectif important pour le monde sportif. Néanmoins, le rapport sur les « statuts des sportifs » remis par l'avocat Jean-Pierre Karaquillo au secrétaire d'État aux sports Thierry Braillard (Karaquillo, 2015) mettait en évidence que 40 % des SHN âgés de 20 à 27 ans vivaient avec des revenus si bas qu'ils ne pouvaient pas cotiser pour leur retraite⁹. Depuis la réforme de 2015, la convention liant les SHN et les fédérations doit intégrer plusieurs dispositions importantes visant à sécuriser le statut des sportifs et leur parcours professionnel. Les fédérations ont obligation de formation et d'accompagnement professionnel. Les sportifs pourront également bénéficier de périodes de professionnalisation, de formations qualifiantes et d'actions qui leur donnent accès à des connaissances et compétences professionnelles de base. Des dispositifs spécifiques sont par ailleurs créés comme, par exemple, le contrat d'insertion professionnelle (CIP)¹⁰ ou les conventions d'aménagement d'emploi (CAE)¹¹, et des accords avec des administrations ou des entreprises ont été mis en place pour favoriser l'insertion professionnelle¹².

Malgré cela, la réussite du double projet est largement discutée dans la littérature comme en témoignent les travaux de Javerlhiac (2014). Le « double projet » (Javerlhiac, Bodin et Robène, 2010) et la « reconversion » (Guiot et Ohi, 2007 ; Javerlhiac, 2008) des SHN font l'objet de plusieurs analyses. Ainsi, par exemple Bouchetal Pellegrini, Leseur et Debois (2006) mettent en exergue quatre types de « modèles » de mise en œuvre du double projet par les SHN, variables notamment

9. La question de leur retraite a été réactivée au moment de la réforme des retraites en 2023 avec des prises de parole publique (<https://www.leparisien.fr/sports/retraites-les-sportifs-de-haut-niveau-se-battent-pour-la-prise-en-compte-de-leur-carriere-sportive-02-03-2023-DTGOUOEW7VCFPLEPWQ-E5QSQKNE.php>) et une pétition lancée par le collectif de champions et championnes.

10. Créé en 1994, le CIP est un contrat de travail signé entre un sportif, son employeur, sa fédération, son conseil régional et la direction des sports de sa région. Le contrat de travail prévoit un nombre d'heures travaillées par le sportif et d'autres libérées pour sa pratique. Un complément financier pour pallier le manque à gagner est proposé par le conseil régional, la fédération et la direction des sports.

11. Elles concernent les entreprises publiques.

12. La Charte du sport de haut niveau fixe le cadre général des relations entre les athlètes et les différents partenaires publics et privés et la règle « visant à faciliter la mise en œuvre d'un projet de formation en vue de son insertion professionnelle » (<https://www.cairn.info/revue-legicom-2000-3-page-131.htm>).

selon les fédérations sportives. Le modèle à « carrière courte » est celui dans lequel formation et insertion professionnelles suivent immédiatement la carrière sportive sans empiéter sur celle-ci. Le modèle à « conciliation » comprend une phase de chevauchement entre la formation et la carrière sportive. L'insertion professionnelle ne se fait pas obligatoirement immédiatement, et les carrières sportives sont ici plus longues. Il s'agit de sports tels que l'escrime ou l'aviron. Le modèle « professionnel » est celui au sein duquel les études sont interrompues en raison d'un contrat de travail entre les SHN et les structures qui les emploient. La reprise d'étude se fait alors après la carrière sportive, généralement entre 30 et 35 ans. Soit les athlètes ont gagné suffisamment d'argent pour vivre de leurs « rentes », soit ils s'engagent dans une formation après leur carrière sportive, auquel cas ils basculent dans le modèle « pseudo-professionnel ». Ces modèles dépendent du type de sport et de ses différentes caractéristiques en termes de revenus pendant la pratique, des aménagements mis en place, de la temporalité de la carrière sportive qui invite à un arrêt plus ou moins précoce de l'engagement de haut niveau, mais ils peuvent également être différents dans un même sport comme le montrent Forté *et al.* (2024) en athlétisme. Par ailleurs, ils se chevauchent aussi et les situations sont plurielles, comme le montrent les travaux de Javerlhiac *et al.* (2011), et ils dépendent d'éléments multiples. Dans tous les cas, le rapport au temps semble être au cœur des décisions des SHN concernant leur double projet, que ce soit dans le choix de leurs formations (Javerlhiac, Bodin et Robène, 2010 ; Javerlhiac *et al.*, 2011) ou dans la priorisation du calendrier scolaire ou sportif lorsqu'ils se chevauchent (Delalandre et Demeslay, 2015).

À partir d'une enquête quantitative menée auprès d'un échantillon réduit d'athlètes ayant participé aux JO de Munich (1972) et Barcelone (1992), Fleuriel et Schotté (2011) montrent que les parcours professionnels sont plutôt réussis. Néanmoins, les auteurs constatent une forme d'enfermement dans le milieu sportif. Les parcours semblent ainsi assez contraints. Par ailleurs, la notion de réussite n'est appréhendée qu'à partir du niveau d'étude alors qu'elle est bien plus complexe à saisir ; des dimensions objectives et subjectives relatives à la qualité de l'emploi (Centre d'études de l'emploi, 2006) sont intéressantes à questionner. À partir d'une étude sur les ex-SHN allemands, Conzelmann et Nagel (2003) montrent également qu'ils ont un niveau d'étude et une situation professionnelle plus élevés que l'ensemble de la population allemande. Le statut de SHN semble ainsi permettre l'accès à des emplois de qualité supérieure. Néanmoins, la façon dont

se termine la carrière sportive d'un SHN a une conséquence très forte sur l'insertion professionnelle : les SHN connaissant une fin de carrière subie (en raison par exemple d'une blessure) se retrouvent dans des situations particulièrement difficiles, contrairement aux SHN ayant pu l'anticiper (Alfermann et Gross, 1998).

La notion d'insertion peut être pensée comme une phase transitoire entre deux états stables (Vernières, 1997). Les études montrent cependant qu'elle s'est complexifiée en raison des différentes manières d'être en emploi (elle peut avoir lieu pendant la formation : soit en raison du développement de l'alternance, soit par des emplois annexes aux études) et des allers-retours possibles entre emplois et formations (Mansuy et Marchand, 2004). Cette pluralité a été observée sur notre terrain. Nous avons préféré parler de parcours d'insertion plutôt que d'insertion car celle-ci renvoie à une période de stabilité dans l'emploi alors que certains SHN ont déclaré être encore dans une phase transitoire tout en étant en emploi.

Notre projet¹³ ici est d'analyser les parcours d'insertion d'ex-SHN à partir d'un matériau qualitatif. Ce n'est pas tant le double projet qui est étudié que le parcours d'insertion professionnelle qui lie les choix d'orientation d'étude, les diplômes acquis et les opportunités ou difficultés de trouver son premier emploi. Il ne s'agit pas de déterminer les variables qui influent sur les parcours mais de mettre en évidence des tendances de ceux-ci dans ce qu'ils ont de commun et de différents.

Ce sujet invite à se positionner sur les notions qui gravitent autour de cette question des parcours et que la sociologie nomme parfois trajectoires (Elder, 1994) ou carrières en tentant de les caractériser par des séquences et des ruptures appelées bifurcations biographiques (Négroni, 2005) ou *turning point* (Abbott, 2009). Les sciences sociales disposent de nombreux travaux présentant et problématisant les cheminements des individus dans l'espace social d'un point de vue diachronique. Ces cheminements (De Coninck et Godard, 1990 ; Grossetti, 2004) peuvent être appréhendés en tant que parcours de vie afin de rendre compte de la complexité de la vie sociale en tenant compte de la temporalité, du contexte sociohistorique, des contraintes structurelles et des capacités actanciennes des acteurs sociaux (Carpentier et White, 2013). C'est l'imbrication des différentes dimensions de la vie sociale : travail, famille, vie sociale... qui constitue le

13. Ce travail fait partie d'un projet ANR (ANR PROPA, « Professionnal Paths of Top Athletes », 2023-2026) qui comprend un volet quantitatif et qualitatif : <https://www.shnpropa.com/>

parcours de vie d'un individu (Lalive d'Épinay *et al.*, 2005). La notion de trajectoire renvoie à l'idée qu'un schéma séquentiel peut apparaître. Celui-ci peut être pensé comme déterminé par des positions initiales, comme dans le cas de la sociologie dispositionnaliste, ou être le fruit d'interactions plurielles dessinant des séquences pouvant être reconstruites par le sociologue. C'est cette perspective que suivent les travaux sur les carrières conçues comme des enchaînements de séquences. Les moments intéressants se situant dans l'identification de celles-ci mais surtout dans les transitions (Hughes, 1971 ; Hughes, 1998) représentant des « tournants de l'existence » (*turning points*). L'analyse en termes de carrière permet de rendre compte dans le temps de la succession des positions occupées par l'acteur social, mais aussi du travail de mise en cohérence fait par ce dernier dans les différentes étapes de sa vie.

Nous avons ici retenu la notion de parcours (plus précisément un moment de celui-ci) en nous référant au travail de Grossetti (2004, 2006), cette notion étant proche de celle du cheminement dans les travaux de De Coninck et Godard (1990). Dans ces parcours nous essaierons de déterminer des trajectoires et des séquences pour montrer qu'elles sont assez homogènes dans le cas des SHN. Cette homogénéité est due à la force du système dans lequel l'athlète se trouve impliqué, rendant l'imprévisibilité assez faible. Par ailleurs, dans ces parcours se dessinent parfois des tournants ou des bifurcations. Ceux-ci produisent des réorientations plus ou moins bien négociées selon les cas. Ce qui nous intéresse, c'est la capacité des individus à les gérer, les efforts à fournir pour en réduire les effets et les moyens dont ils disposent pour orienter leur vie professionnelle.

Notre attention porte sur les parcours d'insertion professionnelle, c'est-à-dire l'entrée dans l'emploi qui peut se faire à des moments divers de la carrière sportive comme l'ont montré Bouchetal Pellegrini, Leseur et Debois (2006). Nous nous intéresserons d'abord au processus de choix d'étude qui correspond à la fois à une transition et à un carrefour au sens de Grossetti (2006) sous forte contrainte pour les SHN. Nous verrons ensuite combien le sport est un espace d'opportunités pour les SHN dans l'accès à l'emploi et dans la carrière, même si des différences importantes existent entre les personnes interrogées. Enfin, nous nous pencherons sur la temporalité des parcours.

1. Méthodologie

Nous avons utilisé la méthode des entretiens biographiques pour envisager les parcours dans leur dimension dynamique (Grossetti, 2006) au plus près des expériences vécues (Demazière, 2008). L'entretien biographique est un entretien délicat à réaliser car il doit trouver la juste mesure entre guidage et non-directivité. Nous avons choisi de partir d'une première consigne générale débutant l'entretien après avoir demandé à la personne de se présenter : « Pourriez-vous me raconter le plus précisément possible votre insertion professionnelle en lien avec votre parcours sportif ? » Cette consigne permettait de resituer dès le départ les propos de la personne interrogée sur l'objet central de la recherche. Ensuite, des consignes étaient préparées pour approfondir la présentation de la personne et enrichir les propos tenus. Elles portaient sur le choix des études, le descriptif des emplois occupés et le sentiment de réussite professionnelle, l'impact de la carrière sportive de haut niveau sur le parcours d'insertion et le rôle de l'entourage. Il s'agissait de guides pour les questions de relance et les demandes d'approfondissement. Elles n'ont pas été posées d'une manière chronologique identique pour tous. Les entretiens ont été réalisés entre septembre 2021 et juin 2023 ($n = 61$, voir tableau). Nous avons interrogé 22 femmes et 39 hommes¹⁴, inscrits sur les listes SHN entre 1982 et 2016, sur des périodes différentes afin d'avoir une diversité de profils en termes d'âge et de trajectoire. Les ex-SHN ont été recrutés de proche en proche à partir de différents contacts en veillant à leur diversité. En ce sens la population n'est pas représentative¹⁵. L'analyse vise à mettre au jour des processus qui pourront être éprouvés sur une population plus large ensuite¹⁶. La moyenne d'âge des ex-SHN interrogés est de 42 ans et les disciplines et fédérations représentées sont très variées. Les catégories sociales des personnes interrogées sont assez homogènes. Presque toutes sont issues des couches moyennes et moyennes supérieures de la population¹⁷. Trois sportifs : Perrine, Valentin et Yasmine, sont issus de milieux très défavorisés (parents

14. Cette proportion (36 %) est proche de celle de l'ensemble de la population de SHN qui est de 31 %.

15. Ce travail est la première pierre d'un travail beaucoup plus vaste qui envisage une enquête quantitative de grande ampleur sur la population des SHN complétée par des entretiens supplémentaires (300 sont prévus à l'issue du travail).

16. Nous pouvons remarquer que peu d'enquêtes qualitatives sur le sujet des SHN se fondent sur un nombre aussi important d'enquêtés.

17. Les statistiques montrent d'ailleurs que les parents des sportifs d'élite sont plus diplômés que l'ensemble de la population française.

ouvriers, issus de l'immigration et non francophones pour Yasmine). Nos analyses ne visent pas de corrélations concernant les origines sociales et les parcours compte tenu de notre échantillon restreint. Aussi, les cas singuliers seront exposés en tant que tels et questionnés dans leur possible généralité.

Tableau. Liste des ex-SHN interrogés
(prénoms modifiés pour préserver l'anonymat)*

Prénom	Sexe	Âge	Discipline	Inscription sur liste SHN		Durée cumulée SHN
				première année	dernière année	
Lisa	F	27	Gymnastique artistique	2008	2012	4
Perrine	F	38	Handball	2002	2021	19
Octave	H	45	Karaté	1997	2008	11
Martin	H	40	Canoë-kayak	2004	2023	19
Lyham	H	52	Baseball	1987	2006	19
Suzanne	F	45	Tennis	1996	1999	3
David	H	24	Escalade	2013	2018	3
Théo	H	36	Gymnastique artistique	2003	2015	12
Maïssa	F	27	Gymnastique artistique	2008	2020	12
Étienne	H	52	Canoë-kayak	1990	2005	15
Laryssa	F	26	Taekwondo	2011	2022	11
Franck-Olivier	H	42	Handball	1999	2010	4
Elliot	H	35	Basketball	2002	2002	1
Charles	H	47	Taekwondo	1996	2005	9
Jérémy	H	40	Saut à la perche	2002	2002	1
Lilian	H	32	Boxe française	2012	2017	5
Jean-Sébastien	H	60	Aviron	1982	1985	3
Yohan	H	49	Aviron	1991	2006	15
Lazreg	H	40	Athlétisme	1999	2016	17
Léonie	F	32	Judo	2006	2020	12
Catherine	F	50	Waterpolo	1991	1998	7
Lucie	F	53	Volleyball	1986	1991	5
Sylvain	H	53	Navigateur	1991	2015	11
Patrick	H	49	Taekwondo	1993	2017	24
Lionel	H	37	Judo	2003	2018	15
Christian	H	40	Baseball	1999	2010	11
Jacques	H	59	Escrime	1994	1998	4
Solène	F	41	Handball	1997	2018	21
Lou	F	30	Kayak de course en ligne	2010	2024	14

Tableau (suite). Liste des ex-SHN interrogés
(prénoms modifiés pour préserver l'anonymat)*

Prénom	Sexe	Âge	Discipline	Inscription sur liste SHN		Durée cumulée SHN
				première année	dernière année	
Valentin	H	37	Biathlon	2005	2014	9
Constantin	H	59	Badminton	1984	1996	12
Clément	H	27	Canoë Slalom	2012	2023	11
Jean-Claude	H	43	Badminton	1995	2008	13
Anaëlle	F	36	Canoë-kayak	2004	2022	13
Maël	H	27	Badminton	2012	2014	2
Corentin	H	45	Tennis de table	1993	2010	16
Lucien	H	58	Natation	1982	1991	9
Benjamin	H	45	Triathlon	2000	2023	23
Aline	F	51	Aviron	1990	1999	9
Marie-Françoise	F	62	Marathon	1991	1997	6
Yasmine	F	49	Athlétisme	1995	2011	16
Denis	H	52	Cyclisme	1990	2003	13
Gaël	H	35	Haltérophilie	2007	2015	8
Anne-Amélie	F	23	Gymnastique rythmique	2013	2021	8
Sofia	F	37	Tir sportif	2007	2015	8
Amaury	H	36	Volleyball	2002	2023	18
Clovis	H	31	Sambo	2014	2023	9
Claire	F	22	Gymnastique rythmique	2014	2024	7
Bruno	H	26	Athlétisme	2015	2016	1
Liam	H	30	Gymnastique/Plongeon	2008	2017	7
Emma	F	29	Karaté	2008	2020	12
Véronique	F	50	Aviron	1990	1995	5
Coline	F	24	Tumbling	2015	2021	4
Florent	H	38	Cyclisme	2003	2008	5
Gabriel	H	32	Escalade	2005	2018	13
Louise	F	31	Natation artistique	2006	2020	14
Léolia	F	38	Escrime	2000	2013	13
Matthieu	H	26	Cyclisme sur route	2013	2014	1
Dimitri	H	25	Judo	2013	2020	6
Alain	H	52	Football	1992	2002	10
Nathaël	H	34	Basketball	2014	2015	1

* Dans le texte nous identifierons les ex-SHN par leur prénom, leur âge, leur ancien sport et leur emploi.

Deux analyses ont suivi. La première thématique et transversale nous a permis de ventiler le verbatim dans des catégories correspondant aux différents éléments questionnés : caractéristiques socio-graphiques des enquêtés, parcours d'étude et gestion du double projet, période de SHN, insertion professionnelle, opinion sur celle-ci et sentiment de réussite, rôles des autres significatifs et des dispositifs de soutien. La deuxième a tenté de modéliser les parcours de chacun pour repérer leurs ressemblances ou dissemblances au travers de grandes séquences chronologiques.

2. Contraintes et ressources dans les choix d'étude

Les athlètes interrogés sont davantage diplômés que l'ensemble de la population, comme l'avaient montré Fleuruel et Schotté (2011) ou encore Conzelmann et Nagel (2003). En effet, dans notre échantillon, 52 ex-SHN sur 61 ont fait des études supérieures (85,2 %), dont plus de la moitié à niveau 7 (bac +5)¹⁸. Ces résultats correspondent à ceux d'une enquête sur les SHN des Pays de la Loire qui montre que 81,1 % d'entre eux sortent diplômés de l'enseignement supérieur (Papin et Viaud, 2018). À titre comparatif, d'après l'INSEE, la part de la population française (25-64 ans) ayant fait des études supérieures est de 37,1 %¹⁹. La population étudiée est donc nettement plus diplômée, ce qui influence *de facto* la qualité de l'insertion professionnelle. Le lien avec le sport est ici important car dans la moitié des cas les études étaient dans le secteur sportif.

Le parcours d'étude est un carrefour biographique d'importance pour saisir l'insertion professionnelle des personnes. La trajectoire d'un individu n'est pas linéaire mais composée d'étapes ou phases. Ainsi, des transitions plutôt prévisibles se dessinent-elles ; c'est le cas de la fin des études secondaires par exemple. Ces transitions peuvent ouvrir des carrefours dans la mesure où plusieurs choix sont possibles (notamment concernant les différentes formations). Les issues restent cependant limitées et structurées ; il s'agit de faire un choix dans les options proposées (Grossetti, 2006, 2010). L'orientation d'étude est ainsi un moment charnière dans les parcours de vie (Deltand et Kaddouri, 2014) et bien qu'elle ne détermine pas complètement le

18. À ce stade de notre travail, nous ne pouvons pas exclure qu'il s'agisse d'un effet de constitution de la population, malgré notre vigilance à la diversifier.

19. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238409?sommaire=4238781#consulter>

parcours professionnel dans son ensemble, elle affecte fortement l'insertion professionnelle future. Par ailleurs, cette transition peut être plus ou moins choisie ou contrainte (Perez-Roux et Balleux, 2014). Les mécanismes sont complexes et relèvent de dimensions individuelles ainsi que des ressources/contraintes de l'environnement.

Ce qui est notable dans le cas des ex-SHN étudiés c'est le fort impact institutionnel qui pèse sur les choix débouchant sur une forme de contrainte. Les choix des athlètes au moment des phases de carrefour se font, en effet, sous fortes contraintes : celles-ci sont liées à la nécessité de pouvoir gérer le double projet sportif et de formation (Javerlhac, 2014). La trajectoire est ainsi marquée du sceau de cette première orientation. La pratique du sport de haut niveau implique des contraintes temporelles (Delalandre et Demeslay, 2015) limitant les possibilités de choix de formation. Ces choix dépendent souvent de l'offre de formation disponible à proximité ou compatible avec les entraînements intensifs. Dès lors, les possibilités se restreignent, comme le précisent Aline, Léonore ou Valentin, et les aspirations initiales peuvent être contrariées :

« J'avais envie d'être professeure des écoles mais, comme je l'ai dit précédemment, l'INSEP n'offrait pas cette possibilité en tant que sportif de haut niveau, par contre, les études STAPS étaient très organisées, c'est la raison pour laquelle avec ma sœur jumelle nous avons fait ces études à Paris » (Aline, 50 ans, aviron, professeure d'EPS).

« En fait pour le BTS moi j'ai essayé de négocier avec eux des aménagements de mon emploi du temps pour pouvoir le suivre parce c'était 35 h de cours plus le travail personnel et moi je rentrais en CREPS. J'avais au moins entre 15 et 20 h d'entraînement et c'était pas compatible et en fait, à l'époque, seule, j'ai pas réussi à négocier d'aménagement. Ils n'ont pas accepté. Donc, j'ai dû changer d'orientation parce que j'ai fait le choix de mon sport... l'escrime commençait à vraiment très bien fonctionner à la fin de mon lycée et j'avais envie de mener l'aventure jusqu'au bout mais effectivement en termes d'orientation, j'ai pas eu mon orientation première, on va dire » (Léolia, 38 ans, escrime, adjointe à la chef du pôle formation de l'INSEP).

« J'ai fait un DUT technique de commercialisation à l'IUT d'Annecy [...], il y avait une section sport de haut niveau, une section adaptée où il n'y avait que des skieurs de toutes les disciplines, snowboard,

ski nordique, ski de fond » (Valentin, 37 ans, biathlon, conseiller à la Banque populaire).

Les athlètes ont souvent renoncé à leurs choix premiers pour s'adapter à ce qui leur était proposé en termes d'études avec des horaires aménagés compatibles avec le maintien de leur pratique sportive. Certains ont arrêté des études trop coûteuses en temps de travail pour changer d'orientation, comme Amandine (36 ans, canoë-kayak, éducatrice multisports) qui a stoppé ses études de médecine.

La contrainte de l'institution pèse parfois aussi sur le fait de ne pas suivre d'étude ou de décourager à les faire :

« En fait on nous pousse à faire des études... Mais, en même temps, ça les arrange qu'on n'y aille pas. Donc, on nous pousse à faire des études mais on nous pousse surtout à les aménager correctement pour être disponible pour l'entraînement » (Louise, 31 ans, natation artistique, kinésithérapeute).

Si construire un projet de formation avec l'athlète est devenu une obligation que la plupart des fédérations remplissent, les marges de choix dans les parcours restent limitées. De surcroît, le milieu sportif dans lequel évolue l'athlète le dirige vers les métiers qui lui sont liés. Ainsi une grande majorité des ex-SHN rencontrés a-t-elle fait des études liées au sport et travaille dans ce milieu, comme l'ont montré Fleuriel et Schotté (2011). Dans la population interrogée, la majorité a fait des études sportives. Martin explique que ce parcours lui est apparu « naturel » :

« J'ai fait un bac S, j'ai suivi ma pratique donc naturellement mes études se sont tournées vers le sport, la science m'intéressait donc j'ai fait STAPS » (Martin, 40 ans, canoë-kayak, professeur de sport).

Ainsi le projet professionnel prend racine dans l'orientation des études. Il est le fruit d'une négociation entre des aspirations et des contraintes structurelles. De nombreux travaux se sont penchés sur les mécanismes du choix dans les projets professionnels (Béret, 2002), ils introduisent des degrés plus ou moins forts de détermination de ce projet par des causes extérieures à la personne. On peut percevoir ici une forte contrainte liée à l'environnement et aux possibilités de suivre des études qui permettent de poursuivre une pratique sportive de haut niveau.

« Il a été décidé par la force des choses et parce que je n'avais pas d'autre option si je voulais continuer à faire mon sport de manière

professionnelle, j'étais obligé de choisir des études [...] qui justement me permettaient de concilier les deux [...] j'ai choisi STAPS par défaut et, à ce moment-là, je me suis dit, on m'a conseillé de faire ça parce que c'étaient les seules études que je pouvais faire en ayant assez de temps à côté pour m'entraîner alors que je voulais être prof d'histoire ou prof de littérature » (Bruno, 26 ans, athlétisme, responsable communication d'un club).

Les propos de Bruno mettent bien en évidence l'articulation entre le choix (« j'ai choisi... ») et la contrainte (« on m'a conseillé... », « c'étaient les seules études que je pouvais faire »).

Cependant, si l'environnement est une contrainte dans la mesure où les choix et aspirations des sportifs ne peuvent pas forcément être satisfaits, il est aussi une ressource quand il propose des opportunités qu'un parcours « ordinaire » ne permettrait pas. Ainsi certaines formations sont accessibles aux SHN grâce à des accords qui leur offrent des opportunités. C'est le cas des écoles de kinésithérapie que Louise a pu intégrer. Lucie a aussi pu rejoindre une école de commerce grâce aux accords établis avec celle-ci et Elliot a bénéficié d'une formation spécifique en management dispensée par la Fédération internationale de basket (FIBA) :

« En fait j'ai choisi de faire un BTS action commerciale, j'ai choisi la facilité pour moi. Le domaine m'intéressait, mais c'était un BTS qui était dispensé à l'INSEP, et j'étais toujours interne à l'INSEP. C'était un programme en trois ans spécifique pour les athlètes de haut niveau, au lieu de deux, parce qu'encore une fois, on s'entraînait beaucoup. Donc j'ai fait ce choix de faire un BTS commercial [...] j'ai passé le concours pour rentrer dans une école qui s'appelle l'ISG, l'Institut supérieur de gestion, qui était conventionné avec le Racing. La convention indique que s'il y avait des athlètes du Racing Club de France qui étaient reçus au concours, ils pouvaient faire leurs études gratuitement. J'ai passé le concours et j'ai été retenue » (Lucie, 53 ans, volleyball, responsable de formation dans un centre pour personnes en situation de handicap).

Lucie a suivi un BTS action commerciale parce qu'il était proposé à l'INSEP et a intégré une école de commerce parce que des accords avaient été conclus entre les institutions. Le parcours est ainsi guidé de bout en bout par un jeu de contraintes et d'opportunités.

« Une fois que j'ai validé ça, j'ai mis ça encore un peu en "pause", jusqu'à une nouvelle opportunité qui s'est offerte à moi et qui est vraiment un changement total dans ma vie : c'est le programme qui a été créé par la FIBA qui s'appelle "Time Out", qui a proposé à 80 joueurs et joueuses de toute l'Europe, toutes les fédérations, de suivre trois formations en une. Et donc finalement en sortant de ce programme, qui était aussi très bien fait : tout l'été on avait des rassemblements physiques, en Slovénie, en Angleterre plusieurs fois, en Suisse, en République tchèque... On faisait quasiment toute l'Europe, donc c'était super enrichissant ! Toute l'année sportive n'était qu'en distanciel, donc en sortant de ça, j'ai mon bac +4 et je me dis "Bon, c'est dommage d'arrêter là-dessus" : donc je m'inscris au CESNI²⁰ de Chambéry. C'est spécialisé pour les sportifs de haut niveau mais c'est relié à l'INSEEC²¹. Et là, pareil, j'ai validé un parcours tout en distanciel, un master 2 en marketing et développement commercial... » (Elliot, 35 ans, basketball, chef d'entreprise).

Les opportunités résident dans des formations spécifiques et des aménagements d'étude qui sont au cœur du double projet.

Des concours sont également réservés aux SHN, comme le professorat de sport. Certains athlètes au parcours scolaire très accidenté ont pu bénéficier du concours réservé aux SHN et ainsi devenir cadre A de la fonction publique. Yohan, par exemple, est passé par les diplômes sportifs pour avoir une équivalence d'un niveau de licence pour présenter le concours réservé aux SHN, Étienne quant à lui n'a pas le baccalauréat et c'est son statut qui lui a permis de le passer :

« Je suis parti sur les brevets d'État maintenant, c'est les BPJEPS²², les DEJEPS²³ ou les DESJEPS²⁴, donc je suis parti là-dessus, j'ai obtenu mon BE 1 et mon BE 2²⁵ et après l'obtention du BE 2, qui équivalait à la licence [...], ça m'ouvrait le champ de me présenter au concours de professeur de sport, enfin de me présenter au probatoire sportifs de haut niveau. » (Yohan, 49 ans, aviron, entraîneur).

20. Centre d'études des sportifs nationaux et internationaux.

21. Institut des hautes études économiques et commerciales.

22. Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

23. Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

24. Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

25. Brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) 1^{er} et 2^e degrés.

« J'ai pas fait des études universitaires classiques, je n'ai même pas le bac, j'ai un cursus très particulier. Donc c'est aussi pour ça que j'ai tâtonné. J'ai fait pas mal de choses et puis finalement, je suis arrivé à passer mon professorat de sport par mon statut haut niveau » (Étienne, 52 ans, canoë-kayak, conseiller technique régional dans une fédération).

Ainsi peut-on dire que le choix des études pour les SHN constitue un carrefour avec des choix limités dans des options resserrées qui dépendent de l'offre d'étude de proximité, des aménagements possibles, des accords tissés avec les structures et des concours réservés. Le choix se fait donc sous forte contrainte et oriente souvent les sportifs vers les formations sportives.

3. Le monde du sport : un espace d'opportunités pour l'insertion professionnelle des ex-SHN

3.1. Trouver un emploi : la force du réseau

Près de 3/4 des sportifs interrogés (45 précisément) travaillent en lien avec le sport : les professions les plus représentées sont les métiers liés au face à face pédagogique tels qu'entraîneur, professeur d'EPS, professeur de sport, coach sportif, etc.

L'immersion dans un contexte sportif notamment de haut niveau affecte fortement l'ensemble des dimensions du parcours de vie, le choix des études comme nous l'avons vu et donc les parcours professionnels. La pratique sportive de haut niveau permet un accès facilité à l'emploi sportif. Les concours nationaux débouchent sur des postes de fonctionnaires mais ce n'est pas le cas des autres diplômés comme ceux d'entraîneurs²⁶.

Des offres d'embauche pallient parfois des parcours de formation chaotiques comme pour Denis ou Perrine qui ont fait peu d'études mais ont trouvé des opportunités grâce à leurs contacts dans leur sport, notamment dans des clubs de leur spécialité sportive :

26. Le métier d'entraîneur est accessible par l'intermédiaire de plusieurs certifications : les diplômes d'État gérés par le ministère en charge des Sports (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) ; les diplômes d'État gérés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (STAPS) ; les CQP (certificats de qualification professionnelle) gérés par la branche professionnelle du sport ; et les TFP (titres à finalité professionnelle) gérés par les fédérations sportives. Pour plus d'informations, se référer à l'annexe 2.1 du Code du sport (Pierre, 2012).

« Oui, j'ai eu une scolarité difficile, disons j'ai arrêté l'école en 3^e [...], heureusement que j'avais pu passer un brevet d'État d'éducateur sportif pendant ma période de sportif de haut niveau qui m'a bien aidé à trouver un poste de directeur sportif à la fin de ma carrière. [...] j'étais sportif de haut niveau dans un club et avec mon diplôme à l'arrêt de ma carrière j'ai pu prendre un poste de directeur sportif dans ce même club, donc ça m'a bien aidé à trouver un emploi à la fin de ma carrière » (Denis, 52 ans, cycliste, employé aujourd'hui à Disneyland).

« Je suis en CDI au club de Noisy-le-Grand handball et je gère toute la filière associative et sportive, surtout le côté sportif, l'encadrement des entraîneurs, l'emploi du temps des entraînements, la gestion des stages vacances » (Perrine, 38 ans, handball, employée dans un club).

Le fait d'avoir été SHN permet aussi d'avoir des opportunités particulièrement intéressantes, c'est ce qu'explique Louise :

« Je pense que je n'aurais jamais pu faire kiné. J'ai été kiné de l'équipe de France de waterpolo. Donc, en fait, je n'aurais clairement jamais pu être kiné de l'équipe de France de waterpolo si j'avais été kiné lambda » (Louise, 31 ans, natation artistique, kinésithérapeute).

Les liens constitués durant la carrière sportive sont importants dans l'insertion, notamment quand celle-ci a lieu dans le milieu sportif, mais ils ne semblent pas avoir d'impact majeur sur les autres milieux d'insertion professionnelle :

« Après j'ai un très bon carnet d'adresses grâce à ma carrière, mais ce qui est compliqué c'est vraiment de changer de milieu » (Amaury, 36 ans, volleyball, employé dans un cabinet de gestion de patrimoine).

« Ça fait tilter quand je passe des entretiens mais c'est pas non plus un truc de fou, franchement le sport au niveau professionnel, si c'est pas dans le monde du sport c'est pas reconnu du tout, les gens connaissent pas forcément » (Lisa, 27 ans, gymnastique artistique, travaille en cabinet de recrutement).

Dans une société où l'insertion des jeunes est plutôt chaotique (Glammann, 2020), le fait d'avoir été SHN donne des opportunités pour trouver un emploi dans le monde sportif. En France, les 16-25 ans connaissent en effet un surchômage et parfois une entrée difficile dans

l'emploi d'autant plus renforcée par le niveau faible de diplôme (Calmand et Epiphane, 2012), ces données variant selon les spécialités (Bernard, Minni et Testas, 2018). La population que nous avons enquêtée semble peu touchée par le chômage, même dans les cas où le diplôme obtenu est de faible niveau.

3.2. Des possibilités différenciées selon les cas

Les opportunités liées à l'environnement sportif ne doivent pas occulter que celles-ci sont aussi le fruit d'un ensemble d'éléments qui vont permettre au SHN d'en bénéficier et de les saisir. Comme le montrent les travaux sur les parcours de vie (Lalive d'Épinay *et al.*, 2005), ceux-ci sont dépendants d'un ensemble de facteurs en interaction (Carpentier et White, 2013).

Le réseau sportif est particulièrement important, comme nous l'avons vu, mais les ressources amicales et familiales jouent également un rôle majeur. Ainsi le capital économique des familles est-il important à la fois dans les possibilités de financement des études mais aussi dans les aspirations et l'accompagnement des jeunes sportifs. Le capital social familial et hérité (Forté et Menesson, 2012) ou construit dans la carrière est aussi un élément central.

Christophe met ainsi en évidence la rencontre et ses liens avec un sportif connu qui lui a montré le chemin à suivre pour monter sa propre entreprise après avoir bénéficié d'une formation adaptée à son statut de SHN. Son projet de monter son entreprise a, de plus, été possible grâce à des ressources financières familiales qui lui ont permis de pouvoir suivre sa carrière de sportif au préalable :

« J'ai fait un DEUST management animateur des clubs sportifs à l'INSEP en partenariat avec l'université Claude Bernard, la première année permettait d'avoir un BE, c'était à la fois le parcours généralisé plus un BE en baseball spécifique. Après le DEUST, je suis passé en licence professionnelle. Cette licence m'a permis de faire mon stage dans une société de golf et ils m'ont embauché en CNE [emploi jeune], et après j'ai fait cette passerelle avec l'ESSEC [...] je me suis dirigé vers le fitness parce que S.T., vice-champion olympique, était le dirigeant des salles de fitness Vital à l'époque. Je le connaissais et quand je suis rentré des États-Unis [...]. Il avait aussi fait l'ESSEC et il m'a embauché, et au bout d'un an et demi je me suis dit pourquoi pas me lancer, j'avais des copains qui avaient commencé aussi à ouvrir des salles de fitness. Je me suis lancé avec mon frère, on a eu à

la fois quelque chose d'assez triste, c'est le décès de notre grand-mère, mais ce qui a fait que nous avons eu un héritage et on a pu investir » (Christian, 40 ans, baseball, chef d'entreprise).

En revanche quand les SHN ont peu de ressources sociales ou familiales, l'insertion professionnelle est plus délicate. De nombreux travaux montrent ainsi les difficultés que rencontrent les sportifs issus de milieux précaires (Schotté, 2005 ; Papin, 2007 ; Forté et Mennesson, 2012). Yasmine et Valentin évoquent le manque d'aide après leur carrière sportive et leur difficulté à trouver un emploi. Ils n'ont pas eu les ressources personnelles pour s'insérer et la prise en charge institutionnelle était déficiente. Issus de familles populaires et ayant pratiqué des sports non rémunérateurs, leur insertion a été difficile et les emplois qu'ils ont restent précaires :

« Je suis arrivée à l'âge de 10 ans en France dans mon cocon familial [...] j'ai pas pu suivre des études correctes. Comme je te l'ai dit, ma famille ils sont illettrés donc ils ne pouvaient rien faire pour moi. [...] J'ai mis fin à ma carrière en gros en 2016, pour cause de blessure [...] j'ai dû chercher du travail pour pouvoir continuer de vivre auprès de ma fille. Donc j'ai trouvé un travail en tant qu'agent d'entretien dans une piscine municipale [...]. C'est toujours un peu compliqué pour les gens comme moi qui ont fait du sport de haut niveau, qui ont voyagé, qui ont fait plein de truc, qui ont représenté la France pendant des années, et se retrouver au bas de l'échelle pour pouvoir gagner leur vie » (Yasmine, 49 ans, athlétisme, agent d'entretien dans une piscine).

« Après j'ai complètement arrêté le ski et quand t'arrêtes c'est extrêmement compliqué la première fois, car quand tu arrêtes on te dit que tout le monde va t'aider etc., donc au début tu passes par une phase où tu te dis "Tout le monde va m'aider, c'est cool, je vais pouvoir faire n'importe quel boulot", et puis après, quand tu rappelles les mêmes personnes qui t'avaient dit qu'elles allaient t'aider, tu te rends compte que toutes les portes se sont fermées. Il n'y a plus personne pour t'aider » (Valentin, 37 ans, biathlon, employé de banque).

L'impact du milieu social sur la formation et l'insertion professionnelle est bien documenté (Lemistre et Merlin, 2020). Il semble que dans le monde sportif, il soit observable mais n'est cependant pas systématique, le sport offrant des opportunités d'emploi à des athlètes très peu diplômés issus de milieux populaires (comme Perrine par exemple).

Les insertions professionnelles sont ainsi dépendantes des opportunités offertes par l'environnement et des ressources personnelles (familiales, relationnelles...). Des travaux montrent qu'à diplôme équivalent, les ressources familiales influencent nettement la propension à occuper, en début de carrière, les emplois les plus valorisés (Calmand et Epiphane, 2012). L'environnement favorable peut être celui de la fédération qui accompagne l'insertion ou celui des clubs qui proposent des emplois à ses champions. Ainsi, dans les cas de Yasmine et Valentin les déficits de ressources familiales se combinent à une absence de soutien des institutions sportives.

4. Temporalités des parcours d'insertion professionnelle entre études et premier emploi

Le rapport au temps est très spécifique pour les SHN. En effet, il s'agit d'une population jeune qui mène une carrière sportive très chronophage et qui doit en même temps anticiper et optimiser son insertion professionnelle. Si la moyenne d'âge est de 23 ans, plus du tiers ont plus de 30 ans²⁷. Ce qui rend les temporalités d'insertion professionnelle singulières.

Elles peuvent être linéaires ou plus chaotiques. Elles sont parfois plus longues en raison des contraintes de la pratique sportive intensive et elles sont aussi marquées par des événements spécifiques dessinant des bifurcations (Grossetti, 2010).

La première constatation concernant l'articulation entre emplois et études est l'allongement de la période des études et le retard de l'insertion professionnelle par rapport à des parcours plus traditionnels.

Dans les entretiens, les parcours d'insertion entre étude et premier emploi des SHN sont souvent étirés en raison des contraintes liées à la pratique de haut niveau :

« J'ai un cursus un peu particulier, parce que je n'ai pas un cursus universitaire classique. J'ai mis, on va dire dix ans, à faire ce que beaucoup on fait en cinq ans [...]. J'ai vraiment commencé à bosser à 31, 32 ans quand j'ai passé mon concours » (Étienne, 52 ans, canoë-kayak, conseiller technique régional dans une fédération).

27. Chiffres issus des listes Élite, Senior, Relève et Reconversion, année 2015.

La moyenne d'âge de l'entrée en emploi dépend des générations mais oscille entre 21 et 22 ans pour les générations nées après 1989 (Gouyon et Makhzoum, 2023). Elle est plus tardive pour de nombreux SHN.

On observe plus précisément les deux parcours définis par Bouchetal Pellegrini, Leseur et Debois (2006) : le modèle « conciliation » qui comprend une phase de chevauchement entre la formation et la carrière sportive et le modèle « professionnel » lorsque la reprise d'étude se fait après la carrière sportive. Les parcours « professionnels » sont fréquents lorsque la carrière sportive peut être maintenue longtemps, comme dans le cas du basket pour Nathaël :

« J'ai vécu de ma carrière de basketteur jusqu'à mes 30 ans. J'ai par la suite passé le diplôme BPJEPS qui m'a permis d'entraîner au sein du club de Bron durant un an » (Nathaël, 37 ans, basketball, entraîneur).

Pour le parcours de conciliation, il est fréquent que les temporalités s'allongent, comme le précise Aline :

« Dans la foulée j'ai eu le concours au bout de quelques années, parce que concilier le sport de haut niveau et les études c'est très compliqué, je suis quand même parvenue à avoir le concours au bout de la troisième année et j'ai intégré à mi-temps mon premier collègue à proximité de l'INSEP » (Aline, 50 ans, aviron, professeure d'EPS).

Il n'est pas rare, par ailleurs, que l'insertion professionnelle suive un parcours complexe d'allers-retours (Mansuy et Marchand, 2004). L'accumulation de formations et de diplômes à des moments divers de leur parcours sportif est un fait que l'on a pu remarquer dans la population enquêtée. Les athlètes passent souvent des diplômes d'entraîneur puis parfois se présentent à un concours plus tard ou bénéficient d'une passerelle pour SHN dans une école ou une formation, tout en ayant travaillé entre-temps, parfois dans des conditions aménagées.

« Donc à ce moment-là j'ai commencé à bosser, j'ai fait deux ans en conseiller technique départemental [...] j'ai fait une nouvelle formation : le DE, et puis j'ai changé de métier, je suis passé animateur responsable d'animation dans une fédération [...] puis après je me suis dit "Allez je vais revenir à mes premiers amours en tant que prof d'EPS" [...] donc j'ai fait trois ans d'enseignement en tant que prof contractuel et j'ai décidé de reprendre des études pour passer le concours » (Jérémy, 40 ans, athlétisme, professeur d'EPS).

Les parcours subissent parfois des flottements avec des périodes d'instabilité avant l'insertion professionnelle. Ces périodes sont assez fréquentes dans les parcours de vie et sont plus facilement surmontées lorsqu'elles surviennent en début de carrière, les personnes étant moins vulnérables qu'en fin de parcours professionnel (Gherghel et Saint-Jacques, 2013).

L'articulation entre études et insertion professionnelle est fortement affectée, comme nous l'avons vu, par la pratique sportive de haut niveau en raison de l'intensité de l'engagement sportif et sa durée. Souvent l'insertion est ralentie ou décalée dans le temps, mais il arrive aussi qu'elle soit accélérée par des baisses de performances (Forté *et al.*, 2024) ou des blessures qui invitent à reconsidérer ses projets.

La baisse de ses performances pousse ainsi Lionel à trouver un travail (en dehors de la convention qui lui permettait d'être payé tout en continuant de s'entraîner) :

« C'était le remaniement des listes ministérielles, les critères pour être sur les listes, et du coup j'y étais plus, j'y étais plus donc ma convention s'arrêtait et donc c'était ça, c'était comme je t'ai dit, c'est soit je prenais la décision d'arrêter ma convention et de trouver un autre moyen d'être payé, mais un autre moyen d'être payé aussi bien que ce que je gagnais là, à m'entraîner c'était compliqué donc voilà, du coup il a fallu que je prenne la décision d'arrêter et de travailler à temps plein » (Lionel, 37 ans, judo, responsable périscolaire dans une commune).

Si la baisse des performances est une étape prévisible du parcours sportif d'un SHN que l'on pourrait qualifier de transitions, d'autres événements plus brutaux peuvent intervenir et dessiner ce que Bessin, Bidart et Grossetti (2009) appellent des bifurcations à la suite des travaux d'Everett C. Hughes (1971) et de Margaret Hughes (1998). Les problèmes de santé et les blessures en font partie, comme pour Emma :

« Deux semaines de préparation, tout se passe bien et la crise de péricardite sèche en France, on m'annonce que pendant trois mois je ne dois pas faire du sport, je ne dois rien faire. Bien évidemment, une athlète de haut niveau n'écoute qu'à moitié le corps médical, un mois et demi après j'ai repris, une nouvelle crise. [...] Et à partir de ce moment-là, je me suis dit "Bon ben on va se focus sur le côté pro et on va se donner à fond aussi bien qu'on s'est donné à fond sur le plan sportif" » (Emma, 20 ans, karaté, professeure de sport).

C'est aussi ce que Claire a vécu :

« Donc oui, effectivement, le fait d'avoir eu ma blessure, ça m'a permis en quelque sorte de pouvoir commencer à travailler. Après ce n'était pas mon souhait parce que je voulais aller jusqu'en 2024, mais du coup maintenant j'ai pu être entraîneure après ma blessure mais parce que j'avais fait en parallèle mon diplôme d'État » (Claire, 23 ans, gymnastique rythmique, entraîneure de GR).

La transition brutale entre pratique sportive et insertion professionnelle dans le cas d'une blessure est d'autant plus facile que des formations ont été suivies au préalable et que l'athlète bénéficie d'un environnement qui l'accompagne. L'investissement professionnel permet d'ailleurs d'atténuer les impacts perturbants d'un arrêt brusque de la carrière de SHN qui provoque une déstabilisation parfois profonde de la personne complètement investie dans sa pratique sportive. Forté (2018) parle à ce sujet de déclassement et de désajustement.

5. Conclusion

Les résultats de notre enquête permettent de nuancer l'image d'une insertion professionnelle chaotique ou au contraire idéale pour les ex-sportifs de haut niveau. Les trajectoires et parcours d'insertion professionnelle se situent davantage dans un entre-deux.

Dans la continuité de travaux précédemment cités, la population étudiée présente des caractéristiques plus favorables que l'ensemble de la population française avec un niveau d'études supérieures particulièrement élevé. Cette observation, qui mériterait d'être confirmée par une étude à plus grande échelle²⁸, est liée en partie à l'accompagnement des sportifs dans leur double projet et aux situations facilitantes qui leur sont offertes dans l'emploi, à condition cependant que celui-ci se situe dans l'univers sportif. Ces parcours accompagnés et réussis ne concernent cependant pas la totalité des cas et les environnements, qu'ils soient sportifs ou familiaux et relationnels, ne permettent pas toujours d'assurer la poursuite des études ni une insertion professionnelle que les sportifs jugent satisfaisante.

Nous avons pu constater que la proximité avec le secteur sportif est très forte, que ce soit dans les choix d'études supérieures ou dans

28. Le volet quantitatif du projet ANR PROPA apportera ici des éléments de réponse.

l'emploi occupé. Elle est le fruit de contraintes qui limitent de manière importante l'incertitude d'orientation du parcours mais résulte aussi des opportunités qui parfois pallient les déficits scolaires et d'études. Elle est aussi la conséquence d'un attachement souvent passionnel au sport pour beaucoup de sportifs de haut niveau.

Références

- Abbott A., 2009, « À propos du concept de Turning Point », in M. Bessin, C. Bidart et M. Grossetti (eds), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, pp. 187-211.
- Alfermann D. et A. Gross, 1998, « Erleben und Bewältigen des Karrierendes im Hochleistungssport », *Leistungssport*, vol. 28, n° 2, pp. 45-48.
- Béret P., 2002, « Projets professionnels et emplois ultérieurs : une analyse des mécanismes de l'insertion professionnelle », *L'Orientation scolaire et professionnelle*, vol. 31, n° 2, <https://journals.openedition.org/osp/4776>.
- Bernard J., C. Minni et A. Testas, 2018, « Des poursuites d'études plus fréquentes et une insertion professionnelle toujours difficile pour les moins diplômés », dans C. Aliaga et J. Bernard (eds), *Formation et emploi. Édition 2018*, Montrouge, Institut national de la statistique et des études économiques, pp. 9-22.
- Bessin M., C. Bidart et M. Grossetti (eds), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte.
- Bouchetal Pellegrini F., V. Leseur et N. Debois, 2006, *Carrière sportive. Projet de vie*, Paris, INSEP Éditions.
- Brunet P., 2022, « Écriture inclusive/non genrée. Comment la mettre en œuvre tout en restant accessible », *La nouvelle revue – Éducation et société inclusives*, n° 93, pp. 245-257.
- Calmand J. et D. Epiphane, 2012, « L'insertion professionnelle après des études supérieures : des diplômés plus égaux que d'autres... », *Formation emploi*, n° 117, pp. 11-28.
- Carpentier N. et D. White, 2013, « Perspective des parcours de vie et sociologie de l'individuation », *Sociologie et sociétés*, vol. 45, n° 1, pp. 279-300.
- Centre d'études de l'emploi, 2006, *La qualité de l'emploi*, Paris, La Découverte.
- Constandt B., J. Truyens et M. Constandt, 2021, « The Olympic oath and so much more: A biographical interpretive analysis of the life of Victor Boin, 1886-1974 », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 38, n° 10-11, pp. 1035-1049.

- Conzelmann A. et S. Nagel, 2003, « Professional careers of the German Olympic athletes », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 38, n° 3, pp. 259-280.
- De Coninck F. et F. Godard, 1990, « L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation. Les formes temporelles de la causalité », *Revue française de sociologie*, vol. 31, n° 1, pp. 23-53.
- Delalandre M. et J. Demeslay, 2015, « Prises sur le futur et articulation des temporalités chez les sportifs de haut niveau. Une étude de cas au sein du Pôle France d'escrime », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, n° 22, <https://doi.org/10.4000/temporalites.3321>.
- Deltand M. et M. Kaddouri, 2014, « Les individus face à l'épreuve des transitions biographiques », *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 43, n° 4, <https://doi.org/10.4000/osp.4469>.
- Demazière D., 2008, « L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens », *Langage & société*, n° 123, pp. 15-35.
- Elder Jr G. H., 1994, « Time, human agency, and social change: Perspectives on the life course », *Social Psychology Quarterly*, vol. 57, n° 1, pp. 4-15.
- Fleuriel S. et M. Schotté, 2011, « La reconversion paradoxale des sportifs français : premiers enseignements d'une enquête sur les sélectionnés aux Jeux Olympiques de 1972 et 1992 », *Revue sciences sociales et sport*, n° 4, pp. 115-140.
- Forté L., 2018, « Les effets socialisateurs de la blessure : de l'érosion au renforcement des vocations athlétiques de haut niveau », *Sciences sociales et sport*, n° 12, pp. 85-111, <https://doi.org/10.3917/rsss.012.0085>.
- Forté L., M. Julla-Marcy, S. Derycke, R. Richard, C. Hanon et H. Joncheray, 2024, « De l'«être pro» au devenir professionnel : variabilité des discours, des pratiques et des ressources au sein de l'élite athlétique française », *Staps*, <https://doi.org/10.3917/sta.pr1.0093>.
- Forté L. et C. Mennesson, 2012, « Réussite athlétique et héritage sportif. Socialisation familiale et développement d'un capital sportif de haut niveau », *SociologieS*, <https://doi.org/10.4000/sociologies.4082>.
- Gherghel A. et M. C. Saint-Jacques, 2013, *La théorie du parcours de vie*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Glaymann D., 2020, « L'épreuve de l'accès à l'emploi : les jeunes stigmatisés par le fonctionnement de l'emploi et les politiques publiques d'insertion », *Agora débats/jeunesse*, n° 85, pp. 74-88.
- Gouyon M., S. Makhzoum et M.-A. Verdin, 2023, « Comment l'âge de sortie des études initiales s'articule-t-il avec le début de carrière professionnelle ? », *DARES Analyses*, n° 21, <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/comment-lage-de-sortie-des-etudes-et-les-debuts-de-carriere-sarticulent-ils>.

- Grossetti M., 2004, *Sociologie de l'imprévisible. Dynamique de l'activité et des formes sociales*, Paris, PUF.
- Grossetti M., 2006, « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 120, pp. 5-28.
- Grossetti M., 2010, « Imprévisibilités et irréversibilités : les composantes des bifurcations », in M. Bessin, C. Bidart et M. Grossetti (eds), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, pp. 147-159.
- Guiot P. et F. Ohl, 2007, « La reconversion des sportifs : une épreuve de la petitesse ? », *Loisir et Société / Society and Leisure*, vol. 30, n° 2, pp. 385-416.
- Hughes E. C., 1971, *The sociological eye: Selected papers*, Piscataway, Transaction publishers.
- Hughes M., 1998, « Turning points in the lives of young inner-city men forgoing destructive criminal behaviors: A qualitative study », *Social Work Research*, vol. 22, n° 3, pp. 143-151.
- Javerlhac S., 2008, « Barriers to the (re)conversion of elite athletes in France: case study of young table tennis teams of France who have split from the sport », *Esporte e Sociedade*, vol. 3, n° 7, pp. 17-52.
- Javerlhac S., 2014, *La reconversion des sportifs de haut niveau. Pouvoir et vouloir se former*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Javerlhac S., D. Bodin, A. Huet et L. Robène, 2011, « Pouvoir et vouloir se former. Analyse d'une étape décisive dans le processus de reconversion des sportifs de haut niveau en France à travers l'étude comparée de l'escrime et du tennis de table », *L'Année sociologique*, vol. 61, n° 1, pp. 173-199.
- Javerlhac S., D. Bodin et L. Robène, 2010, « Préparer sa reconversion, entre engagement personnel et contraintes sportives », *Terrains & travaux*, n° 17, pp. 75-91.
- Karaquillo J.-P., 2015, *Statuts des sportifs. Rapport remis à Monsieur Thierry Braillard, secrétaire d'État aux Sports*, Paris, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.
- Lalivé d'Épinay C., J.-F. Bickel, S. Cavalli et D. Spini, 2005, « Le parcours de vie : émergence d'un paradigme interdisciplinaire », in J.-F. Guillaume, C. Lalivé d'Épinay et L. Thomsin (eds), *Parcours de vie. Regards croisés sur la construction des biographies contemporaines*, Liège, Éditions de l'Université, pp. 187-210.
- Lemistre P. et F. Merlin, 2020, « À diplôme égal, le parcours scolaire pèse sur l'insertion », *Céreq Essentiels*, n° 3, pp. 17-26.
- Mansuy M. et O. Marchand, 2004, « De l'école à l'emploi : des parcours de plus en plus complexes », *Économie et statistique*, vol. 378, n° 1, pp. 3-13.

- Monnereau R., 2013, *Évaluation de la mise en œuvre du double projet des sportifs de haut niveau et des sportifs des centres de formation des clubs professionnels*, Paris, Inspection générale de la Jeunesse et des Sports.
- Négroni C., 2005, « La reconversion professionnelle volontaire : une expérience de conversion de soi », *Carriérologie (Montréal)*, vol. 10, n° 1-2, pp. 331-348.
- Papin B., 2007, *Conversion et reconversion des élites sportives. Approche socio-historique de la gymnastique artistique et sportive*, Paris, L'Harmattan.
- Papin B. et B. Viaud, 2018, « "Sportif sinon rien ?". Les destins scolaires des élites sportives engagées dans des études supérieures », *Sociologie*, vol. 9, n° 3, pp. 235-252.
- Perez-Roux T. et A. Balleux, 2014, « Introduction. Transitions professionnelles désirées-contraintes : quelles dynamiques identitaires des acteurs à l'épreuve des contextes ? », *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 43, n° 4, <https://doi.org/10.4000/osp.4452>.
- Pierre J., 2012, *La politique publique des conditions d'accès à l'encadrement sportif en France. Vers une nouvelle gouvernance au tournant du XXI^e siècle*, thèse de doctorat en Staps, Université Paris-Est.
- Schotté M., 2005, *Destins singuliers : la domination des coureurs marocains dans l'athlétisme français*, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 10.
- Vernières M., 1997, *L'insertion professionnelle. Analyses et débats*, Paris, Economica.
- Ville S., 2016, « Georges Carpentier, naissance d'une célébrité sportive (1894-1926) », *Genèses*, n° 103, pp. 49-71.
- Wylleman P. et D. Lavallee, 2004, « A developmental perspective on transitions faced by athletes », in M. R. Weiss (ed.), *Developmental sport and exercise psychology: A lifespan perspective*, Morgantown, Fitness Information Technology, pp. 507-527.

LE FOOTBALL AUX JEUX OLYMPIQUES UNE HISTOIRE DE CONCURRENCE POLITIQUE, FINANCIÈRE ET D'AUDIENCES

Paul Dietschy

Université de Franche Comté, Centre Lucien Febvre

Cet article retrace les 124 années d'histoire du ballon rond olympique. Le football a pris une part importante dans l'histoire des Jeux olympiques et, symétriquement, ceux-ci ont aussi joué un rôle crucial dans la construction du football international. Le ballon rond a contribué à la réinvention de la tradition olympique tout en devenant rapidement controversé en raison du professionnalisme. Le football a renforcé la viabilité économique des Jeux olympiques, malgré l'hostilité des dirigeants du CIO, menant à la création de la Coupe du monde pour les professionnels. Pendant la guerre froide, il a révélé les contradictions de l'olympisme avec les faux amateurs de l'Est. De plus, le football est devenu une tribune pour les pays africains et les femmes bien qu'il ait fallu attendre 1996 pour qu'elles puissent y participer. Son statut de sport mondial numéro un lui garantit une place permanente, alors même que le CIO envisage de nouvelles disciplines comme le breakdance ou le basket à trois.

Mots clés : football, Comité international olympique, FIFA.

L'actualité sportive de la fin de l'hiver 2024 a été alimentée par les spéculations sur la participation de Kylian Mbappé aux Jeux olympiques (JO) organisés la même année à Paris. Il peut paraître étonnant que la vedette française du football mondial disputant chaque année de grandes compétitions ultramédiatisées (Ligue des champions, Euro, Coupe du monde) souhaite disputer un tournoi ouvert seulement aux moins de 23 ans et à trois renforts plus âgés. Sans doute l'aura olympique renforcée par le fait que les Jeux aient lieu en France suscite un attrait irrésistible, d'autant que, depuis 1984 pour le football et 1992 pour les basketteurs de la NBA, les professionnels sont devenus *personae gratae* au sein de l'arène olympique. Mais réduire l'intérêt du tournoi olympique de football à l'appétence que manifestent les stars du ballon rond pour cette compétition fait oublier la part et l'importance prises par le football dans l'histoire des Jeux et, inversement, la place occupée par ceux-ci dans la construction d'un football international. Le ballon rond a joué en effet un rôle important dans la réinvention de la tradition olympique tout en devenant vite, en raison du professionnalisme, un trublion que certains comme Avery Brundage, président du CIO de 1952 à 1972, voudraient réduire au statut de paria, voire exclure. Dans le même temps, le tournoi a joué un rôle particulier, plus égalitaire, dans une géopolitique du football dominée par l'Europe et l'Amérique du Sud. Enfin, le football olympique est devenu un lieu de revendication de l'égalité hommes-femmes, même s'il a fallu attendre 1996 pour que les footballeuses y soient admises. Alors le ballon rond aux Jeux olympiques : *what else* ?

1. Le football et la réinvention des Jeux olympiques

En 1912, deux pionniers du rugby en France, Pierre et Jean Garcet de Vauresmont, publient un manuel intitulé *Les sports athlétiques*, avec pour sous-titre : « Football, course à pied, saut, lancement ». Le football fait donc partie des sports athlétiques puisqu'il requiert de savoir notamment courir et sauter. À ce titre, il est vite invité à rejoindre les sports olympiens. En 1900, il apparaît dans le programme des concours d'exercices physiques et de sports organisés pour l'Exposition universelle, devenus *a posteriori* les Jeux de Paris. La compétition reste modeste puisque seules trois formations anglaise, française et belge, Upton Park Football Club, le Club français et le Léopold Football Club,

y concourent, « les Allemands et les Suisses, pour des raisons diverses, n'ayant pu amener une équipe » (Mérimon, 1901, p. 68). Nul vainqueur final n'est reconnu car l'équipe française est la seule à disputer les deux rencontres finalement inscrites au programme. Toutefois, selon le rapport officiel, le « public ne resta pas indifférent à ces deux matchs » (*ibid.*, p. 69), puisque 500 spectateurs virent l'Upton Park, « société de force honorable », battre le Club français par 4 buts à 0 et 1 500 personnes sont venues soutenir celui-ci « entièrement [composé] de joueurs de nationalité française » et assister à sa victoire face à l'équipe belge sur le score de 6 buts à 2. Un bon début olympique et une assistance plutôt correcte pour un sport introduit depuis seulement une dizaine d'années en France mais qui ne peut encore attirer un public comparable aux foules britanniques. La même année, la finale de la Coupe d'Angleterre opposant le Bury FC au Southampton FC avait été suivie par presque 70 000 personnes réunies dans le stade de Crystal Palace de Londres.

C'est justement dans la capitale britannique qu'est organisé le premier tournoi olympique de football réunissant des équipes nationales en 1908. Le football en est encore à son premier stade de diffusion et d'organisation. La Fédération internationale de football association (FIFA) a été fondée quatre ans plus tôt à Paris et cherche vainement à organiser un « championnat international » selon les objectifs fixés par ses premiers statuts (article 9). Les joueurs sont encore amateurs sur le continent européen et soumis aux contraintes de la conscription ou de leurs métiers. Il leur est en effet difficile de s'éloigner longtemps de leur régiment ou de leur lieu de travail. Par ailleurs, les revenus générés par le football restent faibles et, bien que le premier président de la FIFA, Robert Guérin¹, soit journaliste du quotidien parisien *Le Matin*, la presse réserve ses faveurs au cyclisme, à l'automobilisme et à l'aviation naissante. En tout cas, un tournoi est inscrit au programme des premiers Jeux de Londres (1908) tenus dans le cadre de la Franco-British Exhibition symbolisant l'Entente cordiale signée quatre ans plus tôt. Le tour pris par la compétition révèle bien autant une première forme annonciatrice de politisation du football que les premiers balbutiements du football international. La compétition « réservée aux amateurs » (British Olympic Council, 1908, p. 3) devait accueillir huit équipes mais, « en raison de troubles politiques dans les Balkans », c'est-à-dire l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par

1. Nom de plume et de dirigeant sportif de Maurice Guérin.

l'Empire austro-hongrois, la Hongrie et la Bohême « avaient dû déclarer forfait » (Cook, 1909, p. 173). Il ne reste que six formations : France A et B, Suède, Danemark, Hollande et Grande-Bretagne. Soit des pays voisins de la Grande-Bretagne dans lesquels le football a connu un développement inégal. Les Danois alors considérés comme les meilleurs en Europe continentale ne sont battus en finale que sur le score de 2 buts à 0. La Suède est étrillée 12-1 par le Royaume-Uni. Quant aux deux équipes françaises dépêchées par l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques² (USFSA), elles ne font guère honneur à leur pays. L'équipe B est écrasée au premier tour 9 à 0 par le Danemark, avant que l'équipe A ne subisse un revers encore plus humiliant : 17 à 1 en demi-finale contre la même équipe scandinave ! La presse sportive française se livre à des commentaires plus qu'ironiques. Jacques Baudier, l'envoyé de l'hebdomadaire *La Vie au Grand Air*, note que si les joueurs d'association³ « tenaient autant que cela à aller faire un petit voyage gratuit à Londres, les officiels auraient agi sagement en le leur offrant, mais à condition de leur interdire de jouer au football-association ». Notre « prestige aurait eu l'avantage de ne pas être diminué et nos couleurs n'auraient pas fait piètre figure » déplore-t-il, avant de conclure sur un ton plus facétieux : « Les spectateurs ont assisté à un intermède comique vraiment amusant, et ils ont cru se rendre compte que la race des clowns n'était pas encore éteinte dans notre patrie » (Baudier, 1908, p. 306).

En fait, il faut attendre les Jeux de Stockholm (1912) pour que le football commence à devenir une compétition véritablement crédible. La FIFA, tout d'abord, est chargée de son organisation. Ludvig Kornerup, le secrétaire général de la fédération suédoise, écrit à son homologue de la FIFA que pour « la bonne organisation du tournoi olympique, les organisateurs ne souhaitent pas voir plus d'une équipe par association participer à la compétition⁴ ». Au total, le tournoi réunit 11 participants⁵, parmi lesquels on relève la présence de nouveaux venus tels que la Russie, la Finlande ou l'Italie. La candidature de la fédération de Bohême est rejetée, la fédération n'étant pas membre de la FIFA (Bergvall, 1913, p. 483) en raison du veto de ses homologues

2. La Fédération française de football association (aujourd'hui Fédération française de football) ne voit le jour qu'en 1919.

3. Le football désigne alors dans la presse le rugby et l'association, le football.

4. Archives FIFA, Jeux Olympiques, Correspondance, 1912-1932, « Lettre de Kornerup à Hirschman », 5 décembre 1911.

5. Initialement, 13 équipes devaient concourir mais la France et la Belgique déclarent forfait.

autrichienne et hongroise. Le tournoi exprime bien le caractère de matchs « internationaux » à une époque où l'on commence à se soucier des styles nationaux qui exprimeraient les vertus des peuples. Les blasons et autres symboles nationaux sont largement déployés et affichés sur les maillots et poitrails des joueurs, comme l'aigle impériale sur les tuniques allemandes et autrichiennes (*ibid.*, planche 194) ou l'Union Jack, sur celles des Britanniques. Les Italiens ont adopté le bleu azur et la croix de Savoie, couleur et blason de la dynastie royale. La compétition est encore remportée par la Grande-Bretagne face au Danemark. Si 8 000 spectateurs avaient assisté à la finale de 1908, celle de 1912 est suivie par 25 000 personnes (*ibid.*, p. 486 et 493). Le terrain de football entouré par la piste d'athlétisme justifie désormais sa place dans le stade olympique.

2. Un sport olympique qui devient encombrant

Il faut attendre huit ans, en raison du premier conflit mondial, pour que les Jeux et le tournoi olympique de football soient à nouveau disputés. La position du ballon rond a alors beaucoup changé. En Europe, l'avant-guerre avait été marquée par un essor et une popularisation du jeu arrêtés dans un premier temps par l'éclatement du conflit. Mais le football devient vite le sport-roi de l'arrière-front et gagne des adeptes. En Amérique du Sud, est disputée en 1916 la première compétition continentale : la Copa América. À partir de 1920, puis de 1924, le ballon rond joue un rôle important dans la transformation des Jeux olympiques en spectacle de masse générateur de recettes pour le monde sportif et lieu de mondialisation du sport. Une position qui satisfait les comités organisateurs locaux mais déplaît profondément aux membres du Comité international olympique (CIO), car le football est accusé d'introduire le ver dans le fruit olympique, à savoir le professionnalisme.

Dans l'immédiat, à Anvers en 1920, le tournoi de football réunit 16 équipes. Les formations européennes sont ultra-majoritaires (15) tout en étant issues essentiellement du camp des vainqueurs ou des neutres, les sportifs des ex-puissances centrales n'ayant pas été invités et la Russie étant prise dans les convulsions de la guerre civile. Une équipe non européenne représente le continent africain au temps des colonies : l'Égypte. Le format de la compétition cherche à encourager l'envoi d'une équipe puisqu'un tournoi de consolation est organisé

pour les formations éliminées au premier tour et dont le vainqueur est classé troisième de la compétition. Le tournoi olympique s'affranchit aussi des limites territoriales de la ville organisatrice. Des matchs sont organisés à Bruxelles et Gand mais n'attirent pas la grande foule. Le public n'a d'yeux que pour la Belgique dont l'adversaire en demi-finale, les Pays-Bas, ne peut que satisfaire le public anversois qui soutient en premier lieu les trois joueurs locaux sélectionnés sous le « maillot rouge paré du lion de Flandre ». Quatre trains spéciaux ont été affrétés depuis Amsterdam. Malgré les encouragements criés en cadence « *hup, Holland* », les joueurs orange doivent s'incliner 3-0. Selon Gabriel Hanot, l'ancien international français devenu journaliste sportif, Anvers est en liesse au coup de sifflet final : « Après le match, si les Hollandais n'eurent pas l'occasion d'agiter frénétiquement les drapeaux tricolores qu'ils avaient apportés, les Belges ne pouvaient plus se contenir de joie et la ville d'Anvers avait un air de fête, comme au soir d'une réjouissance nationale » (Hanot, 1920, p. 146). L'acmé des pulsions nationales est atteint le 2 septembre lors de la finale avortée contre la Tchécoslovaquie. 42 000 spectateurs, « venus des quatre coins de la Belgique », ont créé plusieurs heures avant la rencontre une ambiance explosive : « Nombreux étaient ceux qui portaient une cocarde tricolore, d'autres, en groupe, poussaient des "cris de guerre". Plus loin, nous en vîmes porteurs de "crécelles" et de "trompettes", etc. [...]. De divers côtés, les drapeaux belges dépassaient de çà et là des têtes » (*La Vie sportive*, 9 septembre 1920). Le match tourne court en raison du jeu brutal des Tchécoslovaques. L'un des leurs, Steiner, est expulsé pour avoir porté un coup au Belge Coppée. Protestant contre cette décision arbitrale, ses coéquipiers quittent la pelouse à la 39^e minute pour n'y plus revenir. Leur fédération menace ensuite par rétorsion de reprendre ses relations avec la fédération autrichienne. Conclusion d'Achille Duchenne dans *Le Football Association* du 6 janvier 1922, organe de la Fédération française (FFFA) : « Jamais, en somme, la politique ne s'est aussi intimement mêlée au sport et avec les résultats regrettables, mais certains, que l'on voit ! » Le tournoi olympique a été disputé après la fin des épreuves d'athlétisme, ce qui n'a pas opposé d'obstacle à son succès populaire. L'escrimeur et journaliste Victor Boin, qui avait prêté le premier serment olympique lors de la cérémonie d'ouverture, note même que « le football a permis aux organisateurs des Jeux olympiques de voir enfin le stade rempli jusqu'aux gradins les plus élevés » (Boin, 1920, p. 162).

Disputé cette fois en guise de hors-d'œuvre de l'olympiade, le tournoi de 1924 ne dément pas l'attraction populaire du football autour d'un tournoi par élimination directe réunissant désormais 16 équipes. Il est vrai que l'Uruguay devient à Paris la première nation sud-américaine à participer et à gagner la compétition, suscitant des commentaires admiratifs de la part de la presse française même si la *Celeste* avait étrillé les Bleus 5-1 en quart de finale pour finalement s'imposer en finale 3-0 face à la Suisse. Gabriel Hanot (1924, p. 375) peut célébrer la révolution du jeu portée par les Uruguayens : « La principale qualité des vainqueurs est une virtuosité merveilleuse dans la réception, le contrôle et l'utilisation du ballon. [...] À l'impeccable technique s'ajoute donc, chez les Uruguayens, une tactique clairvoyante. Les Sud-Américains ont le pied sûr et l'œil dégagé. » Un nouveau standard de jeu a vu le jour : « Les Uruguayens sont gens souples, disciples de l'esprit de finesse plutôt que de l'esprit de géométrie. » Au contraire du jeu des Britanniques guidés par ce dernier. Conclusion : « [...] ces fins athlètes [...] sont aux professionnels anglais [...] comme des chevaux arabes par rapport à des percherons. » Les organisateurs se félicitent, eux, des recettes au guichet. Selon le *Rapport officiel*, le « Tournoi Olympique de 1924 fut un triomphe sans précédent et souleva l'enthousiasme de tous ceux qui purent en suivre les péripéties » (Comité olympique français, 1924, p. 316). De fait, la compétition contribue largement aux recettes des Jeux de Paris : un total de 1 798 751 francs sur un total de 5 423 184 francs. À elle seule, la finale Uruguay-Suisse « a totalisé 516 575 francs » (*ibid.*, p. 318 et 68), soit presque 10 % du total des compétitions. Un résultat qui ne plaide toutefois pas pour la pérennité olympique du football selon le CIO. En effet, les joueurs uruguayens avaient quitté leur foyer dès le mois de février pour une finale disputée le 9 juin. Issus pour la plupart de milieux populaires, ils ne pouvaient compter sur les économies pour subvenir à leurs besoins. Comme d'autres joueurs du tournoi, ils appartiennent à ceux que l'on appelle les « amateurs marrons »⁶ que le CIO veut bannir en durcissant les conditions du « remboursement du salaire perdu »⁷ en 1925. Les Uruguayens peuvent toutefois remporter un deuxième titre olympique à Amsterdam en 1928. Les organisateurs néerlandais ont en effet supplié le CIO de maintenir la compétition de

6. C'est-à-dire des sportifs officiellement amateurs qui reçoivent des paiements en sous-main ou disposent d'emplois de complaisance.

7. Le statut de l'amateurisme pouvait permettre d'indemniser les sportifs obligés de prendre un congé sans solde pour participer à des compétitions et aux Jeux.

football pour ne pas faire faillite. Le podium composé de l'Uruguay, de l'Argentine et de l'Italie ne peut passer pour des parangons de l'amateurisme cher à Pierre de Coubertin. Ainsi, depuis 1926, la Charte de Viareggio autorise en Italie le professionnalisme et les Azzurri comptent parmi leurs rangs des joueurs des plus grands clubs transalpins qui le pratiquent ouvertement. Les équipes sud-américaines comme d'autres formations participant au tournoi de 1928 telles que la Belgique et l'Espagne pratiquent au moins l'amateurisme marron. Les Italiens profitent de l'occasion pour commencer à faire leur marché dans les équipes sud-américaines. À l'issue de la compétition, l'attaquant Raimundo Orsi rejoint la Juventus de Turin. Une première qui n'est pas une dernière.

Les membres de la FIFA règlent à leur façon le différend avec le CIO. Au congrès d'Amsterdam (1928), ils décident de créer une compétition quadriennale ouverte à tous les footballeurs quel que soit leur statut. L'année suivante, l'organisation de ce qui devient « *el primer campeonato de football* » ou « Coupe du monde » est attribuée à la fédération uruguayenne pour 1930. La FIFA a fondé sa tradition sportive et enfanté sa poule aux œufs d'or qui lui permet de devenir aux côtés du CIO l'autre organisation influente de la planète sportive. Pour cause d'éloignement et de faible appétence des Américains pour le soccer, le football est absent des Jeux de Los Angeles (1932). Disposant de leur propre compétition, les dirigeants de la FIFA désirent malgré tout voir le football revenir aux Jeux, d'autant que de nombreuses fédérations membres comme celles des Pays-Bas ou des pays nordiques ne reconnaissent que la pratique amateur. Felix Linemann, le président du Deutscher Fussball Bund, grand défenseur de l'amateurisme, craint que le football ne devienne un « sport de second rang » dans son pays s'il n'est pas présent aux Jeux de Berlin⁸. Le tournoi olympique des Jeux nazis atteste de sa capacité à toujours attirer le public : les 16 matchs de la compétition sont suivis en moyenne par 31 716 spectateurs, un chiffre un peu gonflé par les 95 000 personnes qui ont suivi les 4 matchs disputés au stade olympique à la fin de la compétition (Comité d'organisation des Jeux de Berlin, 1937, p. 1048). Le tournoi prend une dimension mondiale avec six équipes non européennes : Égypte, États-Unis, Chine, Japon, Pérou et Turquie que les dirigeants de la FIFA veulent alors ranger parmi les pays du Proche-Orient. Le tournoi

8. Archives FIFA, Congrès, « Minutes of the 22nd Congress held at Rome on 24th and 25th May 1934 ».

est le théâtre d'un psychodrame entre Européens et Sud-Américains quand le résultat du quart de finale Pérou-Autriche (4-2 le 8 août 1936) est annulé par le jury d'appel de la FIFA au motif que le terrain a été envahi par des supporters péruviens pendant la prolongation. La délégation péruvienne refuse de rejouer la partie et regagne son pays. L'affaire fait grand bruit en Amérique du Sud. Pour empêcher le retrait des fédérations sud-américaines de la FIFA, son président Jules Rimet doit se rendre trois ans plus tard en Argentine au congrès de la Confédération sud-américaine afin d'aplanir les différends. Les Jeux de Berlin sont toutefois connus pour leur instrumentalisation par le régime national-socialiste, ce qui fit écrire au directeur de *L'Auto* Jacques Goddet (1936, p. 1) dès le lendemain des Jeux : « Hélas ! Jamais encore le sport n'y avait été aussi profondément défiguré ! » Le football n'échappe pas à la politisation tout en lui faisant aussi une sorte de pied de nez. En quart de finale, l'Allemagne est opposée à la Norvège et Hitler est venu tout spécialement pour l'événement ainsi que 35 000 spectateurs. Mais les vrais amateurs scandinaves éliminent les amateurs marrons du Troisième Reich 2-0 et le Führer et les hautes personnalités qui l'accompagnent quittent furieux le Poststadion de Berlin quand les Norvégiens marquent leur deuxième but à cinq minutes de la fin du match. Toutefois, les vainqueurs italiens du tournoi entraînés par Vittorio Pozzo, vêtus du noir fasciste, célèbrent leur victoire le bras levé. Un geste maintes fois répété par de nombreux participants à Berlin. Et si les joueurs transalpins sont officiellement étudiants, les meilleurs, dont les défenseurs Pietro Rava ou Alfredo Foni, sont déjà sur la voie d'une carrière professionnelle.

3. Footballeurs d'État et pieds nus : une autre scène mondiale du football mondial

Il faut attendre 12 ans pour que les Jeux olympiques soient à nouveau organisés et le tournoi de football disputé à Londres (1948). Comme le premier numéro de *l'Olympic Newsletter : XIVth Olympiad London 1948* le proclame dès le mois de juillet 1947, les organisateurs se montrent optimistes : « La compétition de football est l'un des événements les plus populaires des Jeux. » Alors que les rencontres des premiers tours sont disputées dans les enceintes des grands clubs professionnels londoniens comme Arsenal et Tottenham, les demi-finales et finales sont jouées à Wembley où la finale est suivie par 40 000 personnes. Compétition d'après-guerre célébrant la victoire

des démocraties, les Jeux de Londres sont en matière de football annonciateurs. Certes, ils sont dominés par les pays scandinaves qui se refusent encore à adopter le professionnalisme : la Suède médaille d'or et le Danemark médaille de bronze. Avec toutefois une pointe d'hypocrisie : l'attaque suédoise composée de Gunnar Gren, Gunnar Nordhal et Nils Liedholm se retrouve vite à l'AC Milan et la Juventus engage le Danois John Hansen. La médaille d'argent a été remportée par la Yougoslavie après une finale âpre et parmi les 16 participants l'on note la présence de la Chine, de la Corée, de l'Égypte et de l'Inde. Et, au tour préliminaire, l'équipe d'Afghanistan a été éliminée 6-0 par la sélection luxembourgeoise. Autrement dit, le palmarès et l'origine géographique des participants laissent entrevoir ce que le tournoi olympique deviendrait jusqu'au début des années 1980 : d'une part la chasse-gardée des sélections du bloc de l'Est et de leurs footballeurs d'État ou d'entreprises publiques comme la Yougoslavie ; d'autre part, une scène plus accueillante que la Coupe de monde de la FIFA pour les équipes nationales du tiers-monde naissant.

De 1952 à 1980, les équipes des pays socialistes s'adjugent les trois places du podium à l'exception de la médaille d'argent en 1960 (Danemark) et des médailles de bronze en 1952 et 1968 (Danemark et Japon). La Hongrie remporte à elle seule trois titres olympiques (1952, 1964 et 1968), les autres médailles d'or étant partagées entre l'URSS (1956), la Yougoslavie (1960), la Pologne (1972), la RDA (1976) et la Tchécoslovaquie (1980). Officiellement les joueurs sont amateurs mais sont en fait des athlètes d'État entretenus par les clubs rattachés à de grands ministères ou des secteurs d'entreprises publiques. Ferenc Puskas, la vedette et capitaine de l'équipe de Hongrie championne olympique en 1952 joue dans l'équipe de Honved, le club de l'armée, et porte officiellement le grade de « major ». Lev Yachine, autre star mondiale, gardien de but de la formation soviétique, victorieuse en 1956, appartient au Dynamo Moscou, le club du ministère de l'Intérieur. Plus tard, Casimir Deyna, le meneur de jeu polonais vainqueur avec sa sélection et meilleur buteur du tournoi olympique de Munich (1972) avec neuf buts, appartient au Legia Varsovie, le club de l'armée polonaise. Pour les équipes de l'Est, le tournoi olympique permet de gagner les titres que les pays capitalistes et professionnels d'Amérique du Sud ou d'Europe s'accaparent dans la Coupe du monde. Toutefois, dans le cas de la Hongrie en 1952 ou de la Pologne en 1972, le succès annonce une belle performance dans la compétition de la FIFA organisée deux ans plus tard puisque les Magyars ne sont battus qu'en

prolongation de la finale de la Coupe du monde 1954 par la République fédérale d'Allemagne et que les Polonais se classent troisième en 1974 lors de la Weltpokal organisée outre-Rhin. Face à ces équipes de vrais professionnels à peine masqués, les pays de l'Ouest alignent des formations olympiques composées d'amateurs et de jeunes prometteurs dont le talent ne suffit pas à contrecarrer l'expérience des formations socialistes. Dans la première biographie qui lui est consacrée, rédigée par le journaliste Philippe Tournon (1977) à partir d'entretiens avec Michel Platini, ce dernier évoque le tournoi olympique de Montréal (1976) auquel il vient de participer avec ses coéquipiers nancéens Olivier Rouyer et Paco Rubio. Même s'ils avaient obtenu de beaux résultats dans les épreuves qualificatives en écartant notamment la Roumanie de la route vers le Canada, puis au premier tour du tournoi olympique proprement dit, la marche se révèle trop haute en quart de finale face à la République démocratique allemande (RDA). Les Bleus de Platini s'inclinent lourdement 4-0 après l'expulsion de Jean Fernandez et de Paco Rubio. « Dans les équipes de l'Est, constate en 1977 le jeune Platini, pas de pros ou d'amateurs, pas de Jeux olympiques ou de Coupes du monde : à tous les coups on prend les meilleurs. Les règlements sont ainsi faits : pourquoi se gêner ? » (Tournon, 1977, p. 32). D'où ce constat fataliste : « Quelles chances avions-nous, en quart de finale, contre la RDA ? Pratiquement aucune » (*ibid.*, p. 37).

Les équipes africaines et asiatiques n'en ont pas davantage mais l'accès à la phase finale reste plus accessible qu'à la Coupe du monde. Ainsi, les fédérations africaines boycottent les qualifications à la Coupe du monde 1966 organisée en Angleterre au motif qu'elles doivent se disputer avec leurs homologues asiatiques et océaniques une seule place qualificative. Même si à la Coupe du monde organisée par la FIFA au Mexique en 1970, la Confédération africaine de football (CAF) et l'Asian Football Confederation (AFC) sont désormais assurées d'une place chacune, puis de deux en 1982, elles en ont trois chacune au tournoi olympique depuis 1964 (voir tableau).

En outre, dans l'arène olympique, les équipes africaines et asiatiques ont plus de chance de rencontrer des formations européennes et de faire la démonstration d'un autre football. C'est le cas de l'Inde, premier grand territoire décolonisé et pays de football oublié, qui n'a jamais participé à une phase finale de Coupe du monde. En revanche, les footballeurs indiens disputent, avec des résultats honorables, le tournoi olympique entre 1948 et 1960. À Londres 1948, jouant pieds nus, les footballeurs indiens sont éliminés de justesse au premier tour

par l'équipe de France amateur chaussée, elle, de crampons sur le score serré de 2 buts à 1. Si la Hongrie de Ferenc Puskas leur inflige une sévère correction à Helsinki quatre ans plus tard (1-10), ils se classent quatrième en 1956, signe qu'il existe une tradition footballistique indienne. Enfin, en 1960, au tournoi olympique de Rome les footballeurs indiens font match nul (1-1) avec les amateurs français après avoir ouvert la marque. Autre pays de football asiatique, et reconnu comme tel, l'Iran participe honorablement aux Jeux de Tokyo en 1964. Les footballeurs du Shah sont certes corrigés d'entrée, 4 buts à 0, par des joueurs est-allemands qui représentent l'équipe d'Allemagne unifiée, mais ils réussissent un nul face au Mexique, avant d'être battus de peu par les Roumains 1-0. La participation des pays africains est plus difficile. En 1960, lors des Jeux de Rome, la Tunisie est battue trois fois : 6-1 par la Pologne, 2-1 par l'Argentine et 3-1 par le Danemark. Quatre ans plus tard au Japon, le Maroc ne dispute que deux matchs en raison du forfait de la Corée du Nord mais est laminé 6-0 par la Hongrie et battu 3-1 par la Yougoslavie. À Mexico en 1968, des trois formations africaines qualifiées (Ghana, Guinée, Nigeria), aucune ne passe le premier tour. L'écart est encore trop grand entre les meilleures équipes du tournoi, issues essentiellement du bloc socialiste – et les représentants du tiers-monde. Mais les équipes africaines ne sont pas les seules à connaître des déconvenues. Au Mexique, la Thaïlande a perdu ses trois matchs : 0-7 contre la Bulgarie, 1-4 contre le Guatemala, 0-8 contre la Tchécoslovaquie. En fait, jusqu'au début des années 1980, peu d'équipes du Sud footballistique⁹ parviennent à s'extraire des groupes de qualification. En 1972, le Maroc parvient à se hisser au deuxième tour disputé comme lors des Coupes du monde 1974 et 1978 sous la forme d'un groupe de qualification. Il est vrai que la formation chéri-fienne capitalise sur l'expérience acquise deux ans plus tôt à la Coupe du monde mexicaine à laquelle ont participé certains de ses joueurs officiellement amateurs comme le buteur Ahmed Faras. L'équipe africaine qui réussit le meilleur parcours est l'Égypte qui concourt dans les années 1960 sous le nom de République arabe unie. En 1964, elle réussit à éliminer l'équipe olympique du Brésil au premier tour. Les Égyptiens entament en effet la phase de groupe par un flatteur match nul 1-1 contre les Brésiliens avant d'être défaits par les footballeurs tchécoslovaques 5-1. Les joueurs égyptiens écrasent 10 buts à 1 une équipe de Corée du Sud démotivée et parviennent ainsi à devancer les

9. C'est-à-dire hors Amérique latine.

Brésiliens au goal-average et à se qualifier pour les quarts de finale ! Ils y rencontrent le Ghana qu'ils battent 4-1. La suite est moins heureuse : défaite 6-0 face à la Hongrie en demi-finale et 3-1 contre les Allemands de l'Est en match de classement pour la troisième place. Notons cependant qu'en plus d'avoir bénéficié d'un heureux concours de circonstance, l'Égypte est le pays africain le plus expérimenté en matière de football international. Son équipe nationale avait participé au tournoi olympique de 1920, 1924 et 1928 et à la Coupe du monde 1934. Le football égyptien dispose déjà de clubs structurés comme Al-Ahly et Zamalek. Du côté du Moyen-Orient, les résultats flatteurs obtenus aux Jeux de 1976 et 1980 sont à mettre sur le compte d'un essor stimulé par les revenus pétroliers et la volonté de développer le football à des fins internes et externes. En 1976, l'Iran atteint les quarts de finale deux ans avant de participer à sa première phase finale de Coupe du monde en Argentine. En 1980, l'Irak et le Koweït, qui comptent parmi les pays émergents du football au cours de la décennie qui suit, notamment en Coupe du monde, se qualifient aussi pour la phase finale de la Coupe du monde.

Tableau. Places réservées aux continents dans le tournoi olympique de football

	Afrique	Amérique du Sud	Amérique du Nord, centrale et Caraïbes	Asie/Océanie	Europe
1960	2	3	0	3	8
1964	3	2	1	4	6
1968	3	2	4	3	5
1972	3	2	2	3	6
1976	3	2	3	3	5
1980	3	2	2	3	6

4. Le football a-t-il toujours sa place aux Jeux olympiques ?

Après la défaite contre les footballeurs est-allemands aux Jeux de Montréal (1976), Michel Platini s'interroge sur le futur olympique du ballon rond, préfigurant en quelque sorte son rôle de dirigeant dans les instances européennes et mondiales : « Et le football ? Il ne figurera plus très longtemps au programme des JO, du moins dans la formule actuelle. Il faut fixer une limite d'âge, vingt-et-un ans par exemple, ou bien interdire la participation des joueurs déjà sélectionnés dans l'équipe A de leur pays. On y verrait déjà plus clair, et tout le monde

partirait, à peu près, à égalité de chance » (Tournon, 1977, p. 37). « Platoche » n'est pas le seul à s'interroger sur la place du football aux Jeux. Le statut ambigu des joueurs de l'Est aiguillonne sans doute Avery Brundage dans la chasse qu'il mène aux faux amateurs. Associant un anticommunisme renforcé par la guerre froide à son obsession pour la pureté de l'amateurisme, le très conservateur président américain du CIO (1952-1972) est près de ranimer les tensions entre l'organisation sportive de Lausanne et celle de Zurich. En 1954, après avoir pris la succession de Jules Rimet à la tête de la FIFA, le Belge Rodolphe Seeldrayers constate : « Aujourd'hui, surtout dans les milieux d'obédience olympique, l'on a tendance à accuser le football d'aligner dans les tournois olympiques des joueurs dont la qualité d'amateur serait douteuse¹⁰. » Même s'il rappelle que « l'amateurisme était essentiellement un état d'esprit », il ne s'en déclare pas moins soulagé que Brundage veuille bien admettre que c'était aux comités nationaux olympiques qu'incombait « exclusivement la charge de vérifier et de garantir la qualité d'amateur des athlètes qu'ils engagent dans les Jeux¹¹ ». Une épine enlevée du pied de la FIFA, d'autant que l'examen pouvait paraître chimérique si l'on songe que nombre d'institutions sportives étaient contrôlées par le gouvernement ou le parti unique, et pas seulement dans les pays socialistes. Au même moment, le journaliste Jacques Ferran convenait de la solidité de la position du ballon rond aux Jeux olympiques rappelant son succès des années 1920 : « Le football olympique continue son existence. Son succès sera toujours limité, étant donné les progrès du professionnalisme. En 1956, en Australie, le tournoi olympique de football sera peut-être supprimé. Mais il renaîtra chaque fois que les Jeux seront organisés par un pays de football. Car il fait recette » (Ferran, 1954, p. 114). Le tournoi de football est bien organisé en Australie en 1956 dans un stade de 40 000 places. Même s'il est en passe de devenir le sport des migrants italiens et des Balkans, il reste évidemment bien moins populaire que le rugby à XIII et l'*Australian rules football* ou *footy*, le football national¹². 107 554 tickets sont vendus pour assister au tournoi olympique, le rapport officiel ne précisant pas le nombre d'entrées gratuites, ce qui place le football au deuxième rang des assistances derrière l'athlétisme (661 231) mais devant la natation 90 835 (Doyle, 1956, p. 119-120).

10. Archives FIFA, *FIFA Official Bulletin*, n° 7, septembre 1954.

11. *Ibid.*

12. Le foot y est disputé avec un ballon ovale et joué autant à la main qu'avec les pieds.

C'est sans doute bien plus que les 100 000 spectateurs dès lors que la finale du tournoi, URSS-Yougoslavie (1-0), est jouée dans le stade olympique proprement dit avant la cérémonie de clôture pour laquelle 86 716 billets sont vendus. Seul ombre au tableau, le football ne représente que 5,79 % des recettes totales au guichet en raison notamment de la distribution de places gratuites.

Si la question de l'amateurisme marron se pose alors dans d'autres sports et que le CIO est contraint à accepter les entorses à l'amateurisme (Dufraisse, 2023, p. 81), Brundage n'en continue pas moins de stigmatiser le football, sans doute aussi parce que les équipes de l'Est dominant outrageusement sa compétition. En 1970, il revient encore à la charge en affirmant que « le football n'était pas un sport approprié pour les Jeux olympiques ». Une assertion à laquelle le président anglais de la FIFA Stanley Rous, qui ne peut passer pour le plus progressiste des dirigeants, rétorque en affirmant que le président américain « était dépassé ». Et ajoute, en guise de menace déguisée, que « si le football était éliminé des Jeux olympiques, l'une des plus hautes sources de revenu qui compense les coûts gigantesques impliqués par une telle compétition serait perdue¹³ ». Un argument un peu exagéré toutefois, car le tournoi olympique attire les spectateurs surtout pour les grandes rencontres finales, demi-finales ou opposant l'équipe hôte à des adversaires renommés. L'usage du stade olympique ou de grandes enceintes telles que le stade Azteca à Mexico en 1968 permet certes de combler les faibles affluences dans les stades secondaires et pour des affiches peu attractives. Selon le rapport officiel des Jeux de Munich 1972, le tournoi de football « présentait un facteur de risque sérieux du point de vue des ventes dû aux grandes capacités des stades » (Diem et Knoesel, 1974, p. 208). Même si les spectateurs des matchs disputés hors de Munich (Augsbourg, Ingolstadt, Nuremberg, Passau, Regensburg) ne se ruent pas sur les réservations, d'autant que des rumeurs infondées circulent sur le manque de places disponibles, une politique de distribution généreuse de tickets gratuits aux écoles, scouts, hôteliers et loueurs de logement (24,5 %) permet de garnir les tribunes. Finalement, 78,24 % des billets mis en vente sont acquis, soit un pourcentage satisfaisant bien qu'inférieur à ceux des épreuves d'athlétisme (99,75 %) et de gymnastique (99,77 %), toutes deux disputées à Munich. Les 455 061 tickets vendus (deuxième en nombre derrière

13. Archives FIFA, Coupes du monde, Coupe du monde 1970, « Press conference made by Sir Stanley Rous », 24 mai 1970.

l'athlétisme et ses 1 081 834) ont rapporté 4 902 530 de deutsche-marks, soit 24,3 % des recettes totales de l'athlétisme.

5. Los Angeles 1984 : professionnalisation et mondialisation du tournoi olympique de football

Pour essayer de limiter les écarts de valeur entre les équipes participant au tournoi olympique, la FIFA avait décidé à son Congrès de Mexico de 1970 que les joueurs ayant été sélectionnés pour la Coupe du monde ne pourraient être admis aux Jeux olympiques. Mais l'accès à la compétition majeure étant limité à 16 équipes contre 32 en Coupe du monde (jusqu'en 2022) et les épreuves de sélection n'évinçant jamais totalement la chance ou la malchance, les formations participantes au tournoi olympique restent de très haute qualité, comme la Pologne, non présente au Mexique en 1970 mais victorieuse à Munich en 1972 et troisième de la Coupe du monde ouest-allemande de 1974. Les écarts de valeur persistent donc et amènent la presse footballistique « progressiste » comme le *Miroir du football*, sous la plume de Faouzi Mahjoub, l'un de ses journalistes sportifs, à envisager en 1972 jusqu'à la suppression du tournoi, « tant le football se dénature et se renie en participant à la mascarade olympique ». Comme on l'a vu avec Michel Platini, les Jeux de Montréal n'ont pas dérogé à la règle établie depuis les débuts de la guerre froide, à savoir la domination des équipes prétendument amateurs du bloc de l'Est. Mais le départ d'Avery Brundage de la tête du CIO en 1972 libère le débat sur la question de l'admission des professionnels aux Jeux olympiques. La question n'est pas sans arrière-pensée politique. Pour le gouvernement américain, il s'agit de pouvoir aligner les meilleurs athlètes contre les « amateurs » du camp socialiste qui occupe des emplois d'État et passent leurs journées à s'entraîner. C'est le Congrès olympique de Baden-Baden de septembre 1981 qui ouvre la boîte de Pandore du professionnalisme en laissant libre les fédérations du choix des critères d'éligibilité des athlètes aux Jeux olympiques (Dufraisse, 2023, p. 267). Une occasion que saisit la FIFA pour rééquilibrer la compétition olympique en admettant officiellement des footballeurs professionnels. Toutefois le calendrier des compétitions internationales s'est densifié. Depuis 1980, la phase finale du Championnat d'Europe des nations est devenue l'Euro et a doublé le nombre de ses participants (huit). La compétition ayant lieu en année olympique, ce qui est encore le cas cette année, il est impossible d'envoyer les meilleures équipes européennes aux Jeux.

Par ailleurs, il faut éviter que le tournoi olympique ne devienne une Coupe du monde bis et menace le primat de la compétition reine de la FIFA. Il est donc décidé d'admettre au tournoi olympique amateurs et professionnels avec une restriction pour ces derniers. Les footballeurs professionnels européens et sud-américains ne devront pas avoir joué une phase finale de Coupe du monde, au contraire des équipes du reste du monde qui sont laissées libres de déterminer le petit nombre de joueurs qui y ont été alignés. Les meilleurs joueurs de la planète football, c'est-à-dire ceux qui ont participé à la Coupe du monde 1982, ne seront pas à Los Angeles mais les cartes sont redistribuées, d'autant que le bloc de l'Est boycotte l'édition californienne. Comme l'explique bien le rapport officiel de la compétition établi par la FIFA (1984), la stratégie de la fédération de Zurich est d'intégrer le tournoi olympique dans la politique de développement mondial du football lancée par le Brésilien João Havelange, avec l'appui de Coca-Cola, et la création en 1977 de la Coupe du monde juniors¹⁴. Disputée tous les deux ans, celle-ci devait faire émerger les joueurs appelés à disputer la Coupe du monde senior et/ou le tournoi olympique, et ce sur tous les continents (FIFA, 1984, p. 21). Dans l'immédiat, la nouvelle formule bénéficie aux équipes du camp « capitaliste », en raison, il est vrai, du forfait des équipes socialistes résultant du boycott¹⁵. Pour la première fois depuis 1948, une équipe occidentale l'emporte, la France. Mais l'essentiel est peut-être ailleurs. Soutenue par l'approche marketing des organisateurs californiens, la nouvelle formule est d'abord un succès public. Disputé dans les stades d'Annapolis, de Boston, de Palo Alto et de Pasadena, le tournoi de football est la compétition olympique attirant le plus grand nombre de spectateurs (1 421 627) devant l'athlétisme (1 129 423). Même si le rapport officiel de la FIFA (1984, p. 13) prétend que les Américains ont pu ainsi découvrir le soccer, la présence d'une forte communauté de Latinos a sans doute contribué au succès populaire des matchs disputés en Californie. Réduit à l'état de spectateur par une blessure, le meneur de jeu de l'équipe de France José Touré apprécie l'ambiance de consommation sportive, « beaucoup plus "cool" qu'en Europe » avec des spectateurs qui « vont et viennent, s'empiffrent de sucrerie, de pop-corn et coca-cola, et rigolent dès qu'on fait une tête »

14. Coca-Cola apporte son aide financière à la FIFA pour l'organisation de compétition de jeunes et de stages de formation d'entraîneurs ou d'arbitrage. La marque d'Atlanta contribue aussi à introduire dans le sport les règles du marketing.

15. La Yougoslavie post-titiste est présente et obtient la médaille de bronze. Les équipes de RDA et d'URSS qualifiées sont absentes.

(Touré, 1986, p. 90). Un public « bon enfant, qui aime participer » et dont la « ola », encore peu connue en Europe, séduit Touré : « C'était plus réussi que le meilleur des concerts de rock, je n'avais jamais vu ça, quel frisson ! À chaque match, nous faisons venir un public toujours plus nombreux. Pour la finale, il y avait 102 000 spectateurs ! En tout, un million et demi de personnes ont assisté au tournoi olympique de football. Un sacré score... » (*ibid.*, p. 91). La médaille d'or obtenue par l'équipe de France face au Brésil en finale fait de ce moment « un grand souvenir de sport » (*ibid.*, p. 89). Pour le journaliste Thierry Roland (1984, p. 16), cette « victoire (2-0, buts de François et Daniel Xuereb), obtenue devant près de 102 000 spectateurs (record américain) est venue confirmer, quarante-cinq jours plus tard, la victoire de l'autre équipe de France à l'occasion du Championnat d'Europe des nations et la bonne santé actuelle du football français ». Autrement dit, Thierry Roland rappelle que le tournoi olympique reste une compétition importante mais secondaire par rapport à la Coupe du monde et à l'Euro.

La configuration du tournoi olympique est affinée à partir de 1992. La compétition est désormais réservée à des équipes de joueurs de moins de 23 ans renforcées de trois éléments plus âgés et donc expérimentés.

Au cours des éditions qui suivent, les champions olympiques 1996 et 2000 satisfont pleinement le dessein de la FIFA. Le Nigeria en 1996 et le Cameroun en 2000 apportent les premières médailles d'or au football africain et semblent valider la politique de développement menée depuis 1974, impulsée par João Havelange. Comme le Championnat juniors 1979 organisé par la fédération japonaise avait révélé au monde le jeune Maradona, les tournois olympiques ont leurs stars mondiales en devenir : Samuel Eto'o en 2000 à Athènes, Lionel Messi en 2008 à Pékin, Neymar Junior à Rio de Janeiro, tous trois médaillés d'or avec leur sélection. Ainsi, le tournoi olympique offre un lot de consolation aux spectateurs n'ayant pas eu de billets pour les compétitions reines d'athlétisme et, plus généralement, satisfait les nombreux amateurs de football, dans un programme olympique qui a tendance à enfler après être passé de 223 épreuves en 1980 à 329 en 2024.

6. Une autre Coupe du monde ? Le tournoi olympique de football comme promotion du football féminin

L'augmentation du nombre d'épreuves a fort à voir avec l'ouverture de la plupart des disciplines sportives aux femmes et donc avec la mise en place d'une véritable égalité de genre sportive. Le Congrès du CIO de Baden-Baden (1981) évoqué précédemment avait également posé la question de « l'ouverture de nouvelles épreuves pour les femmes » (Dufraisse, 2023, p. 266). Alors que ces dernières sont admises à concourir à certaines épreuves d'athlétisme en 1928, il faut attendre 1984 pour que le cyclisme leur soit ouvert, 1988 pour la voile, 1992 pour le judo et, finalement, 1996 pour le football. L'histoire du football féminin suit en effet un chemin à part. Après une première affirmation au lendemain de la Grande Guerre, le football des femmes subit l'ostracisme des fédérations de football et est même interdit en France sous le régime de Vichy. Il renaît à partir des années 1960 et commence à être reconnu par les fédérations dans les années 1970. Craignant le développement d'une fédération concurrente autour de l'Asian Ladies Football Confederation et de ses compétitions internationales, la FIFA finit par organiser un premier tournoi international en Chine en 1988 avant de créer la Coupe du monde féminine en 1991 (Breuil, 2011, p. 294-296). Reste à investir les Jeux olympiques. Les dirigeants de la FIFA, encore majoritairement masculins, voient dans la création d'un tournoi féminin un outil de promotion et la possibilité d'accroître la place du ballon rond dans les olympiades. C'est aussi le point de vue des dirigeantes, comme le rappelle Xavier Breuil (2011, p. 297), lesquelles, « au lendemain de la première Coupe du monde » féminine « rappellent combien une épreuve olympique permettrait de consolider le développement de leur pratique tout en représentant une manne financière importante ». Le football féminin a finalement son tournoi olympique aux Jeux d'Atlanta de 1996 dans le pays qui compte le plus de licenciées. Le bilan tiré par la commission technique de la FIFA (1996, p. 148) se veut optimiste : « Tandis que dans certaines régions du monde (Europe septentrionale, USA, Chine), le football féminin rencontre un accueil favorable, il soulève dans d'autres endroits des réserves, voire une certaine incompréhension. Mais la marche en avant du football féminin ne pourra pas être stoppée. » Un satisfecit est même adressé au pays du président Havelange : « Le meilleur exemple en l'occurrence est le Brésil, dont la fédération, après le résultat décevant obtenu lors de la Coupe du monde 1995 en Suède, a travaillé avec beaucoup d'ardeur à former une nouvelle équipe nationale et a pu

récolter, avec la quatrième place du tournoi olympique, un succès amplement mérité » (*ibid.*). Pour la FIFA, le tournoi olympique féminin doit servir à la promotion du football des femmes. Toutefois, le nombre d'équipes participantes a été limité à 8 équipes jusqu'en 2004, puis 12 à partir de 2008, alors que les équipes masculines admises sont toujours au nombre de 16. De ce point de vue, la Coupe du monde des femmes FIFA est plus accueillante : 12 équipes en phase finale en 1991 et 1995, 16 entre 1999 et 2011, 24 de 2015 à 2019 et finalement 32 en 2023. Mais l'aura olympique est toujours forte, si l'on suit les mémoires de la vedette de la sélection américaine, Megan Rapinoe, à propos des Jeux olympiques de Londres 2012 : « Par bien des aspects la Coupe du monde avait compté bien davantage pour nous ; nous n'avions pas eu à partager la scène avec de nombreux autres sports. Mais les JO, c'était le plus grand événement qui soit, avec 204 pays, près de 11 000 athlètes et 3,6 milliards de téléspectateurs. Ce n'était pas seulement une compétition sportive, non plus » (Rapinoe, 2020, p. 145-146). Point d'angélisme toutefois pour l'activiste de l'égalité hommes-femmes en matière de football : « Si notre succès après la Coupe du monde m'avait appris une chose, affirme encore Rapinoe, c'est que nous n'étions pas une équipe, nous étions une entreprise de plusieurs millions de dollars. Et si gagner était la seule manière d'asseoir notre marque, une fois notre domination établie, il y avait des mesures à prendre pour décupler notre valeur » (*ibid.*). Bien que le souvenir de la participation aux Jeux olympiques de Londres reste mitigé en raison du couvre-feu imposé à l'équipe et non aux stars de la délégation américaine comme les basketteurs ou à cause de l'éclatement géographique de la compétition, la compétition a œuvré, selon Rapinoe, pour l'attractivité du football des femmes : « Tous ces motifs d'énervement se sont bien sûr évanouis dès que nous sommes entrées sur le terrain de Wembley devant quatre-vingt mille personnes. C'était le public le plus nombreux devant lequel j'avais jamais joué, et l'un des plus importants jamais réunis pour un match féminin » (*ibid.*, p. 151). De fait, autant lors des Jeux que des Coupes du monde, les épreuves féminines deviennent des « compétitions internationales à succès », notamment du point de vue des audiences télévisées (Arrondel et Duhautois, 2023, p. 171-177). Un argument pour soutenir la revendication de l'égalité des revenus et primes versés par la fédération américaine, comme le rappelle encore Megan Rapinoe (2020, p. 153) : « Quelques semaines plus tôt, quand nos avocats avaient commencé à presser la Fédération de nous rémunérer davantage, nous savions que nous étions les

meilleures du monde. À présent, une fois de plus, nous avons la médaille d'or pour le prouver. » Le tournoi olympique de 2012 a aussi eu un effet d'entraînement local, comme le rappelle Audrey Gozillon (2023, p. 22) : « L'organisation des Jeux olympiques en 2012 incite, l'année suivante, la British Multinational Telecommunications Services Company à acquérir, pour sa chaîne sportive BT Sport, les droits de la FA Women's Super League, de l'England Women's Senior Team et de la FA Women's Cup. »

7. Conclusion

Au terme de cette évocation de 124 années d'histoire du ballon rond olympique, pouvons-nous affirmer en paraphrasant une publicité célèbre : le football aux Jeux olympiques, *what else ?* La question est volontiers provocatrice mais renvoie également à la face cachée des Jeux olympiques. De fait, le football ne peut être tenu pour un sport antique ni un sport élitaire comme l'athlétisme ou l'escrime de la Belle Époque. Lorsque Pierre de Coubertin vante ses vertus en 1897, il évoque celles du rugby considéré comme le véritable football, car élitaire et viril. Le baron nourrissait sans doute peu d'appétence pour l'association comme on appelait alors en France le football en raison de sa nature de sport emblématique du prolétariat. C'est pourtant le ballon rond, porteur des identités nationales mises en jeu dans le tournoi olympique, qui s'impose dans les Olympiades dès les années 1920. Il contribue, tout en suscitant l'ire des dirigeants du CIO, à renforcer la viabilité économique de leur compétition au point de susciter la naissance de la Coupe du monde ouverte aux professionnels. Le football a ensuite souligné les contradictions de l'olympisme au temps de la guerre froide – notamment les faux amateurs de l'Est –, raison pour laquelle il a été poursuivi par la vindicte d'Avery Brundage. Mais le ballon rond s'est fait aussi la tribune des dominés, les sportifs des pays africains et les femmes. Surtout, son statut de *global game* n° 1 lui assure toujours une place inamovible à l'heure où le CIO réfléchit à la modification du programme olympique en introduisant de nouvelles disciplines comme le breakdance ou le basket à trois. Dans cette optique, le football pourrait aussi prétendre à faire accepter le futsal ou même le beach soccer !

Références

- Arrondel L. et R. Duhautois, 2023, *L'argent du football. Vol. 3 : Le foot féminin*, Paris, Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure.
- Baudier J., 1908, « Un déplacement inutile », *La Vie au Grand Air*, n° 528, 31 octobre, pp. 306-307.
- Bergvall E. (ed.), 1913, *The official report of the Olympic Games of Stockholm 1912*, Stockholm, Wahlström et Widstrand.
- Boin V., 1920, « Quelques chiffres au sujet de la VII^e olympiade », *Le Miroir des Sports*, n° 11, 16 septembre, pp. 162.
- Breuil X., 2011, *Histoire du football féminin en Europe*, Paris, Nouveau Monde Éditions.
- British Olympic Council, 1908, *Olympic Games London 1908. Vol. V : Association football. Rules and regulations of competition*, Londres, The British Olympic Council.
- Cook T. A. (ed.), 1909, *The Fourth Olympiad; being the official report of the Olympic Games of 1908 celebrated in London under the patronage of His Most Gracious Majesty King Edward VII and by the sanction of the International Olympic Committee*, Londres, The British Olympic Council.
- Comité d'organisation des Jeux de Berlin, 1937, *The XIth Olympic Games Berlin, 1936. Official report volume II*, Berlin, Wilhelm Limpert.
- Comité olympique français, 1924, *Les Jeux de la VIII^e Olympiade Paris 1924. Rapport officiel*, Paris, Librairie de France.
- Coubertin P. de, 1897, « Notes sur le football », *La Nature*, 8 mai, pp. 362-366.
- Diem L. et E. Knoesel (ed.), 1974, *Die Spiele. Rapport officiel du Comité organisateur des Jeux de la XX^e Olympiade Munich 1972*, Munich, Pro Sport, vol. 1, 403 p.
- Doyle E. D. (ed.), 1956, *The official report of the Organizing committee for the games of the XVI Olympiad Melbourne 1956*, Melbourne, W. M. Houston.
- Dufraisse S., 2023, *Une histoire sportive de la Guerre froide*, Paris, Nouveau Monde Éditions.
- Ferran J., 1954, « Jeux olympiques et Coupes du monde », in : R. Kister et G. Schmid (eds), *Encyclopédie générale des sports modernes. Le football*, Monaco, Union européenne d'éditions, t. 2.
- FIFA, 1984, *XXIIIrd Olympic Games Los Angeles 1984-Olympic football tournament 29 July-11 August Technical Report*, Zurich, FIFA.
- FIFA, 1996, *Atlanta '96: Technical report Olympic football tournaments 20 July-3 August 1996*, Zurich, FIFA.
- Garcet de Vauresmont P. et J., 1912, *Les sports athlétiques. Football, course à pied, saut, lancement*, Paris, Larousse.
- Goddet J., 1936, « Les Jeux défigurés », *L'Auto*, 17 août, pp. 1 et 5.

- Gozillon A., 2023, « Du carton rouge au but en or : retour sur l'histoire des "Ladies" du ballon rond (1894-2022) », *Football(s). Histoire, culture, économie, société*, n° 2, pp. 16-24.
- Hanot G., 1920, « Le football association est incontestablement devenu le sport le plus populaire de l'Europe », *Le Miroir des Sports*, n° 10, 9 septembre, pp. 146.
- Hanot G., 1924, « C'est bien la meilleure des 22 équipes qui a gagné le formidable championnat du monde de ballon rond », *Le Miroir des Sports*, n° 206, 12 juin, pp. 375.
- Mérillon D. (ed.), 1901, *Rapport officiel des Concours internationaux d'exercices physiques et de sports*, Paris, Imprimerie nationale.
- Rapinoe M., 2020, *One life. Ballon d'or et icône féministe*, Paris, Stock, 2020.
- Roland T., 1984, *Los Angeles*, Paris, Hachette/Gamma Press.
- Touré J., 1986, *Football raconté par José Touré. Propos recueillis par Olivier Margot*, Paris, Éditions de l'Amitié.
- Tournon P., 1977, *Platini le football en fête*, Paris, Alta.

Achévé de rédiger en France
Dépôt légal : juillet 2024
Directeur de la Publication : Xavier Ragot
Publié par les Éditions du Net SAS 93400 Saint-Ouen

Réalisation, composition : Najette Moumami